Reconnue d'Utilité Publique par Décret du 2 janvier 1957. Agréée par le Ministère des Affaires Culturelles et le Ministère de la Jeunesse et des Sports
Affiliée à la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique
Membre du Comité National de la Musique

Directeur-Gérant : M. A. EHRMANN

Abonnement (10 n°) 1er. oct. au 30 sept. — FRANCE un an 4 F — ETRANGER un an 5,50 F — LE NUMERO 0,50 F

Compte Chèque Postal 4638-65 PARIS
CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE
121, rue La Fayette, PARIS-10e Tél. 878.39.42

DIX NUMEROS PAR AN : Octobre — Novembre Décembre — Janvier — Février — Mars — Avril Mai — Juin Juillet — Août Septembre.

CHANGEMENT D'ADRESSE
M. Hippolyte BLANC, président Fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône 13 - Marseille, vous avise que le siège social anciennement 5, rue Grignan, est transféré 87, rue de Rome 13 - Marseille-6e. Tél. 47-96-00 (2 lignes groupées).

journal de la CONFÉDÉRATION MUSICALE DE FRANCE

N° 209 — ORGANE MENSUEL DES 44 FEDERATIONS, DES 6.000 SOCIETES, ECOLES ET DES 600.000 MUSICIENS FEDERES — JANVIER 1968

57e CONGRÈS de la C.M.F.

COMPTE RENDUS

I. — SEANCE DE CLOTURE

L'ordre du jour des travaux du Congrès appelait, pour la séance de clôture du samedi 28 octobre après-midi, une assemblée d'information sans débat, consacrée à l'aspect actuel de l'enseignement de la musique en France. En fait, les travaux proprement dit du congrès s'étaient terminés à la séance du matin ; le comité sortant et son président avaient été réélus pour 1968 ; cette séance de l'après-midi devait permettre à l'ensemble des congressistes de faire le point du problème de l'enseignement de la musique en France aux différents niveaux, en entendant les exposés présentés par les spécialistes en la matière.

Pour marquer le caractère particulier de cette réunion, et pour souligner combien elle dépassait le cadre des travaux du congrès proprement dit, le président Albert Ehrmann céda son fauteuil de président de séance à M. Raymond Lyon, secrétaire général du Comité national de la musique.

Après avoir rappelé, en quelques mots, l'idée qui avait présidé à l'organisation de cette séance, le président donna la parole à Mlle Jégu, professeur de musique à la ville de Paris, chargé de classes primaires.

Exposé de Mlle Jégu : l'éducation musicale à l'école primaire.

Dans un bref préambule, Mlle Jégu retraça l'historique des sociétés de chant créées à Paris, en 1833, sous le nom d'Orphéons. Pour les enfants des écoles, faire partie de l'Orphéon était un honneur. Les chorales d'adultes datent de la même époque, de même que les Compagnies de chant dans l'armée.

De cet exercice collectif du chant, était issu un corps de professeurs, fort nombreux, qui assuraient à leur tour la formation de nouvelles générations d'élèves.

Actuellement les règlements de l'enseignement primaire prescrivent que l'instituteur doit enseigner un quart d'heure de musique par jour ; au cours moyen première année, les enfants doivent aborder la clé de fa et les mesures composées. Ainsi théoriquement, l'organisation de la musique à l'école primaire est bonne.

Mais Mlle Jégu sut dépeindre, dans un style alerte, la vie de l'instituteur de l'école primaire et les difficultés qu'il éprouve, pris entre le désir de donner aux enfants une éducation musicale et le devoir de leur prodiguer l'enseignement général selon les exigences du programme et de l'inspection d'académie. D'autre part, nombre d'instituteurs n'ont pas eux-mêmes reçu les connaissances musicales indispensables à enseigner ce que le programme leur prescrit.

Ainsi se pose le problème des professeurs spécialisés, problème que Mlle Jégu exposa avec une grande clarté. A Paris, et dans la région de Paris, le corps des professeurs de musique titulaires comprend environ quatre cents membres, auxquels s'adjoignent une centaine de professeurs non titulaires. On ne sait pas encore comment ce corps professoral sera organisé dans la nouvelle structure des départements de la région de Paris. Dans les autres villes, l'enseignement de la musique est subordonné aux capacités des municipalités dans la formation de professeurs spécialisés ; il dépend exclusivement de l'instituteur dans les petits villages si nombreux en France.

Le président donne alors la parole à Mlle Levallois, professeur d'éducation musicale du second degré.

Exposé de Mlle Levallois : l'enseignement de la musique dans les lycées et collèges.

Mlle Levallois voit son exposé facilité par les paroles que vient de prononcer Mlle Jégu. En effet, au niveau de la classe de 6e, les résultats de l'enseignement du chant seraient excellents si l'enseignement primaire pouvait accomplir sa mission.

Le point de vue du professeur dans l'enseignement secondaire c'est que la classe de chant ne procure pas seulement le plaisir de chanter mais aussi :

1. un enseignement théorique,
2. la formation du goût,
3. la connaissance de l'histoire de la musique.

Dans l'enseignement secondaire une partie des élèves fait de la musique hors de l'école, mais le problème est de donner la musique à tous les enfants, de la maternelle à la faculté. Les groupes sont hétérogènes, le seul moyen de les homogénéiser pour un enseignement de la musique est de leur enseigner le chant. Le professeur doit donc connaître la technique vocale des enfants et faire en sorte que le plaisir de chanter s'assortisse d'une formation technique.

Mlle Levallois montre que dans l'enseignement secondaire, là aussi, le programme officiel d'enseignement de la musique est encourageant. Les professeurs ont une formation musicale de haut niveau, étant donné les conditions d'obtention du certificat d'aptitude à l'enseignement musical (C.A.E.M.). Ils ont l'obligation d'enseigner une heure par semaine et de constituer une chorale dans chaque établissement.

Mais faute d'un nombre suffisant d'éducateurs, ce programme n'est réalisé que dans une faible proportion ; et ne touche qu'un quart environ des élèves de l'enseignement secondaire.

A ce point de son exposé Mlle Levallois élève le débat en montrant le rôle important de la musique, parmi les autres disciplines artistiques et scientifiques, dans la formation de la personnalité de chacun. Elle montre à quel point les caractères propres à la musique, surtout lorsque celle-ci est enseignée collectivement, développe les sens et les facultés intellectuelles nécessaires à l'homme dans l'étude de toutes les autres disciplines. Le corps des professeurs, dit-elle, souhaite que la jeunesse française devienne musicienne parce qu'elle en a le goût et la vocation, et que l'école doit la préparer avec intelligence à la civilisation des loisirs Mlle Levallois conclut en souhaitant que l'on réserve à tous les niveaux un contact avec la musique vivante elle donne lecture d'une résolution exprimant les vœux du corps des professeurs de musique de l'enseignement secondaire (nous donnons le texte de cette résolution à la fin du présent article).

Le président donne alors la parole à M. Loupias, secrétaire de l'Association des professeurs d'éducation musicale de l'université (A.P.E.M.U.) et délégué du personnel dans les conseils d'enseignement au ministère.

Exposé de M. Loupias. M. Loupias désire seulement apporter quelques précisions à l'appui des exposés si intéressants présentés par Mlle Jégu et Mlle Levallois.

M. Loupias fait état d'une enquête, en Allemagne, sur les désirs des enfants en matière d'enseignement. Sur vingt-quatre disciplines proposées, la musique est venue en douzième position. L'enquête portait sur quatre mille élèves, d'établissements très différents, dont beaucoup n'avaient pas de classe de musique.

(Suite page 4)

A l'occasion de la nouvelle année, j'adresse mes vœux les meilleurs à toute la grande famille orphéonique. A chacun d'entre vous : succès et bonheur familial et prospérité pour nos sociétés musicales et nos fédérations.

A. EHRMANN.

Motion votée à l'unanimité lors du Congrès de la Confédération Musicale de France qui s'est tenu à l'UNESCO les 27 et 28 octobre 1967.

Le Congrès de la CONFEDERATION MUSICALE DE FRANCE, réuni en séance plénière le 28 octobre 1967, animé du désir d'un renouveau de la vie musicale française, ayant les mêmes préoccupations que le COMITE DE LIAISON POUR LA SAUVEGARDE DE LA MUSIQUE, considérant que le rôle de l'école est :

— de rechercher toutes les aptitudes de l'enfant ;
— de développer en un équilibre harmonieux, le corps, l'intelligence, la sensibilité ;
— de donner à l'homme de demain la possibilité d'utiliser des loisirs accrus, au profit d'un continuel épanouissement intellectuel et moral ;

— de l'aider à devenir à la fois meilleur et plus heureux,

que pour y parvenir, l'école doit prévoir un dosage raisonnable des différentes disciplines et considérer les enseignements artistiques comme des disciplines « A PART ENTIERE ».

ATTIRE à nouveau l'attention des Ministères intéressés sur la nécessité de promouvoir l'EDUCATION MUSICALE à tous les niveaux scolaires, « de la Maternelle à la Faculté » ;

ESTIME indispensable :

— des Maîtres qualifiés à tous les niveaux,
— le respect et l'aménagement des horaires,
— la révision des programmes,
— la création de postes budgétaires en nombre suffisant.

DEMANDE aux différents Ministères de prendre très rapidement les mesures nécessaires pour rendre à la France, à sa musique, à ses musiciens, une place honorable parmi les nations.

Concert de Gala du 57e Congrès

REFLEXIONS ET PROPOS

Le concert de gala donné par la musique des gardiens de la paix de Paris, et sous l'égide de la Confédération musicale de France, à la salle Gaveau, le 28 octobre 1967, a attiré l'attention du monde musical sur cette formation d'élite et aussi sur la musique d'harmonie en général. Entendons bien : sur la musique écrite spécialement pour harmonie et non sur les transcriptions d'œuvres symphoniques.

Hors de la musique militaire, il existe relativement peu d'œuvres de qualité écrites pour harmonie. Cependant quelques grands compositeurs, dans le passé, s'y sont intéressés, surtout ceux qui songeaient à un public populaire, lors de manifestations de plein air, comme ce fût le cas sous la Révolution, ou encore comme y songeait Berlioz. La présence l'autre soir, dans la salle Gaveau, bondée de personnalités les plus éminentes de la musique, semble indiquer un renouveau d'intérêt pour la musique d'harmonie. En effet, outre M. Ehrmann, président de la Confédération musicale de France, on remarquait des compositeurs comme MM. Landowski, Tony Aubin, André Jolivet, Olivier Messiaen, Roger Boutry, Jacques Charpentier, Casteredes, Loucheur, Lansen, Gotkovsky.

Indéniablement ce fut un succès. Succès pour les exécutants et leur chef compositeur plaisant et orchestrateur habile Désiré Dondeyne, succès pour la magnifique et sensible Nell Gotkovsky qui avait la difficile tâche de faire chanter l'unique violon de la soirée au milieu d'instruments à vent, succès pour les œuvres toutes contemporaines, succès pour la musique d'harmonie en général, c'est-à-dire pour la musique tout court.

Au cours de l'entracte ou à la sortie, nous avons pu joindre quelques uns des compositeurs présents dont voici les impressions notées rapidement. D'abord sur la qualité de l'orchestre : « Excellent » (Tony Aubin) ; « Tout à fait remarquable » (A. Jolivet) ; « Je suis enthousiasmé » (O. Messiaen). Ensuite sur le rôle que peuvent jouer les harmonies dans la vie musicale actuelle : « Rôle parallèle, dans son domaine propre, à celui des orchestres symphoniques » (T. Aubin) ; « Rôle essentiel » (O. Messiaen). Enfin sur la possibilité pour les compositeurs d'écrire spécialement pour la formation d'harmonie, les opinions sont particulièrement intéressantes : « Il faut créer un mouvement pour qu'il y ait des commandes officielles » (T. Aubin) ; « Personnellement je suis séduit par les timbres, il y a plus de moëlleux que dans l'orchestre symphonique » (O. Messiaen) et à la question : « Ecrirez-vous vous-même pour harmonie ? » « C'est très séduisant, j'y songe ». Quant à André Jolivet, après avoir d'abord dit qu'il avait autrefois écrit pour harmonie et fanfare et que pour le moment il n'y songeait pas, à l'issue du concert, il avait changé d'avis «« Eh bien, je réécrirai pour harmonie. Il y a là toute une série de sonorité, avec les petites clarinettes, les bugles, et puis dans les graves on obtient des sons à la fois ronds et d'une grande clarté ».

En conclusion, on peut penser que la musique d'harmonie, pour peu que les musiciens et les pouvoirs publics veulent bien s'y intéresser, les uns par leurs œuvres, les autres par leur politique culturelle (et financière...), prendra sa juste place dans la vie musicale : une des premières.

La Musique des gardiens de la paix de Paris, la seule à exécuter ce genre de musique, enregistre sur disques Decca, Philips, Erato, Barclay, Chant du monde, Vogue, Fontana, etc.

GUEGNOLLE,
Musicologue.

M. Henri ROUSSE n'est plus

LA FEDERATION DES SOCIETES MUSICALES DU NORD ET DU PAS-DE-CALAIS EST EN DEUIL.

Son président, M. Henri Rousse s'est éteint le 24 novembre dernier, dans sa 92ème année. Avec lui disparait le dernier des fondateurs de la plus importante des fédérations musicales régionales de France, aux destinées de laquelle il se consacrait depuis 1953.

Ses funérailles ont eu lieu au Quesnoy (Nord) au milieu d'une foule considérable de représentants des sociétés musicales (de l'Avesnois en particulier) au sein desquelles il aimait se rendre, profitant de toutes les occasions pour leur manifester sa vive sympathie, leur prodiguer ses conseils et encouragements et leur communiquer son optimisme et sa confiance dans l'avenir de la musique populaire.

A la famille de M. Rousse qui fut un vaillant défenseur de la musique, à la Fédération des sociétés musicales du Nord et du Pas-de-Calais, la Confédération Musicale de France présente ses sincères condoléances.

Concours Composition Musicale

C. M. F.

Un concours est ouvert pour la composition de 3 œuvres destinées aux examens fédéraux :

A. — 1) Pour le Saxophone-alto. 2) Pour la trompette, le Cornet et le Bugle. 3) Pour le Hautbois, avec accompagnement de piano assez simple.

Ces morceaux, consacrés à la division élémentaire devront être faciles, tout en étant d'un intérêt musical certain et ne pas dépasser la technique instrumentale d'un élève de deux à trois ans d'études. Ils devront comporter un mouvement lent et un allégro. La durée du morceau doit être de 3' 30" à 4' maximum.

B. — Pour la division préparatoire — 2 œuvres très faciles destinées aux examens fédéraux pour flûte et clarinette, avec un simple accompagnement de piano. La durée de ces œuvres ne devra pas excéder 64 mesures.

Un prix de 250 F récompensera dans chaque catégorie, la composition classée première. Celle-ci sera immédiatement éditée par la Maison d'Edition Billaudot, donatrice du montant des cinq prix.

Les manuscrits devront parvenir au président de la Confédération Musicale de France, 121, rue La Fayette, Paris, avant le 1er mai prochain, dernier délai.

Ils devront porter sur la seconde enveloppe contenant le manuscrit une devise, reproduite en tête dudit manuscrit. Il devra y être jointe une enveloppe cachetée contenant le nom et l'adresse du concurrent. Le retour des manuscrits n'est pas assuré. Ils devront être réclamés à la C. M. F. par demande accompagnée du montant des frais de renvoi ou repris directement dans nos bureaux.

Les résultats du concours jugé par un jury composé d'éminents musiciens seront publiés dans le journal de la C. M. F.

Pour le local de la C M F

Montant des sommes déjà parues : 24.444,82 F

M. Lheur Marcel - Arpajon (Essonne) 16 Frs ; M. Leroy Adrien - Paris, 6 Frs.

Total à ce jour : 24.466,82 F

CHRONIQUE des DISQUES

(SUITE DU N° 208)

MUSIQUE D'AVANT-GARDE

+ PIERRE HENRY —

On a pu lire (no d'octobre) l'étude du « Voyage ». Voici aujourd'hui : *Variations pour une porte et un soupir*, partition également électronique. L'auteur semble revenir « à la source » de ses recherches : le son utilisé pour son timbre propre, en raison de ses qualités intrinsèques. L'œuvre, qui fut unanimement bien accueillie, a connu trois versions : pour le concert (1963) pour la danse (1965) enfin pour le disque (1967).

Ici, les sons utilisés sont le soupir (respiré et chanté) et le grincement de porte. Tout découle de ce matériau, d'où le titre. L'auteur en tire 25 variations dont il est inutile que nous indiquions ici les titres ; certaines d'essence mélodique, d'autres : rythmique. Certaines variations n'utilisent qu'une seule des trois sources sonores ; d'autres les combinent, les superposent. En somme, la classique structure adoptée — celle de la « suite » — s'appuye sur la forme thème et variations.

Un tel moyen d'expression s'affirme authentiquement valable lorsqu'il aboutit à un résultat aussi homogène, à un expressionnisme aussi fort, chargé d'un tel lyrisme (mais oui !)

L'œuvre, d'une valeur musicale par conséquent, possède aussi une signification humaine (voir le « programme », depuis le premier volet intitulé « Sommeil » jusqu'au dernier, dénommé « mort »). Elle pourrait symboliser l'étroite interdépendance, l'union de fait de l'homme et de la matière, résultant de leur coexistence obligatoire imposée par les conditions vitales terrestres.

Nous avons dit lyrisme, symbolisme. Ajoutons un réalisme indéniable, puissant : cette porte qui s'enfle, se dédouble, ricane, se plaint, s'esclaffe, se courrouce, gémit, s'affole, siffle, grince, chante, grogne, brait, menace, supplie, palpite, hennit, crécelle, mitraille...

La reproduction est d'une présence stupéfiante. Nous recommandons fortement l'audition en stéréophonie. (8)

MUSIQUE ETHNIQUE

+ MUSIQUE BAOULE - KODE —

L'examen approfondi dont le dernier disque de musique africaine a fait l'objet (voir le numéro de Novembre du journal) nous permettra de moins détailler cette nouvelle réalisation. Les « Baouléo - Kodé » constituent une des peuplades du centre de la Côte d'Ivoire.

Nous entendons des musiques de fête, qui avaient jadis un caractère sacré. Les caractéristiques essentielles des polyphonies vocales demeurent : a) leur évolution en tierces (harmoniques) parallèles. b) leur aspect responsorial (provoqué par l'alternance du solo et du chœur). c) la sûreté des rythmes instrumentaux de soutien.

La quinzaine de séquences présentées se subdivisent en trois grandes parties. La première est le « goli » de Zébénan. Le Goli est un dieu Baoulé, figuré par un masque polychrome ; Zébénan est l'endroit où l'enregistrement a eu lieu. Successivement : Chants et danses dans le village avant l'arrivée du masque ; arrivée de Goli, annoncée par la trompe, et diverses danses sur place, départ du masque.

La troisième est un autre « Goli » : même genre de cérémonie, mais captée ailleurs (à Brikro) et sans apparition de masque cette fois. Successivement : arrivée et danse des chanteurs instrumentistes (une trentaine) ; histoire d'une fille et de son ami le cordonnier ; annonce de l'arrivée (qui n'aura pas lieu) du masque.

Entre ces deux fêtes, le « Congassa » de Congonossou, qui est un rituel d'initiation, auquel participent des instrumentistes (la composition de l'orchestre est détaillée sur la notice) des chanteurs, des danseurs, plus un brandisseur de torche.

Le disque est inséré dans un album qui apporte : 1o) des considérations ethnographiques générales. 2o) des renseignements sur chaque séquence, avec cinq photos où les instruments (trompe, hochets, percussions diverses) sont très visibles. (9)

(8) PHILIPS 836 853 D S Y (33/30)
(9) OCORA O C R 34 (33/30)

***

CHRONIQUE DE JANVIER

LE CHANT

+ BRAHMS : DEUTSCHE VOLKLIEDER

Vive le disque lorsqu'il nous révèle des œuvres aussi rares. Le recueil de chants populaires allemands date de 1894. Ces chants folkloriques (pas tous, nous le verrons plus loin) constituent une gerbe merveilleuse.

Le thème inspirateur est — à infiniment peu d'exceptions près — l'amour. Qu'il s'agisse d'un tendre chant d'espoir, de strophes exprimant la douleur, d'un amour impossible, déçu, repoussé ou inquiet; ou au contraire l'allégresse d'un amour partagé ; que le texte célèbre la force de l'amour, la beauté du regard de la belle ; qu'il exprime la tristesse de la séparation ou qu'il traduise avec tendresse le bonheur idéal, le poème est presque toujours de caractère romantique (même lorsqu'il est ancien). Mais parfois il est amusant (ainsi lorsqu'il expose la ruse déployée par les amants pour se retrouver).

On conçoit qu'il nous soit impossible d'analyser les 42 chants présentés. Signalons pourtant « En bas de la vallée... » émouvant en dépit de sa facture populaire ; « Gunhilde vivait paisible... » admirable ballade traitant de la repentance après la faute ; « Mario se mit en route... » chant d'inspiration religieuse au charme naïf ; « Une douce jeune-fille... » sur le poignant thème éternel : la jeune fille et la mort ; « J'étais sur une haute montagne » certainement un air à danser ; « Un seigneur chevauchait » ancienne et assez énigmatique ballade ; « Dans la nuit tranquille » suprêmement poétique, etc... etc...

Certaines pièces sont réservées à la voix d'homme, d'autres au timbre féminin ; beaucoup s'exécutent en duo. Les inflexions les mélodies sont typiquement germaniques les rythmes vivent.

Il nous semble important de mettre maintenant l'accent sur l'exceptionnelle réussite que constitue le travail effectué par Brahms sur ces chants. Il n'a pas retenu toutes les strophes du poème ; il a parfois modifié la mélodie ; et, surtout, il a créé d'admirables harmonisations, à la fois simples et raffinées. L'accompagnement est toujours opportun, fin et délicat ; avec cela, tous les mérites d'une discrète mais fidèle adéquation à l'esprit des textes. On voit que, malgré le respect éprouvé par le compositeur pour la matière qu'il modelait, il sut lui imprimer un tour qualifié et personnel.

Louons l'inégalable talent des trois artistes qui se sont associés : Elisabeth Schwarzkopf, D. Fischer-Dieskau et G. Moore. Chez la soprano comme chez le baryton, la voix est pure et bien conduite, la déclamation nette, et les intentions heureuses : en effet, les interprétations ont le ton sobre mais juste qui convient. Quant au pianiste, sa discrétion exemplaire n'a d'égale que la délicatesse de son accompagnement ; nous estimons qu'il ne contribue pas peu à l'exceptionnelle qualité de l'ensemble.

La réalisation technique préserve le climat intime recherché par ces musiciens. Les deux disques sont livrés en coffret, avec un album. Celui-ci contient pour chaque chant le texte allemand et sa traduction, ainsi que des indications sur les sources, plus des illustrations à la romantique. Mais la notice est précédée d'une Etude générale traitant de l'importance et de la variété du folklore germanique ; elle explique aussi pourquoi l'Allemagne n'eut pas besoin, comme maints autres pays d'Europe, de rénover sa musique sur des bases folkloriques au XIX· siècle ; enfin elle envisage le rôle du folklore dans la musique de Brahms et justifie que celui-ci ait donné sa caution à des ouvrages apocryphes. (1)

+ UNE SCHUBERTIADE

Les intimes de Schubert donnèrent ce nom aux parties de campagne dont il était le boute-en-train ou aux réunions amicales qu'il animait. On y discutait beaucoup, on y riait ; et, bien entendu, on y chantait et dansait. C'est-à-dire qu'on écoutait tels de ses lieder, puis le compositeur lui-même se mettait au piano pour faire danser la compagnie.

Or voici qu'une de ces schubertiades ressuscite, pour notre plus grand et plus délicat plaisir. Naturellement, on a cherché à en recréer, non le programme exact mais le « style », dans le choix des œuvres d'abord, dans le choix de l'instrument ensuite puisque toute la partie pianistique est exécutée sur un Hammerflugel viennois datant de 1837.

Première face - Dans der Hirt auf dem Felsen (le pâtre sur le rocher) la clarinette dialogue avec la voix ; la première partie de cette longue pièce expose de mélancoliques sentiments, alors que la seconde chante l'arrivée du printemps. Suivent les 12 ländler opus 171 pour piano solo ; ces danses allemandes (1823) constituent une suite valsée qui enchaîne les 12 pièces de tonalité différente. Elégant et dansant, l'ensemble n'est cependant pas véritablement gai ; frivolité et gravité se côtoient. L'intérêt est ici capital des sonorités d'époque, d'une inégalable intimité dans la douceur. Seligkeit, exquis chant d'amour en forme de valse, clôt cette première partie (que nous aurions, pour notre part, placé en second en raison de sa variété et de son esprit).

La seconde face est un récital de 7 lieder pour soprano et piano. Dans Gretchen am spinnrad (Marguerite au rouet) illustre chef-d'œuvre écrit à 17 ans, la mélodie évoque les amoureuses pensées, tandis que le thème de fileuse de l'accompagnement symbolise la fuite du temps. Du liebst mich nicht traduit la douleur d'un amour non partagé. Heimliches Lieben, simple lied strophique, vit pourtant d'une palpitation cachée. Le célèbre Im Frühling ajoute à la fraîcheur vocale de ravissants contrepoints pianistiques. Prestes et légers s'envolent Die Vögel. Un jeune homme à l'écoute de son cœur...telle est l'idée de Der Jungling an dor Quelle ; quelle ineffable tendresse ! Enfin der Muscnsohn, d'un ton entrain, d'une fine allégresse, représente un des rares chants schubertiens débordants d'une joie évidente.

Mise à part l'épisodique et veloutée clarinette de Deinzer, les deux protagonistes de cette soirée Schubert sont le soprano Elly Ameling et le pianiste Jorg Demus. La voix, pure et douce, très étendue et fort expressive, est tout simplement merveilleuse. L'artiste s'affirme comme une idéale chanteuse de lieder ; elle vit les péripéties, reflète les états d'âme, sans que la qualité musicale du chant ne s'en ressente le moins du monde. Son partenaire tire du clavier le maximum de délicatesse et de grâce.

L'acoustique est réussie ; fidélité exceptionnelle à la voix (placée en avant) et aux instruments ; la présentation est agréable. Brochure : commentaire et reproduction des textes. Conclusion : idée excellente, réalisation enthousiasmante. (2)

INSTRUMENTS

+ DUOS POUR VIOLON ET ALTO : MOZART

Au XVIIIème siècle, le duo violon-alto était une formation de musique de chambre très pratiquée et essentiellement familiale. Les deux œuvres ci-enregistrées, qui datent de 1783, constituent l'intégrale de ce que Mozart a écrit pour ce groupement. Et encore ne les a-t-il rédigées que pour rendre service à un ami (du moins peut-on l'affirmer avec le maximum de certitude). A les entendre, on se prend à regretter qu'il n'ait pu — ou voulu — renouveler son geste. En effet, leur intérêt est tout particulier, du fait que l'alto n'y est pas relégué au simple rôle de « basse de violon » ; bien au contraire les deux instruments traitent la plupart du temps à égalité.

Duo n° 1 en sol, K 423. (Allegro : thème principal reflétant l'allégresse ; développement classique, de caractère très enjoué. Andante : élégante cantilène dévolue au violon, mais les dessins accompagnateurs de l'alto ont de l'allure. Allegro : rondo au refrain preste et spirituel ; si le violon expose, le rôle de l'alto a beaucoup d'importance, du point de vue richesse contrapuntique et apport de couleur notamment).

Duo n° 2 en si bémol, K. 424 (1. Courte introduction adagio de caractère sérieux, puis allegro dont la plaisante fantaisie réclame sa bonne part de virtuosité à chacun des instrumentistes. 2. Andante : ici le violon libère une romance, expressive certes, mais non exempte de difficultueux traits ornementaux, alors que l'alto se trouve exceptionnellement réduit à un subalterne rôle d'appui harmonique — en doubles-cordes, il est vrai. 3. Finale de forme thème et variations ; celles-ci au nombre de six, de style très décoratif : a) le violon est véloce ; b) l'alto entraîne son coéquipier ; c) comme la première ; d) très brillant dialogue ; e) ils se partagent un doux cantabile ; f) échange de spirituelles reparties ; coda rapide).

Il nous semble que Joseph et Lillian Fuchs avaient déjà enregistré ces œuvres. Les sonorités sont belles. Outre cela, deux dominantes dans leurs exécutions : vigoureuses et alertes. Quant à la virtuosité, point tapageuse, elle confère à leur jeu un « brillant » de bon aloi. Donc : deux versions classiques et de bon goût.

La prise de son a bien équilibré les deux instruments. Reproduction claire et ferme. La stéréo définit bien chaque partenaire. Gravure très à l'aise, en raison de la durée relativement brève des duos (15 et 18 minutes). Notice intéressante. (3)

+ LE VIOLONCELLE : ELGAR ET BLOCH

Edward Elgar : compositeur anglais (1857-1934). Son Concerto pour violoncelle et orchestra en mi mineur (opus 85) date de 1919. Il mériterait assez le titre de « poème » pour cello et orchestre. Très lyrique, l'œuvre est en effet à nette prédominance mélodique. Fort classique, la syntaxe sait éclairer et condenser la pensée. En 4 mouvements, dont les deux premiers s'enchaînent.

(Adagio - Le soliste attaque d'emblée un récitatif plaintif, entraînant l'orchestre dans son sillage ; s'ensuit un dialogue où l'un et l'autre rivalisent pour un très cantabile moderato. Allegro - passionné, avec quelques légers mais pittoresques reflets de « folksong ». Adagio - court mais admirable : mélodie continue que le soliste fait planer au-dessus de l'ensemble. Finale représente l'intrusion romantique dans ce concerto; plus long et de structure moins simple ; l'oscillation continuelle entre rêverie et danse lui confère un caractère savoureusement hybride).

Quel grand celliste que Pierre Fournier ! L'expression est intense, commandée par un archet long, généreux, ardent, et régie par un ample vibrato de la main gauche. Le soutien instrumental est superbe.

Mais autre chose est « Scholomo », rhapsodie hébraïque pour violoncelle et orchestre de Ernest Bloch, ouvrage qu'on sent né d'une impérieuse nécessité intérieure. Poignant et sincère, il représente certainement son chef-d'œuvre (1916). C'est une longue méditation sur la vanité de la destinée humaine, ce qui explique aussi bien les sommets de trompeuse exaltation que les épisodes profondément dépressifs.

L'œuvre mobilise un orchestre important mais aéré. Elle s'ouvre sur une cadence vaste, triste mais assez majestueuse au violoncelle solo.Mais elle est difficilement analysable en raison de son aspect constamment improvisé. Elle sombre finalement dans la désespérance. Le cello achève dans une solitude désolée, image de l'homme terminant sa carrière terrestre.

Le même artiste, toujours encadré par la Philharmonie berlinoise, direction Wolfenstein, en offre une traduction sublime où se mêlent gravité, révolte, douleur, amertume. L'orchestre aussi a ressenti l'exceptionnelle valeur de l'ouvrage, exprimant profondément son message humain. Le côté « couleur hébraïque » est perceptible, mais non excessif. Œuvre et version sont chaudement recommandées.

On a placé le soliste « en avant ». Le son est beau — avec des graves ronds et pleins — et puissant. Spacieuse et confortable, l'audition en stéréophonie est conseillée (gravure universelle). (4)

Roland CHAILLON
de l'Académie Charles Cros

(1) Voix de son Maître CAN 163/4 F (33/30).
(2) Harmonia Mundi 30696 (33/30).
(3) C.B.S. 75590 (33/30).
(4) D.G.G. 139128 SLPM (33/30).

P.S. — + L'OPERATION « R »

R comme Rubinstein. La firme R.C.A. lance l'intégrale des nocturnes de Chopin par cet artiste (2 disques pour 54, 24 F). En outre, à tout acheteur de six disques du catalogue Rubinstein (qu'on peut acquérir en plusieurs fois) elle offre — jusqu'à fin janvier — un luxueux coffret pour les conserver. R. Ch.

***

HENRI SAUGUET

par France-Yvonne BRIL

Mme F.-Y. Bril, qui rédige avec tant de compétence les « Cahiers musicaux de l'O.R.T.F. », vient de publier un « Sauguet » très intéressant (1).

L'ouvrage est divisé en trois parties : 1) la vie (portrait ; l'enfance ; les essais, les succès. Au passage évocation de souvenirs, de figures). 2) L'œuvre, en une étude claire et ordonnée ; nulle analyse technique rebutante (La musique de Sauguet : originalité, raffinement, discrétion. Le catalogue : pour chaque œuvre, commentaire bref mais pertinent. Sauguet et le théâtre. Les symphonies. Les concerti. Les mélodies. Les ballets). 3) Compléments divers (paroles de Sauguet éclairant ses conceptions. Ecrits de Sauguet. Critiques parues : pour ou contre. Nomenclature complète des œuvres, présentée chronologiquement dans chaque genre. Discographie).

Donc, ouvrage complet sous un petit volume. Le style est concis et alerte, procurant une très attrayante lecture.

Roland CHAILLON.

(1) Editions Seghers (Collection : musiciens de tous les temps).

POINT DE VUE D'UN JEUNE SUR LA MUSIQUE...

L'OPÉRA

II) Deux frères séparés : théâtre parlé et théâtre lyrique.

« La tradition c'est le laisser-aller »

Gustave Mahler

Jean Vilar succédera-t-il à Georges Auric à la tête de l'Opéra ?

Il est trop tôt pour l'affirmer mais la question mérite d'être considérée à cause des réflexions qu'elle suscite, des résistances qu'elle fait apparaître et qui se résument en une seconde interrogation : peut-on confier la réforme du théâtre lyrique français à un homme qui, depuis vingt ans, s'est identifié à « l'autre » théâtre, le dramatique.

Si nous voulions prendre parti pour Jean Vilar nous ferions remarquer que la musique a toujours été liée à sa carrière théâtrale, qu'il n'a jamais oublié sa double formation de violoniste et de clarinettiste, nous pourrions évoquer la superbe réussite de sa mise en scène de la « Macbeth » de Verdi... Tel n'est pas notre propos.

Le débat ne se limite pas à une personnalité aussi riche soit-elle ; il concerne l'avenir du théâtre lyrique en général et nous invite à envisager les problèmes qui se posent dans les domaines les plus divers.

S'il ne s'agissait que de rajeunir quelques décors, de brûler les toiles peintes et de renvoyer quelques chevaux à leurs écuries d'opérette, la tâche serait relativement aisée et le progrès estimable mais bien insuffisant. Une réforme de plus grande envergure exige plus d'ambition et d'enthousiasme, un nouvel état d'esprit, un dynamisme, toutes qualités que le théâtre dramatique a su s'imposer et qui sont contenues dans ces deux mots : **discipline et imagination.**

La discipline théâtrale, c'est avant tout la rigueur dans le travail, mais c'est aussi le respect d'un art et donc des œuvres qui illustrent cet art. Nous possédons un patrimoine musical et lyrique qu'il s'agit de défendre, nous avons de plus à enrichir ce patrimoine en réalisant les créations nécessaires.

Sur le respect du passé les attitudes divergent profondément ; les amateurs d'opéra comme les « professionnels » de l'art lyrique estiment très souvent que la fidélité aux œuvres implique un souci de conservatisme qui a pour règle d'or le respect d'une certaine tradition théâtrale de la mise en scène, du décor, de l'interprétation, etc... Le théâtre dramatique semble au contraire s'accorder de grandes libertés avec les textes, bouleverse à chaque instant ses propres habitudes et donne libre cours à une imagination souvent débridée.

Une réflexion un peu moins superficielle nous permettrait cependant de voir qu'en ce domaine de la fidélité aux œuvres, aux créateurs, et à l'art, les plus irrévérencieux ne sont peut-être pas là où certains veulent les voir.

Qu'est-ce en effet que respecter une œuvre lyrique en l'occurrence ?

Un opéra se présente comme la rencontre d'une action dramatique chargée de significations et d'une musique dont le rôle est de prolonger le texte écrit et de lui donner un rayonnement, une autre puissance.

Si l'on admet qu'une grande œuvre lyrique ne se limite pas au culte de la voix mais constitue un complexe dramatique et musical il faut dire que ce qui doit être respecté et préservé c'est le sens profond volontairement donné à cette œuvre par son auteur.

Dès lors l'anecdote ne compte plus : ce n'est pas le dessin du Château Saint-Ange qui est important mais la détresse de la Tosca ; il nous importe peu que le bureau de Scarpia soit ovale, carré, vert ou blanc, si l'atmosphère ainsi obtenue est lourde des menaces qui pèsent sur Mario et frémissante de l'impatience du chef de la police.

Dans cette optique le décor comme la mise en scène sont motivés par les exigences du texte et du texte seul. Refuser tout ce qui sur la scène n'est pas de nature à participer à la signification globale d'une pièce doit alors disparaître.

Ces idées sont d'une banalité totale pour ceux qui ont suivi dans notre pays ou ailleurs les travaux des grands hommes de théâtre de notre temps, les Vilar, Barrault, Wagner, Brook, Erlo,... Mais elles ne sont pas encore admises par ceux qui demeurent partisans d'un naturalisme hors de saison.

Tant que l'opéra sera considéré comme un divertissement au même titre que le music-hall, le cirque ou le film à grand spectacle on continuera à préférer l'anecdote à la vérité, on sera fidèle à la lettre de l'œuvre, jamais à son esprit.

Ceux là même qui sont prêts à crier au sacrilège acceptent très bien qu'on vide un ouvrage de son contenu dès l'instant que les apparences sont sauves l'actuelle mise en scène de Carmen attire les foules au Palais Garnier parce que l'on y voit utilisées toutes les ressources de la super production et que le réalisme y est exploité dans les limites de l'imagerie populaire ; peu importe que le drame soit noyé dans la poudre aux yeux, on ne vient pas à l'Opéra pour penser mais pour écarquiller les yeux devant une belle vitrine de Noël.

Qui donc trahit Bizet ? Louis Erlo quand il réduit son décor au strict nécessaire, au symbole visuel, quand il met l'accent sur le drame de l'amour et de la mort, ou bien Monsieur Rouleau quand il s'offre une revue de fin d'année ?

Est-ce l'Espagne de Goya, ou celle des cartes postales qu'il s'agit de représenter ?

En vérité le théâtre lyrique ne survivra que s'il devient véritablement un théâtre et non pas une attraction pour touristes.

Le théâtre parlé nous enseigne que l'art de la scène est celui de la rigueur. Il rejoint par là le dessein d'un autre génie théâtral que l'on a trop tendance à vouloir défendre contre lui même : Richard Wagner dont le cas mérite d'être étudié à part et qui fera l'objet d'un prochain article.

Jean CABOURG

ORCHESTRE DE CHAMBRE de PARIS

Les répétitions générales des Concerts Symphoniques de Chambre de Paris sont réservées aux élèves des Etablissements d'Enseignement des Départements de la Région Parisienne.

Les répétitions générales ont lieu à la salle Gaveau les samedis à 17 h. 30, 45, rue de la Boétie, 8e.

Les étudiants pour obtenir des cartes gratuites doivent s'adresser au Centre Académique de « Jeunesse et Sports », 11, rue Auber Paris-9e. Tél. 073.23.73, ou au secrétaire de la Commission des Affaires Culturelles du Conseil de Paris, à l'Hôtel de Ville, Renseignement / Tél. 328.27.81 (le matin).

FESTIVAL DE MUSIQUES MILITAIRES DE LORIENT

(11 MUSIQUES MILITAIRES REPRÉSENTANT 9 PAYS).
DES DIZAINES DE MILLIERS DE SPECTATEURS ONT ASSISTÉ AUX GRANDIOSES MANIFESTATIONS

Les Festival International des Musiques Militaires a connu le 1er octobre au Parc des Sports, un final éblouissant digne du succès remporté ces deux dernières journées à travers la ville. Car, malgré la qualité des concerts en plein air, il fut surtout une manifestation populaire, une fête de la Musique où le folklore voisinait aimablement l'armée, et il connut en fait son apothéose dans la rue.

Samedi après-midi, d'abord, à l'occasion de la présentation des douze musiques par Guy Lux, sur la place de l'Hôtel de Ville. Une foule considérable avait envahi l'avenue du Faouëdic et les abords du parc des sports. Il y avait du monde à tous les balcons de la place Jules-Ferry..... et même aux étages de l'Hôtel des Finances en construction. Comme à chacune des organisations de la Société pour le le Rayonnement de la Musique Populaire.

A 16 h. 30, M. Marcellin, ministre délégué près du Premier ministre, chargé du Plan de l'aménagement du territoire, qu'accompagnait M. Penel, préfet du Morbihan, arrivait sur la place où il avait été précédé par M. Fofana, ministre délégué auprès du président de la République du Sénégal et son épouse, tous deux très remarqués dans leurs costumes africains. Ils furent salués à leur descente de voiture par M. Allainmat, député-maire, M. Jaquet, sous-préfet, et M. Macé, président du Comité d'organisation.

Immédiatement, Guy Lux présenta chacune des musiques dont les représentants se tenaient au pied des mâts où devaient être hissées les couleurs. Ainsi montèrent tour à tour, en même temps que retentissaient les hymnes nationaux de chacun des pays, les pavillons belge, canadien, tchécoslovaque, allemand, autrichien, suédois, turc et américains.

Une éclatante « Marseillaise » devait suivre, jouée par l'ensemble des musiques dirigées par le commandant Jules Semler-Collery, ex-chef de Musique principal des Equipages de la Flotte. Ses accents vibrants s'entendirent très loin dans la ville, comme un peu plus tard ceux de « Concordia », hymne de l'amitié internationale, « trait d'union » entre toutes les musiques, dit Guy Lux, et que conduisit également son compositeur, le commandant Semler-Collery ; on sait qu'il a écrit cette œuvre à la demande de M. Macé, spécialement pour cette journée. « Concordia », véritable poème symphonique traversé par un souffle généreux d'humanité, pourrait devenir un hymne mondial.

Après cette belle et émouvante cérémonie, riche en couleurs, en caractère, et bouleversante d'espérance, M. Marcellin, accompagné de M. Penel, M. Jaquet, M. Allainmat, M. Macé, du contre-amiral Hiribarren, commandant la Marine à Lorient et du général d'Arbaumont, commandant la 31e division militaire à Rennes, et représentant le général Moullet, commandant la 3e Région Militaire, passa devant chacune des musiques pour féliciter son chef.

Guy Lux présenta à nouveau chaque formation à son départ de la place.

DIMANCHE APRÈS-MIDI. UNE FOULE COMME LORIENT N'EN AVAIT JAMAIS CONNU

La deuxième véritable fête de la Musique eut lieu dimanche après-midi pendant le défilé et elle effaça tout ce que l'on avait déjà pu voir à Lorient par l'affluence extraordinaire qui se pressait sur tout le parcours.

Il y avait du monde partout, et il est impossible d'évaluer avec précision les dizaines de milliers de spectateurs qui applaudirent finalement les musiques.

Ce défilé fut un véritable triomphe, et à lui seul une récompense méritée pour les dévouées organisateurs. Sur plusieurs rangs, sur l'ensemble de l'itinéraire, le public ne cacha pas son admiration et son enthousiasme. Mais le spectacle était particulièrement impressionnant place Aristide Briand et avenue du Faouëdic où les musiciens eux-mêmes furent surpris par la formidable densité de la foule.

En tête du défilé venait l'impeccable Musique de l'Air de Paris, suivie de celle de la Force Navale de Belgique, des canadiens arborant les casques à pointe rouge et blanc, des Tchécoslovaques en rangs serrés, des deux formations allemandes réunies en un seul groupe aux alignements irréprochables, des Suédois fort élégants, des Autrichiens également très stylés, des Turcs aux casques blancs et uniformes bleu pâle, des Américains en belle tenue bleue....

Mais le cœur des spectateurs battit un peu plus fort au passage très remarqué de la Musique des Equipages de la Flotte de Brest, qui n'avait rien à envier à ses rivales étrangères et à celui des képis blancs de la Légion, auréolée de sa fantastique histoire.

Plus loin, les bravos crépitaient aussi sur les pas du bagad de Lann-Bihoué qui manœuvrait avec brio aux sons des tambours, binious et bombardes et l'on était également fier de cette sympathique phalange.

Les gracieuses Reines de la Musique, en costumes lorientais, fermaient la marche.

On gardera longtemps à Lorient le souvenir de cet après-midi coloré.

LA RÉCEPTION DE LA MUNICIPALITÉ

Ajoutons que samedi matin, la Municipalité avait offert une réception dans la salle du Conseil municipal. On notait la présence autour de M. Allainmat, député-maire, ses adjoints et conseillers municipaux, M. Macé et ses collaborateurs, et de la Reine de la Musique, Mlle Danielle Le Guéhennec et ses demoiselles d'honneur, Mlles Marie-Thérèse Le Guéhennec et Roselyne Prunet, de : Me Yvon, sénateur ; M. le docteur Thomas, vice-président du conseil général, représentant M. Marcellin ; Mme Court, conseiller général ; M. Maurice conseiller général, maire de Lanester ; M. Dugor, conseiller général, maire d'Auray ; M. Moënic, conseiller général, maire d'Inguiniel ; M. Peyre, président du Tribunal de Grande-Instance ; M. Macherez, procureur de la République ; M. Fraval de Coatparquet, adjoint au maire de Vannes ; M. Le Montagner, maire de Guidel ; M. Guyonvarch, maire de Plœmeur ; M. Rémilly, maire de Larmor-Plage ; Me Glotin, ancien maire de Lorient ; M. Cornu, secrétaire général de la sous-préfecture ; le général d'Arbaumont, commandant la 31e Division Militaire à Rennes, représentant le général Moullet ; le général Delassus de Saint-Geniès, commandant l'Ecole de Saint-Cyr-Coëtquidan ; le général Eglin, commandant le Génie de la 3e Région ; le colonel Chauchat-Rozier, chef de cabinet du général Moullet ; le colonel Le Chevalier, délégué militaire départemental ; le contre-amiral Hiribarren, commandant la Marine à Lorient ; les attachés militaires des nations représentées au Festival ; les chefs des différentes musiques ; les Consuls locaux ; M. Ehrmann, président de la Confédération Musicale de France ; le commandant Semler-Collery, ex-chef principal de la Musique des Equipages de la Flotte ; M. Catteaux inspecteur d'Académie du Morbihan ; le chef d'escadron Devic, commandant le groupement de gendarmerie du Morbihan ; le capitaine Martin, commandant la Compagnie de Gendarmerie de Lorient ; M. Daver, commissaire central et ses principaux adjoints ; l'officier de gendarmerie maritime de 1ère classe Taburet ; M. Moysan, président du Comité de la Foire-Exposition ; M. Chappel, président de l'U.C.I.L. ; M. Duparc, président du Syndicat d'Initiative ; M. Piraud, président du comité général des Fêtes ; M. Mansion, président des Amis du Musée de Lorient ; M. Giband, président du Tribunal de Commerce ; Me Pigée, président de la Société Municipale de Musique ; M. Parrot, vice-président ; M. Moreau, directeur de l'Ecole Nationale de Musique ; M. Quiviger, inspecteur de l'Enseignement du 1er degré ; M. Huart, directeur de l'Ecole municipale des Beaux-Arts ; les présidents des Sociétés musicales de Lorient, plusieurs représentants d'administrations, directeurs d'établissements et chefs de services de la ville que nous ne pouvons tous citer.

M. Macé prenait la parole pour remercier tout d'abord les chefs de musiques et dire sa joie de les voir réunis à Lorient.

C'est un sentiment qu'exprima aussi M. Allainmat : « Votre présence dit-il, montre que la ville de Lorient est dynamique et qu'elle a le vent en poupe. Et puis, elle a connu trop de tristesses pour n'avoir pas à présent envie de connaître la joie, cette joie que vous nous amenez. En revanche j'espère que vous trouverez à Lorient le visage de l'amitié, que vous nous ferez une place dans votre cœur et que vous emporterez de notre ville un souvenir aimable ».

Dernier acte de cette cérémonie d'accueil : la remise de souvenirs offerts par M. Macé, en commémoration de ce premier Festival de Musiques Militaires.

Cette réception fut suivie d'un déjeuner offert par le Comité d'organisation et excellemment servi dans le salon d'honneur de l'Hôtel de Ville par les soins de Mme Le Mic, tandis qu'un fond sonore était tissé par un groupe de musiciens tchèques. Ce banquet fut l'occasion pour M. Macé, d'exprimer ses remerciements à tous ceux qui l'avaient aidé et pour M. Allainmat, de rendre hommage à l'activité et aux qualités, d'organisateur du président de la Société pour le Rayonnement de la Musique populaire.

LE COMITÉ D'ORGANISATION

Société pour le Rayonnement de la Musique Populaire

M. Paul Macé, président ;
M. Marcel Tanguy, M. René Nogent et M. Pierre Le Voadec, vice-présidents ;
Commandant Jules Semler-Collery, directeur technique ;
M. Charles Le Floch, secrétaire ;
M. Jean-Claude Le Voadec, secrétaire-adjoint ;
M. Georges Vantorhoult, secrétaire administratif ;
M. Henri Pustoch, trésorier ;
M. André Gaté, trésorier-adjoint ;
M. Georges Galinier et M. Roger Le Moal, conseillers techniques.

RÉCEPTION A LA SOUS-PRÉFECTURE

A l'occasion du Festival International des Musiques Militaires, M. le Sous-Préfet de Lorient et Mme Jaquet ont offert dimanche, à 18 h., une réception à l'Hôtel de la Sous-Préfecture, rue Claire Droneau. Ils réservèrent un accueil sympathique à leurs hôtes parmi lesquels les nombreuses personnalités étrangères venues à Lorient pour cette manifestation.

LES CONCERTS AU PARC DES SPORTS

Impeccables dans leur présentation, animées d'un esprit musical et d'un talent auquel, parfois, leur appartenance nationale conférait une incontestable originalité, dirigées par des chefs remarquables, à la baguette personnelle, toutes les formations qui se sont succédées sur le podium ont littéralement conquis le public.

Les programmes, éclectiques dans leur richesse et leur variété, alliaient les grandes œuvres classiques et lyriques aux « blues » et rythmes New Orléans, aux valses viennoises, aux accents solennels des marches de parades, aux sonneries martiales des marches de défilés.

Coiffant sous un même « chapeau », si j'ose dire, les trois concerts qui m'occupent, je citerai :

La Musique de la Flotte, de Brest, dirigée par le capitaine Hubert qui se distingua notamment dans trois danses slaves de Dvorak et l'Ouverture 1812, de Tchaïkowski.

La Musique de la Force Navale Belge, conduite par le commandant Dulick, dont je signale la prestigieuse interprétation de Boule de Feu, poème symphonique de J. Hanniken, les marches brillantes de A. Prévost, l'Ouverture de D Dondeyne.

La Fanfare de la Brigade Canadienne, placée sous la baguette du capitaine C.-A. Villeneuve, remarquable dans sa restitution de Ruy Blas, de Mendelssohn, et qui fit le plus plaisir à tous dans une Fantaisie de H. Cable, sur des airs du folklore québecois.

Le dynamique orchestre central de l'armée Populaire tchécoslovaque, qui nous tint trois quarts d'heure durant sous un charme constant, dans une ambiance à la fois musicale et spectaculaire, en jouant des ouvrages caractéristiques du pays tchèque et le final de la Symphonie du Nouveau Monde, d'Anton Dvorak. Je mets l'accent notamment, sur les doigts légers, composition pour clarinettes de Dolfy Langer, interprétée par quatre instrumentistes virtuoses. Quatre chefs se succédèrent au pupitre de direction : Le commandant Stastny, le lieutenant-colonel Sluka, les capitaines Brejsek et Kudelasek.

La Musique de la Garde de Vienne (Autriche), qui, sous la conduite alternée du Professeur-docteur Hodick et du lieutenant Soifelner, exécuta, dans un style plein de couleur, l'ouverture de Cavalerie légère, de Suppé, le Rhapsodie slave No 2, de Friedemann, et le célèbre Beau Danube Bleu, de Johann Strauss.

La Musique de l'Air d'Ankara, à la tête de laquelle se trouve un jeune chef de 28 ans, le lieutenant Farouk Pinar, formation qui se produisait pour la première fois en Europe, et joua avec autant de brio que de précision la Marche d'Izmir, l'ouverture des Noces de Figaro, de Mozart, et, défilant sur la pelouse en formation circulaire, une vibrante Marche d'Arméo.

Les Musiques de Terre et de l'Air de l'Allemagne fédérale, dirigées par les majors Meyer et Schluter, que l'on applaudit chaleureusement dans la Marche de Rakoczy, de Berlioz, la Danse du Sabre, de Katschaturian, et à l'enseigne de la plus pure tradition wagnérienne, dans l'ouverture des Maîtres chanteurs.

La Musique de l'Armée de l'Air suédoise — chefs : le colonel N. Palmgren et le capitaine A. Welberg — qui témoigna d'un sentiment musical racé dans la Petite Suite de Debussy et dans un pot pourri sur des mélodies populaires suédoises, de H. Myrtellus.

La Musique de l'Air de Paris — direction : commandant Gallet — qui interpréta brillamment du Bach (Toccata et Fugue en ré mineur), l'Oiseau de Feu, de Strawinsky, et le Scherzo romantique du commandant Semler-Collery, conduit par l'auteur lui-même.

L'Orchestre de l'Air des U.S.A., ambassadeur musical officiel des Ailes américaines en Europe, formation dirigée par le commandant E.V. d'Alfonso, qui, outre des marches-parade, renouvela partiellement sa production du Royal, avec la participation de l'assistance.

Et enfin la Musique de la Légion Etrangère, sous l'autorité de M. Jansen, qui se fit entendre et applaudir, comme bien l'on pense, dans des chœurs légionnaires et dans la célèbre Marche de la Légion.

Un mot encore pour souligner la richesse d'orchestration et la puissance d'inspiration de Concordia, hymne à l'amitié internationale, composé par le commandant Semler-Collery à l'occasion du Festival, et qu'interpréta magistralement, sur le parvis de l'hôtel de ville, l'ensemble des musiques, sous la direction enflammée de l'auteur.

Cet hymne fut d'ailleurs repris, dimanche soir, par l'Orchestre de l'Armée Populaire tchèque, sous la baguette de M. Paul Macé, président du Comité d'organisation du Festival.

Il me reste — et je suis sûr, en cela, de traduire le sentiment de tous nos comprtriotes — à féliciter chaleureusement M. Macé et ses dévoués collaborateurs pour la totale réussite de nos fêtes musicales. Ce succès favorisé par le beau temps, malgré les justes craintes qu'à cet égard on pouvait concevoir, est la juste récompense de l'énorme travail qu'ils ont accompli pour mettre sur pied et conduire jusqu'au bout une manifestation de cette envergure.

(Extrait de l'article de R. Parrot).

J.J. ROUSSEAU

Le cas Jean-Jacques Rousseau

On comprend après notre dernière biographie, combien il est difficile, au XXe siècle de formuler un jugement équitable sur Rousseau. Nous sommes trop nourris de musique à arrière-pensée ou de musique pure, pour ne pas trouver l'expression rousséenne mièvre et frelatée. Si pourtant nous écoutons une telle musique dans un salon, meublé de « Louis XV », ou devant le « Grand-Trianon », trouverons-nous tellement déplacée cette musique charmante, coquette et aussi vide que les cervelles des marquises qui papillonnaient en ces lieux.

Nier l'importance de sa pensée sur la musique de son temps est indéfendable. Sa personnalité impulsive lui a causé beaucoup de tort, en musique comme en littérature ; elle reste liée à l'opinion esthétique contemporaine et aux idées générales des philosophes du XVIIIe siècle. Sa sensibilité est *authentique*, ses idées neuves. Nous l'avons vu pour « Pymalion », mais plus encore lorsqu'il accorde dans le développement de la *société*, une importance de plus en plus grande du commerce et de la science, au détriment des poètes et des musiciens. Ne constate-t-il pas, déjà en visionnaire, le mal artistique qui ronge notre temps, une langue de plus en plus abstraite ? Lorsqu'en 1767, il écrit : « Ne pourrait-on conjecturer que le bruit () n'est encore que la somme d'une multitude confuse de sons divers qui se font entendre à la fois », n'assied-il pas une notion *acoustique*, bien connue maintenant par la différence entre son et bruit.

Pierre Lalo voit en lui, le théoricien, l'esthéticien, le critique le plus puissant du XVIIIe siècle.

Dans la revue « Musica », R. Cotte qui a réalisé et dirigé le disque (dernièrement mentionné) nous dit textuellement : « La preuve musicale, Rousseau l'apporte avec tel motet aux surprenantes progressives harmoniques, Daphnis et Chloé et son Dictionnaire de musique.

« Par goût (et non par incapacité) il dédaigne les subtilités harmoniques et les jeux abstraits du contrepoint. »

Son ambition était d'écrire et faire écrire une musique spontanée, naturelle, très proche de la voix humaine.

C'est la mélodie qui se révèle donc comme l'essentiel, l'harmonie n'est qu'un accessoire. « S'il nous faut des accords, c'est parce que nous avons le goût dépravé. » Pour que la musique ne soit ni forcée, ni baroque, sans arracher l'oreille de dissonnances, l'harmonie n'a de rôle que d'accompagner la mélodie. « La mélodie est de nature vocale, la mélodie instrumentale ne pouvant qu'en être une imitation. La mélodie doit suivre les accents du discours d'où ce retour à la nature « les oreilles rustiques entendent les consonances ».

Il eut conscience de l'esprit encyclopédique « C'est au poète à faire de la poésie et au musicien à faire de la musique, mais il n'appartient qu'au philosophe de bien parler l'une et l'autre. »

Rousseau vit un problème éternel : il veut une musique qui repose sur le sentiment et non sur le calcul et les combinaisons. Grètry dira « En examinant la partition du « Devin » j'ai vu l'artiste peu expérimenté auquel le sentiment révèle les règles de l'art ».

Certes, on pourra reprocher à Jean-Jacques ses opinions outrées, sur la langue française, qui n'est « qu'un aboiement perpétuel. » Il se justifie en indiquant que presque toute la musique syllabique se compose sur des voyelles peu favorables. Comparant avec la musique grecque où le poète disait au début du poème « je chante » et l'italienne qui donne du plaisir à tout homme qui a des oreilles et à laquelle il ne faut pas plus de préparation que cela ». Songeant au débit emphatique des chanteurs de l'époque, on peut lui pardonner un peu sa violence à notre endroit.

On a reproché à Jean-Jacques Rousseau, en tant qu'étranger (Suisse) de s'être allié à Grimm (Allemand), avoir prôné en France la musique de Glück et par là avoir condamné pour cent ans la musique française. On pourra objecter qu'après Rameau, il ne s'est pas trouvé de grands créateurs français, et qu'à la fin du XIXe siècle, les Français ont été très sensibles à Wagner. N'est-ce pas un peu un vice national que d'aller toujours chercher ailleurs ce que l'on a chez soi (même pour le tourisme) ?

Le « Devin » nous semble niais. Mais n'est-il pas dans le goût de ce XVIIIe siècle finissant, avide de pastorales, de paysanneries, et tout cet art de la « rocaille » qui miniaturise tout ?

Ce qui n'a pas empêché Rousseau de rechercher une vérité trop méconnue de son temps : l'unité de la mélodie tenant lieu d'unité d'action (à l'image de la tragédie).

L'art, avec Jean-Jacques Rousseau, n'est plus spéculation, mais impulsions authentiques, sinon ordonnées. C'est tout le problème du romantisme qui est posé.

Apprendre un art, pour lui, c'est le pratiquer : ceci provient de son goût de la copie, et montre son goût de l'instinct, son refus de la recherche intellectuelle, dessèchante. On pense au mot de Poulenc : « Mon canon, c'est l'instinct ».

Certes, sa personnalité reste *contradictoire* : en 1750, il déclare à Grimm que la musique italienne se borne à charmer l'oreille tandis que « les sons séduisants de la musique française vont droit au cœur ». La langue française est, paraît-il, impropre à la musique, mais il termine ses jours en composant des mélodies sur des textes français ! Il s'oppose à la polyphonie : « Les œuvres où l'on entend plusieurs chants simultanés, qui détruisent l'attention en la partageant, parce qu'il est impossible à l'oreille de se prêter à la fois à plusieurs mélodies, et que l'une effaçant l'impression de l'autre, il ne résulte de tout que la confusion et du bruit », et innocemment il avoue que « C'est une grande fatigue pour lui de suivre les partitions un peu chargées ».

Homme de lettres, pris dans une dispute plus littéraire que musicale (la Querelle des Bouffons), J.-J. R. devait user d'arguments impropres à un vrai musicien et voulant trop prouver, il montra son jugement peu équilibré. Il aura pourtant une influence bénéfique sur l'évolution de l'opéra-comique ; Monsigny, Philidor sont ses fils spirituels par le sens de la mélodie qu'il impose. Mais c'est un affadissement par rapport à Rameau. Avec lui, cependant, c'est K. Ph. E. Bach et l'« Empfindsammkeit », c'est le jeune Mozart, c'est Haydn, qui pointent à l'horizon !

Le philosophe Rousseau placera enfin la musique dans ce contexte d'éducation (Emile 1762) et de société (le Contrat social) qui sonne « moderne » pour nous.

Le critique musical aura une profonde influence dans ce siècle qui fut celui des querelles musicales en France. Jean-Jacques Rousseau fut le reflet de la sensibilité de la deuxième moitié du siècle et en lui se dessinaient les aspirations de son temps. En un sens, il fut le premier (mauvais) critique musical, avant ceux du XIXe siècle qui furent souvent pires.

C'est pourquoi nous ne pouvons prendre parti.

Vouloir le grandir, serait absurde : il fut trop « gonflé » de son vivant, peut-être en réaction avec le comportement irascible de Rameau, lequel, avouons-le, fut rétrograde à vouloir mettre une musique neuve dans le vieux moule de l'opéra lullyste.

Trop le minimiser serait oublier qu'il faut souvent des « tard-venus », à la musique pour amener les révolutions : Moussorsky, Chabrier, Satie ne furent-ils pas aussi ces « Douanier Rousseau » de la musique ?

Tel qu'il est, Rousseau est un personnage irritant, mais non négligeable de l'évolution musicale. Les « Confessions » montrent assez que la musique a tenu une place de choix dans sa vie, autant peut-être que la philosophie et la littérature. Mais il faut voir en lui l'autodidacte, et comme tout « amateur éclairé », il a, hormis des « coups de génie » sombré dans des projets trop hauts pour lui. Placé au sommet par des confrères écrivains qui n'y connaissaient rien, il ne pouvait dans ce XVIIIe siècle avide de querelles musicales que jouer et vivre le premier plan dans la polémique. Laissons lui, ses phrases, écrites par un « inconscient » :

« Je trouve qu'on n'a pas mal comparé les airs légers de la musique française à la course d'une vache qui galope », ou encore « Le chant français n'est qu'un aboiement perpétuel ».

Abandonnons-le à sa naïveté : « Ses idées dans l'art et sur l'art sont fécondes, intarissables » *Rousseau juge Jean-Jacques*. Dans ce procès qui ne peut se terminer, puisque dans toutes causes historiques il faut juger selon le contexte contemporain, non dans notre optique, que le procureur (Rameau) et l'avocat (Gréty) apportent les derniers arguments.

— Rameau : « Vos philosophes, vos gens de lettres et artistes, que vous prenez pour juge de nos opinions, n'ont peut-être encore écouté que des chansons, même dans un âge avancé ».

— Gréty : « Je croirai que (Rousseau se contredit dans ses écrits) lorsqu'on m'aura prouvé qu'une même cause, surtout au moral, peut se montrer deux fois sans être accompagnée de circonstances et d'effet différents. C'est après avoir éprouvé les difficultés infinies que présente la langue française et avoir senti qu'il ne les avait pas toutes vaincues que Jean-Jacques Rousseau a dit :

« Les Français n'auront jamais de musique ».

D. PAQUETTE.

57e CONGRÈS

(SUITE DE LA PAGE 1)

Après avoir cité d'autres exemples d'enquêtes menées parmi des enfants d'âge scolaire, et qui aboutissent toutes à la conclusion que la musique est désirée par ces enfants dans la proprotion de 80 à 100 pour cent, M. Loupias indique la faveur dont jouit la pratique de la flûte à bec dans certain nombre d'établissements scolaires, où cet instrument permet aux enfants de faire de la musique activement. Beaucoup parmi ceux qui reçoivent cette éducation, poursuivent par la suite des études instrumentales.

Le président donne alors la parole à Mme Leduc, présidente de la section française de la Société Internationale pour l'Education Musicale. Ainsi, à la suite des communications qui, successivement, ont montré l'état de l'enseignement de la musique au niveau élémentaire, puis au niveau secondaire, puis au niveau supérieur, l'assemblée va-t-elle être en mesure de connaître ce qui se fait sur le plan international.

Exposé de Mme Leduc : l'enseignement de la musique dans le monde.

Mme Leduc rappelle que la Société internationale pour l'éducation musicale (I.S.M.E., selon les initiales du titre en langue anglaise), a été créée en 1958. Son rôle est de mener activement dans le monde entier une campagne de connaissance mutuelle entre les différents pays et les différentes méthodes, du point de vue de l'enseignement de la musique.

Le présidente de la section française de l'I.S.M.E. a fait distribuer à l'assistance un dossier remarquablement documenté où des graphiques d'une lecture aisée permettent d'apprécier la place de différentes nations en ce qui concerne la part accordée à l'enseignement musical dans l'enseignement primaire et dans l'enseignement secondaire.

Ces graphiques font apparaître que pour l'enseignement primaire, la France est au quatorzième rang après la Hongrie, l'Allemagne, le Danemark, l'Autriche, le Japon, la Grande-Bretagne, la Suisse, les Etats-Unis d'Amérique, la Hollande, la Belgique, la Pologne, l'Italie et l'Espagne.

Dans l'enseignement secondaire, la France passe au treizième rang et l'ordre des nations devient le suivant : Danemark, Grande-Bretagne, Allemagne, Hongrie, U.S.A., Pays-Bas, Belgique, Japon, Autriche, Suisse, Italie, Espagne, France.

Encore Mme Leduc fait-elle remarquer que ces statistiques supposent qu'en France on applique intégralement les programmes d'enseignement musical théoriquement prévus.

Un autre document du même dossier montre l'influence de l'exercice du chant sur les autres disciplines, selon une enquête qui a été menée en Hongrie. Enfin, pour conclure son exposé, la Présidente de la section française de l'ISME invite les congressistes à participer nombreux au huitième congrès international de l'ISME qui aura lieu à Dijon du 2 au 8 juillet 1968.

Le Président donne alors la parole à M. Bonnot, Président de la Fédération des Centres Musicaux Ruraux.

Exposé de M. Bonnot : Formation des Educateurs.

Cet exposé vient compléter et couronner l'édifice constitué par les quatre exposés précédents. Ceux-ci, en effet, émanaient de personnalités membres de l'enseignement officiel, et ne considéraient que l'action réalisée dans ce domaine.

Les Centres Musicaux Ruraux, qui ont leurs statuts officiels depuis 1948, se sont fixé pour mission d'utiliser la musique, son enseignement, et sa pratique, pour établir ou maintenir un équilibre humain dans notre société matérialiste, dure et technique.

Fondée sur l'abnégation et la persévérence, l'action des Centres Musicaux Ruraux se développe en marge des cercles officiels ; elle est encore mal connue dans plusieurs régions de la France ; en revanche, dans d'autres régions, elle a réussi à instaurer une étroite collaboration entre les établissements d'enseignement primaire et secondaire et un corps de professeurs animé par un grand amour de la musique et un profond humanisme.

Comme leur nom l'indique les Centres Musicaux Ruraux agissent surtout dans les campagnes, dont au début de la séance Mlle Jégu avait montré combien elles sont défavorisées (du point de vue de l'enseignement de la musique). Le Président Bonnot cite plusieurs villages d'un très petit nombre d'habitants, dans les écoles desquels passent des professeurs itinérant, qui pallient l'insuffisance des connaissances musicales de l'instituteur en se substituant à lui pour le quart d'heure quotidien d'enseignement du chant. Bien entendu cette collaboration est fondée sur le libre consentement de tous, avec l'accord des municipalités.

Le Président Bonnot pense que si l'Etat parvenait à disposer des moyens nécessaires à la formation de professeurs titulaires en nombre suffisant, cet aspect de l'action des Centres Musicaux Ruraux deviendrait inutile. Mais il pourrait survivre, dans l'organisation de vacances musicales et de stages de formation.

Le Président de séance montrera en concluant, combien cet aspect de l'action des Centres Musicaux Ruraux sera fécond. Il se développe en collaboration étroite avec les sociétés de musique.

Après l'exposé du Président Bonnot, M. Raymond Lyon rappela que le congrès avait, à trois reprises, dans les séances précédentes voté à l'unanimité le texte d'une motion que le Président Albert Ehrmann se proposait de faire adopter après que le congrès aurait entendu les informations de la séance du samedi après-midi. Cette adoption unanime rend superflu un quatrième vote, et le président donne simplement lecture de la motion suivante :

Le Président Raymond Lyon rend ensuite son fauteuil au Président Albert Ehrmann pour qu'il tire la conclusion de ces journées de travail si fécondes. Le Président Albert Ehrmann remercie les assistants qui sont venus à cette séance d'information aussi nombreux qu'aux séances de travail du congrès, et dont l'attention constamment soutenue a montré avec quel intérêt ils ont suivi les exposés qui leur ont été présentés. Le président Albert Ehrmann dit également quelques mots de remerciements pour chacun des cinq orateurs et invite les personnes présentes qui désireraient compléter les informations reçues à venir individuellement interroger les orateurs à la tribune. Il lève la séance à 18 heures.

II - SÉANCE DU 28 OCTOBRE

La séance est ouverte à 9 h. 15 sous la présidence de M. Ehrmann. Toutes les Fédérations étaient représentées par un ou plusieurs membres.

Après son allocution le président donne la parole à M. Thirault, secrétaire-général pour le rapport moral.

Mon Cher Président,

Mes Chers Collègues,
Mes Chers Amis Musiciens,

C'est la troisième fois que j'ai le privilège, en qualité de secrétaire-général de la C. M. F. de présenter ce rapport.

Je vais essayer de retracer succintement les activités de notre Confédération depuis notre dernier Congrès du 22 octobre 1966.

Congrès d'été : Les organisateurs avaient bien fait les choses. Ce congrès a été un très beau succès. Le concours a été très brillant et les souvenirs que conserveront les congressistes, de leur séjour à Tours, seront durables et excellents.

Que tous les responsables de ce magnifique succès soient remerciés.

Concours : L'année 1967 a vu se dérouler de très nombreux concours.

En particulier, un concours organisé à Strasbourg pour nos Sociétés d'Harmonie par l'O. R. T. F., concours intitulé « La Cigogne d'Or ».

Le morceau imposé fut joué, par toutes les Sociétés, devant la Maison de la Radio, sous la direction d'Albert Ehrmann.

Dans l'Isère, à Tullins, eut lieu le Festival International de Musique d'Orchestre « Juniors ».

A Lorient, le Festival International de Musiques Militaires.

M. Albert Ehrmann a présidé des concours ou des congrès à Rambouillet, Dijon, Chatenay, Malabris, Linz (Autriche), Dôle, Rebais, Tours, Stains, Villers (Loire), Chelles Longwy, les Sables-d'Olonne, Besançon, La Roche-sur-Yon, Metz, Jarny (Moselle).

Notre président a dirigé les travaux du Congrès de la Confédération Internationale des Sociétés Populaires de Musique. (C. I. S. P. M.) à Krems (Autriche).

A l'occasion de ce congrès eut lieu un brillant festival avec le concours de 90 sociétés. L'ensemble de jeunes de la France obtint un grand succès.

Un autre festival important eut lieu à Trèves en Allemagne.

En France, de nombreuses manifestations musicales, toujours placées sous le patronage de la C. M. F., eurent lieu avec beaucoup de succès. Ces manifestations furent trop nombreuses pour qu'on puisse, ici, en donner le détail.

Nous félicitons tous les organisateurs pour leur dynamisme et leur dévouement.

Stages 1967 :

En France : Stage International de Marly-le-Roi, eut lieu du 10 au 29 juillet.

40 stagiaires dont 22 Français, 17 Allemands, et 1 Luxembourgeois.

Stage International d'Aix-en-Provence, eut lieu du 16 au 30 juillet, 80 stagiaires.

Stage de Macon, eut lieu du 10 juillet au 2 août, 110 stagiaires.

Tous ces stages sont placés sous le contrôle artistique de la Confédération Musicale de France.

Les programmes comprennent : solfège, pédagogie, harmonie, orchestration, instruments, direction, conseils sur l'organisation de l'Education Populaire, cours d'histoire de la musique, conférence avec disques.

Pour ces stages, la Confédération a fait appel à des maîtres réputés, en particulier à MM. l'Inspecteur Yves de la Casinière, grand prix de Rome, Albert Ehrmann, président de la C. M. F., professeur honoraire et ex-chef d'orchestre de Metz ; Bertholon, directeur de l'Ecole Nationale de Lyon ; Pierre Villette, directeur du Conservatoire d'Aix-en-Provence ; Désiré Dondeyne, directeur chef d'orchestre de la Musique des Gardiens de la Paix de Paris ; Daniel Paquette, assistant à la Faculté des Lettres de Strasbourg (chaire de Musicologie) ; Robert, administrateur de l'Ecole Nationale de Musique de Lyon, aux professeurs des conservatoires de Marseille, Aix et Toulon.

La Confédération Musicale de France apporte ses remerciements aux organisateurs, aux directeurs et aux distingués professeurs.

Stages Franco-Allemands : Deux stages ont été organisés en Allemagne, l'un à Klippeneck du 26 mars au 1er avril, et l'autre à Rothenberg, du 5 au 12 août.

Trente Français et cinquante allemands participèrent à chacun de ces stages qui se terminèrent par un concert donné par les stagiaires.

SACEM et SACD : Rien de nouveau à signaler dans ces domaines.

Concours d'excellence : Le jour où j'ai rédigé ce rapport, il y avait 91 candidats, contre 88 en 1966, 84 en 1965, et 60 en 1964.

Félicitations aux professeurs et un grand « merci » aux membres du jury.

Examens Fédéraux : 1164 sociétés émanant de 42 fédérations ont présenté, en 1967, 23.645 élèves, contre 22.591 en 1966, soit une augmentation de 1.054 candidats sur l'an passé.

Lorsque l'on compare les chiffres de 1967 avec ceux de 1959 (14.122) l'on s'apercevra que l'augmentation, en 8 années, est de 9.523 élèves.

Brillante progression dont tous les organisateurs, les professeurs de nos Fédérations doivent être félicités.

N'est-ce pas la meilleure preuve de l'intérêt que porte notre jeunesse à la Musique ?

Journal et récompenses : Je vous invite à vous reporter à mon rapport de l'année dernière, à savoir qu'un effort doit être fait, en vue de l'augmentation du nombre d'abonnements au journal et à se conformer aux limites de dates fixées par la Confédération.

Assurances : Grosse augmentation du nombre de contrats, 1160 en 1962 ; 1363, en 1966 ; 1428, en 1967.

Concert du Congrès : C'est grâce à Désiré Dondeyne et à sa magnifique phalange des Gardiens de la Paix que ce magnifique concert est devenu maintenant une tradition.

Je disais, l'an dernier, qu'au cours de ce concert, nous entendions des œuvres contemporaines, bien souvent composées pour cette occasion, et que cette formule valait à la C. M. F. une considération certaine des milieux artistiques.

La Confédération se doit de montrer l'exemple, de faire connaître des œuvres nouvelles. Elle ne doit pas se contenter de jouer des arrangements anciens.

Désiré Dondeyne a compris le caractère de ce concert et ce soir, nous entendrons des œuvres, vraisemblablement moins « modernes » que l'an dernier mais certainement d'un grand intérêt musical et documentaire.

Tous les ans, le succès de ce concert, auprès du public, s'affirme davantage, et il faudra vraisemblablement, dans l'avenir, envisager une salle encore plus grande que Gaveau.

MM. Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports et Landowski, inspecteur général de l'Enseignement Musical ont accepté la présidence d'honneur de ce concert.

La Confédération Musicale de France est touchée et honorée.

La C. M. F. remercie également M. André Bord, secrétaire d'Etat à l'intérieur pour la sympathie qu'il témoigne à notre organisme, ainsi qu'à M. Yves de la Casinière, auquel je me plais, chaque année à rendre hommage pour son dévouement et la présence bénéfique qu'il accorde à tous nos congrès.

La C. M. F. remercie M. Missoffe, ministre de la Jeunesse et des Sports, M. Marcel Landowsky, inspecteur général aux affaires culturelles, Mlle Moreau, M. Brichet, et Mlle Guillaume.

La C. M. F. salue M. Galloisi-Montbrun, directeur du Conservatoire National supérieur de Musique de Paris, ainsi que M. De Kaye et Mlle Boisselier.

A tous les membres du conseil d'administration de la C. M. F., aux commissaires aux comptes, aux présidents des comités et aux membres actifs de toutes les Fédérations de France, aux fabricants d'instruments de musique, aux éditeurs, à la Caisse d'Epargne, la Confédération adresse ses remerciements les plus sincères.

Le personnel administratif a droit au moins autant que les autres années à nos remerciements et à nos félicitations. C'est grâce au dévouement de cette équipe que la « machine » C. M. F. tourne normalement.

Merci donc à Mme Huet, Mlle Dondeyne, et à MM. Girardin et Basque.

M. Ehrmann, notre président, a prouvé, cette année encore, que les années n'avaient aucune prise sur lui. Plus elles passent, plus elles lui apportent de dynamisme. J'ai retracé, au début de ce rapport, les différentes manifestations présidées par M. Ehrmann, c'est grâce à lui que la C. M. F. obtient une audience de plus en plus grande, et nous le félicitons une fois de plus et le remercions au nom de « sa » confédération pour tout ce qu'il réalise dans l'intérêt de la Musique.

Je terminerai ce rapport en faisant appel à vous tous, chers amis, pour vous demander de ne pas vous décourager devant les innombrables difficultés que vous rencontrez. Continuons, tous unis derrière notre président, à dire notre foi en la Musique. Ne nous enfonçons pas dans la discussion aride d'un règlement désuet, ni dans la recherche stérile d'une formule magique.

Suivons l'orientation d'Albert Ehrmann.

Travaillons pour la musique, dans la tolérance, tous unis sous la bannière de la Confédération Musicale de France.

Notre Association représente 600.000 musiciens.

Nous avons leur confiance.

Ils attendent de nous une aide matérielle que nous ne pouvons, pour l'instant, leur donner.

Qu'ils sachent cependant que vous continuerez à travailler pour eux, et pour la Jeunesse, cette Jeunesse de France qui a besoin de vous.

Ce but ne mérite-il pas, en plus de votre courage, de votre foi et de votre abnégation, ce but ne mérite-t-il pas votre persévérance ?

Applaudissements.

M. le Président. — Je remercie notre secrétaire général : M. Thirault.

Avez-vous des observations sur le rapport moral ? — Comme il n'y a pas d'observations, je mets le rapport moral aux voix. Pour l'adoption de ce rapport ? — Contre ? — Pas d'abstention ?

Le rapport moral est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

M. le Président. — La parole est à M. Hugonnet, pour le rapport financier.

M. Hugonnet. — Mes chers amis, après cette très belle littérature de notre secrétaire général, nous allons faire un petit tour d'arithmétique. C'est un peu plus ennuyeux, je m'en excuse par avance, mais je crois qu'il est nécessaire de le faire assez en détail.

Tout à l'heure vous allez entendre le rapport des commissaires aux comptes, et nous vous demanderons alors de l'approuver...

RAPPORT DU TRESORIER

L'exercice 1966-1967 qui se termine au 30 septembre 1967, a été actif dans toutes ses divisions, sauf la diminution des cotisations, environ 15% en moins et la publicité du journal, 15% en moins.

Vous avez en votre possession les comptes ronéotypés établis malgré un court délai que je ne cesse de répéter insuffisant, qui oblige à fournir un travail important par trop rapide.

Je rends hommage au personnel de la C. M. F. qui tient très bien les livres comptables sous la vérification et les conseils de M. Santoni, expert-comptable. Toutes nos félicitations à ce personnel dévoué et à M. l'expert-comptable, avec lequel ont été établis les comptes de résultat, bilan, mouvement de trésorerie, projet de budget 1967-1968.

Les résultats de 1967 sont favorisés d'un compte intérêts et projet de remboursement de titres opérés antérieurement et qui ont été, de ce fait, ajustés.

Si vous le voulez bien, parcourons ensemble les comptes et comparons avec l'exercice 1965-1966.

(Lecture du compte-rendu financier, bilan, résultats, mouvement de trésorerie) et explications détaillées données sur les différents postes, comparaisons par rapport à 1966.

Il y a un point important à signaler, la diminution du nombre de cotisations qui accuse une baisse importante. Ceci indique la disparition ou la mise en sommeil de certaines sociétés et dont le remplacement devrait s'opérer par la création de nouvelles sociétés (orchestres de jeunes, chorales, écoles de musique, recrutement de batteries-fanfares, etc., etc.).

Les Fédérations doivent se préoccuper de la question qui est primordiale.

La Confédération aura à délibérer de cette diminution pour y parer, en facilitant l'organisation de compétitions pour le développement des Sociétés populaires.

L'augmentation de la cotisation à 5 F risque donc de ne donner aucune recette supplémentaire, ce qui grèverait le budget.

Les assurances se maintiennent favorablement, bien qu'un tiers des sociétés profitent de notre contrat d'assurances.

Le Journal verra ses frais augmenter dans l'exercice suivant.

Frais généraux, ceux-ci augmenteront du fait des salaires, de la nécessité d'accroître le personnel pour assurer le travail important qui se développe au point de vue administratif. On peut chiffrer cette augmentation à environ 20 % (il faut tenir compte des transports, divers postes en augmentation, etc...).

La somme de 69.200 F reçue du Ministère des Affaires Culturelles, n'est pas une subvention versée au bénéfice de la Confédération Musicale de France, mais destinée exclusivement aux Sociétés et Fédérations. La C. M. F. ne sert que de transit, d'où cette somme indiquée pour mémoire.

Sans les subventions de 47.500 F, nous aurons un résultat négatif plus important en 1967, qu'en 1966, mais compensé en partie par les profits et remboursements intérêts des titres divers.

L'amortissement du local est toujours fait normalement. La dotation sur revenus nets des biens mobiliers s'augmente sensiblement pour cet exercice.

Je vous demande d'augmenter la provision pour fonctionnement de 6 mois de 5.000 F pour correspondre à 6 mois des frais administratifs. Une résolution nous est présentée à ce sujet.

Les achats d'instruments ont continué à être importants et sous peu la réserve constituée pour ce chapitre, sera épuisée.

Le legs Marc-Delmas est toujours en compte bloqué.

Les titres figurant à l'actif sous la dénomination Bons du Trésor, (Fonds d'Etat) et la partie correspondant à la dotation sur revenus mobiliers de 3.624,22 F, doit être considérée comme bloquée pour capitalisation. Une résolution nous est présentée.

Il est nécessaire pour répondre à l'action sociale de la C. M. F. de constituer une réserve pour secours complémentaire aux sociétés assurées sinistrées (cas graves). En effet, des sociétés ont à subir des sinistres dont l'ampleur dépasse leurs provisions. L'aide à apporter devra faire l'objet d'un examen attentif et d'une décision du Comité. Cette aide aura un caractère plus confédéral que des secours locaux qui, néanmoins, pourront subsister.

Je vous soumets le projet de budget 1967-1968 pour approbation. (Lecture est faite et explications détaillées données).

Après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes, nous vous demandons d'approuver les opérations et résultats de l'exercice 1966-1967.

Ces résultats sont dûs à la confiance et à l'appui que vous apporterez à la C. M. F., à la gestion vigilante de notre président Ehrmann.

La Confédération Musicale de France voit ses activités se développer dans toutes les divisions. Son prestige s'accroit pour le bienfait des Sociétés Populaires de Musique, qui, nous voulons le croire, se développeront, prospéreront et deviendront le loisir culturel principal des jeunes. Mettant à profit l'expérience des anciens qui ont forgé la C. M. F., ils s'engageront dans leur sillage.

Tous nos remerciements au Président Ehrmann pour son incommensurable dévouement à la cause musicale.

Henri HUGONNET.

Applaudissements.

M. le Président. — Nous allons demander aux commissaires aux comptes de nous lire leur rapport. Mais avant nous allons distribuer les bulletins de vote.

Les bulletins ont bien été imprimés comme chaque année. Mais en dernière heure, j'ai reçu une lettre de M. Etournay, disant que M. Gaudin ne se représentait pas, et demandant qu'on veuille bien mettre le nom, dans les candidatures, de M. Etournay.

Parmi les membres qui ont posé leur candidature, M. Deltour président de la fédération du Gers.

M. Froidefond, président de la Fédération d'Indre-et-Loire.

M. Leray, président de la Fédération de l'Ouest. Malheureusement il ne peut être là aujourd'hui, Mme Leray étant malade.

M. Muller, président artistique de la Fédération des chorales d'Alsace. Il se dévoue sans compter pour les chorales.

M. Etournay présenté par la fédération de Bretagne-Anjou.

Il faut donc rayer, dans les membres indiqués par le bulletin comme rééligibles, le nom de M. Gaudin, et ajouter, dans la liste des membres candidats, le nom de M. Etournay.

Un Congressiste. — Tout à fait d'accord, mais pourquoi avez-vous mis qu'il y avait une place vacante?

M. le Président. — Parce que M. Monpeurt est décédé.

M. le Président. — J'insiste. Il ne doit rester que 5 noms.

Un Congressiste. — M. Deltour fait partie de la commission de vérification.

M. le Président. — S'il est élu au comité, il faudra prévoir son remplacement à la commission de vérification des comptes.

M. le Président. — Maintenant je voudrais bien 2 ou 3 membres pour le dépouillement M. Schneider a l'habitude, M. Lafont également. Et M. Masuchetti. Et puis M. Sapé se joindra à eux. Je donne la parole à M. Attyasse pour la lecture du rapport de la Commission de vérification des comptes.

RAPPORT DE LA COMMISSION DE VERIFICATION DES COMPTES

Présenté par MM. Albert Attyasse, vice-président d'honneur de la C. M. F. Eugène Saby, Fédération de Loire et Haute-Loire. Etait excusé M. Deltour, président de la Fédération du Gers.

En vertu du mandat que vous avez bien voulu nous renouveler, lors de l'Assemblée Générale du 20 octobre 1966, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport sur les comptes de 1966-1967 pour l'exercice clos le 30 septembre 1967.

Ces comptes ont été régulièrement mis à notre disposition, et nous avons reçu à leur sujet, les explications et justifications utiles, l'examen auquel nous avons procédé nous a permis de constater la parfaite correction et la concordance avec le Bilan et les comptes de résultats soumis à votre approbation.

Nous vous engageons, en conséquence à approuver le Bilan et les comptes tels qu'ils vous sont présentés et les considérer comme l'exactitude des livres comptables.

Elle donne quitus au trésorier en lui adressant ses félicitations, ainsi qu'à tous ses collaborateurs, avec ses remerciements à M. Santoni, expert comptable.

Fait à Paris, le 26 octobre 1967.
M. A. Attyasse. M. E. Saby.

Applaudissements.

M. le Président. — Nous remercions M. Attyasse et les membres

de la commission. Je vais demander à M. Hugonnet de nous lire les résolutions. Nous approuverons ensuite le rapport financier.

M. Hugonnet. — Voici, MM., les résolutions qui sont présentées à votre approbation.

Première résolution Après avoir entendu le rapport des Commissaires aux Comptes, du trésorier, l'Assemblée générale approuve sans réserve les mouvements de trésorerie, recettes, dépenses, le bilan et le compte des résultats pour l'exercice 1966-1967 et donne quitus au président et au trésorier. Le résultat, après amortissement pour le local matériel, dotation de 1.424,22 F sur les revenus mobiliers, se traduit par un excédent de 35.197,33 F (trente cinq mille cent quatre vingt dix sept F trente trois centimes) inscrit au Passif du Bilan sous la rubrique « Résultat d'Exercice ».

Cette résolution est adopté à l'unanimité.

M. le Président. — Etes-vous d'accord ? contre ? — abstentions ? — A l'unanimité, je vous remercie.

Deuxième résolution. — Sur le poste « Réserves antérieures », l'Assemblée Générale décide de muter une somme de 35.000 F (trente cinq mille F) à un poste spécial au passif dénommé « Secours Complémentaire pour Cas graves aux sociétés assurées sinistrées » répondant ainsi aux moyens d'action sociale de la Confédération.

Ces secours ne pourront être attribués qu'après examen et décision du Comité de la Confédération.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — Etes-vous d'accord sur cette résolution ? — Contre ? — abstentions ? — A l'unanimité. Merci

Troisième résolution : Sur le compte de l'exercice 1965-1966, l'Assemblée Générale décide de prélever une somme de 5.000 F (cinq mille F) à porter au compte provision du Passif pour 6 mois de fonctionnement. Cette provision de 50.000 F passera ainsi à 55.000 F correspondant à 50 % des frais administratifs annuels.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — Pour cette résolution ? contre ? est-ce qu'il y a des abstentions ? A l'unanimité. Merci.

Quatrième résolution : La dotation sur revenus mobiliers se trouvait portée à 2.200 F au passif, conformément à la 5ème résolution de l'Assemblée Générale du 22 octobre 1966.

A cette somme s'ajoutent 1.424,22 F de l'Exercice 1967, faisant ainsi un total de 3.624,22 F (trois mille six cent vingt quatre F vingt deux centimes). Cette somme sera bloquée sur les Bons du Trésor, indiqués à l'Actif pour être capitalisée provisoirement supprimée du Passif, jusqu'à l'acquisition de titres nominatifs en remplacement des Bons du Trésor.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — Qui est d'accord avec la résolution ? — contre ? — abstentions ? à l'unanimité.

Cinquième résolution : Le compte coupons et intérêts a été ajusté tenant compte des profits et remboursement de titres opérés antérieurement, et se chiffre comme suit :

Coupons rente 5 %, 150,00 ; coupons rente 3 % 10,50 ; bons de caisse Crédit Lyonnais, 5.625,48 ; sur remboursement Bons du Trésor, 7.316,00 ; Intérêts Caisse Epargne (compte transféré à Paris), 1.146,22 ; TOTAL 14.242,20 F, Soit quatorze mille deux cent quarante deux F vingt centimes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — Vous êtes d'accord ? Contre ? — abstentions ? — unanimité. Merci.

Sixième résolution : Suivant décision du Congrès de Tours, le Congrès a accepté de porter la cotisation annuelle des Fédérations à 5 F (cinq F) par société, au lieu de 3 F comme indiqué à l'Article 3 des Statuts.

Cette question ayant fait l'objet de deux décisions du Congrès de Paris en octobre 1966 et du Congrès de Tours du 13 mai 1967, cette mesure est applicable à partir du 1er octobre 1967.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — Etes-vous d'accord ? contre ? — abstentions ? Unanimité. Merci.

M. Hugonnet. — Avec toutes les résolutions que vous venez de prendre à l'unanimité, voici comment va se trouver le bilan reporté pour 1967. c'est la septième résolution.

Septième résolution : A titre récapitulatif et du fait des résolutions précédentes adoptées par l'assemblée générale, le bilan 1967 se trouve reporté comme suit :

Au passif La provision pour 6 mois de fonctionnement passe à... 55.000,00 F.

La réserve pour secours complémentaires aux Sociétés assurées sinistrées (cas graves)... 35.000,00 F.

Les réserves antérieures deviennent. 38.533,92 RESULTAT 1967, 30.197,33 ; TOTAL. 68.731,25 F.

Ce dernier total constituera au Bilan de 1968 la rubrique « Réserves antérieures », le total du Passif du Bilan 1966-1967 restant inchangé.

Cette Résolution est adoptée à l'unanimité.

M. le Président. — Pour l'adoption de cette résolution ? Contre ? — Abstentions ? Unanimité.

M. Hugonnet : Ensuite le projet de budget.

Huitième résolution : Le projet de budget 1967-1968 soumis à l'Assemblée est adopté à l'unanimité.

M. le Président. — Avant l'adoption du budget, y a-t-il des observations sur le rapport financier et les résolutions ? Il n'y en a pas. Je vous remercie. Pour l'adoption ? — contre ? — abstentions ? — A l'unanimité. Je vous remercie et remercie au nom de tous M. Hugonnet pour cet important travail.

Examen des vœux.

M. le Président. — Nous avons étudié les vœux au bureau jeudi après-midi, en commission hier matin et l'après-midi, presque tous les congressistes étant présents, nous avons étudié d'une façon approfondie tous les vœux. Je suis persuadé que les résolutions seront votées facilement. Je n'ai pas pu les faire recopier certains arrivant trop tard et étant très nombreux pour le même sujet. J'ai fait une feuille récapitulative.

Vœu concernant le choix des morceaux imposés.

Vœu présenté par les Bouches-du-Rhône. Nous avons solutionné le problème, et notre ami M. Blanc, est d'accord. Cette année nous avons opéré avec des spécialistes de chaque instrument.

Vœu présenté par l'Ile-de-France : Lecture à vue pour préparatoire, division intermédiaire entre élémentaire et moyen.

M. le Président. — Prévoir sur les feuilles l'inscription de l'élève et nom de la société. On en prend bonne note. Quant au cours intermédiaires, dans les séances précédentes nous avons indiqué qu'il était possible à une fédération de faire des cours intermédiaires, mais que seul était valable pour la Confédération le respect des épreuves. Tout le monde était d'accord pour cela. Etes-vous d'accord pour la solution prise hier par la commission ?

M. Thirault : Je demande la parole. Nous nous sommes mis d'accord uniquement sur le solfège. Il y a des congressistes qui étaient absents hier. Je pense qu'il faudrait les informer.

M. le Président. — Je pense que ce vœu concerne surtout le solfège.

M. Thirault. — Non.

M. le Président. — Il s'agissait du cours préparatoire.

M. Thirault. — Au cours préparatoire l'on peut avoir 2 divisions en solfège ? Il faut alors créer un cours préparatoire inférieur au cours habituel. Mais si on le fait pour le cours élémentaire, cela va créer des problèmes surtout en instruments.

M. Etienne Lorin. — Moi je ne sais pas comment vous avez discuté hier ces problèmes, mais ça ne correspond pas au vœu que nous avions présenté. Ce que nous avions demandé, c'est justement un niveau entre le préparatoire et le moyen.

M. le Président. — Il y a l'élémentaire.

M. Lorin. — Entre l'élémentaire et le moyen.

M. le Président. — Il a été décidé hier que les Fédérations pouvaient le faire, mais on ne donnera pas d'œuvres spéciales pour ce cours intermédiaire. Les Fédérations ne peuvent pas le faire pour les cours moyen et supérieur. Evidemment, si vous créez une deuxième division élémentaire plus faible, un préparatoire plus faible, les notes ne compteront pas pour la notation des points.

M. Lorin. — Justement ce n'était pas dans ce sens que nous l'avions prévu.

M. le Président. — Nous avons déjà du mal, vous savez comme moi, à donner des œuvres pour les divisions actuelles. Nous avons choisi des morceaux avec des spécialistes, je vous garantis que c'est difficile pour certains instruments.

M. Rolando : C'est de la cuisine intérieure, les cours intermédiaires.

M. le Président. — Il faut bien voir qu'avant la Confédération ne donnait pas d'épreuves pour les cours préparatoire et élémentaire, mais seulement pour les cours moyen et supérieur.

M. Thirault. — D'ailleurs dans le domaine des examens c'était l'anarchie et un gros effort a été fait pour uniformiser les épreuves dans toute la France. Si on crée 2 divisions par cours, on va revenir à ce qui se faisait avant, et dans quelques années l'on se retrouvera devant le même problème.

M. le Président. — Est-ce que vous maintenez votre point de vue ? M. Lorin ?

M. Lorin. — Moi je suis mandaté par ma Fédération. Voici le problème tel qu'on nous l'a posé. Beaucoup nous ont dit que la différence de niveau était trop grande entre l'élémentaire et le moyen. C'est pourquoi on avait demandé quelque chose entre les deux. Je pense qu'une division supplémentaire, ce ne serait pas très grave. Je sais ce qui a été fait, mais si nous demandons ça, c'est dans un but d'amélioration, pas pour créer des complications. Cela ne change rien au moyen et au supérieur.

M. le Président. — En tout cas, puisque vous avez la liberté de le faire, je pense que c'est suffisant.

M. Cailleau. — Et pourquoi ne préconiserait-on pas le redoublement ? D'ailleurs on le fait, parce qu'il est absolument impossible pour la majorité de nos élèves d'arriver en 4 ans à un résultat valable en supérieur.

M. le Président. — Bien souvent, on donne trop rapidement des premières mentions dont le niveau n'est pas suffisant.

M. Cailleau. — C'est une question de principe.

M. Guillaumenc. — Les gens se figurent que l'on fait un an de préparatoire, un an d'élémentaire etc... On doit leur faire comprendre qu'on peut très bien rester 3 ans en élémentaire, qu'il n'y a pas de déshonneur à cela et c'est fini.

M. Anne. — Je tiens à préciser que nous avons un candidat qui a fait 3 ans de cours moyen pour passer en supérieur. C'est tout à fait normal. Et je crois que 4 catégories, ça suffit amplement. Chaque fédération peut faire ce qu'elle veut ensuite, en catégories intermédiaires.

M. le Président. — C'est ce que la commission a proposé.

Un Congressiste. — C'est également notre opinion, d'autant qu'on a remarqué cette année que quelquefois les exercices proposés en élémentaire étaient plus difficiles que ceux proposés en moyen. Si vous multipliez encore les divisions, vous arriverez à des chevauchements qui seront véritablement incompréhensibles et feront que nous aboutirons en définitive à des résultats catastrophiques.

M. le Président. — Je vous remercie tous de vos interventions. Je vais mettre aux voix. Pour le statu quo ? contre : 1. Abstention : 1. Je vous remercie.

Le statu quo est adopté.

M. le Président. — Le vœu suivant, c'est une proposition du Midi, mais je crois que les représentants du Midi sont d'accord, l'affaire est réglée, par une entente très amicale, et je m'en réjouis.

APPLAUDISSEMENTS

M. Hugonnet. — Je pense bien, M. le président, comme vous l'avez dit hier et comme ç'a été décidé à la commission, que chaque fédération est libre d'agir suivant le désir exprimé par M. Lorin.

M. le Président. — On l'a dit, et je l'ai confirmé.

M. Hugonnet. — Je tenais à bien l'indiquer.

M. le Président. — Un vœu du Nord et Pas-de-Calais : division supplémentaire pour le préparatoire. Cela revient au vœu précédent. Nous sommes tout à fait d'accord, du reste, avec M. Dufour et la fédération du Nord à ce sujet.

Normandie : Epreuves fédérales.

Cela rejoint le vœu des Bouches-du-Rhône. Vous avez entière satisfaction. Je vous demande de voter ces deux vœux dans l'esprit que je viens d'exprimer. Avez-vous des observations ?

Adopté à l'unanimité.

Vœu d'Orléanais-Berry : Partition instrumentale pour les examens d'élèves sans obligation d'acheter l'accompagnement. Feuille séparée pour toutes les lectures à vue.

Pour le deuxième point, feuille séparée, tout à fait d'accord. Nous nous étions arrangés pour que l'on puisse découper sur la grande feuille les lectures à vue différentes, c'est une question de frais. Du reste les dépenses ne sont pas couvertes. Il y a 1.980,30 NF d'édition de feuilles d'examens, et il est rentré à peu près à la Confédération 300 F. Alors plus on compliquera les choses, et plus le prix de revient sera élevé. Nous verrons la façon la plus efficace de le faire.

Le premier vœu, partition instrumentale sans obligation d'acheter l'accompagnement, c'est un vœu déjà présenté il y a quelques années, le congrès à ce moment-là avait reconnu qu'il n'était pas possible pour un éditeur de ne vendre que la partition instrumentale. Du reste il est utile que le soliste qui jouera plus tard l'œuvre puisse être accompagné. Si la fédération Orléanais-Berry veut prendre la parole.

M. Cimetière. — Je ne suis pas d'accord. Quand l'élève sera en supérieur, le morceau sera classé dans les archives, il ne le retrouvera jamais.

M. Cailleau (Indre-et-Loire). — Nous nous associons à l'Orléanais-Berry.

M. Thirault. — Si je comprends bien, vous souhaitez que le jeune enfant ne joue pas accompagné ?

M. Cailleau. — Qu'il ait la possibilité d'acheter la partition instrumentale.

M. le Président. — Alors que feront les éditeurs, des partitions de piano ? Ce n'est pas exagérer d'acheter une œuvre une fois par an. Cela forme une bibliothèque pour l'élève, puisque nous ne donnons que des morceaux de valeur.

M. Hammer. — Deux mots à dire concernant les partitions. Dans notre région, la fédération les paie et les donne aux élèves. Donc il n'y a pas de problème.

M. Dufour. — A condition que la Fédération soit riche.

M. Hammer. — C'est une somme modique tout de même.

M. Dufour. — Cela dépend du nombre d'élèves. Si vous en avez 1200, vous vous rendez compte de la somme que vous allez dépenser pour avoir toutes les partitions.

M. le Président. — Chacun a émis son opinion. Je mets aux voix la proposition d'Orléanais-Berry. Pour ? Contre ? le vœu est rejeté à la majorité comme cela l'avait été il y a quelques années.

Le Président. — Prix des instruments. Un vœu délicat présenté par la Franche-Comté-Belfort. Il est très difficile d'obtenir des prix plus bas pour les instruments et les œuvres musicales, n'ayant pas augmenté en rapport avec l'augmentation du prix de la vie.

M. Erard. — Je m'excuse, M. le président, de faire intrusion ici. J'ignorais qu'il était possible de prendre la parole hier après-midi.

De 1960 à 1967, le prix des instruments a augmenté dans la proportion de 75 %. Vous savez tous que les crédits pour nos sociétés n'ont pas subi la même augmentation. Au nom du groupement des chefs de musique de notre région, nous avons écrit à la maison Robert Martin, grosse maison, qui nous a dit qu'elle n'était pas responsable de l'augmentation et que d'autre part, — ce sont ses termes —, l'avenir n'était pas réjouissant. Vous savez également que la nouvelle application de la TVA sera loin de faire diminuer le prix des instruments de musique. Tous les organismes s'entendent pour demander l'augmentation du nombre des élèves et la diffusion de l'enseignement de la musique à l'école primaire et secondaire ; mais le prix des instruments de musique met en péril de nombreuses sociétés. Le ministère de la Jeunesse et des Sports, et tous les autres qui soi-disant s'intéressent à nos activités, ont peut-être la possibilité de demander la suppression de cette fameuse TVA de luxe sur toutes les œuvres destinées à l'enseignement musical, et particulièrement sur les instruments.

M. le Président. — Je vous remercie de votre intervention. Nous sommes les premiers, au bureau de la Confédération, à nous inquiéter de cette question croyez-le bien. Nous avions une réunion au ministère des Affaires Culturelles avant-hier pour discuter de la subvention nous avons demandé une subvention pour l'équipement de nos sociétés musicales. Malheureusement jusqu'à présent nous n'avons pas pu aboutir. Nous avons demandé la même subvention à Jeunesse et Sports. Nous espérons qu'un jour où toutes les sociétés musicales auront demandé leur agrément au Ministère de la Jeunesse et des Sports, que l'on connaîtra enfin dans ce ministère tous les besoins des sociétés musicales. Vous pouvez poser la question dans votre congrès la prochaine fois : combien de sociétés musicales ont demandé l'agrément de Jeunesse et Sports ? Vous verrez.

M. Erard. — M. le Président, je m'excuse encore une fois. C'est vrai pour l'agrément, il est possible que certaines sociétés ne le demandent. Mais d'autre part celles qui demandent des subventions ont très peu. Donc les crédits qui sont alloués ne peuvent pas être divisés entre un nombre très important de sociétés, car à ce moment-là ce serait inopérant. D'autre part, je pense que nous pouvons, ici réunis, voter une motion contre l'augmentation incessante des œuvres musicales et des instruments de musique.

M. le Président. — Je crois que c'est très difficile de demander la diminution des prix des instruments de musique. Ce que je verrais très volontiers, moi personnellement, c'est de demander la suppression de la T. V. A. Nous avons ici notre ami Raymond Lyon, qui a assisté à notre congrès hier, et qui est secrétaire général du Comité National de la Musique, avec lui nous sommes alliés une fois au ministère des finances pour demander que les disques classiques soient exonérés de la taxe de luxe, le ministère des finances a dit : « La Musique est un luxe ». M. Raymond Lyon peut l'affirmer, je lui donne la parole.

M. R. Lyon. — Il y a une quinzaine de jours, le président de la commission des finances du Sénat, M. Palewski, a convoqué la Confédération des Travailleurs Intellectuels au Sénat, pour recueillir ses observations sur le budget du ministère des Affaires Culturelles. A l'occasion de cette réunion l'Association de la Presse Phonographique, que j'ai l'honneur de présider, a déposé une motion qui a été adoptée par la Confédération des Travailleurs intellectuels, et remise à M. Palewski, lequel s'est engagé à la défendre devant le Sénat, demandant que les disques soient assimilés aux livres en ce qui concerne la TVA. Je pense que c'est intéressant de le noter. C'est une information.

M. le Président. — Vous avez tout à fait raison, je vous remercie. Nous pourrions faire la même demande pour la suppression de la TVA pour les instruments de musique et même les éditions musicales.

M. Lyon. — Exactement.

M. le Président. — Vous êtes d'accord pour l'adoption de cette motion ? A l'unanimité.

M. Rolando. — Un mot seulement. On pourrait peut-être demander au ministère de la Jeunesse et des Sports que l'équipement en instruments de musique des sociétés musicales agréées soit compris dans la subvention d'équipement de Jeunesse et Sports. Cet équipement n'est pas compris.

M. le Président. — La Confédération demande aussi bien à Jeunesse et Sports qu'au Ministère des Affaires Culturelles la création d'un fonds d'équipement pour l'achat des Instruments de Musique.

M. Rauzy. — Nous avons fait une démarche pour faire agréer au Ministère de J. et Sp. la fédération en bloc. On nous a répondu que ce n'était pas possible, qu'il y avait dans chaque département un inspecteur qui s'occupait de cette question-là.

M. le Président. — Hier encore nous avons dit tous les avantages que le ministère de Jeunesse et Sports avait donnés à certaines formations. Et encore ce matin on me signalait qu'un orchestre de jeunes de Caen venait d'obtenir une subvention cette formation donnant des concerts dans des Ecoles. M. Pierre Dutot est là, il peut le dire.

M. Dutot. — En fait cet orchestre de jeunes a été créé avant d'aller voir l'inspecteur du Calvados. C'est un groupe de jeunes qui a pris l'initiative de former cet orchestre de chambre : un piano, deux violons, un alto, une contrebasse. Ils sont passés dans les écoles. Ils ont dit au directeur de l'école : « On peut venir vous faire de la musique. » Et ils sont passés comme cela tous les mercredis donner un concert. C'est arrivé aux oreilles de l'inspecteur, qui s'est dit : « Tiens, il va falloir que j'aille voir ça. Je vais voir ce que c'est que cette tournée qui passe dans les écoles ». Il a assisté à deux concerts, il a trouvé ça très bien. Et à partir de ce moment-là, il a fixé pour chaque mercredi une école à cette tournée, il a donné le prix d'encouragement à la jeunesse, un prix de 100.000 AF. Ce qui prouve qu'il faut peut-être quelquefois agir avant de demander une subvention. Plutôt que de demander une subvention pour faire quelque chose, ce qui n'est pas toujours la bonne méthode, il faut montrer à l'inspecteur quelque chose qu'on a fait.

Applaudissements.

M. le Président. — Je remercie M. Dutot. Je suis heureux, parce que je vois les jeunes que je voulais vous proposer pour constituer une commission de jeunes dans le Comité de la C. M. F.

Alors je vous propose de créer cette commission, j'ai tenu compte des différentes régions fédérales. Ce sont des jeunes, que j'ai remarqués dans les stages, très bons musiciens ayant concouru au concours d'excellence travailleurs acharnés, ils commençaient à 7 h. du matin pour terminer à 10 h., du soir. Je vous demande de bien vouloir donner votre accord à la création de cette commission. Je dis les noms : M. Pierre Dutot, Mlle Annie Cappelle, MM. Marc Soustrot et Guy Touvron, Mlle Monique Bolze, M. Claude Bailly. Etes-vous d'accord ? unanimité, merci.

M. Hammer. — Je m'excuse, je voudrais revenir sur la question des inspecteurs. Vous me direz qu'on est peut-être plus royaliste que le roi, à Strabourg, mais de toute façon ça marche. Dernièrement, nous avons reçu de l'inspecteur un relevé de toutes les sociétés qui étaient inscrites à son compte, et nous avons même pu vérifier. Donc, vous le voyez, chez nous il y a entente entre la fédération et l'inspecteur de Jeunesse et Sports. Il y a peut-être des fédérations qui ne prennent pas l'initiative d'aller chercher les formulaires, pour les distribuer aux sociétés. Je crois qu'il y a toute une mise en train à faire. Et il faut la faire.

M. le Président. — Je vous remercie.

M. Cimetière. — Dans tous les congrès, avant de demander quelque chose, il faut savoir le faire soi-même. Dans tous les congrès de notre Fédération nous avons toujours invité l'inspecteur général, qui a délégué à chaque fois l'inspecteur départemental. Et je dois vous dire que les résultats sont encourageants. Plusieurs sociétés ont déjà reçu des subsides variant entre 40.000 et 20.000 F. Ce n'est peut-être pas grand-chose, mais tout de même c'est intéressant.

M. le Président. — Nous sommes tout à fait d'accord, M. Cimetière. L'inspecteur d'Orléans m'avait écrit pour connaître le nom de toutes les sociétés de la Fédération d'Orléanais-Berry.

M. Hammer. — Puisque vous cherchez de l'argent partout, pensez que vous avez aussi les caisses d'épargne. Vous pouvez toucher certaines sommes des caisses d'épargne, je ne dirai pas de fortes sommes, mais quand même 25.000 F par an, sur le boni.

M. le Président. — Pour les concours d'excellence, nous avons des prix donnés par la caisse d'épargne de Paris.

M. Hammer. — A vous d'avoir un compte à la Caisse d'Epargne, et à demander une subvention qui sera prise sur le boni.

M. le Président. — Merci de cette précision.

M. Cimetière. — Dans la fédération d'Orléanais-Berry, c'est la Caisse d'Epargne qui récompense tous les élèves des épreuves de solfège à partir de la note 16. C'est intéressant.

M. le Président. — Merci également de cette précision.

M. Hugonnet. — Je m'excuse d'allonger un peu le débat sur la question des adhésions et de l'agrément par Jeunesse et Sports. De tout ce que j'ai entendu, je crois qu'on prétend déduire que chacun défend son drapeau, dans son petit coin. Cela ne représente pas une unité d'action, comme il devrait en exister une, partout. D'abord, pour l'agrément par Jeunesse et Sports, il y a une chose : J'ai entendu des fédérations parler de leur département, comme Strabourg ; mais vous avez d'autres fédérations, qui, elles, comprennent plusieurs départements. Alors, quand vous avez plusieurs départements. (J'en ai entendu une qui disait tout à l'heure qu'elle attendait son agrément depuis trois ans) il faut constituer des unions départementales. C'est obligatoire de faire une union départementale avec des statuts, que nous vous donnerons, qui ont d'ailleurs été déjà publiés dans le journal.

Il ne s'agit pas de faire une fédération, c'est contraire il s'agit de faire une union des sociétés du département dépendant de la fédération régionale, laquelle dépend à son tour de la Confédération Musicale de France. Ces unions sont liées, elles ne sont pas indépendantes. Si vous ne faites pas cela, vous n'arriverez jamais, vous ne pourrez rien faire. Vous pouvez faire déposer tout ce que vous voudrez comme demande par les sociétés ; l'inspecteur départemental vous répondra : « Connais pas. Il n'y a pas d'union départementale. Il faut la faire ».

Je crois que c'est pour cela, je me permets d'insister, on n'arrive pas toujours à un résultat. J'ai le cas de l'Ile-de-France, qui est beaucoup plus importante que vous ne pensez. Nous avions juste la Seine et la Seine-et-Oise : maintenant on nous a mis 7 départements. Eh bien, nous aurons 7 unions départementales. Une fois que les 7 seront faites, elles réuniront toutes les sociétés, et dans chaque secteur elles demanderont l'agrément des sociétés, et chaque union départementale demandera la subvention à l'inspecteur départemental de Jeunesse et Sports.

M. Anne. — Il faut se mettre en relation directe avec l'Inspecteur Principal de l'Académie. C'est ce que j'ai fait en ce qui me concerne. Je suis réparti entre trois académies, j'ai donc 3 inspecteurs régionaux. Je suis allé voir l'inspecteur central à Caen, qui s'est mis en rapport avec ses collègues des académies des 3 départements, et c'est l'inspecteur du Calvados qui me verse à moi une subvention. Par conséquent il faut faire la demande d'agrément pour votre fédération, mais chaque société doit avoir son agrément personnel, car il y a les statuts à déposer, et si vous ne faites pas une demande régulière, vous n'aurez rien du tout.

M. le Président. — Question suivante. L'Orléanais-Berry demande la révision de la convention avec la SACEM. Avez-vous un mot à dire ?

M. Cimetière. — Les sociétés se plaignent toujours que le pourcentage qu'on leur demande, à l'occasion des manifestations, est trop élevé. Il faudrait que ce pourcentage diminue dans une certaine proportion, parce que cela fait tout de même trop lourd quand les recettes ne sont pas fortes, le bénéfice tend vers zéro pour la société, ce qui ne l'incite pas à organiser des manifestations.

M. le Président. — Je remercie M. Cimetière. Mais je dois dire que nous avons été en délégation, il y a quelques années, pour l'établissement de la convention ; et depuis malgré les augmentations de toute nature, elle n'a pas été modifiée. Nous pouvons donc remercier la SACEM. Il faut bien se mettre dans l'idée que ce n'est pas une imposition c'est un salaire pour les compositeurs. Vous aliez me dire que les compositeurs ne touchent pas tous les droits qui sont payés. Forcément, parce qu'il y a les frais d'administration. Mais je peu vous donner un chiffre précis : la SACEM garde pour son administration 13 % des recettes. Eh bien, vous savez, faire marcher une administration avec 13 % ce n'est pas énorme. Croyez-le bien, je crois que plus on demanderait à la SACEM de modifier la convention, plus on risquerait une modification en sens contraire de ce que vous désirez.

M. Cimetière. — Nous avons eu une manifestation à Brunoy, il y a deux mois. Il y avait un jeu de boules, un massacre etc... On a payé l'impôt sur la recette totale de la manifestation, non pas sur les morceaux de musique joués, sur la recette totale.

M. le Président. — Evidemment vous payez sur la recette directe ou indirecte, c'est la convention.

M. Thirault. — Il y a quelque chose qui est encore plus grave. C'est que les conditions consenties à la Confédération, quand nous avons été à la S. A. C. E. M. en délégation il y a 3 ans — sont en fait très exceptionnelles. Nous avions rencontré de la part de la direction de la SACEM une compréhension évidente, je crois qu'aucun organisme ne peut se prévaloir d'avoir des conditions meilleures. Si nous remettions en question des points de détail, ne croyez-vous pas que ce serait remettre en question le tout ? Ce serait assez grave. Pour ma part, je trouve que la SACEM a fait preuve de compréhension. Le président-directeur général a vraiment été très bien vis-à-vis de la CMF. Je crois qu'il y aurait un gros risque à remettre en question un point de détail alors que la convention nous donne satisfaction dans l'ensemble.

Je pense qu'il est souhaitable de conserver la convention.

Un Congressiste. — Je crois que la difficulté réside surtout chez le représentant local. Vous savez comme moi que les représentants locaux sont payés au pourcentage. Ces gens-là ne connaissent certainement pas notre convention. Moi-même je ne savais pas qu'elle existait. J'appartiens à la Société des Auteurs Dramatiques ; toutes les fois que j'ai organisé des représentations théâtrales, j'ai eu des difficultés avec la Société des Auteurs Dramatiques. C'est que les représentants ne savent pas ce qu'ils doivent percevoir dans les petites organisations. Nous aimerions connaître avec plus de détail ce que représente notre convention.

M. le Président. — Je vous remercie de votre intervention. La convention est à la CMF, vous pouvez en avoir un exemplaire, le jour où nous avons signé cette convention, la SACEM en a envoyé 6000 exemplaires. Je crois que de ce côté vous avez satisfaction.

En ce qui concerne la Société des Auteurs Dramatiques, c'est tout à fait différent, il y a beaucoup de pièces pour lesquelles elle ne peut fixer de droits : ils restent à fixer par les auteurs. Alors évidemment il n'y a pas de pourcentage fixe.

Mais je reviens à la SACEM. La société a cherché à avantager les petits centres, la convention prévoit des taxes différentes pour les villes d'après le nombre d'habitants, et suivant l'importance de la salle.

Pour les festivals, le tarif est plus élevé que pour les concours, pour les concerts il n'y a pas de droits, si il n'y a aucune recette directe ou indirecte avant il fallait que le concert ait lieu sur la place publique, pour ne rien payer, maintenant il peut-être en salle. Voyez jusqu'à quel point la SACEM aide nos sociétés. Maintenant je tiens à vous dire si vous avez une difficulté quelconque, écrivez-moi.

M. le Président. — Pour le maintien de la convention actuelle, pour ? — contre ? — unanimité pour le maintien.

Les Bouches-du-Rhône demandent qu'il soit possible d'attribuer les médailles de la Confédération aux personnalités étrangères qui aident notre action dans les fédérations. Nous avons rappelé que c'était déjà admis depuis quelques années. Donc M. Blanc considère que son vœu n'est plus à retenir.

Le Président. — L'Orléanais-Berry demande la prise en charge des diplômes et médailles par la Confédération. Je ne sais pas si vous vous rendez compte de ce que cela ferait comme budget ?

Je donne la parole à M. Cimetière.

Cette question a été posée parce que dans le cadre de notre fédération, toutes les récompenses sont payées maintenant par la fédération, aussi bien diplômes que médailles. Alors, par extension, il a été demandé naturellement que la C.M.F. prenne en charge les récompenses.

M. Thirault. — Je m'excuse, mais tout à l'heure vous avez dit qu'il était impossible, dans votre fédération d'acheter les morceaux pour les élèves. Maintenant vous dites que vous payez les médailles à tout le monde. Je préférerais que vous fassiez l'inverse, les jeunes y gagneraient sans léser les autres.

M. Hugonnet. — Vous avez entendu le budget tout à l'heure. Les récompenses, c'est de l'ordre de 10.000 F. (un million A.F.). Si vous voulez qu'on paie tout, il faudra augmenter la cotisation de 3 F par société.

M. le Président. — Ce que dit M. Hugonnet est très juste, et si la médaille était gratuite il y aurait encore plus de demandes.

Je crois qu'on ne peut pas retenir ce vœu.

— unanimité contre —

Modification des statuts. Je donne la parole à M. Ciran, qui a préparé un texte, avec une commission.

M. Ciran. — Mes chers collègues, à la suite d'un vœu des Bouches-du-Rhône au sujet de la fédération dissidente des Alpes-Maritimes, le vœu initial a été quelque peu transformé hier matin, et M. Relin et moi-même avons été chargés de faire un texte qui nécessiterait la modification des statuts. Hier après-midi une commission plus étendue a été nommée, composée de M. Rolando (Sud-est), M. Blanc (Provence-Côte d'Azur), M. L. Briançon (Nord, Pas - de - Calais), Deltour (Gers), Cailleau (Indre-et-Loire), Relin (Centre) et moi-même (Sud-Ouest). A la suite de ses travaux voici le texte qui est soumis à votre approbation.

« La C.M.F. se compose de membres adhérents, Fédérations Musicales de France, et de membres honoraires, (personnes physiques ou morales). Pour être membre de la C.M.F., une fédération doit être agréée par le conseil d'administration de la C.M.F. Aucune demande d'admission de fédération nouvelle dans le cadre d'un département ne pourra être admise s'il existe déjà une fédération membre de la C.M.F. propre à ce même département ; et dans le cadre des fédérations existantes une fédération nouvelle ne pourra être créée dans un territoire moins grand que le département, sauf en ce qui concerne les fédérations existant au 28 octobre 1967 sur un territoire moins grand ».

Ce paragraphe concerne la fédération de Brioude.

Le trésorier, M. Hugonnet, à la suite de la discussion du matin, a également demandé que dans ce même art. 3 ancien soit ajouté la modification suivante concernant la cotisation, car les statuts prévoient des sommes qui ne sont plus en rapport avec celles que nous sommes amenés à payer :

« La cotisation annuelle minimum de chaque fédération est fonction du nombre de sociétés : 1,50 franc par société. Elle est de 15 F pour les membres honoraires. Ces derniers peuvent devenir membres perpétuels en rachetant leur cotisation par un versement égal à 20 fois la cotisation annuelle. Les cotisations annuelles peuvent être relevées par décision du congrès ».

Ce qui a été fait déjà, et le chiffre de 1,50 F est déjà dépassé. La somme à verser par les membres honoraires est augmentée proportionnellement.

« Le titre de membres d'honneur peut être conféré par le conseil d'administration aux personnes physiques ou morales qui rendent ou qui ont rendu des services signalés à la C.M.F. Ce titre confère aux personnes qui l'ont obtenu, le droit de faire partie du congrès sans être tenues de payer la cotisation annuelle ».

Comme les statuts prévoient que les modifications doivent être faites en assemblée générale avec un préavis d'un mois, votre commission a décidé de vous demander de voter ce texte, qui pourra donc être présenté à la prochaine assemblée générale, même à l'assemblée générale, extraordinaire du congrès d'été. Nous sommes ici presque tous présents, comme c'est le cas aux congrès d'hiver. Si même nous étions moins nombreux au congrès d'été de Tarbes, nous pourrions tout de même voter, puisqu'il y aurait eu le préavis réglementaire, et que nous aurions donné notre avis déjà aujourd'hui.

M. Rolando. — Je mets aux voix, en l'absence du président, cette proposition de modification de l'article 3, étant entendu que le congrès de Tarbes se prononcera.

M. Ciran. — Il ratifiera.

M. Wegl. — Je félicite M. Ciran de ce travail. Il est tout à fait normal de demander que nos statuts soient étudiés avec minutie, et je trouve personnellement qu'ils ne sont plus du tout adaptés aux circonstances actuelles. Il s'agit, je crois, de faire non pas une modification fragmentaire de nos statuts, mais de les reprendre complètement à la base. Je ne sais si vous vous rendez bien compte des événements, mais notre Confédération, à force de retarder certaines choses, va se trouver dépassée par d'autres organisations sur le plan culturel. Nous voyons certains crédits s'en aller vers d'autres fédérations, alors que nous devrions être la première au combat. Je suppose que nous devons accepter la tutelle des deux ministères des Affaires Culturelles et de l'Education Nationale. Il faut prendre une position nette. C'est contraire peut-être à notre virulence de Français aimant la liberté. Mais il y a tout de même des obligations. Il s'agit pour nous de les accepter ou de les refouler, nous ne pouvons plus jouer à l'heure actuelle sur deux tableaux. Je ne reviens pas sur ce qui m'a été imposé par le rectorat de Clermont ; c'est une affaire interne. Mais j'estime que nous devons accepter une ligne de conduite qui soit la même pour toutes nos fédérations.

Si je lis « Vers la résurrection de la musique en France, conférence de presse aux Affaires Culturelles, je vois que M. Landowski, dans son rapport, nous dit lui-même qu'il a amorcé le découpage du territoire en régions musicales. Donc, dans un avenir extrêmement proche, je dois dire qu'à Clermont-Ferrand on nous a demandé de faire une fédération régionale académique, nous allons devoir prendre position, passer à droite ou à gauche. Quel est le découpage qui nous est proposé par le ministère des Affaires Culturelles ? Je me permets de le demander.

Il s'agit d'autre part de savoir, dans un deuxième temps, si dans nos statuts nous ne devons pas prévoir l'évolution technique de l'enseignement musical. A Clermont-Ferrand nous avons une université qui monte, qui aura bientôt 22.000 étudiants. Au ministère des Affaires Culturelles, on a dit : « Les musiciens, on n'en fait pas, parce qu'on n'a pas de cadres, ou ils sont ignorants, insuffisants. Nous devons revenir aux arts libéraux pour avoir des gens véritablement à même de former une jeunesse. D'ailleurs dans son exposé M. Landowski n'a pas fait de miracle, mais a fait œuvre utile, en posant une maxime féconde, à savoir que les disciplines de la sensibilité importent au développement de l'homme autant que les disciplines de la connaissance.

Alors il s'agit de savoir dans quelle direction nous allons, et je crois que c'est à la Confédération de nous fixer la ligne. Nous sommes des petits provinciaux pas toujours à la page de ce qui se passe au ministère. Il s'agit de nous fixer, d'une part notre position vis à vis des organismes de tutelle, et d'autre part d'élaborer un projet pour la rénovation de notre enseignement, je dirais psycho-pédagogique de la musique. Et je pense qu'une réforme complète de nos statuts pour fixer l'avenir de nos sociétés devrait être mise à l'étude incessamment pour arriver à dégager quelque chose. Eh oui, je me demande si c'est un renoncement. Nous avons à forcer beaucoup de portes. Il y a quelque chose à faire, tout de même. Nous nous replions dans notre coquille, pas vous, Parisiens vous êtes à la page, dans le mouvement, mais nous, provinciaux, nous ne savons pas quelle ligne nous devons adopter pour attirer la jeunesse à nous et éveiller son attention, lui faire aimer la musique, non par des méthodes mnémotechniques mais par cette méthode psychopédagogique qui semble réussir dans bien des domaines. (appl.).

M. le Président. — Je vous remercie mais je vous dis pour commencer que les statuts sont imposés par le gouvernement, ce sont ceux de la loi de reconnaissance d'utilité publique, donc nous ne pouvons pas les modifier. Il y a simplement un article qui était à préciser je mets aux voix la proposition de M. Ciran adoptée par le comité chargé de l'étudier. Contre? Abstentions ? adopté à l'unanimité.

M. Thirault. — Ce n'est pas un vote définitif.

M. Ciran. — C'est un vote pour la présentation au congrès d'été.

M. le Président. — Enseignement musical à l'Ecole. Il y a plusieurs vœux à ce sujet Midi, Normandie, Orléannais-Berry, Nord et Pas-de-Calais, chaque année il y a de nombreuses fédérations qui en présentent à ce sujet. On croit bien souvent que rien n'est fait à la C.M.F. Depuis des années déjà, en accord avec le Comité National dont je suis vice-président, M. Raymond Lyon étant secrétaire général, nous avons fait des démarches auprès de tous les ministères, M. Jacques Chailley, président du Comité National à même été délégué à la commission interministérielle. Le Comité pour la Sauvegarde de la Musique, qui comprend 44 organisations, a également fait des pétitions, vous les avez signées, je vous en remercie du reste. La fédération du Nord a fait aussi une grosse propagande, je la remercie, et les fédérations en général ont fait la même chose. Mais j'ai pensé que la C.M.F. devait prendre position sur cette question à l'occasion de son Congrès. Et j'ai pensé utile — tous les membres présents hier m'ont approuvé — d'organiser pour cet après-midi, une réunion pour la défense de la musique dans l'enseignement scolaire.

Ce matin la réunion se passe de façon parfaite, si nous commencions un débat sur la musique à l'école, sujet que tout le monde connaît, on répéterait 50 fois la même chose sans apporter de solution. Cet après-midi nous aurons une réunion d'information. J'ai demandé à une des responsables de l'enseignement musical dans le primaire Mlle Jegu à deux responsables de l'enseignement secondaire Mlle Levallois et M. Loupias de faire un exposé sur l'enseignement musical dans le primaire et le secondaire. Il y aura également le directeur des Centres Musicaux Ruraux, M. Bonnot. Je lui ai demandé de venir parce que j'avais vu dans le journal de la fédération du Nord qu'on faisait appel aux Centres Musicaux Ruraux. Mme Claude Leduc qui défend la musique sur le plan international, sera également présente et vous parlera du Congrès de l'I.S.M.E. qui aura lieu à Dijon en 1968. Après on votera une motion, qui est déjà en partie préparée ; je l'ai lue hier, tout le monde a été d'accord. Pour ceux qui n'étaient pas là à notre réunion je vais en donner connaissance.

Lecture de la motion.

Applaudissements.

Je vous remercie de vos applaudissements. Je constate donc que vous êtes d'accord. Nous voterons cette motion, je la ferai éditer, et demanderai à tous les présidents des fédérations, à toutes les sociétés, de bien vouloir la communiquer à leurs députés, sénateurs, ministres.

M. Thirault. — Et de la faire paraître dans la presse.

M. le Président. — Régionale.

M. Thirault. — On demandera au président de la faire passer à l'O.R.T.F., à la télévision en particulier.

M. le Président. — Si l'on peut. Vous savez que chaque année notre concert est retransmis par l'O.R.T.F. l'an dernier entièrement, et la retransmission était très bonne ; nous avions obtenu 50.000 F anciens d'indemnité. Evidemment la C.M.F. a versé cette somme au Comité de Secours de la Musique, des Gardiens de la Paix de Paris qui avait prêté son concours. Je dois vous dire que ni le chef ni les musiciens ne touchent le moindre cachet pour ce concert ; et la virtuose internationale qui sera là ce soir, prête son concours gracieusement (appl.). Il est navrant que l'O.R.T.F. m'ait écrit : « Nous allons faire une retransmission partielle et nous ne pouvons pas vous donner d'indemnité ». Vous pensez bien que je n'ai même pas répondu.

M. Thirault. — Je pensais aux informations régionales. A Laon nous avons eu 13 émissions ou annonces de télévision et 17 de radio pour les heures inédiévales. Je pense que vous pourriez vous mettre en rapport avec le Directeur Régional dans les différents centres.

Un Congressiste. — On aura rapidement le texte de la motion ?

M. le Président. — Le plus rapidement possible. Je ne l'ai pas fait imprimer, j'attendais que vous le votiez.

Le Congressiste. — Pour qu'il ait toute son efficacité.

M. le Président. — Bien entendu. J'espère que tous les Congressistes seront là. Je suis heureux de vous présenter nos amis allemands qui viennent d'arriver, ils désirent suivre nos travaux et surtout nos méthodes d'enseignement musical. Je remercie : M. Weber, président de la Confédération allemande, M. Stockmayer, chef d'orchestre, qui dirige les stages de Kippeneck et de Rotenberg, M. Schwartz, qui dirige également les stages franco-allemands, d'être venus aujourd'hui (appl.). Nous avons également le plaisir d'avoir parmi nous M. Leeb, président de la Fédération autrichienne et nos amis Luxembourgeois MM. Christnach et Hoffmann.

Vœu de l'Ile-de-France

Organisation d'un concours itinérant national. Vous avez un projet dans vos dossiers. Il a été décidé hier, M. Hugonnet a proposé lui-même que nous l'étudierions et prendrions une décision à Tarbes.

M. Hugonnet. — Je me permets de vous dire qu'il a été distribué hier à toutes les personnes présentes un exemplaire complet de la proposition, son chiffrage, le règlement de concours, les fiches d'adhésion, tous les renseignements nécessaires pour ce concours, sur un cycle de 1969 à 1972 et se terminant par un festival formidable. J'insiste sur un point. Actuellement les cotisations baissent, donc les sociétés disparaissent. Si on fait quelque chose répondant au goût actuel, au goût des jeunes, il faut absolument faire quelque chose de nouveau, on peut réussir. Ce que je vous propose se fait depuis 7 ou 8 ans à la fédération de l'Ile-de-France, et nous a donné toute satisfaction. On a suscité un enthousiasme qui se manifeste par des inscriptions de nouvelles sociétés. Etudiez cette proposition, et nous en reparlerons à Tarbes, au soleil.

M. le Président. — Je vous remercie. Nous avons parlé de la radio. M. Coppeli n'a pu venir ce matin ; il est producteur à l'O.R.T.F. C'est lui qui a organisé le concours de « La Cigogne d'Or » à Strasbourg, dont M. Thirault vous a parlé dans son rapport.

Ce concours de Strasbourg a donné entière satisfaction, non seulement aux participants mais à la direction de la Radio. M. Coppeli est surtout attaché au poste de Nancy. Le même concours va avoir lieu dans la région de Moselle, Meurthe-et-Moselle, Ardennes, Vosges. M. Coppeli a fait des démarches à l'O.R.T.F., je l'ai accompagné, pour que le concours ait lieu dans toute la France, en deux temps : la 1ère année un concours régional fait par les 10 postes de province existants, puis un concours national dans la grande ville proche du plus grand nombre de sociétés primées. Je pense que cette très importante manifestation donnerait satisfaction à tout le monde, car depuis longtemps les sociétés ont demandé de pouvoir jouer à la radio. On ne donnera sur les antennes, dans le concours régional, que les sociétés primées.

M. Moniotte. — Le concours a lieu dans quelques mois, on attend le règlement avec impatience.

M. le Président. — J'attends la réponse de la Radio ; tous les frais seraient payés par elle. Je dois vous dire que la ville d'Epinal, sur proposition de M. Moniotte, président de la fédération des Vosges et M. Henry, directeur de l'Harmonie Municipale d'Epinal, M. Petit, secrétaire général a décidé que le concours de la Confédération Internationale C.I.S.P.M. aurait lieu du 5 au 7 juillet à Epinal. Il faut une société par pays. 2 sections pour les fanfares, avec et sans saxo. Puis pour les chorales : chorales mixtes, chorales d'hommes et chorales de femmes.

M. Thirault. — Pour l'O.R.T.F. je répète ce que j'ai dit hier. Faire passer l'émission de grands interprètes à 23 h., c'est inadmissible. Mais une haute personnalité m'a dit : « L'on modifie les programmes en fonction des lettres que l'on reçoit ». Alors, croyez-moi. L'on donne du Guy Lux parce qu'il est demandé. Notre ami Désiré Dondeyne avait fait une tentative pour la musique dite populaire, cela n'a pas été poursuivi. Je pense que la musique a des droits, et qu'il faudrait écrire à la Direction des Programmes. Je ne dis pas que nous pourrons nous faire admettre régulièrement sur les antennes, mais il me paraîtrait normal qu'une fois de temps en temps la Garde Républicaine ou la Musique des Gardiens de la Paix, ou une autre de nos meilleures musiques donne une émission télévisée. Il faut essayer quelque chose même si l'on ne réussit pas, le seul facteur doit être la qualité. Il faut que le grand public sache qu'en France on fait de la bonne musique, même en harmonie ou en harmonie-symphonie. Il y a différentes formes orchestrales. Elles doivent toutes être représentées.

Un Congressiste. — Avant guerre la Garde Républicaine et les Gardiens de la Paix donnaient chaque semaine, le mercredi entre midi et 1 h., un concert. Plus maintenant. Puisque nous avons 2 chaînes, il serait possible de nous réserver 1 h., par exemple le lundi soir entre 20 et 21 h. (c'est le seul soir où les musiciens sont chez eux, les sociétés répètent du mardi au vendredi). Ce serait une bonne propagande. M. Thirault disait qu'il fallait écrire des lettres individuelles. Mais la C.M.F. représente 6000 sociétés, elle aurait plus d'influence.

M. le Président. — Je vous réponds tout de suite que lorsque les concerts de la Garde Républicaine ont été supprimés, M. F.J. Brun m'a téléphoné pour me demander d'intervenir. D'accord avec lui, nous avons fait une lettre que j'ai envoyée à l'O.R.T.F.. On m'a répondu qu'on avait supprimé les concerts parce qu'ils coûtaient trop cher à l'O.R.T.F. J'ai transmis à M. F.J. Brun qui a dit : « Ce n'est pas exact, les musiciens touchent des sommes dérisoires ». J'ai récrit au directeur de l'O.R.T.F. — qui dépendait du ministre de l'Information — pour lui dire qu'il m'avait donné une information qui n'était pas valable. Et c'en est resté là.

M. Dondeyne. — Je me permets de prendre la parole à ce sujet. Personnellement je peux donner des concerts à l'O.R.T.F. quand je voudrai, mais elle pose le principe suivant : « Vous êtes des musiciens fonctionnaires, payés par l'Etat, en conséquence vous êtes service public, donc à la disposition du service public O.R.T.F. » Nous pouvons donner des concerts gratuitement. Personnellement je considère que c'est notre travail. Mais il y a un autre problème important. L'O.R.T.F. ne veut pas que nous abordions le répertoire symphonique transcrit, car il s'agit de concerts pour musique d'harmonie.

M. le Président. — Je remercie notre ami Dondeyne. Je vois aussi le commandant Jules Semler-Collery qui soutient notre action. Je voudrais bien que tous les deux viennent à nos côtés.

Un Congressiste. — J'ai sous les yeux le budget de « Têtes de bois », 6 millions AF etc...

M. le Président. — Vous confirmez ce que j'ai dit tout à l'heure.

M. Thirault. — Le tout est de savoir comment l'on considère la musique classique. Ce qui est dramatique c'est que nous luttons continuellement pour que nos enfants n'aient plus les problèmes que nous avons eus, et pendant ce temps certains pouvoirs publics écoutent la voix populaire favorable à certaines émissions de mauvais goût. Il est évident que le public non cultivé n'est pas responsable, je ne l'accuse pas au contraire. Ce qui est dommage c'est que l'on nous dit que nous ne pouvons rien y faire, l'O.R.T.F. est-il un Etat dans l'Etat ? son rôle n'est-il pas de mettre à la disposition du peuple des moyens de lui procurer ce goût qui lui fait bien souvent défaut et la musique d'harmonie n'est elle pas, par excellence l'un de ces moyens. (appl.).

M. Vallée (Haute-Marne). — J'ai apprécié l'intervention de M. Dondeyne, et je suis sûr que les applaudissements que nous avons entendus reflètent mon opinion. Si ces grandes formations peuvent jouer à la radio gratuitement, je crois, M. le président, que les 6.000 sociétés, en particulier les harmonies et fanfares, sauraient faire un sacrifice financier pour dédommager ces braves gens. J'ai l'impression qu'un référendum dans le journal de la C.M.F. montrerait que les harmonies et fanfares seraient prêtes à cet encouragement financier, et heureuses d'avoir des concerts et de se sentir moins dépaysées.

M. Dondeyne. — Cher Monsieur, je vous remercie de votre suggestion, vous êtes extrêmement aimable, mais la question n'est pas là. Moi personnellement je suis prêt à donner des concerts gratuitement à l'O.R.T.F.; mais vous comprenez, s'il n'y a que du Dondeyne, ce sera lassant au bout d'un moment. Il y a la Garde, il y a la Musique de l'Air, celle de la Flotte, certaines divisions d'excellence, qui sont capables de passer. Il faudrait que mes collègues et moi-même allions dans le bureau du directeur général de l'O.R.T.F. lui imposer ce que nous voulons. Si les autres musiques étaient d'accord avec moi, il n'y aurait pas de problème. (appl.)

Un Congressiste. — Il faut faire un premier pas peut-être, voter une motion du congrès, qui serait portée à l'O.R.T.F., qui aurait peut-être plus de poids.

M. le Président. — Je suis tout à fait de votre avis, je suis prêt à l'accepter je vous demande de bien vouloir la rédiger, et je la mettral aux voix.

M. Thirault. — Faites des lettres personnellement, individuellement. Cela ne vous coûtera pas beaucoup, et cela ne peut pas nuire.

M. le Président. — Malheureusement, mon cher ami, je crains que si on demande aux gens d'écrire, ils ne le fassent pas. Vous en avez eu la preuve avec le livre blanc de M. Missoffe. J'ai été chercher moi-même tous les formulaires qu'il fallait, 6.000. Eh bien, c'est un nombre très restreint qui est parvenu au ministère de la Jeunesse et des Sports. Les gens ne veulent pas faire un effort. Ils comptent sur la Confédération ou la fédération. C'est comme pour l'agrément. Il faut écrire une lettre. Alors, vous pensez, ils n'écriront pas. Je crois quand même qu'il faut faire une motion, parce que la motion représente 6.000 signatures.

M. Lorin. — Je pense qu'on aurait pu peut-être, à l'occasion du congrès, avoir soit un poste d'Etat soit un poste périphérique, pour un compte-rendu sur les ondes. Une interview du président de la Confédération aurait pu permettre de dire justement ce qu'on est en train de dire ici.

M. le Président. — J'ai fait savoir à tous les postes que nous avions notre congrès. Ils ont répondu pour le concert, retransmission partielle. M. Dondeyne a demandé à la télévision de faire une interview avec moi, cette proposition n'a pas été acceptée.

M. le Président. — J'ai parlé devant plusieurs postes régionaux. Nous préparerons avec mes collègues du bureau une motion.

Il y a eu des plaintes contre la constitution de certaines commissions de conseillers techniques entre autres celle des plectres. Aujourd'hui une entente s'est faite pour que l'on ajoute M. Menichetti à cette commission. Nous mettrons également M. Muller, président artistique des Chorales d'Alsace comme conseiller technique pour les chorales. Je vous demande de voter ces propositions. Pour? Contre ? adopté à l'unanimité.

Vœu de Normandie Concours : Formations « juniors ». Je donne la parole à M. Anne.

M. Anne. — Mes amis, vous savez quel est notre intérêt pour l'avenir. Il faut faire tous nos efforts pour les juniors et les récompenser. Dans les concours, il y a une feuille d'adhésion pour chaque société : par conséquent la société junior X a sa feuille, et la Société X a la sienne. Or si un membre junior joue dans la société X, on fait une discrimination. On ne peut pas donner l'indemnité individuelle journalière dans chaque cas. C'est une question de règlement de concours. Il est prévu une indemnité personnelle par musicien, et une indemnité kilométrique. Naturellement il ne faut pas cumuler l'indemnité kilométrique junior avec celle de la société, mais il ne doit pas en être de même pour l'indemnité personnelle. Nous avons discuté la question hier. Il y a eu un large débat. On a décidé que les juniors, ça allait au moins jusqu'au service militaire. Pour certaines raisons d'opportunité, et notamment pour le sexe féminin il arrive qu'on aille jusqu'à 22 ou 23 ans. On a décidé d'interdire aux professeurs de jouer avec les juniors, et que pour combler certains vides on admettrait un certain nombre d'éléments adultes pour pouvoir présenter correctement une œuvre.

En Normandie, nous intéressons pécuniairement les juniors, la fédération leur donne une indemnité.

Je me permets de rappeler qu'on ne donne pas de prix aux juniors, mais des mentions, qui sont fonction de ce qu'on a entendu, non pas nécessairement de ce qu'on a vu. Nous avons proposé d'admettre 10 % de l'effectif d'éléments étrangers.

M. le Président. — Est-ce qu'il y a des observations sur ces propositions ? Je mets aux voix. Unanimité.

Ile - de - France : Candidats âgés ayant obtenu un 1er prix de solfège non ascendant. Je donne la parole à M. Lorin.

M. Lorin. — Avant je voudrais poser une question. Vous avez donné la composition de la commission des plectres. Nous avions présenté un vœu à Tours pour modifier la composition de la commission de l'accordéon. Je n'ai pas de réponse.

M. le Président. — Nous avions cherché une entente entre les différents membres. Je vous en ai parlé, vous ne m'avez pas dit que vous mainteniez le vœu.

M. Lorin. — Vous avez parlé de commission d'arbitrage, je ne sais pas si elle existe. La question n'a pas été discutée. Elle est très importante. Je ne veux pas faire perdre de temps au congrès, mais je repose la question. Le problème ne sera pas encore résolu cette année. C'est grave.

M. le Président. — Je ne vois pas en quoi, puisqu'il y a 4 personnes différentes.

M. Lorin. — On ne voit pas comment elles sont qualifiées. Je demande que l'an prochain on prenne ça en considération.

Voici le vœu de l'Ile-de-France. Concours d'excellence. Possibilité de s'y présenter avec un prix de solfège sans ascendance.

M. le Président. — Monsieur Anne, voulez-vous répondre ?

M. Anne. — J'estime que la division d'excellence est le couronnement du musicien d'élite, musicien complet, solfégiste et instrumental. Or l'an dernier vous aviez 74 candidats, 11 premiers prix de solfège... 13 sans aucune qualification. Il semble anormal que des gens qui ont en principe 18 sur 20 dans les fédérations viennent essuyer presque un zéro à Paris. Je pense qu'il y a lieu de revoir de façon sérieuse la présentation des élèves en division d'excellence. Je me permets de donner un exemple. J'avais cette année 18 élèves qui pouvaient venir à Paris. Il y a 15 jours j'ai fait une opération de barrage à Lisieux avec des épreuves similaires à celles de demain : dictée musicale, questions, lecture à vue chantée, lecture à vue instrumentale et exécution du morceau imposé de demain. 8 ont été reconnus capables de venir à Paris. Il faut faire ce travail dans les fédérations, surtout après les vacances, où pendant 3 mois les élèves n'ont rien fait la plupart du temps. J'estime aussi qu'on ne doit pas abandonner le solfège, base de l'édifice musical. Que les conservatoires ne l'exigent pas dans certains cas, peu importe. La division d'excellence, c'est l'élite ; et l'élite c'est le solfège et l'instrument. Si on faisait un concours de solistes, ce serait autre chose. Il faut même être plus dur, je le dis amicalement. L'élève qui n'a pas 16 en solfège ne devrait même pas passer l'épreuve d'instrument. Quant à la question dont M. Lorin a parlé, nous l'avons réglée de façon élégante en disant que si un élève est tangent à 1/4 de point, on examine ses notes, et la commission de rachat, si on peut dire, fonctionne. Et personnellement je ferais porter le rachat sur la dictée musicale, si elle est parfaite je donne le 1/4 de point. C'est laissé à l'appréciation de chaque fédération.

M. Thirault. — J'admire les corrections au quart de point. Vous dites que les conservatoires sont plus tolérants que les fédérations. Mais il ne faut pas faire croire que la tolérance est une preuve d'incapacité. Quelquefois les conservatoires considèrent certaines choses comme un peu périmées, et allant à l'encontre peut-être de l'intérêt que portent nos jeunes à la musique, sauf exception les jeunes ne sont pas attirés par le solfège. Je ne m'oppose pas aux anciennes méthodes d'enseignements, elles étaient bonnes, lorsqu'elles ont donné d'excellents résultats. Mais la vie oblige à évoluer, et je prétends que quelques aménagements pourraient être envisagés, un minimum, dans la mesure où ils ne nuiraient pas à la qualité instrumentale. Pourquoi s'opposer automatiquement à des conceptions un peu révolutionnaires. Aujourd'hui M. Landowski préconise la méthode Carl Orff pour initier au solfège. En ce qui me concerne j'emploie Martenot, ces méthodes ont fait leur preuve pour les très jeunes. Je pense que si un élève est très fort en instrument, il ne faut pas que les 2 points de solfège l'empêchent d'avoir le contact avec d'autres élèves instrumentistes de son niveau.

M. Anne. — Vous aurez combien de candidats au concours ?

M. Thirault. — C'est une question de jury. Pour être juste il faudrait le même dans toute la France. Si à niveau égal l'un met 18, et un autre 12, cela ne veut plus rien dire. Ne me faites pas dire que je n'aime pas le solfège. Je dis simplement que le brillant instrumentiste gagnera au contact des autres. Je défends la musique, non pas en abaissant quelque niveau, que ce soit mais en facilitant les contacts. (appl.)

M. le Président. — Je vais donner la parole à un jeune, de Normandie, excellent musicien, pas professionnel, qui adore la musique et prépare un professorat de sport (appl.). Dites-nous comment amener à nous la jeunesse.

M. Dutot. — Contrairement à ce que dit M. Thirault, qui a dû forcer sa pensée, en croyant se faire l'allié des jeunes il commet une erreur. Je crois que vous avez dit hier qu'en France on n'avait plus besoin d'instrumentistes que de solfégistes. Moi je ne sais pas comment on peut être bon instrumentiste sans être avant solfégiste. Et au conservatoire de Caen il est impossible d'avoir un 1er prix sans avoir une 1ère médaille de solfège.

M. Thirault. — Vous êtes en contradiction avec le président de la Normandie.

M. Dutot. — Pas du tout. Je pense que le barrage de solfège doit rester le même.

M. Thirault. — Tout à l'heure votre président a dit que le conservatoire était plus tolérant.

M. Dutot. — Il n'a pas parlé de celui de Caen. Il y en a beaucoup en Normandie. Pourquoi négliger le solfège par rapport à l'instrument ? On ne peut pas être bon instrumentiste sans être d'abord bon solfégiste.

M. Thirault. — Il n'a jamais été question de négliger quoi que ce soit.

M. le Président. — Je remercie M. Dutot de son intervention. Voyez, quand on dit que les jeunes ne voient plus la question de la musique comme dans le temps, je suis très heureux de constater que ce n'est pas tout à fait cela. Je félicite M. Dutot de son intervention. Maintenant je crois que nous avons étudié le problème assez longtemps. Je demande à M. Etienne Lorin s'il a encore un mot à dire avant de faire voter.

M. Lorin. — Je m'élève contre l'idée qu'on cherche à rabaisser le solfège. Un élève qui a eu 16 au degré supérieur, si la fédération applique les normes de la Confédération, je prétends que c'est un bon solfégiste. 16, ce n'est pas parfait, mais c'est bien, c'est valable pour faire un bon instrumentiste. Nous sommes des sociétés d'amateurs, les jeunes rendent service au directeur de la société, vous allez les décourager.

M. Dutot. — Personnellement je pense que 16 peut être valable, à condition que les fédérations se mettent d'accord sur certaines épreuves, car il sera plus facile d'avoir 18 dans une fédération que 12 dans une autre.

M. le Président. — Les gens qui ne mériteront pas 16 arriveront à l'obtenir, si on met un minimum plus bas. Cela abaissera le niveau.

M. Dufour. — Je crains qu'on n'en arrive, de concession en concession, à amoindrir et considérer l'étude du solfège presque comme inutile.

M. Thirault. — Une chose m'étonne. Nous travaillons tous pour les jeunes et pour la musique. J'aurais aimé avoir l'opinion des jeunes, en général mais pas d'un seul. Je n'ai jamais dit que je n'attachais aucune importance au solfège. Je pense qu'il ne faut pas être trop rigoriste. Je m'oppose du sein de la Confédération aux règlements qui sont des corsets de fer. Vous, excellent musicien et solfégiste, vous avez les deux qualifications, bravo, j'applaudis des deux mains. Mais il ne faut pas de règle trop étroite. J'ai vu des instrumentistes pas très brillants en solfège, rendre de grands services à de petites sociétés après le travail aux répétitions.

M. le Président. — Je crois qu'on s'éloigne tout à fait du problème. Voyez, j'ai bien fait de dire que la réunion de cet après-midi sera une réunion d'information. Si on commençait à discuter comme maintenant, on n'arriverait pas à voter la motion. Quels sont les congressistes qui demandent qu'on laisse la note 18 pour le règlement d'excellence ? Contre ? A peu près le même nombre, et il y a des fédérations qui sont représentées par plusieurs membres, d'autres qui n'en ont qu'un.

M. Ciran. — Je suis partisan du 18, mais il faut confirmer très solennellement que la fédération a le droit, si elle a un élément qui en vaut vraiment la peine de le laisser aller à Paris. Le jeune de la Normandie, tout bouillant, ça ne m'étonne pas qu'il fasse du sport, a dit qu'il ne fallait pas négliger le solfège. Il faut aussi que l'instrument ait sa place.

M. le Président. — Je suis persuadé que cela se fait souvent dans les fédérations.

M. Ciran. — Comme le jeune de Normandie l'a dit, les jurys ne sont pas tous égaux.

M. le Président. — Voyez comme 16 pourrait être dangereux, avec un jury faible.

M. Ciran. — Ce serait une catastrophe.

M. le Président. — Je propose le maintien du statut quo avec possibilité d'adoucir le résultat dans chaque fédération.

Adopté avec 4 abstentions.

Journal. La fédération de Franche-Comté trouve les articles trop savants, si je peux dire, le terme n'est pas très juste. J'ai dit hier que j'étais obligé bien souvent de faire paraître des articles que l'on m'envoyait, et souvent des articles qui ont pu être jugés trop sévères par d'autres membres, mais j'ai reçu des lettres de remerciements pour certains articles sévères. Je puis vous dire que le journal de la fédération suisse a reproduit, par exemple, l'article de M. Petiot les nombres chantent. C'est certainement qu'on ne l'avait pas trouvé trop savant pour les musiciens populaires suisses. Je suis très heureux d'avoir à publier même un article un peu savant, cela ne nuit à personne ; celui que ça n'intéresse pas ne le lit pas.

Laissez-moi faire, je fais pour le mieux. Croyez que la rédaction d'un journal de 16 et même de 20 pages n'est pas facile à composer. Tout le monde dit que le journal a revêtu une importance particulière. Il y a même eu dans le journal du ministère de la Jeunesse et des Sports un article de la Confédération qui a été reproduit. Il concernait l'enseignement de la musique. Si le Ministère l'a reproduit c'est une bonne note pour le journal. De plus M. Raymond Lyon, nous l'avons remercié, hier a fait paraître dans le Courrier Musical de France un article sur le concours de composition de la C.M.F. Cette revue, qui est envoyée dans tous les pays étrangers, a une grande importance, elle est très bien présentée. M. Raymond Lyon espérait en obtenir des exemplaires à titre de propagande, il m'a dit ce matin que le ministère offre le n° 20, en cours d'impression, aux sociétés qui le demanderont. Je crois que nous pouvons remercier M. Raymond Lyon.

Vœu de Normandie : Analyses d'œuvres. Nous avons dit hier que nous demanderions aux compositeurs, dans les nouvelles œuvres qu'ils feront, de bien vouloir mettre une notice sur la façon d'exécuter leurs œuvres.

M. Dondeyne. — Je tiens à préciser que personnellement je suis toujours à la disposition des gens. Ils n'ont qu'à m'écrire. Et puis il y a M. Martin, éditeur, qui prépare l'édition de certains ouvrages destinés aux harmonies. Je viens de reconstituer les originaux. Je peux vous dire que j'ai mis des appréciations personnelles sur la façon de jouer ces œuvres. Mais je suis toujours à votre disposition.

M. le Président. — Je remercie M. Martin d'être présent ici aujourd'hui ; je remercie également M. Molenaer et son fils qui n'ont pas hésité à venir suivre nos travaux.

Un Congressiste. — J'ai fait jouer dans ma société une œuvre arrangée par M. Dondeyne. Cela va admirablement bien. Il y avait des indications.

M. Dondeyne. — Cela doit vous faciliter l'exécution.

M. le Président. — Pour l'attribution des instruments de musique, on vous a dit qu'il y en avait eu une centaine offert par la C.M.F.

Résultat des élections.

M. le Président. — Nombre de votants 5.134. Ont obtenu : M. Relin, 5.047 ; M. Merille 4.973 ; M. Thirault 4.530 ; M. Froidefond 3.010 ; M. Deltour 2.416. Tous les 5 élus. Arrivent ensuite : M. Etournay 2.268; M. Muller 1.989 ; M. Leray 994. Comme M. Etournay arrive en 6ème position et que M. Deltour, qui était vérificateur des comptes passe au comité, pour ne pas recommencer une élection je vous propose d'élire M. Etournay à la commission de vérification des comptes. Etes-vous d'accord ? A l'unanimité. Je m'excuse, M. Etournay, de ne pas vous avoir demandé avant si vous acceptiez, mais maintenant vous êtes élu.

Dates des prochains congrès d'été.

M. le Président. — Nous aurons Tarbes en 1968, Ajaccio en 1969. Est-ce qu'il y a d'autres villes qui demandent à avoir un congrès d'été ? Pour 1970 ?

M. Ciran. — Pour le congrès d'Ajaccio on a le temps d'en reparler peut-être, mais je voudrais déjà faire une suggestion. Comme c'est très loin pour beaucoup de fédérations, pour faciliter davantage il faudrait peut-être que ce concours ait lieu au moment des congés payés. Il faut quand même considérer que beaucoup des sociétés qui y participeront devront mettre de nombreux jours pour aller à Ajaccio et pour en revenir. C'est pourquoi je fais cette suggestion à étudier avec nos amis d'Ajaccio.

M. le Présient. — Je crois qu'Ajaccio fait en ce moment un gros effort pour la musique. Je vous ai dit hier que notre ami l'inspecteur Tonnon, qui était à nos manifestations l'an dernier, est maintenant inspecteur à Ajaccio, on est en train de monter un conservatoire.

M. Ciran. — D'accord, mais il faudrait le faire en juillet.

M. Hugonnet. — Ne croyez-vous pas que beaucoup de membres des sociétés seront déjà en congé avec leur famille ?

Un Congressiste. — Il serait bon que la C.M.F. fasse connaître à chaque fédération le montant des frais à supporter.

M. le Président. — Cela dépendra du nombre de participants. S'il est assez important, nous pourrons demander un avion, et en prenant un avion complet les frais sont beaucoup moins élevés.

Le Congressiste. — Nos sociétés sont forcés de faire leur budget.

M. Ciran. — Quelle est la durée du voyage ?.

M. le Président. — Avion, 2 h. Il faut attendre, d'ici 69 il peut encore se passer des événements.

M. Thirault. — L'avion oui. Mais je me rappelle le déplacement à Oran, où la meilleure partie du voyage a été le bateau. J'en conserve pour ma part un souvenir extraordinaire, et j'aimerais mieux passer 6 h., en bateau que 2 en avion. Maintenant, pour la date, je pense qu'un certain nombre de nos sociétaires seront en vacances au moment des congés payés, mais il n'est pas certain qu'ils prendront leurs vacances pour partir avec leur société.

M. Ciran. — Pas leurs vacances, mais 4 ou 5 jours au début de juillet.

M. Thirault. — Ils peuvent partir à la Pentecôte.

M. Ciran. — Beaucoup de gens ne peuvent pas avoir 4 ou 5 jours à la Pentecôte. Au début de juillet, ce serait plus facile. Pas au 14 juillet ou au 15 août, bien sûr.

M. le Président. — Maintenant il faut tenir compte aussi des possibilités hôtelières. Aussitôt que les vacances commencent, les hôtels se remplissent.

M. Ciran. — C'est autre chose.

M. le Président. — Je crois que c'est une question qui sera beaucoup plus facile à étudier par les organisateurs du congrès d'Ajaccio que par nous.

M. le Président. — Parlons maintenant du congrès de Tarbes. Je donne la parole à M. Guilhaimenc.

M. Guilhaimenc. — Dans l'esprit de ce que disait M. Ciran, le congrès de Tarbes a été fixé à la Pentecôte, au début de juin, parce que nous estimions que, le concours ayant lieu le dimanche, toutes les sociétés pourraient rester pour faire les excursions dans la montagne des Pyrénées. Et nous sommes à leur disposition pour leur envoyer même à l'avance une carte de ce que nous avons décidé. Je précise par ailleurs que, dès la semaine prochaine, nous allons envoyer une circulaire à tous les présidents de fédération, pour permettre à ces présidents d'être informés et d'informer leurs sociétés.

Nous espérons avoir beaucoup de réponses, beaucoup de sociétés à notre congrès. Mais je voudrais déjà vous préciser que le siège social du concours se tiendra au sein de l'Ecole Nationale de Musique de Tarbes, c'est-à-dire que toutes les sociétés ou toutes les fédérations qui vont nous écrire devront le faire à l'école Nationale de Musique de Tarbes. C'est tout ce que j'avais à dire.

M. le Président. — Je remercie M. Guilhaimenc. Je suis persuadé qu'il fera tout son possible pour bien nous recevoir. Je donne la parole à M. Rolando.

M. Rolando. — Quelques mots, mon cher président, MM., d'abord pour vous informer que la Fédération organise cette année, le 23 juin, un concours international de musique à Bourg en Bresse, ouvert à toutes les formations, de quelque nature qu'elles soient. Je signale que la ville de Bourg a organisé déjà en 1953 un concours, et qu'elle est prête à faire des sacrifices importants au point de vue financier, pour intéresser les sociétés à faire le déplacement. Le maire de Bourg en Bresse est très réceptif à nos demandes. C'est un entrepreneur en bâtiment aussi, nous parlons la même langue, et il est très axé sur l'utilité des sociétés musicales. Par conséquent je pense qu'on sera à même de vous donner tous les renseignements nécessaires, sur l'indemnité kilométrique et les prix que vous pourrez obtenir, qui seront importants, et qui pourront vous inciter à venir à Bourg. D'autre part, je vous signale que c'est une ville qui au point de vue gastronomique a une grande renommée, et de ce côté-là aussi vous serez sensibles à ce qu'elle pourra vous offrir. Par conséquent je vous invite à venir au concours international, de Bourg, le 23 juin prochain.

La deuxième chose que je voulais dire, mon cher président, et là je m'adresse plus spécialement à vous, mais en présence de toutes les personnes qui sont ici et de tous les présidents de fédération, c'est ceci. Depuis 14 ans environ, vous m'avez chargé d'organiser dans le Sud-Est un stage. Nous l'avons d'abord fait à Voiron, nous avons continué à Montpellier, avec la fédération du Midi, et puis nous nous sommes fixés à Aix-en-Provence, où nous avons une ambiance particulièrement exaltante, et aussi un festival artistique de grande valeur auquel peuvent participer gratuitement nos jeunes stagiaires. Vous savez que ce stage a pour but de former des animateurs de sociétés musicales et de perfectionner les chefs de musique pour nos sociétés. Mais je ne vous cache pas que la tâche devient extrêmement lourde pour moi. Cette tâche a été particulièrement difficile, tant sur le plan matériel que financier. J'ai été obligé d'improviser pour héberger mes jeunes stagiaires, cela s'est traduit par des dépenses considérables. Actuellement je suis en perte de vitesse au point de vue argent. Je compte sur le président de la Confédération pour me permettre d'obtenir des sommes plus importantes que celles annoncées par Jeunesse et Sports. Notre président organise un stage de 4ème année international auquel un certain nombre de stagiaires d'Aix participent, susceptible de délivrer un diplôme international de chef de musique après concours, mais cela n'a pas encore été fait. Le président a obtenu des subventions exceptionnelles de la part de l'Office franco-allemand et la subvention de Jeunesse et Sports dont il n'a peut-être pas eu besoin sera peut-être reportée sur le stage d'Aix, ce dont je le remercie beaucoup.

Ce stage dure 15 jours. On a dit, et je crois que c'est l'idée du président de la C. M. F., qu'on ne peut pas former un chef de musique en 15 jours. C'est évident, ce n'est d'ailleurs pas le but de notre stage. Il est question surtout d'éveiller les vocations, de placer ces jeunes gens dans une ambiance exaltante et de leur permettre ultérieurement de devenir des chefs de musique, et surtout des animateurs de sociétés musicales, et même des professeurs de musique le cas échéant. Nous avons formé déjà un certain nombre de jeune chefs qui dans toute la France se sont distingués, ont assuré la relève. Il s'agit de former des chefs valables pour nos sociétés populaires.

M. le Président. — Je remercie M. Rolando, pour son entier dévouement.

Voici le vœu rédigé par Franche-Comté-Belfort concernant les concerts à la radio : (lecture)

Unanimité.

Autre question : Les comités d'organisation des concours doivent s'assurer avant de désigner les morceaux imposés que les éditeurs ont en stock le nombre d'exemplaires nécessaires.

Je suis heureux de vous signaler également que j'ai soumis hier le vœu de la fédération de l'Ouest, que tout le monde a approuvé : concours pour une marche confédérale, marche ou hymne. Il ne s'agit pas d'un morceau pour harmonie ou fanfare, mais d'une œuvre pouvant être exécutée par toutes les formations musicales, chorales également. Il y aura d'abord un concours pour le parolier, puis un concours pour le musicien compositeur. Je pense que tout le monde est d'accord.

Unanimité.

Ce sera de niveau facile, pour que toutes les divisions puissent la jouer

L'annuaire. J'allais l'oublier. J'attendais qu'on pose la question.

M. Ciran. — On n'ose plus.

M. le Président. — Mais le mot vient d'être prononcé dans la salle. Je vais vous offrir une surprise. L'annuaire, le voici. Ce n'est pas le format qu'il aura, mais toute la composition est faite. C'est une question de quelques semaines maintenant. Vous aurez tous l'annuaire comme vous l'avez demandé. Il ne sera plus à jour, je sais. Il y aura certainement des modifications à faire. Mais si nous demandons à l'éditeur de les faire maintenant, cela retardera encore la parution. Il est préférable d'avoir l'annuaire et après de faire les modifications.

M. Ciran. — Il faut naître d'abord.

M. le Président. — Personne ne demande plus la parole ? Je tiens à vous remercier pour ce congrès qui a été d'une tenue parfaite. Je compte que tout le monde sera à la réunion cet après-midi et au concert ce soir. Je souhaiterais également vous voir aussi au concours d'excellence.

Applaudissements.

La séance est levée à 13 h.

EXAMENS FÉDÉRAUX

Solfège et instruments
Batteries - Fanfares
REGLEMENT
(Année 1968)

Les examens sont ouverts à tous les fanfaristes âgés de moins de 25 ans.

Tout candidat totalisant en toute division 18 points obtient une mention ascendante ou un prix ascendant et doit concourir l'année suivante dans la division immédiatement au-dessus.

Les candidats ayant obtenu un premier prix de solfège et un premier prix d'instrument en division supérieure avec un minimum de 18 points, pourront se présenter en excellence au concours de fin d'année organisé par la C.M.F. à Paris.

Les candidats devront obligatoirement fournir au jury trois parties séparées ou trois conducteurs du morceau imposé.

Les épreuves se dérouleront dans les fédérations régionales ; les fanfaristes devant passer ces concours devront s'adresser à la Fédération régionale à laquelle ils appartiennent

PROGRAMME SOLFEGE

L'épreuve de solfège est obligatoire pour tous les candidats.

L'épreuve de solfège consiste à lire sur une méthode de clairon, tambour, trompette, cor, etc... un numéro choisi par le jury, selon le classement des candidats.

QUESTIONS THEORIQUES

L'élève aura à répondre par écrit à quatre questions élémentaires de théorie musicale, selon le classement des candidats.

(voir pour tous les instruments à l'exception des Tambours la méthode « Nouvel Enseignement » Pratique du clairon) Edition FRANCE-MUSIQUE, « RENATO » Robert Martin, J.-M. Champel, F. Sudre, Margueritat, etc...

L'épreuve instrumentale comprend :

Pour les clairons et trompettes :

1) L'exécution d'une sonnerie choisie par le jury et d'un morceau imposé ;

2) L'exécution d'une lecture à vue instrumentale très simple.

Pour les tambours :

1) L'exécution d'une marche choisie par le jury et d'un morceau imposé.

2) l'exécution d'une lecture à vue.

Pour tous les autres instruments :

1) L'exécution d'un morceau imposé.

2) L'exécution d'une lecture à vue.

La notation est la suivante :

Epreuve de solfège

Solfège de 0 à 10 ; Théorie de 0 à 10

Epreuve instrumentale

Morceau imposé de 0 à 10 ; lecture à vue de 0 à 10.

ATTRIBUTION DES RECOMPENSES POUR CHACUNE DES EPREUVES

Division supérieure

1er prix de 16 à 20 pts ; 2ème prix 13 à 15 pts et demi ; 3ème prix 10 à 12 pts et demi.

Division préparatoire, élémentaire, moyenne

1er mention 16 à 20 pts ; 2. mention 13 à 15 pts et demi ; 3. mention 10 à 12 pts et demi

N.B. — Pour les clairons, trompettes et tambours qui ont à exécuter, en plus du morceau imposé et de la lecture à vue une sonnerie ou une marche, les examinateurs devront noter de la façon suivante :

Sonnerie ou marche de 0 à 15 ; Morceau imposé de 0 à 10 ; Lecture à vue de 0 à 5.

PROGRAMME COMPLET

(Solfège, théorie, sonneries et morceaux imposés).

PREPARATOIRE
(3ème Division)

CLAIRONS et CLAIRONS-BASSES

Solfège. — Travailler de la page 3 à la page 10 inclus) Méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon ».

Théorie. — du début de la méthode N.E.P. du Clairon à la page 5.

Examen Instrumental

1). — A/ Une sonnerie choisie par le jury, soit le Rappel de pied ferme ou l'ouverture du banc, pages 56 et 57 N.E.P. du clairon.

B/ Morceau imposé : travailler l'exercice n° 3, page 11 de la méthode N.E.P. du clairon.

2). — Lecture à vue préparée : travailler les exercices n° 5, 6, 7 page 4, méthode de N.E.P. du Clairon.

ELEMENTAIRE
(2ème Division)

Solfège. — De la page 3 à la page 15 (inclus) N.E.P. du Clairon.

Théorie. — du début de la méthode N.E.P. à la page 15.

Examen Instrumental

1). — A/ Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57 N.E.P. du clairon.

B/ Morceau imposé : Travailler le Trio de « Les Echos de Bassens » de André Trémine, Editions R. Martin.

2) Lecture à vue préparée : exercice 4, 5, 6 pages 12 N.E.P.

MOYEN
(1ère DIVISION)

Solfège. — De la page 3 à la page 35 (inclus) N.E.P. du clairon.

Théorie. — Du début à la page 29 N.E.P.

Examen Instrumental

1). — A/ Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57 N.E.P. du clairon.

B/ Morceau imposé : « VALRAS » Fantaisie LETKISS de A. Trémine Editions Margueritat

2). — Lecture à vue.

SUPERIEUR
(DIVISION SUPERIEURE)

Solfège. — travailler toute la méthode N.E.P. du clairon.

Théorie. — toute la théorie de la méthode N.E.P du clairon

Examen Instrumental

1). — A/ Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 56, 57, 58 N.E.P.

B/ Morceau imposé : « SOLMVODAU » de R. Goute, Editions Champel.

2). — Lecture à vue.

La méthode « Nouvel Enseignement Pratique du Clairon (N.E.P.) de André Trémine est en vente chez tous les éditeurs : RENATO DESLAURIER, Robert MARTIN, FRANCE MUSIQUE, J.-M. CHAMPEL, F. SUDRE, MARGUERITAT etc... Cette méthode contient toutes les questions théoriques qui peuvent être demandées aux Fanfaristes, Tambours, Clairons, Trompettes, etc...

TROMPETTES et TROMPETTES BASSES

PREPARATOIRE
(3ème Division)

Solfège : travailler de la page 22 à la page 30 dans Solfège méthode pour Trompette de Cavalerie.

Théorie : Même programme que pour les clairons.

Examen Instrumental

1). — A/ Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Garde à vous ou le « Rappel pour Honneurs », page 10 « Guide Pratique du Fanfariste ».

B/ Morceau imposé : travailler l'exercice n° 51 page 38, dans le Solfège Méthode pour Trompette de Cavalerie.

2). — Lecture à vue préparée : travailler les exercices n° 28, 29, 30 pages 29 Solfége Méthode pour Trompette.

ELEMENTAIRE
(2ème Division)

Solfège : de la page 22 à la page 40 « Solfège Méthode pour Trompette ».

Théorie : Même programme que pour les Clairons.

Examen Instrumental

1). — A/ Sonnerie choisie par le jury, voir page 11 « Guide Pratique du Fanfariste.

B/ Morceau imposé : travailler les 20 premières mesures de « BABEUR-MARCH » de R. PONSEN Editions Margueritat.

2) Lecture à vue préparée : page 37, exercices 48, 49, 50 - Solfège Méthode pour Trompette.

MOYEN
(1ère DIVISION)

Solfège : travailler de la page 22 à la page 62 « Solfège Méthode pour Trompette »

Théorie : Même programme que pour les clairons.

Examen Instrumental

1). — A/ Une sonnerie choisie par le jury, soit le « Garde à vous ou le « Rappel pour Honneurs », page 10 « Guide Pratique du Fanfariste ».

B/ Morceau imposé : « Fiers Escadrons » de R. Gaudon, Editions Margueritat.

2). — Lecture à vue préparée : travailler les exercices numéros 28, 29, 30, page 29 Solfége Méthode pour Trompette.

SUPERIEUR

Solfège : travailler toute la méthode « Solfége Méthode pour Trompette.

Théorie : même programme que pour les clairons.

Examen Instrumental

1). — A/ Une sonnerie choisie par le jury, voir pages 10, 11, 12, et 13 « Guide pratique du Fanfariste

B/ Morceau imposé : « LOOPING » fantaisie-Valse de Jacques DEVO « Editions PHILIPPO »

2). — Lecture à vue.

N.B. — Le « Solfége Méthode pour Trompette de Cavalerie » de D. Leroy est en vente aux Editions J.-M. Champel.

Le « guide Pratique du Fanfariste » aux Editions Renato-Deslaurier

TROMPES DE CHASSE et TROMPETTES-COR

PREPARATOIRE
(3ème Division)

Solfège et Théorie : même programme que pour les trompettes.

1). — Morceau imposé : Travailler le TRIO de « LA TOULOUSAINE » de A. Trémine Editions France-Musique.

2). — Lecture à vue préparée : même programme que pour les trompettes.

ELEMENTAIRE
(2ème Division)

Solfège et Théorie : même programme que pour les Trompettes.

1). — Morceau imposé : « L'épaulon d'or » de R. Goute, Editions R. Martin.

2). — Lecture à vue préparée : même programme que pour les trompettes.

MOYEN
(1ère Division

Solfège et Théorie : même programme que pour les Trompettes.

1). — Morceau imposé : « Sous les Bournous » de Albert Gossez - Editions Champel.

2). — Lecture à vue.

SUPERIEUR

Solfège et théorie : même programme que pour les trompettes.

1). — Morceau imposé : « Kermesse aux Flambeaux » de G. Gadenne - Editions Champel.

2). — Lecture à vue.

CLAIRONS à PISTONS et CLAIRONS BASSE à PISTONS.

PREPARATOIRE
(3ème division)

Solfège et théorie : même programme que pour les clairons.

1). — Morceau imposé : « L'Epée d'honneur » de G. Defrance - Editions R. Martin.

2). — Lecture à vue préparée : même programme que pour les clairons.

ELEMENTAIRE
(2ème Division)

Solfège et théorie : même programme que pour les clairons.

1). — Morceau imposé : « Les escargots » de Gaston Dessaut - Editions Renato-Deslaurier.

2). — Lecture à vue préparée : même programme que pour les clairons.

MOYEN
(1ère Division

Solfège et théorie : même programme que pour les clairons.

1). — Morceau imposé : « Florette » de J. Randouyer - Editions R. Martin.

2). — Lecture à vue.

SUPERIEUR

Solfège et théorie : même programme que pour les clairons.

1). — Morceau imposé : « Sur les Bords du Golo » de G. Defrance - Editions R. Martin

2). — Lecture à vue.

TAMBOURS
PREPARATOIRE
(3ème division)

Solfège, de la page 3 à la page 6 - solfége rythmique instrumental pour tambour : 1er cahier.

Théorie : de la page 1 à la page 5 N.E.P. du Tambour Tome 1

Examen Instrumental

1). — A/ 3ème ou 4ème marche, page 6, « Nouvel Enseignement pratique du Tambour - Tome 2 » de A. Trémine.

B/ Travailler Batterie au Drapeau, âge 1 « Nouvel Enseignement pratique du Tambour » - Tome 2

2). — Lecture à vue préparée : travailler les exercices n° 3 et 4 page 21 de la méthode N.E.P du Tambour Tome 1

ELEMENTAIRE
(2ème Division)

Solfège, de la page 3 à la page 10 « Solfége Rythmique » 1er cahier

Théorie, de la page 1 à la page 9 N.E.P. du Tambour Tome 1

Examen Instrumental

1). — A/ 2ème et 3ème marche page 7 « Nouvel Enseignement pratique du Tambour » Tome 2

L'électronique à la portée de nos sociétés

En cette période où le recrutement parfois difficile, nous pensons venir en aide aux directeurs d'harmonie en les tenant au courant des nouveaux instruments qui peuvent peut-être en partie solutionner leurs problèmes, car l'emploi de ceux-ci ne nécessite pas de musiciens spécialisés ; mais au contraire peuvent être joués sans difficulté.

Tout d'abord, nous attirons votre attention sur :

Le Basset Hohner

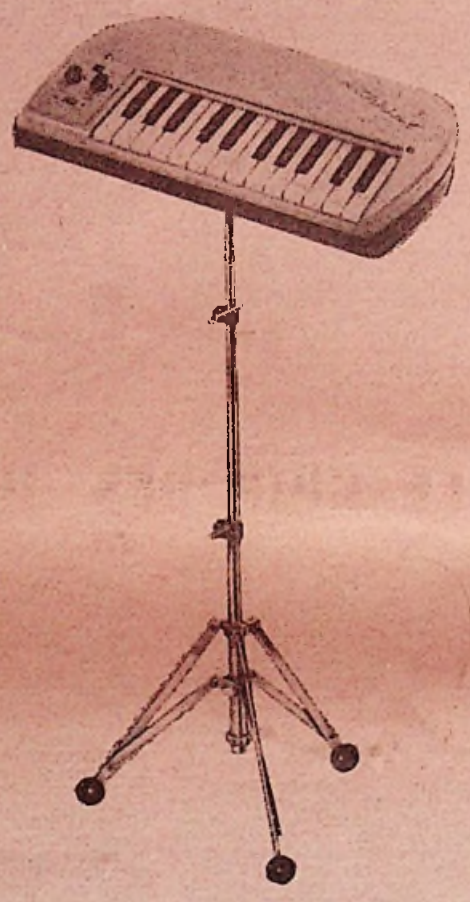

Il s'agit d'une contrebasse à touches :

— 24 touches piano, largeur normale étendue fa = mi 2 octaves ;

— 2 timbres possibles : sonorités cordes ou cuivres.

La durée du décroissement du son et la puissance sont réglabes sans graduation.

L'ELECTRA
MÉLODICA
HOHNER
est de conception toute nouvelle

C'est un instrument de musique entièrement électronique, monophonique, offrant des possibilités extraordinaires en tonalité et son.

L'intensité du son, contrairement aux autres appareils déjà existants ne se fait pas mécaniquement par un potentiomètre, mais au contraire permet l'interprétation personnelle du musicien.

L'expression est produite uniquement par le souffle donnant la possibilité de tous les effets et attaques souhaitées.

Par un jeu de registres différents et de vibratos, toutes les sonorités d'instruments traditionnels : cuivres, archets, bois peuvent être réalisées. Un registre spécial permet de porter l'étendue de l'instrument jusqu'à 9 octaves, allant de la petite flûte au tuba, du fa contrebasse au mi.

Cet instrument peut se brancher sur un amplificateur courant, et ne nécessite aucune sonorisation spéciale.

RENSEIGNEMENTS : **Chez votre marchand de musique habituel ou à défaut :**

chez HOHNER FRANCE S.A.

21, rue Van Loo PARIS 16ème

B/ Travailler Batterie au Drapeau, et aux champs page 1 « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour » Tome 2
2). — Lecture à vue préparée : exercices n° 1, 2 et 3 page 29 N.E.P. du Tambour Tome 1

MOYEN
(1ère Division

Solfège : du n° 1 au n° 20 « Solfège Rythmique 1er cahier et du n° 1 au n° 10 deuxième cahier.
Théorie : de la page 1 à la page 12 N.E.P. du Tambour Tome 1
Examen Instrumental
1). — A/ L'une des cinq marche pages 8 et 9 « Nouvel Enseignement pratique du Tambour » Tome 2
B/ « La Grenadière » page 28 « Nouvel Enseignement pratique du Tambour » Tome 2
2). — Lecture à vue.

SUPERIEUR

Solfège : travailler tous les exercices de 1 à 36 - Solfège Rythmique 2ème cahier.
Théorie : de la page 1 à la page 17 N.E.P. du Tambour Tome 1
Examen Instrumental
1). — A/ 5ème, 6ème ou 7ème marche page 11 « Nouvel Enseignement pratique du Tambour » Tome 2
B/ « Retraites de Fantaisie » page 23 « Nouvel Enseignement pratique du Tambour Tome 2
2). — Lecture à vue.

Le « Guide Pratique du Fanfariste » est en vente aux Editions RENATO-DESLAURIER. Le « Solfège Rythmique Instrumental pour Tambour » 1er et 2ème cahier et les méthodes « Nouvel Enseignement Pratique du Tambour » Tome 1 et 2 d'André Trémine sont en vente aux éditions R. Martin, France-Musique, J.-M. Champel, Renato, Margueritat, etc...

Toutes les sonneries réglementaires que nous imposons dans nos concours sont enregistrées sur disques DECCA n° 451.016.

Ce disque s'intitule « Sonneries règlementaires en fanfare ».

ADRESSES DES EDITEURS

Edition FRANCE-MUSIQUE. — 36, rue de Paris-PERPIGNAN (P.-O.) - 66
Editions RENATO-DESLAURIER. — 25, rue Michel-le-Comte - PARIS (3e)
75. Editions P. FORTER. — 45, rue du Cardinal-Mathieu-NANCY (M.-et-M.) - 54
Editions GRAS - LA FLECHE (Sarthe) - 72
Editons Robert MARTIN — 106, La Coupée - MACON (S. et L.) - 71
Editions PHILIPPO — 24, boulevard Poissonnière - PARIS (9e) - 75
Editons J.-M. CHAMPEL. — Neuville-sur-Ain (Ain) - 01
Editions MARGUERITAT 24, rue René Boulanger 75-PARIS (10ème).

Vient de paraître

Livres recommandés aux lecteurs de notre journal :

1) Histoire de la musique, de Romain Goldron. Editions Rencontres, à Lausanne (Suisse).

2) Correspondance 1915-1963, de Francis Poulenc, réunie par Hélène de Wendel, préface de Darius Milhaud. Editions du Seuil, 27, rue Jacob, à Paris (6e).

3) Guide des disques, de Jacques Lory. L'aventure de la musique occidentale, du chant grégorien à la musique électronique, racontée en 2.500 microsillons. Editions Buchet-Chastel.

4) Cantilège 2 - Classe de 5e, de J.-M. Dehan et J. Grindel. Solfège vocal et instrumental à l'usage des classes de 5e des lycées CES, CEG, CET, et des écoles normales. Editions Magnard.

PALMARES
BATTERIES - FANFARES

Fédération de l'Orléanais et du Berry. — Lyre Saint-Aignanaise.
Aide moniteur Tambour Bodin Michel 2ème Prix de solfège 14 1/2/20 1er Prix instrument 16 1/2 /20
Fédérations des Sociétés Musicales du Sud-Ouest
Batterie Fanfare « Quand même »
Aide moniteur Tambour : Hosteins Alain 1er Prix de Solfège 18/20 2ème Prix instrument 14/20
Batterie Fanfare Amicale Tournaise
Aide moniteur clairon à pistons : Rauzet Daniel, 2e Prix de solfège 13/20 ; 2e Prix instrument 13 1/2 / 20
Aide moniteur clairon à pistons : Rapin Daniel, 2e Prix de solfège 14/20 ; 2e Prix instrument 13/20.
Fédération des sociétés musicales d'Indre-et-Loire.
La Renaissance Joué-les-Tours. Moniteur clairon : Laperche André, 1er Prix de solfège 18/20, 1er Prix instrument 16/20.
Fédération des sociétés musicales du Sud-Ouest.
Batterie Fanfare « Quand même ».
Moniteur clairon à pistons : Lagese Marcel, 1er Prix de solfège 17/20, 1er Prix instrument 16/20.
Fédération de l'Orléanais et du Berry. — L'Avenir de Chilleurs.
Moniteur tambour : Dorchène Jean-Pierre 1er Prix de solfège 16 1/2 / 20. 1er Prix instrument 18/20.
Société musicale de Saint-Jean-de-Braye. Moniteur tambour : Barberon Guy, 1er Prix de solfège 17/20, 1er Prix instrument 17 1/2 / 20.
Moniteur tambour : Barberon René, 1er Prix solfège 16/20, 1er Prix instrument 18/20.
Fédération musicale de Normandie. Réveil janvillais. Moniteur tambour : Legourd Charles, 1er Prix de solfège 16/20, 1er Prix d'instrument 16/20.

CONCOURS D'EXCELLENCE

Fédération des sociétés musicales d'Indre-et-Loire.
Musique municipale de Tours. Pyat Daniel, 1er Prix de solfège, 17/20 ; 2e Prix tambour, 13 1/2 / 20
Fédération musicale de Franche-Comté et du Territoire-de-Belfort. Harmonie Peugeot-Sochaux. Bretey Marcel, 1er Prix de solfège, 17 1/2 / 20 2e Prix tambour 15/20.

Programme des examens d'élèves

PREPARATOIRE (pas d'instrument).

THEORIE - Préparatoire A. — La portée. Figures de notes, jusqu'à la croche. Figures de silences correspondants. Le point (la blanche et la demi-pause pointée). Diapason. Métronome. Gamme (définition élémentaire). Intervalles simples (ni qualification, ni contenu). Mesure à 2-4, 3-4, 4-4. Clé de sol. Mesure.

Préparatoire B ou questions subsidiaires. — Clés. Altérations. Double-point. Triolet, double triolet. Liaison. Point d'orgue. Point d'arrêt. Double barre. Da capo, signe de renvoi ordre de succession des dièses et des bémols, tonalités majeures.

RYTHME. — De la ronde, jusqu'à deux croches successives sur un des temps des trois mesures, de la pause au soupir.

VOCAL. — Solfège chanté sur épreuve ou sur épreuve spéciale.

ETUDE AUDITIVE. — Reconnaisance des sons ou sur épreuve spéciale. Sur l'accord parfait DO, MI, SOL, DO, MI (avec ou sans mesure) et sur l'étendue des sons par mouvements conjoints, allant jusqu'au 4e interligne avec intervalles de l'accord et mesurée.

ELEMENTAIRE.

THEORIE. — Même programme que le cours préparatoire. Plus : altérations. Intervalles simples qualification. Tons et demi-tons, diatoniques et chromatiques. Signes secondaires ; point et liaison, signes usuels d'écriture ; point d'orgue, point d'arrêt, barres de reprises, renvoi, da capo. Principales indications de mouvements et nuances. Tonalité majeure et mineure. Triolet de croches.

Questions subsidiaires : gamme diatonique, en harmonie, nom des degrés de la gamme, gamme chromatique.

RYTHME. — Même programme que le cours préparatoire. Plus : huit croches successives. Demi-soupir. Quatre doubles croches sur un des temps des trois mesures. Noire pointée. Mesures simples.

VOCAL. — Solfège chanté sur mélodie, procédant par mouvements conjoints et disjoints, sans altération.

DICTÉE. — Dictée mesurée, sans altération jusqu'à quatre croches successives, et à titre d'essai, se terminant sans mesure, avec deux altérations accidentelles.

MOYEN.

THEORIE. — Même programme que cours élémentaire, et plus : lignes suppléémentaires, mesures simples, composées, correspondantes. Clé de FA. Gammes majeures par les tétracordes. Gammes mineures. Tonalités. Mesures composées. Duolet. Temps forts, temps faibles. Divisions irrégulières, contretemps. Syncopes. Indications de mouvements et nuances. Intervalles renversements et redoublements.

RYTHME. — Même programme que cours élémentaire. Plus : valeurs jusqu'au demi-soupir pointé, doubles croches successives ; triolet, duolet, contretemps, syncopes dans les mesures 2-2, 3-2, 4-2, 3-8, 6-8 (jusqu'au demi-soupir). En mesures 2-2, 3-2, 4-2, jusqu'à la noire et le soupir.

VOCAL. — Solfège chanté avec deux altérations et des altérations accidentelles.

DICTÉE. — Dictée avec deux altérations et une altération passagère, mesurée jusqu'au triolet.

SUPERIEUR.

Les programmes du cours supérieur sont ceux fixés par la Confédération musicale de France.

Révision du précédent.
Gamme mineure mélodique.
Modulations.
Appogiature, anacrouse, abréviations, grupetto mordant trille.
Mesures irrégulières.
La transposition.
Génération des gammes.
Sons harmoniques. Le son. Ses qualités. La mélodie. L'harmonie.
Accord parfait majeur, mineur, quinte diminuée et quinte augmentée et leurs renversements.
Accord de la 7e de dominante.
Les cadences.
Les voix et leur classification, leurs clés.
Les instruments de musique dans chaque formation orchestrale, leur tonalité.
Principaux termes étrangers (mouvement, expression, nuances).

RECTIFICATIF

Pour le morceau de clarinette élémentaire « CANTABILE ET ALLEGRO », il s'agit de *Amand* SEMLER-COLLERY et non André.

LE COIN DES JEUNES

« Les Français n'ont point de musique et n'en peuvent avoir... »
FAURE

« Encadré par une belle chevelure prématurément argentée, dont les ondes l'auréolaient harmonieusement, ce visage, bien dessiné, se grava instantanément et pour toujours dans ma mémoire. Le teint de cet Ariégeois était un peu ambré, comme celui d'un sultan oriental. Une moustache blanche et débonnaire, légèrement blondie au contact d'une éternelle cigarette, dissimulait un sourire partagé entre l'indulgence et la malice. Sa voix était un peu voilée et possédait les délicates et prenantes inflexions d'une corde de violon baillonnée et poétisée par la sourdine. On ne pouvait résister à sa douceur persuasive ».

Emile VUILLERMOZ

En écrivant le nom de Gabriel FAURE j'éprouve une grande mélancolie et je mesure toute ma faiblesse car je sais bien que je n'ai pas la puissance nécessaire pour combattre l'indifférence incompréhensible qui s'est installée chez nous envers l'un des plus français de nos grands maitres. Si les Français « ne peuvent avoir de musique » avec lui, où donc en chercher ? Ce qui pourrait s'expliquer avec tel ou tel musicien laissé dans l'ombre ne peut pas se concevoir avec l'auteur du *Parfum impérissable*. N'est-il pas défini par le titre de cette mélodie ? Peut-on le taxer d'hermétisme, peut-on trouver une défaillance dans son élégante écriture, dans la pureté de son style, manque-t-il de profondeur ? Son catalogue ne contient-il pas assez d'œuvres aux aspects différents pour satisfaire le mélomane le plus sévère et le plus sensible ? Enfin ne trouve-t-on pas jusqu'au charme, cette qualité qui pourrait à elle seule toucher une multitude qui croit le trouver ailleurs sans le tact, sans le raffinement poussés à leur sommet par l'auteur de *Pénélope ?*

J'ai constaté tant de réticences chez mes compatriotes quand je leur dis : « Et Fauré, l'aimez-vous ? » J'ai constaté aussi tant d'irrespect dans les réponses évasives ou inachevées que je crois pouvoir parler plutôt de l'ignorance que de l'indifférence. Malgré les efforts de certains musiciens de grand talent, exécutants ou musicologues, on ne connait pas Fauré en France et encore moins à l'étranger. Une routine de programmes veut que l'on se cantonne dans un certain nombre de noms, que l'on cherche le succès par ceux-là et il s'établit une compétition des virtuoses sur un sujet, sur un titre d'œuvre. Il en résulte une erreur considérable dans la conception de l'art. Un auditeur doit-il être celui qui assiste à la démonstration athlétique et qui juge le champion ou doit-il être le fidèle qui vient adorer son dieu dans le temple que devrait être la salle de concert ?

Si nous demandons la performance à Fauré, je ne vois pas dans quelle œuvre la trouver mais, si nous lui demandons le message de la Beauté, je ne vois pas dans quelle œuvre il serait exclu.

Avant de pénétrer plus loin dans le domaine fauréen il me semble indispensable de me retrancher derrière l'autorité d'un de nos plus grands critiques musicaux, d'un homme qui avait droit à ce titre car il était un vrai musicien disciple de Fauré. Il s'agit d'Emile Vuillermoz (1).

« Certes, on devine bien ce qui, dans cette musique si personnelle, peut déconcerter les oreilles étrangères et l'empêcher de franchir aisément nos frontières. Cet art est, en effet, représentatif de ce qu'il y a de plus subtil et de plus nuancé dans notre culture, nos traditions, nos mœurs et notre sensibilité. A ce titre il peut, à bon droit, demeurer, pour d'autres peuples, trop confidentiel et un peu énigmatique. Mais que ce glorieux particularisme constitue un obstacle à la diffusion de ses œuvres dans son propre pays, voilà ce qui doit non seulement nous révolter, mais nous alarmer.

Si nos compatriotes se montrent désormais incapables de reconnaître et de respecter les plus nobles défenseurs de leur patrimoine intellectuel et spirituel, si le fait de parler un français pur et sans accent suffit à discréditer un artiste dans sa patrie, une telle aberration ne peut-elle pas être interprétée comme un inquiétant symptôme de décadence ? Fauré est et restera un de nos grands classiques. On s'étonnera, plus tard, du peu de goût et de clairvoyance dont firent preuve ses contemporains en accordant si facilement à des arrivistes sans talent une confiance et une admiration qu'ils refusèrent à l'auteur de la Bonne Chanson ».

On pourra m'objecter qu'en ne publiant ici que des appréciations favorables il m'est facile de porter aux nues un compositeur, c'est pourquoi je crois utile de reproduire maintenant quelques extraits d'une « démolition » signée par un critique très connu dont je préfère garder l'anonymat. Texte paru dans un numéro du « Guide du Concert » 1964. Ainsi fauréens (dont j'ose dire que je suis de tout cœur) vous serez peinés comme j'ai pu l'être, neutres vous le resterez (et c'est dommage !), opposants vous serez satisfaits. Vous qui n'êtes ni les uns ni les autres et qui n'avez pas découvert Fauré vous chercherez peut-être à vérifier qui a raison ?

A propos de la musique de scène pour *Pelléas et Mélisande* le critique écrivait ceci :

« ...Quatre morceaux d'orchestre d'une rare platitude en constituent la Suite *et une comparaison, même superficielle, avec le moindre interlude du drame lyrique de Debussy est accablante pour Fauré ! La pauvreté de l'imagination, la banalité de l'orchestration sont extrêmes.*

Les fauréens (il en existe encore !) n'ont d'ailleurs jamais trouvé pour qualifier cette musique que les mots « charme » et « distinction ». Pour expliquer le manque de succès de Fauré ailleurs que dans son pays d'origine, ils parlent volontiers de son génie si subtil qu'à l'étranger (où on est tellement moins artiste qu'en France) on ne saurait le comprendre ! Comme si le premier critère du talent n'était pas d'être universel ! En fait, si l'expression « art bourgeois » signifiait quelque chose, c'est à Fauré qu'il faudrait l'appliquer : discrétion de bon aloi, goût sûr, audace sage sont des qualités essentielles de celles qui tranquilisent et rassurent. Elles seraient, à notre avis, plutôt incompatibles avec l'Art ».

Mais faisons connaissance avec le maitre ou bien rafraichissons nos souvenirs.

Bien que né le 12 mars 1845 à Pamiers dans un milieu paysan composé de bouchers, de forgerons peu intéressés par la musique, Gabriel avait pour père le fils d'un boucher de Foix qui avait pris une voie différente en devenant instituteur. L'enfant eut ainsi la chance de ne pas trouver devant lui la terrible barrière qui vous rompt les ailes naissantes à l'appel de la vocation. Au contraire, très intelligemment sa famille chercha le moyen de dépasser les limites d'un budget trop modeste pour envisager une éducation musicale et obtint une bourse qui permit au petit garçon de neuf ans de rentrer comme interne à l'Ecole Niedermeyer. Cette institution, tout en assurant une sérieuse formation scolaire à ses pensionnaires, visait des carrières sérieuses telles que celles d'organiste et de maitre de chapelle.

Elevé dans le calme de la nature, le petit provincial docile et sensible devait déjà faire face avec courage aux brimades de camarades qui ne le ménagèrent point. Par contre, le très sévère directeur Louis Niedermeyer fut de suite conquis par les dons de son nouveau venu.

A vingt ans l'étudiant avait une base solide qui, après la connaissance approfondie des chefs-d'œuvre allemands, allait lui permettre de se créer un style personnel. A l'institution il se lia à Eugène Gigout et au plus jeune de ses professeurs Camille Saint-Saëns. André Messager, plus tard, devenait son disciple et faisait preuve envers lui d'une très grande et fidèle amitié.

Dans le genre musical auquel j'ai consacré ici un article et auquel je fais sans cesse allusion, dans le genre si délaissé de *la mélodie* nous avons pu constater, depuis les trouvères et troubadours qui furent notre point de départ, que la plupart de nos musiciens écrivirent des mélodies. C'est par cela que Fauré fit ses débuts, c'est presque par cela qu'il termina sa vie et à quels sommets il devait parvenir !

Ecoutant dernièrement Yves Montand chanter *Les Berceaux* je ne puis pas dire que j'ai trouvé là l'interprétation idéale mais j'ai pensé « pourquoi pas puisque le texte n'est pas trituré ? Au moins cela peut faire pénétrer l'auteur là où il n'irait pas avec un chanteur dit « ennuyeux ».

Le Papillon et la fleur est un des premiers, si non le premier essai de composition que Saint-Saëns aida à porter au succès. Ce titre inaugurait le premier recueil de vingt mélodies.

Lorsque l'on entend le *Cantique de Racine* pour chœur mixte à quatre voix et orgue, assez souvent donné dans les concerts spirituels, peut-on songer devant une œuvre déjà si mûre, si équilibrée, qu'elle fut écrite par un jeune homme de dix-huit ans ?

Peu après nous rencontrons les premières mélodies du premier cahier alors qu'il n'a pas encore quitté l'école. En voici quelques titres dont je vous conseille l'audition si vous ne les connaissez pas. On les chante encore, on les chantera encore longtemps j'espère et l'on trouvera la paix intérieure en écoutant *Sérénade Toscane, La chanson du pêcheur, Lydia, Après un rêve, Au bord de l'eau.*

Après avoir remporté tous les premiers prix de l'institution, Gabriel Fauré fut engagé comme organiste à Saint-Sauveur de Rennes. Pendant quatre ans il mena l'existence de ces grands modestes qui officient au-dessus de nos têtes presque toujours dans l'anonymat, le désintéressement et l'indifférence de la majorité des fidèles (je me répète volontairement d'article en article). Bien que son indépendance lui fut souvent pardonnée, bien que son curé ait bien voulu se soumettre quand il refusa

PRIX SPECIAL — BATTERIE - FANFARE

100 francs offert par la C.M.F. pour l'Elève — 1 instrument pour la Sté offert par la C.M.F.

M. Bretey Marcel	Tambour	Franche-Comté	Harmonie Peugeot à Sochaux	1 Clairon Basse Couesnon offert par la C.M.F. pour la Société.

d'employer le jeu dit de « tonnerre » qui émerveillait certaines paroissiennes sensibles à cet effet sonore bien que sa gentillesse lui permit souvent d'aller fumer une cigarette sous le porche sans être inquiété quand le sermon était trop long, on considéra comme un scandale sa présence à la tribune à une messe matinale, vêtu d'un habit, cravate blanche et souliers vernis !.. Sorti d'un bal à l'aube et n'ayant pas pu passer chez lui pour changer de costume c'en était trop ! Il dut faire ses malles et revenir à Paris où il fut engagé à N.-D. de Clignancourt. Mais la guerre de 70 interrompit bien vite cette nouvelle carrière. Après avoir rempli ses devoirs envers la Patrie c'est à Saint-Honoré d'Eylau qu'il trouva refuge. Il seconda Charles-Marie Widor à Saint-Sulpice puis se fixa à la Madeleine où il devait terminer sa carrière d'organiste. C'est là qu'il rassembla, grâce à ses admirables improvisations des fidèles qui, chaque dimanche à la messe de onze heures, venaient chercher pour la semaine l'élévation et la consolation dans la beauté des harmonies célestes.

De ces diverses tribulations, Fauré retira un grand profit. Il enrichit ses connaissances par le répertoire considérable qu'il fut obligé d'assimiler. Mais tout cela ne représentait qu'une situation très modeste. N'allez pas croire que l'organiste en ce temps là ou de nos jours est un monsieur qui gagne beaucoup d'argent... De plus, Fauré n'était pas un intrigant. Saint-Saëns lui disait d'ailleurs à ce sujet : « Tu as toutes les qualités mais il te manque un défaut qui est indispensable à un artiste : l'ambition ».

Cependant on commençait à connaître le compositeur : l'orchestre Colonne avait donné sa *Suite d'orchestre en LA* le 13-2-74 mais c'est surtout sa *Première sonate* pour violon et piano (en LA également) qui attira l'attention des connaisseurs. Ecrire en 1876 elle fut jouée par le violoniste Maurin et l'auteur aux concerts de musique de chambre du Trocadéro le 5 juillet 1878.

Si en 1879 un *Concerto* pour violon resta inédit, une très belle œuvre de musique de chambre honore cette année-là. C'est le *Premier quatuor à cordes avec piano* en UT mineur, œuvre bien personnelle par son écriture et certaines audaces (très dépassées aujourd'hui...) dont le scherzo est très brillant et dont l'adagio fut peut-être influencé par la déception et le chagrin que l'auteur éprouva après l'abandon de Marianne, fille de Pauline Viardot, l'illustre cantatrice. Reçu en ce milieu artistique, il s'était épris de la jeune fille qui rompit ses fiançailles.

De cette époque date la populaire et tendre *Berceuse* pour violon et piano, *Le Ruisseau* pour chœur et voix de femmes, la *Naissance de Vénus*, la *Romance* pour violon et orchestre. Quant aux mélodies de ce moment, deuxième cahier, voici quelques titres : *Nell, Le Voyageur, Automne, Les Berceaux, Notre Amour, Le Secret, Les Roses d'Ispahan, En Prière.* Le *Clair de lune* (Menuet) qui porte le numéro 19 de ce cahier mérite une mention spéciale. Une telle œuvre écrite avec tant de simplicité, touche à la perfection. Sa puissance évocatrice d'un paysage de rêve ne peut laisser insensible et je ne pense pas que Claude Debussy ait pu, sur le même poème, faire oublier son devancier.

Que dire de la *Ballade* pour piano et orchestre, primitivement conçue pour clavier seul ! Dédiée à Camille Saint-Saëns, cette œuvre de forme libre « *toute frémissante des mille petites voix d'une forêt enchantée* » (F. Vuillermoz) est souvent jouée et parfaitement enregistrée en plusieurs versions.

Le sculpteur Emmanuel Frémiet, ami de Saint-Saëns, ne voulait pas se contenter d'admirer le génie de Fauré, il décida de l'aider dans sa carrière. Cette entrée dans la famille fut doublement favorable au musicien qui épousa Marie, fille du sculpteur. Une vie nouvelle commença dont les difficultés matérielles ne furent pas exclues. La jeune épouse peignait des éventails et le « jeune marié » qui avait atteint presque la quarantaine donnait des leçons tandis qu'il n'obtenait que bien difficilement l'exécution de quelques unes de ses œuvres.

Deux garçons naquirent de cette union solide dont il éprouva les bienfaits jusqu'à sa mort.

Nous avons parlé de l'influence wagnérienne sur les musiciens de cette époque. Fauré n'y fut pas insensible, il admira le géant allemand mais échappa à son emprise tout en y puisant de précieux enseignements. Il abandonna dans ses mélodies du second album la forme « Romance à couplets », la mélodie devint continue avec le souci des recherches harmoniques.

C'est à ce moment que furent exécutés la *Pavane* pour quatuor vocal et orchestre, une unique *Symphonie* en Ré mineur restée sans lendemain suivant son désir, après les premières auditions par Colonne (accueil réservé) puis à Anvers par Saint-Saëns. Elle fut détruite, l'auteur en conserva quelques éléments qu'il utilisa dans ses dernières sonates. Vient également se placer ici le *second quatuor* avec piano en sol mineur (1881) magnifique partition dans laquelle se manifestent les aspects d'un art plein de sève fort éloigné de ce que l'on appelle « musique de salon » quand on veut condamner avec une dédaigneuse suffisance le génial musicien français.

Ceux qui ont pris le parti de démolir (de démolir pour quoi faire à la place ?) Ceux qui auraient sans doute désiré avoir l'inspiration et la richesse d'un tel talent ont taxé Fauré de nonchalence. Cependant il ne manqua pas de courage pour défendre son illustre disciple Maurice Ravel que le jury n'avait pas voulu admettre au concours d'essai pour le Prix de Rome en 1905. Fauré n'hésita pas à prendre publiquement une position violente contre ces hommes stupides, aussi peu clairvoyants. Citons aussi la position délicate qu'il dut prendre également lorsque la Société Nationale, fondée (rappelons-le) par son maître St-Saëns, qu'il aimait tant, entra en dissidence avec la plupart de ses élèves. C'est alors que se forma la S.M.I. (Société de Musique Indépendante) organisée par Emile Vuillermoz avec le concours de l'éditeur Mathlot. Là se trouvaient réunis (quels élèves !) : Maurice Ravel, Florent Schmitt, Alfredo Casella, Georges Enesco, Raoul Laparra, Louis Aubert, Nadia Boulanger, Henri Février, Jules Mazellier, Charles Kœchlin, Jean Huré, Roger Ducasse, Paul Ladmirault, etc.

Je me suis un peu égaré dans la chronologie à laquelle je me soumets en général et je dois préciser que Fauré succédait à Massenet comme professeur de composition au Conservatoire (1896). Précisons enfin qu'il devait diriger cette grande institution après Théodore Dubois en 1905, tout juste en l'année de « l'affaire Ravel ». Fallait-il donc une grande dose d'indépendance, de bravoure aussi, pour qu'un haut fonctionnaire, membre de l'Institut par surcroit, ose prendre position dans un conflit et accepte la présidence d'un groupe de révoltés. Cela dépasse me semble-t-il la nonchalance d'un musicien de salons ?...

Pierre PAUBON.

(A SUIVRE)

(1) Fauré. Flammarion (1960), page 2.

Débats à

L'ASSEMBLEE NATIONALE

Intervention de M. Paul CAILLAUD, député-maire de La Roche-sur-Yon

M. Paul Caillaud. — Monsieur le président, monsieur le ministre d'Etat, mes chers collègues, voici donc qu'à ce point du marathon budgétaire nous accédons aujourd'hui au domaine des affaires culturelles, et au dernier, ou presque, de fascicules budgétaires qui nous sont proposés, mais non le moindre puisque notre rapporteur lui-même, peu suspect de mépris pour les questions financières et économiques, a pu écrire dans l'introduction de son rapport : « On constate, à la réflexion, que la France n'a existé que par sa culture. »

Mes chers collègues, comme nous sommes tous ici apparemment très familiers avec tous les jargons à travers desquels s'expriment actuellement les techniques, l'économie, les finances ou l'informatique, et que je suis rassuré en outre par la caution de M. Giscard d'Estaing, je me sens autorisé à recourir, moi aussi, à ce qui n'est plus guère qu'un jargon et à reprendre à mon compte le paulo majora canamus ; et « que le jargon y arrive si le Français n'y peut aller ! ».

Votre charge, monsieur le ministre d'Etat, est d'assurer aux Français ce qui fait l'homme plus homme, et de les mettre en familiarité avec les acquets du passé et les créations du présent qui seront le butin de l'avenir. Cela signifie : diffusion de la culture, conversation du patrimoine, formation de ceux qui auront à le maintenir, soutien à la création.

Je ne m'attarderai pas sur tous ces objectifs ou sur toutes ces missions, mais je présenterai quelques remarques relatives aux possibilités d'action des villes moyennes pour la formation musicale et à la diffusion de la culture.

Sur ces deux points — et je vous prie de m'excuser de recourir à un nouveau jargon sans doute peu familier à cette Assemblée, le jargon de l'Ecole ... je dirai qu'il y a la thèse et l'hypothèse. La thèse c'est le domaine serein des principes que vous avez si brillamment défiuis en maintes circonstances. L'hypothèse, c'est le domaine des réalités contingentes, ce qui est en dessous de la thèse et qui tend vers elle certes, mais avec les moyens du bord, si j'ose m'exprimer ainsi, domaine où toute action est gravée de tabous, cuirassée, bardée, bridée d'habitudes ancestrales, où se mêlent le meilleur et le pire ou le moins bon, dominé qu'il est aussi par des contraintes financières.

Ce domaine est celui dans lequel évoluent beaucoup d'entre nous, et particulièrement les habitants de nos villes moyennes, qui ont le désir, à qui la foi ne manque pas, mais qui souvent perdent l'espérance.

Je vois bien la thèse : orchestre de Paris, orchestres régionaux, action culturelle musicale, aide à l'art lyrique d'une part ; maisons de la culture, d'autre part. Je vois aussi ce qui a été réalisé et qui est déjà grandiose : résultats plus que prometteurs d'une politique musicale, disons-le, toute neuve et à laquelle Jacques Longchampt rendait justice dans un récent article d'un quotidien du soir, et puis, Bourges que je citerai seule, non pas pour lui décerner un prix d'excellence, mais parce qu'elle représente le prototype des maisons de la culture et un modèle d'harmonieuse synthèse de deux exigences, l'une comptable pour les élus, l'autre artistique pour les animateurs. Cette réussite suppose beaucoup d'habileté peut-être, mais surtout beaucoup d'intelligence et d'humilité de part et d'autre.

Je ne m'indigne pas qu'il y ait à côté de ces phares, encore trop de zones obscures. Tout ne peut pas être fait en même temps. Mais je me pose quelques questions à moi-même en restant toujours au niveau que je connais bien, celui des villes intermédiaires.

Sur le plan musical, je me demande qui apprendra le BA BA de la musique aux futurs musiciens professionnels des grands orchestres ou aux futurs amateurs de qualité dont la présence restera si nécessaire dans ces villes :

Vous me direz, monsieur le ministre : cela n'est point à mon rôlet, voyez mon collègue de l'éducation nationale.

Parce que je reconnais bien volontiers tout ce qui a été réalisé en matière scolaire, je me permettrai de dire que pour l'enseignement de la musique l'éducation nationale n'est pas dans le ton, j'allais dire « dans le coup ».

Il faudrait ici reprendre presque tous les termes d'une brillante intervention de notre collègue, Mme de la Chevrière, que seuls ont pu entendre les « jusqu'au-boutistes » du récent débat sur l'éducation nationale, ou le discours prononcé par notre collègue M. Peronnet au mois de mai dernier.

Mais, sur le thème indiqué par ces deux orateurs, M. Peyrefitte ne s'est pas livré, sauf erreur de ma part, à de longues et brillantes variations. Pourtant, il existe encore des villes où survit et où fleurit un enseignement musical de qualité, où le solfège n'est pas nécessairement enseigné à coups de baguette, où les enfants n'acquièrent ni complexes, ni répulsion, mais au contraire, un amour véritable pour la musique.

Je sais des écoles municipales de musique qui assurent ainsi la suppléance de l'éducation nationale et dont plusieurs élèves ont pu prétendre à une place brillante au Conservatoire national de Paris, montrant ainsi que si l'on ne peut pas toujours faire de bons militaires avec des civils, il est parfois possible d'obtenir de bons professionnels avec des amateurs.

Ces écoles, les municipalités les entretiennent à grands frais : 150.000 francs par an pour une ville de 30.000 habitants que je connais bien. Elles le font sans regrets et sans complexes parce qu'elles reconnaissent à ces établissements une authentique valeur culturelle. Ces écoles, monsieur le ministre, sont de votre ressort. Aidez-les, vous aussi, sans complexes...

J'en reviens aux maisons de la culture. Quel que puisse être, au cours des dix ou quinze prochaines années, leur développement sous leur forme actuelles, elles représenteront une charge trop lourde pour les villes de 25.000 à 35.000 habitants. Leur mission de création sera-t-elle limitée, en fait, aux habitants des grandes villes ou de leur proche environnement ? Comment assureront-elles le rayonnement de la culture qu'elles auront « secrétée » ? Faut-il que toute une partie de la population, la plus démunie, soit condamnée à l'a-culture, faute d'un relais adapté ?

Il y a plusieurs années déjà, en qualité de maire, j'avais attiré l'attention de votre ministère sur la nécessité de réfléchir à ce problème et d'inventer une formule. Je vous l'ai demandé à nouveau récemment en commission. Je sais que ce problème n'a pas été perdu de vue, s'il n'est pas encore résolu.

Comme il faut toujours raison garder — surtout en ce qui concerne les maisons de la culture — on ne saurait envisager partout des constructions trop dispendieuses, au demeurant génératrices de frais de fonctionnement exorbitants. Mais je crois, une fois encore comme M. Giscard d'Estaing, que « de tous les moyens dont nous disposons pour l'action culturelle, le théâtre est sans doute le plus direct et le plus humain, qu'aucun ne touche aussi profondément avec autant d'ambition et si peu d'artifices, tous les publics. »

Pour commencer, repensons donc le problème des théâtres municipaux, et tout d'abord changeons leur nom, lui aussi trop lourd d'un certain passé. Autour du lieu théâtral peut s'organiser l'action culturelle, à condition qu'il retrouve sa valeur antique, son ouverture sur la vie, son audience populaire. C'est là que les centres dramatiques ou lyriques, régionaux ou nationaux, se produiront, que le cinéma non commercial sera offert aux débats du public et cessera d'être un « trou noir consacré à la vente des esquimaux et des caramels ».

C'est là que l'animateur indispensable et permanent, que vous nous aiderez à payer, aura son point d'ancrage. Les villes, avec votre concours, sauront bien l'entourer, je le sais, des lieux ou des lieux que sa présence même suscitera et rendra indispensables. Le théâtre vivra ainsi de la culture qu'il engendrera et retrouvera après des siècles, son vrai sens.

Puis-je espérer que ces suggestions d'un modeste profane, simplement passionné par l'acte théâtral, sauront mériter votre attention et bientôt, je le souhaite, une ligne supplémentaire dans un prochain fascicule budgétaire.

Vous avez, monsieur le ministre, l'ambition de créer le « système artistique de notre temps ». Plus qu'aucun autre, vous en avez la vocation et le génie. Nous vivons en province dans un désert culturel qui, trop souvent, hélas ! n'est peuplé que des fantômes des vérités traditionnelles. Mais le désert culturel est en réalité une prison, celle d'un destin subi. Nous comptons sur vous et nous avons confiance en vous pour réaliser, selon vos propres paroles, « cette métamorphose, l'une des plus sublimes que puisse créer l'homme, celle d'un destin subi en un destin dominé. » (Applaudissements sur les bancs des républicains indépendants et de l'union démocratique pour la Ve République.)

G. Guérault

(Maison fondée en 1892)

10, rue Saint-Denis - PARIS-1er

Tél. CEN 47.33

TOUS LES INSIGNES

COUPES

MEDAILLES

BRELOQUES

DRAPEAUX

Tarif franco

PENSEZ DES MAINTENANT A LA

SORTIE 1968 de votre SOCIÉTÉ

PARIS - BRETAGNE - ALSACE

HOLLANDE - LUXEMBOURG - FORET NOIRE

ITALIE - CORSE

EN CHEMIN DE FER - EN AUTOCAR - EN AVION

EXEMPLES : 3 jours en HOLLANDE, 145 F par personne

3 jours à PARIS 140 F par personne

Pour les jeunes 85 F par personne

(Logement en dortoir - Réservation 5 à 6 mois à l'avance)

Prix du transport en sus.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS :

TRANSATOUR S.C.T.T.V.

Agence officielle de la Confédération Musicale de France

34, rue de Lisbonne -- PARIS-8e -- Téléphone 522.83.37

PETITES ANNONCES

OFFRES D'EMPLOIS

■ Offre d'emploi différentes professions, bâtiments, industries, commerces, à bon musicien, cors, clarinettes basses, trombones, timbales. S'adresser au maire de ST-FLORENTIN (Yonne), tél. 51.

■ Chef de fanfare de Chasseurs, 50 exécutants, stationnée en ALLEMAGNE à proximité de la frontière, recherche 1 musicien pianiste de jazz et plusieurs musiciens susceptibles de faire carrière, notamment dans les pupitres de trombone, trompette, basse. Pour tous renseign. écr. au Sergent-Chef RODRIGUEZ, S.P. 69.213.

■ Harmonie LOUDUN (Vienne) recherche ouvrier pouvant former des élèves au tambour. Place et logement assurés. Ecr. à M. R. LECOMPTE, 8, rue Porte-de-Chinon, LOUDUN (Vienne).

■ Recherche professeur de clarinette qualifié, rémunéré, plus emploi possible. Ecr. au journ. en faisant connaitre desiserata s/ le n° 574.

■ La Fanfare de la 5e Brigade Blindée, stationnée en Allemagne, dispose de 2 places de Caporal-Chef musicien réservées à des engagés de 2 et 3 ans et dans la catégorie trompette d'harmonie et clairon. Ecr. à M. le chef de fanfare, S.P. 69.154.

■ On demande pour ville de 8.000 habitants, située dans le Perche sarthois, un chef de musique, retraité ou non, capable d'enseigner les instruments cuivre. Possibilité logement à titre onéreux dans immeuble H.L.M. Ecr. au journal, en indiquant prétention, sous n° 573.

■ Batterie-Fanfare d'Eure-et-Loir, région dunoise, classée 3e division, 1ère section, cherche chef de musique. Conviendrait comme emploi secondaire, possibilités d'arrangements amiables. Ecr. au journal sous numéro 570, qui transmettra.

DIVERS

■ Confiez vos travaux harmonisation, orchestration, à un spécialiste. Devis sur présentation manuscrits, F.-P. LOUP, ROQUEFORT-LES-PINS (Alpes-Maritimes).

■ Serais acheteur d'un ou deux soubassophones si bémol argenté, pavillon orientable. Faire offre journal sous numéro 571.

DEMANDE D'EMPLOI

■ Etranger, pianiste intern. rés. en France dep. 1961, cherche place prof. piano. Libre 1er janv. Ecr. au journal sous numéro 572.

TOULOUSE - PYRÉNÉES (318 m.)

MOIS DE JANVIER — 1er TRIMESTRE 1968

« BAL CHAMPETRE DE JEAN BENTABERRY »

(Tous les dimanches, de 18 h. 35 à 19 h.)

7 JANVIER :

Virtuosité, polka pour piccolo (soliste : Jacques Tiberge), F. Ligner ; Chic-au-Ré, schottisch, F. Romain ; Souvenirs des Pyrénées, mazurka, G. Lebert ; Téresina, fandango, D. Blandon ; le Trombonne à pistons, quadrille, E. Marie.

14 JANVIER :

Paillettes d'argent, polka pour clarinette (soliste : Amand Médous), F. Bressy ; Sous la feuille, schottisch, Z. Bajus ; la Vie en rose, mazurka pour cornet (soliste : Albert Calvayrac), F. Andrieu ; Alméria, valse espagnole, L. Bajus ; Vive la Joie, quadrille, Z. Bajus.

21 JANVIER :

Abeille et Frelon, polka pour deux cornets (solistes : A. Calvayrac, A. Philibert), L. Baud ; Linette, schottisch, H. Paradis ; Pitchounette, mazurka pour clarinette (soliste : Armand Médous), F. Graffeuil ; Reine au bal, valse, Alfred Bériot ; Rochambeau, quadrille, H. Gagnaire.

28 JANVIER :

Diane, polka pour cornet (soliste : Albert Calvayrac), A.-S. Petit ; Perle fine, schottisch, F. Romain ; les Lucioles, mazurka pour clarinette (soliste : Armand Médous), F. Bressy ; Alméria, valse espagnole, F. Andrieu ; Un clin sec, quadrille, H. Raynaud.

Manifestations 1967-1968

DATES	LOCALITES ET DEPARTEMENTS	GENRE	S'ADRESSER
		CONCOURS	
8 mai 1968	STRASBOURG (Bas-Rhin)	20ème concours de chant choral scolaire - Le Jubilé du chant choral scolaire en Alsace.	Centre de Strasbourg : M. Robert Nussbaum, vice-président de l'Association, 6 rue du Hohberg, Strasbourg (67). Centre de Mulhouse : M. Rodolphe Pflimlin, président de l'Association, 1, rue du Col-du-Linge, Mulhouse (68).
Pentecôte 1968	TARBES (Hautes-Pyrénées)	Concours international de musique.	M. Guilhaimene, président de la Fédération des Hautes-Pyrénées, 7, boulevard Nord, Tarbes, (Hautes-Pyrénées).
9 juin 1968	VILLERUPT (Meurthe-et-Mos.)	Concours international.	M. Rigollet, 2, rue Gambetta, à Villerupt (Meurthe-et-Moselle).
14 au 17 juin 1968	SINDELFINGEN (Allemagne)	Concours C.I.S.P.M. pour un orchestre français d'harmonie. Honneur ou excellence.	C.M.F., 121, rue La Fayette, Paris-10e.
23 juin 1968	SOULTZ-SOUS-FORETS (Bas-Rhin)	Concours international de chant, organisé par l'Ensemble vocal de Soultz-sous-Forêts.	M. le président de l'Ensemble vocal.
23 juin 1968	BOURG-EN-BRESSE (Ain)	Concours international et festival de musique.	M. Raquet, directeur de l'école de musique, Hôtel de Ville, à Bourg (Ain).
5 au 7 juillet 1968	EPINAL (Vosges)	Concours C.I.S.P.M. pour un orchestre fanfare français honneur ou excellence et une chorale hommes, une chorale mixte, une chorale femmes, mêmes divisions.	C.M.F., 121, rue La Fayette, Paris-10e.
		CONGRES	
28 avril 1968	MULHOUSE (Haut-Rhin)	Congrès de l'Association des Sociétés chorales d'Alsace, organisé par la Chorale Harmonie 1850.	Siège de l'Association, 10, rue du Manège, à Mulhouse (Haut-Rhin).
1er et 2 juin 1968	TARBES (Hautes-Pyrénées)	Congrès d'été de la C.M.F.	Siège de l'Association, 10, rue du Manège, à Mulhouse (Haut-Rhin).
22 juin 1968	BOURG-EN-BRESSE (Ain)	Congrès fédéral du Sud-Est.	M. Raquet, directeur de l'Ecole de musique, Hôtel de Ville, à Bourg.
30 juin 1968	CEYZERIAT (Ain)	Congrès et festival du département de l'Ain.	
13 octobre 1968	YENNE (Savoie)	Assemblée générale des Sociétés musicales de Savoie.	
1969	AJACCIO (Corse)	Congrès d'été de la C.M.F.	
		FESTIVALS	
24 mars 1968	SAINT-AVOLD (Moselle)	Festival des Compagnons de l'Accordéon.	M. Roger Hen, 4, rue des Pervenches, Cités Emile-Hucher, Saint-Avold (57).
12 mai 1968	BOUZONVILLE (Moselle)	Festival de musique.	M. J.-M. Georgin, 23, rue Claude-Debussy, Bouzonville (Moselle).
19 mai 1968	REMELANGE (Moselle)	Festival de musique.	M. Grandidier R., 20, rue de la Croix-Munier, Fameck (Moselle).
28 mai au 3 juin 1968	KNUTANGE (Moselle)	Festival de musique.	M. Charles Beckendorf, 19, rue Foch, Knutange (Moselle).
1, 2 et 3 juin 1968	LONGJUMEAU (Essonne)	Festival de musique et de danse	M. CHADEL, Président du Comité de Braderie Mairie de LONGJUMEAU (Essonne).
1, 2, 3 juin 1968	SINT-KRUIS-BRUGGE (Belgique)	Rencontre de chorales.	M. Edmond SINTOBIN, président de la Renaat Veremanskoor, 4, Polderhocklaan, Sint-Kruis-Brugge (Belgique).
2 juin 1968	GUENANGE (Moselle)	Festival de musique.	M. le président, mairie de Guenange (Moselle).
2 et 3 juin 1968	CORNY-SOUS-MOSELLE (Moselle)	Festival de musique.	M. Diesel, à Corny (57).
8 et 9 juin 1968	ALGRANGE (Moselle)	Festival de musique.	M. Camille Michel, secrétaire mairie d'Algrange (57).
9 juin 1968	SOUCHT (Moselle)	Festival de chorales.	M. Festhauer, 132, rue principale à Soucht (Moselle).
Du 8 au 16 juin 1968	EAUBONNE (Val-d'Oise)	La Lyre Amicale d'Eaubonne organise des manifestations musicales à l'occasion de son centenaire.	M. R. Nosbaume, 16, rue Garibaldi, Eaubonne (95).
16 juin 1968	PUTTELANGE-LES-FARSCHVILLER (Moselle)	Festival de musique.	M. Alex Staub, rue Jean-XXIII, à Puttelange (Moselle).
16 juin 1968	FLORANGE (Moselle)	Festival de musique.	M. Pierre Jacquiet, 11, rue Neuve, Florange (Moselle).
16 juin 1968	CRUSNES (Meurthe-et-Moselle)	Festival de musique.	M. E. Trognon, 12, rue du Réservoir, à Crusnes (Meurthe-et-Moselle).
16 juin 1968	L'HOPITAL (Moselle)	Festival de musique.	M. Gérard Mukler, 15, rue du Stade, L'Hôpital (57).
16 juin 1968	UGINE (Savoie)	Festival départemental de Savoie.	M. Gérard Lerch, 11, avenue de l'Europe, Forbach (Moselle).
22 et 23 juin 1968	FORBACH (Moselle)	Festival international.	M. René Thiriet, vice-président, 8, rue Général-Gibon, à Woippy (Moselle).
23 juin 1968	WOIPPY (Moselle)	Festival de musique - Fête des fraises.	
23 juin 1968	ANSE-VILLEFRANCHE (Rhône)	Festival du Groupement du Beaujolais.	M. Gaston Aubin, 10, rue Maréchal-Lyautey, Pagny-sous-Moselle (54).
30 juin 1968	PAGNY-SUR-MOSELLE (Meurthe-et-Moselle)	Festival de musique.	
30 juin 1968	METRICH KOENIGMACKER (Moselle)	Festival de musique.	M. Pierre Kuhl, route de Sierck, à Metrich, Koenigmacker (57).
30 juin 1968	FAREBERSVILLER (Moselle)	Festival de musique.	M. le président, Farebersviller (57).
30 juin 1968	BRIOUDE (Haute-Loire)	Festival de musique du centenaire de l'harmonie.	M. Maurice Pothier, directeur de l'Harmonie, 4, place La Fayette, 43 - Brioude.
6 et 7 juillet 1968	BITCHE (Moselle)	Festival international de chorales.	M. L. Langenfeld, rue des Remparts, Bitche (57).
6 et 7 juillet 1968	NEVERS (Nièvre)	Festival de musique - Fête fédérale de la Fédération Musicale du Centre.	Comité d'organisation du festival, mairie de Nevers (Nièvre).
7 juillet 1968	DISTROFF (Moselle)	Festival de musique.	M. Joseph Krupp, 15, rue du Parc-Distroff (Moselle).
21 juillet 1968	GARCHE (Moselle)	Festival de musique.	M. Gérard Gacher 25, Grand'Rue Garche (Moselle).
28 juillet 1968	METZERVISSE (Moselle)	Festival de musique.	M. F. Marchetti, 4, rue du Vieux-Moulin, Metzervisse (57).
28 juillet 1968	VILLENEUVE-DE-BLAYE (Gironde)	Festival de musique, batteries-fanfares, organisé par la « Cocarde » de Saint-Ciers-de-Canesse.	M. René Eymery, trésorier de « La Codarde », Villeneuve (33) Plassac.
4 août 1968	POULE-LES-ECHARMEAUX (Rhône)	Festival du Groupement de la Vallée d'Azergues.	

CONGRES D'ETE DE LA CMF ET CONCOURS INTERNATIONAL DE MUSIQUE A TARBES

les 1er et 2 juin 1968

C'est la Bigorre qui aura le plaisir de recevoir, l'année prochaine, les délégués au Congrès d'été de la C.M.F. et les sociétés qui participeront au Concours international de musique. Ces manifestations auront lieu pendant les fêtes de Pentecôte, les 1er et 2 juin, à Tarbes.

la Fédération des Hautes-Pyrénées est déjà au travail et la Bigorre toute entière prépare déjà son accueil.

Congressistes et exécutants se retrouveront dans cette région si pittoresque et tant connue, aux noms évocateurs : Lourdes, le Cirque de Gavarnie, Bagnère, le Pic du Midi, Cauterets, Capvern, Barèges, La Mongie et Saint-Lary, sans oublier Tarbes, berceau du maréchal Foch.

En résumé, c'est un déplacement fructueux que l'on prépare déjà. Pour tous renseignements, s'adresser au : Secrétariat du concours international de musique et du congrès d'été de la C.M.F., Ecole nationale de musique, 65 - Tarbes.

AVIS DE CONCOURS

ECOLE NATIONALE DE TOULON

Des concours sur épreuves auront lieu à Toulon :

1) Recrutement d'un professeur de flûte et de Solfège ; Traitement début : 11.053,00 F. plus indemnités diverses. (12 heures de cours par semaine).

2) Recrutement d'un professeur de Trompette (cornet à pistons) traitement début : 11.781,00 F plus indemnités diverses. (14 heures de cours par semaine).

3) Recrutement d'un directeur de l'Ecole Nationale de Musique. Traitement début : 19.537,00 F. plafond 30.785 F. plus indices.

ECOLE NATIONALE DE MUSIQUE ET D'ART DRAMATIQUE D'AMIENS

La ville d'Amiens organise un concours sur épreuves pour le recrutement d'un professeur de contrebasse et solfège.

Ce poste est à temps complet, soit 12 heures hebdomadaires de cours. Limites d'âges : 21 ans, au moins au 1er janvier 1968. Dépôt des candidatures : Mairie d'Amiens (1ère direction 1er Bureau) Jusqu'au 12 Janvier 1968.

Date et lieu du Concours : Au cours de la 2ème quinzaine de janvier 1968. Salle Marguerite Gaveau, rue de la Boétie, Paris.

Pour obtenir le règlement de ce concours, et tous autres renseignements, s'adresser à la Mairie d'Amiens (1ère Direction - 1er bureau).

■ « LA SIRENE DE PARIS » donnera le 28 janvier prochain, à 15 h., un concert dans la salle de la Cité Universitaire.

Dans nos fédérations régionales

CHORALES D'ALSACE

LA MAITRISE

Un exposé de M. Joseph Muller, à la réunion des chefs de chœurs à Mulhouse

Si M. Joseph Muller, professeur d'Education musicale et directeur de l'ensemble vocal de Colmar, a choisi de parler de la maîtrise à la réunion des chefs de chœurs qui s'est tenue dans la salle des séances de l'Association des chorales d'Alsace, c'est d'abord pour rendre hommage aux continuateurs de l'œuvre des anciennes maîtrises que représente l'assistance (hélas limitée à quelques personnes), mais surtout pour honorer l'Association des chorales d'Alsace, qui tous les ans organise le concours de chant scolaire qui, le 9 mai prochain, revêtira un éclat tout particulier pour son 20ème anniversaire.

C'est ce qu'annonce avec un visage rayonnant le président, M. Rodolphe Pflimlin, entouré, à la table de conférence, de MM. Moerlen, secrétaire départemental, et Moser, trésorier.

Mais laissons la parole à M. Muller, qui a retracé brièvement l'historique de la maîtrise.

Le nom de « Maîtrise » est donné dès les premiers siècles à une chorale d'école, chargée de la partie musicale à l'office divin. En France, on l'appelle aussi bien psalette, ou manécanterie, à l'étranger, chapelle, chez les Grecs et les Romains le mot « schola » désignait les étudiants. Depuis, il désigne, lui aussi, une chorale religieuse. Aujourd'hui, il est célèbre depuis que Charles Bordes a donné le nom de « schola cantorum » à l'école de musique, fondée par lui, Guilmant et Vincent d'Indy, en 1896.

Partie d'un soliste, la maîtrise comprenait au 16ème siècle 20 à 30 chanteurs et elle est devenue, à l'exemple de la chapelle pontificale, le type même de l'école de musique, d'où sont sortis la plupart des grands musiciens : Josquin des Près, Guillaume Dufay, pour n'en citer que deux. François 1er les réorganise. Au temps de Lully, la chapelle s'est accrue de voix de femmes et d'instruments et il est intéressant de noter aujourd'hui, où l'on parle tant de crédits en faveur de la musique en France, qu'un chroniqueur de 1790 relève la somme de 16 millions de francs or, figurant au budget des chapelles sous Louis XIV, un chiffre qui laisse rêveur !

Chapelles et maîtrises ont été supprimées par la Révolution qui, finalement, à part la création du Conservatoire de Paris, n'a rien fait en faveur de l'enseignement musical primaire et secondaire. Si Napoléon s'intéressa à la musique, son œuvre fut de courte durée, puisque tout disparut en 1890. On reparle des maîtrises déjà en 1913, date à laquelle Monseigneur Massenet créa la fameuse maîtrise de Dijon, qui, sous la direction de Joseph Samson, connut une célébrité mondiale

En Alsace, les maîtrises ont toujours existé et de nombreux écrits prouvent que notre province a toujours été un foyer musical célèbre dans le monde. Il appartient aux chefs de chœurs de ranimer la confiance dans le fonds populaire où un travail fondamental a été réalisé par des mouvements tels que « A Cœur Joie » et, en Alsace, par l'« Association des chorales d'Alsace ».

C'est sur cette recommandation que s'acheva la réunion, après que M. Pflimlin eut annoncé à l'auditoire la prochaine création d'un cours de direction musicale, organisé par l'Association, ainsi que le 8ème congrès de la Société internationale pour l'éducation musicale, qui aura lieu à Dijon, du 2 au 8 juillet 1968 (1).

(1) Siège du Congrès Conservatoire de musique et d'art dramatique, 5, rue de l'Ecole de Droit, Dijon.

AUBE ET HAUTE-MARNE

La Fédération musicale Aube - Haute-Marne vient d'inscrire à son actif une deuxième journée pédagogique. Ce fut un succès. Elle se tint à Langres (Haute-Marne) le dimanche 5 novembre de 9 h. à 12 h. 30 et de 15 h. à 18 h. ; suivie avec intérêt par quelques soixante musiciens représentant dix sociétés de musique des deux départements. De bout-en-bout ce fut un régal pour les auditeurs d'entendre les exposés clairs et précis que MM. J. Logé, M. Faillenot, J. Patéro, M. Raincourt dispensèrent avec toute la compétence qu'on leur connait. Ces heures si bénéfiques pour tous ceux qui avaient fait le déplacement à Langres passèrent hélas trop vites, toutes les questions traitées « emballant » littéralement tous les participants, l'on peut prétendre qu'un excellent travail, dans une ambiance on ne peut plus sympathique a été réalisé. C'est ce que M. Emile Logé président de la fédération, qui avait présidé toute cette journée devait faire ressortir au cours de l'allocution qu'il prononça au cours du vin d'honneur qui clôturait. Nous sommes dit-il une des rares pour ne pas dire la seule Fédération à avoir organisé de telles rencontres. L'on peut dire que le but recherché est atteint.

D. Bornot

Procurez-vous
le porte-clef C.M.F.
Dans les manifestations
portez notre insigne

BOUCHES-DU-RHONE

Messe anniversaire

Le mercredi 22 novembre 1967, a été célébrée dans l'église du Bon Pasteur, Bd National à Marseille, la messe Anniversaire de notre très regretté ami André Dubuisson, président de la Musique Nationale des Douanes, membre du Conseil d'Administration de la Fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône, décédé accidentellement l'an dernier, le jour de Sainte-Cécile.

M. Manchotte, directeur interrégional des Douanes, M. C. Stéséque, directeur régional, de nombreux sous-directeurs, chefs de services, ainsi que de nombreux douaniers et musiciens, amis du regretté disparu, assistaient à cette pénible cérémonie.

M. Blanc, président de la fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône, et son Conseil d'Administration, avaient tenu à être présents, afin d'apporter à Mme Veuve Dubuisson et à ses enfants, le souvenir inoubliable qu'à laissé André Dubuisson, à la Fédération des Sociétés Musicales des Bouches-du-Rhône

Compte-rendu d'activités pour l'année 1966-67 de la Maîtrise Gabriel-Fauré du Lycée E.-Quinet de Marseille

Entre octobre 1966 et octobre 1967 21.000 auditeurs ont assisté aux différents concerts organisés et donnés par la chorale. Ce chiffre étonnant, qui ne fait état que des manifestations musicales où un public était directement présent, néglige les milliers d'auditeurs de Radio ou les Télespectateurs qui ont pu entendre ce groupe au cours des différentes émissions auxquelles il a participé, en France ou à l'Etranger.

C'est au cours d'une quarantaine de concerts que cette assistance a pu être touchée.

— Sous l'égide des centres musicaux ruraux des Bouches-du-Rhône 10 concerts ont rassemblé 3.000 enfants d'âge scolaire du département.

— 20 concerts publics en France (Provence, Languedoc, Alsace) ont atteint 6.000 mélomanes au minimum ; il faut insister sur le « Concert de Musique Religieuse Moderne » donné le 17 juillet en la Basilique de Saint-Maximim avec l'ensemble instrumental de Provence (direction Clément Zaffini) présenté par Bernard Gavoty, au cours duquel furent interprétées les litanies à la Vierge Noire (F. Poulence), la « Missa Brevis » de H. Jarrié et les « Trois petites liturgies pour la présence divine » d'Ollivier Messian qui obtint un immense succès.

— A l'Etranger, 15 concerts, en Autriche, Hongrie, Tchécoslovaquie, les ont fait connaitre à plus de 10.000 auditeurs dont 2.000 étudiants de Bratislava. La T.V. Tchécoslovaque a procédé à plus de 10 interventions dont la dernière sous forme de concert (durée 1 h.) ce qui élargit considérablement l'auditoire en Europe de l'Est.

Deux grands voyages — tournée de concerts — furent donc réalisés en 1967. Pour Pâques, la maitrise se rendait en Alsace et en août à l'étranger, afin de faire connaitre les réalisations musicales de Marseille dans les autres provinces et au-delà, et d'illustrer ainsi l'enseignement musical dispensé dans les lycées de France.

Sur le plan de l'amitié entre les peuples, la maitrise Gabriel Faure réalise d'énormes efforts — notamment pour le financement de ces manifestations — pour cultiver les échanges culturels et les amitiés entre chorales.

Après la réception à Marseille, en juillet 1966 de la N.S.B.U. de Bratislava, la chorale Altonaer Singakadémie de Hamburg fut invitée dans notre ville, avant de s'y rendre en 1967-68 le « Léonberg-gugendchor » (All. Féd.), la chorale Elisabeth Szilagyi de Budapest, la « Bergedorfer Kammerchon » de Hamburg, et une fois encore la M.S.B.U. de Tchécoslovaquie. A l'occasion de l'un de ces échanges était planté à Bratislava, le 8 septembre 1967, « l'olivier de l'amitié » arraché à la terre de Provence dans le jardin du compositeur national Slovaque, Eugen Süchon, symbole d'un attachement mutuel à des rencontres artistiques et des contacts humains entre les pays.

Des séjours culturels au cœur de la Province réunissent toutes les jeunes choristes de la maîtrise pour que se développe, au sein même du groupe, ce qui fait son exceptionnelle cohésion l'amitié, l'amour du travail minutieux de technique et d'interprétation, le sens de la responsabilité de chaque élément et de sa solidarité avec l'ensemble de la formation. Outre le traditionnel séjour musical de septembre, de telles recollections se répètent trimestriellement pour chaque registre vocal.

Les activités de la maitrise Gabriel Faure sont le témoignage qu'il existe en France une jeunesse, et des animateurs attachés à un perfectionnement permanent de la forme d'art qu'ils ont choisi, et, missionnaires de la culture, de l'art, et de l'esprit français, désireux de transmettre leur message au plus grand nombre possible d'individus, en dépit de tous les obstacles.

D. VIAL.

BRETAGNE ET ANJOU

Orchestre Symphonique Lorientais

Bien que ses débuts remontent à 3 ans, notre jeune société n'a jamais manifesté sa présence dans les colonnes de votre journal — auquel les animateurs sont pourtant abonnés — Il est donc temps de réparer cette omission.

L'orchestre Symphonique Lorientais, créé par M. et Mme Bidan, les distingués et dévoués professeurs de musique à Lorient, comprend 50 exécutants.

Ces exécutants, recrutés surtout dans les milieux scolaires ou étudiants, dans la proportion de 80 %, sont en majorité élèves de notre Ecole Nationale de Musique. Ils sont encadrés par des adultes, excellents musiciens amateurs, ayant déjà la pratique de l'orchestre.

Notre seul but est d'intéresser les jeunes à la musique symphonique et permettre aux meilleurs de jouer en solistes, accompagnés par l'orchestre. Nous croyons être sur la bonne voie, en constatant l'assiduité de nos membres aux répétitions.

Pour l'exécution d'œuvres exceptionnelles, certains professeurs de l'Ecole Nationale de Musique (où professent M. et Mme Bidan) et du Centre d'Etudes Musicales de Lorient, nous prêtent gracieusement leur concours.

Grâce à l'amabilité et à la compréhension des directeurs de l'E.N.M. et du C.E.M., nous avons pu bénéficier d'un local et de prêt du matériel d'orchestre, qui nous fait encore défaut.

Dans notre effort, nous sommes aidés par la municipalité de Lorient, le Conseil Général du département et le Service Départemental de la Jeunesse et des Sports.

Notre orchestre est l'une des rares formations amateurs de l'Ouest et nous pourrions dire, de France, dans le domaine symphonique. Depuis sa création, nous assurons deux grands concerts annuels, le premier datant du 12 avril 1965.

Notre premier concert de la saison 1966-1967, donné le 18.12.1966, clôturait les fêtes du Tri-Centenaire de la naissance de Lorient (1666-1966) et de la création de la célèbre compagnie des Indes, dans notre ville.

La première partie de notre programme comprenait des œuvres de circonstances : première suite d'orchestre des Indes Galantes, J. Ph. Rameau ; air des Clochettes (extrait de Lakmé), Léo Delibes ; soliste Mlle Le Bec, 1er prix de l'Ecole Nationale de Musique ; Lakmé, Airs à danser (ballet, Léo Delibes).

La deuxième partie étant consacré à des œuvres de compositeurs lorientais les noces de Jeannette, Victor Massé ; a) ouverture, b) Air de l'Aiguille, c) Air du Rossignol. Suite bretonne, Marius Guiol (ancien directeur de l'Ecole Nationale de Musique) sous la direction de M. Bidan et d'un jeune chef, M. Blimo, étudiant à la faculté de Rennes (Flûtiste). Présentation du concert par Mlle Merle, professeur d'Education Musicale au lycée de Lorient, et présidente de la section locale des J.M.F.

Notre deuxième concert, donné le 28 avril 1967, comprenait en 1ère partie Concerto en mi majeur, J.S. Bach (1er mouvement) pour violon et cordes ; concerto en ut majeur, Vivaldi pour 2 flûtes et cordes ; 2 airs des Noces de Figaro, Mozart et, en 2ème partie le Carnaval des animaux, Saint-Saëns ; la Procession Nocturne, Henri Rabaud ; Marche Hongroise, Berlioz, (extraite de la Damnation de Faust) sous la direction de MM. Bidan et Blimo. Comme précédemment, Mlle Merle avait bien voulu assurer la présentation de ce concert.

Nos concerts sont gratuits et suivis par un nombreux public, qui nous encourage dans l'effort exceptionnel que nous poursuivons. De son côté, la presse est unanime à reconnaître la qualité de nos exécutions.

La prochaine et 3ème saison va débuter par notre concert du 17 décembre prochain, qui comprendra notamment les exécutions du 2ème Concerto Brandebourgeois de J.S. Bach, le concertino pour clarinette et orchestre de Weber, l'Ouverture et l'Air de Rosine du Barbier de Séville, de Rossini, le Prélude du Déluge de Saint-Saëns et la Polonaise Héroïque de notre concitoyen S. Frémont (pianiste et compositeur, beau-père de notre chef d'orchestre M. Bidan)

Nous serions très heureux de voir votre journal accueillir notre compte-rendu d'activité, car il serait souhaitable que des orchestres, tel que le nôtre, se multiplient dans notre pays, pour le bien de tous les jeunes musiciens et pour permettre à la belle musique de conserver la place qui lui revient.

Tout ce qui concerne
L'HABILLEMENT
..essez-vous à un SPECIALISTE
UNIFORMES REGNARD
S.A. DENIAU-PIQUET 30, rue de Lisbonne - PARIS-8e
Laborde 34-00.
LA TENUE DE DRAP A PARTIR DE 185 F

CENTRE

Informations de la Fédération

A L'ATTENTION DES SOCIETES.

Meilleurs vœux pour 1968. — Le Comité de direction adresse ses meilleurs vœux aux 170 sociétés groupées au sein de la F. M. C., à tous leurs membres et à leurs familles en souhaitant que l'année 1968 leur soit favorable et bénéfique.

Cotisations 1968. — Pensez à régler vos cotisations pour 1968 qui sont échues depuis le 1er octobre 1967 (article 25 des statuts).

Le taux de ces cotisations reste fixé ainsi qu'il suit :

Montant par Société : 20 F, comprenant la cotisation confédérale et un abonnement obligatoire au Journal Confédéral ;

Timbres fédéraux : 0,50 par membre actif.

Versements à effectuer au C. C. P. 3 - 36 Clermont-Ferrand, au nom de la Fédération Musicale du Centre.

Assurances. — Pensez également à régler le montant de vos primes d'assurances pour 1968 : elles sont échues depuis le 1er octobre 1967.

Versements à effectuer au C. C.P. 739-12 Clermont-Ferrand, au nom de M. Delgouffre 27, rue de Paris à Moulins, trésorier général adjoint de la F. M. C. responsable du service des assurances.

Profitez des avantages indéniables offerts par la C. M. F. en matière d'assurances.

Récompenses. — Pour tous renseignements, s'adresser à M. Wegl, 25, rue du 11-Novembre à Clermont-Ferrand, secrétaire général adjoint de la F. M. C., responsable du service des récompenses.

A ce sujet, prière de vous reporter à la circulaire fédérale du 22 avril 1966.

Ne pas oublier que les imprimés spéciaux et différents pour chaque catégorie, doivent parvenir, dûment remplis, à M. Wegl, au plus tard :

Le 1er mars pour la promotion du 14 juillet.

Le 15 juin, pour la promotion de Sainte-Cécile.

Lors du dernier Congrès de la F. M. C. il a été décidé d'assortir d'une médaille le diplôme de 15 ans de services, attribué par la F. M. C. et de créer un insigne pour les jeunes de moins de 21 ans comptant 5 ans de services dans nos sociétés. En ce qui concerne l'attribution de ces insignes, les demandes devront être faites aux vice-présidents départementaux.

Examens d'élèves 1968. — Les Sociétés doivent adresser à leur vice-président départemental, au plus tard le 15 mars, la liste des élèves qu'elles pensent présenter aux examens fédéraux (éducation musicale et instruments), en indiquant le degré de force de chacun d'eux préparatoire, élémentaire, moyen ou supérieur.

Les dates et lieux de ces examens leur seront indiqués par le vice-président chargé de l'organisation dans chaque département, à l'exception du cours supérieur dont l'examen a lieu à Vichy, pour tous les élèves de la Fédération et dont la date sera communiquée, en son temps, par le secrétaire général fédéral.

A noter que les épreuves instrumentales imposées paraissent dans le journal confédéral.

Journal confédéral. — L'intérêt du journal confédéral ne peut et ne doit échapper à personne, car non seulement il est notre organe permanent de liaison mais il est devenu incontestablement un des grands périodiques les plus éclectiques d'information musicales.

Souscrivez donc et faites souscrire à vos amis des abonnements complémentaires dont le montant, inchangé depuis longtemps (4 F par abonnement pour 10 numéros) doit être versé directement au C. C. P. de la Confédération Musicale de France, numéro 4638-65 à Paris, accompagné d'un état nominatif des abonnés.

M. Relin, secrétaire général de la F. M. C., 54 boulevard de l'Hôpital à Vichy, tient des imprimés à votre disposition ; vous pouvez les lui demander.

Les abonnements partent du 1er octobre de chaque année.

Agrément par le Ministère de la Jeunesse et des Sports. — Il est rappelé que les sociétés doivent demander cet agrément auprès des Inspecteurs Départementaux de la Jeunesse et des Sports qui leur fourniront les imprimés à remplir.

CHEF DE MUSIQUE
ECUSSONS BRASSARDS
pour vos FANIONS
BRASSARDS
Attributs brodés mains
métier suisse
Les Brodeurs
REUNIS
84, rue des Archives, PARIS-3
C.C.P. 76132 Tél. ARC 62-50
Se recommander au journal

Des avantages peuvent découler dudit agrément.

Fête Fédérale 1968. — Notre fête fédérale aura lieu le 7 juillet 1968 à Nevers.

Nous avons l'assurance que la Capitale du Nivernais mettra tout en œuvre pour donner un éclat particulier à cette fête. Nous en reparlerons.

Congrès 1968. — La ville de Thiers n'a pas encore donné sa réponse définitive au sujet de l'organisation de notre congrès 1968 vraisemblablement en juin. Nous vous tiendrons au courant dans les pages de ce journal.

Responsables de la F. M. C.

Président, M. Henri Martinet, 1, rue de la Liberté à Nevers, 58

Secrétaire-Général, M. André Relin, 54 Boulevard de l'Hôpital à Vichy, 03 chargé des affaires générales et du journal confédéral ; secrétaire-général-adjoint, M. Jacques Wegl, 25, rue du 11 novembre à Clermont-Ferrand 63, chargé du service des récompenses ; trésorière générale, Mlle Camille Besson, 2 bis avenue Pasteur à Chamalières, 63, chargée de toutes les questions de trésorerie, à l'exception des primes d'assurances ; trésorier-général-adjoint, M. Camille Delgouffre, 27, rue de Paris à Moulins, 03 chargé du service des Assurances ; vice-présidents départementaux, chargés des affaires du ressort départemental et des examens d'élèves :

Allier. — M. Paul Troubat, 5, place Jean Dormoy à Montluçon 03 ;

Cantal. — M. Edouard Hygounenc à Aurillac.

En attendant le remplacement de M. Hygounenc, sur sa demande pour raison de santé, s'adresser à M. Paul Vidal, directeur de l'école de Musique et de l'Harmonie Municipale à Aurillac, 15 ;

Corrèze. — M. Roger Dubat, 62, avenue Victor-Hugo à Tulle, 19 ;

Creuse. — M. Adolphe [illegible], 19, rue Jules-Sandeau à Aubusson, 23 ;

Nièvre. — En attendant la nomination d'un vice-président, poste vacant depuis le décès de M. Raymond Mornay, s'adresser au secrétaire départemental M. Georges Champault, 2, rue Ledru-Rollin à Fourchambault, 58 ;

Puy-de-Dôme. — M. Jacques Wegl, 25, rue du 11-Novembre, à Clermont-Ferrand, 63.

Les sociétés doivent adresser leur courrier à chacun des responsables ci-dessus désignés, en tenant compte de sa compétence, ceci afin d'éviter des retards dans les transmissions.

Le secrétaire-général,

A. RELIN

ALLIER

CUSSET

Brillant concert de « La Semeuse »

L'harmonie « La Semeuse » a donné le 22 novembre à 21 h., un brillant concert à la salle du Chambon, dédié à la patronne des musiciens : sainte Cécile.

Très bien dirigé par M. Georges Boutillier, préparé avec sérieux, le programme musical comprenait deux défilés avec tambours et clairons : « Retour d'Alsace » et la célèbre « Marche des Enfants de Troupe ».

La « Marche triomphale » d'Aïda mit le pupitre des trompettes en vedette, tandis que le « Menuet » de Paderewsky permettait à Dominique Mariotti de prouver ses grandes qualités à la clarinette, une fois de plus, dans un morceau délicat.

Une suite de valses, « Pomone », que nous n'avions pas entendue depuis très longtemps à Cusset, était aussi très applaudie.

A l'entracte, des remises de diplômes de l'école de musique et de la Fédération musicale du Centre, étaient remis à de nombreux élèves par M. Forestier, président de « La Semeuse », et par M. André Relin, secrétaire général de la Fédération musicale du Centre, directeur de l'Harmonie Municipale de Vichy.

La médaille des vingt ans, dite « du gouvernement », était remise par M. le docteur Pruneyre, maire de Cusset, à MM. Aufrère Albert, Bertrand Yvon, Marais Jean et Piccard Henri.

Puis le public, venu nombreux, eut le grand plaisir d'entendre M. Edgard Meneau, excellent ténor cussétois qui a déjà été apprécié, notamment dans ses productions à l'O. R. T. F.

M. Meneau interpréta fort brillamment l'air de « Rigoletto », « Comme la plume au Vent » puis la romance napolitaine « Funiculi-Funicula ». Enfin, après que « La Semeuse » ait joué une sélection du « Pays du Sourire », avec comme solistes MM. Charpotier Louis et Mazzo André, M. Meneau chantait l'air le plus connu de cette opérette « Je t'ai donné mon cœur ».

Le public était ravi et rarement les applaudissements crépitèrent aussi fort que pour remercier M. Edgard Meneau pour ses belles chansons.

En plus du docteur Pruneyre, de MM. Relin, Forestier déjà cités, on notait la présence, à ce concert, de Mme Péronnet, représentant M. le député ; M. Maleysson, adjoint ; plusieurs conseillers municipaux ; M. le chanoine Barre, curé de Cusset ;

M. Georges Dalodier, président d'honneur; Mme Chardonnet; M. Ferragu, président de l'U. C. I. A.; Me Allouche, président du comité des fêtes; M. Girard, percepteur etc., nous excusant à l'avance si, parmi le public, nous oublions bien involontairement des personnes qui mériteraient d'être citées.

Encore bravo à « La Semeuse », qui prépare maintenant son bal du 2 décembre et sa journée de Sainte-Cécile du 10 décembre.

(La Montagne 24-11-67).

SAINT-YORRE

Concert de l'Union Musicale

Le samedi 2 décembre 1967, à 21 h., à la salle des fêtes de Saint-Yorre, L'Union Musicale a présenté le programme suivant, sous la direction de M. Victor Duteriez. Au cours du concert, en présence de M. le maire de Saint-Yorre, de ses adjoints et du président de l'Union Musicale, M. André Relin, secrétaire général de la Fédération Musicale du Centre, a remis des diplômes aux élèves de la société. Il les a félicités, ainsi que leur chef et a rappelé le succès obtenu par le jeune Guy Touvron, membre de l'Union Musicale au dernier concours d'excellence de la C. M. F. en soulignant que ce brillant élève venait d'être reçu au Conservatoire national supérieur de musique de Paris, dans la classe de M. Maurice André.

PROGRAMME

1) Le Sous-Marin-Vert, défilé, Lennon, avec tambours et clairons; 2) Trois Grandes Marches, Lulli; 3) Ouverture Provençale, Tournel; 4) Massena, défilé, Leroy, avec cors; 5) Petite Suite dans le Style Ancien, Filleul; 6) La Chanson de Lara, valse, Jarre; 7) Sans Peur, défilé, Wateile. Avec trompettes de cavalerie.

VICHY

26 novembre 1967

Sainte-Cécile à la Société Musicale

La Société Musicale de Vichy, qui entre dans sa 105e année d'existence, a fêté sainte-Cécile, avec un éclat particulier.

La journée débuta par une messe en l'église Saint-Blaise, au cours de laquelle quelques morceaux de circonstance furent exécutés sous la conduit de M. Paul Rolin, directeur de la société.

A la suite de cette cérémonie religieuse, un vin d'honneur était offert, à 11 h. 30, au siège de la société, salle Claudius Martin, rue Michel.

Cette réception fut honorée de la présence, notamment, de M. le sous-préfet et de Mme Ricci, de MM. Gabriel Péronnet, député de la circonscription; le docteur Lavarin, maire de Vichy; Frélastre, conseiller général; le docteur Chabrol et Méteigner, adjoints; Popelut, Campet, Poujol, Pejoux, Laurent, Loriol, Dejoux, Cantarel, Ourceyre, conseiller municipaux; le commandant Dechaume, commandant la place; Me Chardonnet, dont le père fut longtemps président de la société; MM. Roy, chef de gare principal; Alvizet, directeur du Conservatoire municipal de musique; Marcel Corre et Mlle Farge, président et secrétaire générale de la Symphonie Vichyssoise; MM. Saïda, président des Majorettes; Ray, Mandet, président d'honneur de la Société Musicale de Bellerive; Moinard, de l'U. G. C. I. V.

M. le capitaine Metot, président de la société, était entouré de la plupart des membres de son bureau, parmi lesquels MM. Gaston Peuchet, vice-président d'honneur, et MM. Trapeau et Bonvin, vice-présidents; Rolin, directeur, et Louis-Martin, sous-directeur de la société.

Dès l'arrivée de M. le sous-préfet, accompagné de Mme Ricci, arrivée saluée par la sonnerie du « Garde-à-vous », M. Métot prit la parole pour saluer toutes les personnalités présentes et pour évoquer le souvenir de M. Pierre Coulon et de Me Lavaud, à la mémoire desquels une minute de silence fut observée.

M. le capitaine Métot eut ensuite un mot aimable pour chacun.

Au nom de tous il exprima reconnaissance et remerciements au directeur, M. Paul Robin à son adjoint, M. Louis Martin, à M. Peuchet, si actif auquel il n'est jamais fait appel en vain, qui collabore à la bonne marche de la société depuis 1936.

Il évoqua le voyage effectué à Milan et remercia ceux qui avaient eu la charge de son organisation. Ses remerciements allèrent également à M. le docteur Chabrol, qui représentait la municipalité pour ce voyage.

A son tour, M. Peuchet, au nom des membres du bureau et des exécutants, tint à exprimer la reconnaissance de tous au capitaine Métot qui associe amabilité, dévouement et dynamisme.

Le docteur Lacarin évoqua le souvenir des grands disparus qui portaient tant d'intérêt à la société: son prédécesseur, M. Pierre Coulon, Me Lavaud, M. Robert Mathieu. Il eut également une pensée émue pour les anciens présidents en particulier Me Chardonnet et le docteur Duranthon qui furent ses amis.

S'adressant à M. le sous-préfet, M. le maire de Vichy lui précisa que la société Musicale était une société spécifiquement vichyssoise et souligna qu'il y avait place, dans la cité, pour ces deux sociétés que sont l'Harmonie Municipale et la Société Municipale.

Prenant le dernier la parole, M. le sous-préfet exprima sa satisfaction d'avoir été invité à cette réunion amicale. Il insista sur l'importance de la musique dans une station comme Vichy qui l'a parfaitement compris puisqu'elle offre chaque été à ses visiteurs une saison musicale et artistique de tout premier plan.

Il complimenta les sociétaires et félicita plus spécialement les jeunes, nombreux dans la salle.

« M. Péronnet a eu raison, dit-il, d'intervenir au Parlement pour que soit intensifié l'enseignement et la diffusion de la musique ».

La musique ne contribue-t-elle pas à accroître la culture de chacun et à améliorer sa personnalité?

La civilisation moderne laissant une place de plus en plus grande aux loisirs, il faut souhaiter qu'une grande part de ces derniers soient consacrés à la musique.

Ces allocutions furent suivies de la remise des décorations et diplômes suivants décernés par la Fédération des sociétés musicales du Centre:

Médailles d'honneur à M. Gauvin et à M. Vicente pour quarante années consacrées à la musique; à M. Pierre Laurent pour quinze années: à M. Guy Vincent.

Diplômes aux jeunes ci-après pour leur réussite à leur examen Jacqueline Berger, Christian Brun, Daniel Cheminat, Marie-France Serre et Daniel Goetz.

turel Valery-Larbaud: concert du 70ème anniversaire de l'Harmonie municipale, donné à la mémoire de MM. Pierre Coulon, ancien maire de Vichy, et Me René Lavaud, ancien adjoint délégué aux Beaux-Arts, sous la présidence de M. Jacques Lacarin, maire de Vichy.

Dimanche 28 janvier 1968. — A 17 h.: Concert salle municipale des fêtes.

Dimanche 25 février. — A 17 h.: Concert salle municipale des fêtes.

Dimanche 31 mars. — A 17 h.: Concert de gala au Centre culturel Valery-Larbaud.

Les musiciens de l'Harmonie municipale seront reçus à l'hôtel de ville le dimanche 17 décembre, à l'issue du concert, réception au cours de laquelle des distinctions seront remises à certains d'entre eux.

En signe de deuil, l'Harmonie municipale a supprimé son repas de Sainte-Cécile. N'oublions pas qu'elle a perdu cette année son président, M. Pierre Coulon; son président adjoint, Me René Lavaud, et un membre de sa commission, M. Robert Mathieu.

M. Gauvin fut décoré par M. Ricci, sous-préfet; M. Vicente par M. le docteur Lacarin et M. Laurnet par M. Lacarin.

Ce vin d'honneur fut suivi d'un déjeuner amical, préparé et servi remarquablement au restaurant du Bourbonnais par M. Bernstein et que présida M. le docteur Jacques Lacarin.

(La Montagne 27.11.67).

VICHY

Harmonie Municipale

Concert donné à la salle municipale des fêtes le samedi 11 novembre 1967, à 17 h., par l'Harmonie Municipale (direction: André Relin) à l'occasion de la commémoration de l'Armistice de 1918.

PROGRAMME

1) Marche Héroïque, trombone-solo, M. Jean Soares, Saint-Saëns; 2) Euryanthe (ouverture), Weber; 3) Patrie (Valse du Ballet), Paladilhe; 4) Rondo in Blue, F. Ruelle; 5) Les Airs du Poilu de 14-18, arrangement de G. Corroyer; 6) Défilé National, G. Balay; 7) La Marseillaise.

Le calendrier des concerts d'hiver de l'Harmonie Municipale

Voici le calendrier des concerts d'hiver de l'Harmonie municipale:

Dimanche 17 décembre. — A 16 h., au théâtre du Centre cul-

PUY-DE-DOME

CLERMONT-FERRAND

Concert de l'Harmonie Municipale

Le dimanche 3 décembre 1967, à 15 h., à l'Opéra municipal de Clermont-Ferrand, l'Harmonie municipale sous la direction de J.O. Giot et la Batterie Municipale, sous la direction de Claude Giot ont donné un concert de qualité, en présence d'un très nombreux public qui n'a pas ménagé ses applaudissements à ces deux excellentes formations.

PREMIERE PARTIE. — 1) Stalag IV (A. Relin) Pas redoublé avec tambours et clairons; 2) Ouverture d'Obéron (Weber); 3) Les Perses (Xavier Leroux), Flûte solo: Pierre Cazaux, professeur au conservatoire; 4) Concerto en sol mineur (Haendel), Hautbois solo Michel Giot, lauréat du conservatoire national de Paris; 5) Andante de la 5ème symphonie (Beethoven).

DEUXIEME PARTIE. — 1) Larghetto (Mozart), Clarinette solo: Lucien Bastaire, professeur au conservatoire; 2) Rose of september (F. Ruelle), Trompette solo: Claude Giot, professeur au conservatoire de Montluçon; 3) Rapsodie norvégienne (Lalo); 4) Ker Netra (Giot), Fantaisie par les jeunes élèves de l'harmonie; 5) Le Grenadier du Caucase (G. Meister), Pas redoublé avec tambours et clairons.

CHAMPAGNE ET MEUSE

Révélation du Conservatoire régional de Reims

Jean-Jacques Justafré (14 ans et demi) est le plus jeune corniste de France jamais admis au Conservatoire National Supérieur de Musique de Paris!

Le directeur du Conservatoire régional de musique de Reims, M. Jacques Murgier, et M. Emile Cochereau, professeur de cor dans cet établissement, ne cachent pas leur fierté, le plus jeune candidat jamais admis dans les classes de cuivre du Conservatoire national supérieur de musique de Paris est un de leurs plus brillants élèves, Jean-Jacques Justafré né en 1953 à Casablanca.

Agé de 14 ans et demi, Jean-Jacques, qui a obtenu son premier prix de cor au Conservatoire de Reims en juin dernier, est considéré, dans les jurys parisiens, comme l'un des espoirs du cor en France.

M. Jacques Murgier et M. Emile Cochereau affirment qu'ils ont rarement rencontré un élève qui soit à la fois aussi jeune et aussi doué pour un instrument aussi difficile.

Jean-Jacques Justafré, un fort gaillard bien bâti, qui paraît plus que son âge, est le fils de M. Jean Justafré, directeur de l'Ecole municipale de musique de Châlons-sur-Marne. C'est à dix ans qu'il commença à fréquenter la classe de M. Cochereau. Chaque matin il prenait le train à Châlons... En quatre ans, il est devenu un magnifique corniste qui a étonné les jurys parisiens.

Le 19 octobre, il passait le concours d'admissibilité en jouant le Concerto pour cor de Richard Strauss, et le 7 novembre il était déclaré définitivement admis dans la classe du maître Devémy, dont Emile Cochereau fut également l'élève... Sur douze candidats, quatre seulement furent admis. Outre Jean-Jacques Justafré, les trois autres élèves ont entre 19 et 22 ans.

Il y a deux ans, le Conservatoire de Paris avait admis un élève corniste de quinze ans et demi. Le jeune Châlonnais vient donc de battre un record...

EDITIONS MUSICALES

Henry LEMOINE et Cie

17, rue Pigalle, PARIS-9e

VIENT DE PARAITRE

ARMA (P.) Sonatine pour flûte seule

— : Deux récitatifs pour violon seul

— : Petite Suite pour clarinette seule

VALLIER (J.) Suite pour trompette et piano

Son futur maître, M. Devémy, ex-cor solo de la Garde républicaine, des Concerts Lamoureux et de l'Opéra-Comique, subjugué par les dons de Jean-Jacques, n'hésita pas à lui donner une note de 19 sur 20 pour le Concerto de Richard Strauss.

Tout en poursuivant ses études secondaires, le jeune corniste, révélation des concours, va maintenant suivre les cours de Devémy et préparera avec son premier maître, Emile Cochereau, les grands concours internationaux.

Il y a gros à parier que nous aurons l'occasion de reparler de lui.

HAUTE-GARONNE

TOULOUSE

Au Conservatoire

Assemblée générale des écoles de musique de la Haute-Garonne et distribution des prix aux lauréats

Le 5 novembre écoulé, l'Association des écoles de musique de la Haute-Garonne a tenu son assemblée générale, sous la présidence de Me Verdier, président fédéral, entouré de M. Bernès, secrétaire général, des directeurs, professeurs et responsables des écoles de musique, en présence de M. Bocquier, inspecteur départemental adjoint à l'inspecteur d'académie; M. Rouillan, inspecteur de la Jeunesse et des Sports; M. Pierre Verdier, conseiller général de Saint-Lys.

Créées en 1966, au nombre de onze, les écoles de musique en comptent quinze à l'heure actuelle et leur nombre va sans cesse croissant: Aussonne, Balma, St-Lys, Tournefeuille, E.G.F., Cornebarrieu, Ernest-Renan, Orphénia, Colomiers, Ricumes, Luchon, Paul-Langevin, Rangueil, Le Fousseret. Leurs effectifs s'élèvent à près de 600 élèves, dont 220 ont été récompensés en 1966 et 334 en 1967.

L'activité des écoles de musique stimulée par la journée pédagogique sur l'enseignement du solfège, qui s'est déroulée le 19 mars dernier, sous la présidence de M. Lancien, directeur du conservatoire; l'organisation des examens départementaux, le 7 mai dernier, au conservatoire; le 18 septembre dernier, à Luchon, la participation aux examens fédéraux, et au festival de printemps et l'organisation de la fête de fin d'année ont heureusement jalonné une année de travail, dont les résultats encourageants s'avèrent riches d'espoirs.

L'assemblée examine ensuite les projets à réaliser dans l'immédiat; diverses interventions soulignent le caractère impératif d'une éducation musicale populaire de base et son rôle de sensibilisation auprès de l'opinion et des pouvoirs publics sollicités d'apporter à l'œuvre entreprise une aide active et efficace.

La distribution des prix.

A l'issue de l'assemblée générale, un nombreux public de parents et d'amis était réuni dans la grande salle des fêtes du conservatoire, pour assister à la lecture de l'impressionnant palmarès des examens départementaux et à l'audition sélectionnée de quelques lauréats.

Citons au hasard du programme les noms de Manuel Pérez, au trombone: le jeune flûtiste Alain Garsel, de Saint-Lys: Gilbert Tillon (saxo-alto), Jean Delboy (trompette déjà bien assurée) et René Paisségur (clarinette) tous trois de Tournefeuille: Georges Cazeau dans une berceuse pour piston et René Jacques (saxo), de Grenade. Une toute jeune pianiste Nicole Capgras, déjà pénétrée de musicalité, dans « Galliwoga », de Debussy (Cornebarrieu).

Nous nous excusons de n'avoir pu noter les noms du programme présenté par M. Laurent, et nous nous garderons de toute appréciation technique, tant il est vrai que les résultats obtenus par l'ensemble des concurrents sont le reflet d'un travail consciencieux, persévérant, qui honore grandement tant les élèves que leurs maîtres. — L. Me-

HAUTES-PYRÉNÉES

HAUTES-PYRENEES

Assemblée générale du 19 novembre 1967

Sous la présidence de M. Guilhaumenc président fédéral et de M. Valat, inspecteur départemental de Jeunesse et Sports. 35 sociétés représentées.

1) Sur proposition du président, l'Assemblée accepte à l'unanimité l'intégration de deux nouvelles sociétés: la société musicale de Tournay; le Grand Orchestre des Petits Musiciens d'Aureilhan.

2) Le président rend hommage à la mémoire de deux amis disparus: M. Desconets, vice-président du Conseil Général; M. Lascassie, ancien président de la Fanfare Municipale.

3) M. Sagnes, secrétaire général fait une fois de plus appel aux délégués des sociétés pour répondre correctement aux circulaires qui leur sont adressées et insiste pour que les assurances ne soient pas négligées.

4) M. Bruno, trésorier général, présente le bilan financier de l'exercice 1967 qui, après vérification est reconnu exact par M. Boisse au nom de la Commission d'apurement des comptes.

M. Bruno constate que les deux derniers festivals de Trie et de Maubourget ont coûté à la Fédération bien plus cher que les précédents de Tarbes, Bagnères, Lannemezan et Vic-Bigorre.

« Il est souhaitable dit-il qu'à l'avenir, la société organisatrice qui prendra en charge le Festival s'assure de l'appoint à 100 % de la municipalité, tout au moins en ce qui concerne le matériel et fournisse un bilan net et précis avant de s'engager ».

M. Bruno constate également que les frais de transport qui sont remboursés aux sociétés pour les répétitions générales et les examens fédéraux, dépassent la subvention allouée à cet effet par le Conseil Général. Certaines sociétés abusent des moyens de transport alors que d'autres n'hésitent pas à employer des voitures particulières plutôt que que des cars onéreux surtout quand il ne s'agit que de transporter quelques élèves.

Il souhaite également un contact avec le syndicat des transporteurs pour uniformiser les prix.

L'Assemblée unanime vote des félicitations au trésorier général.

5) Commission des examens fédéraux: M. Gray fait une analyse complète des examens fédéraux 1967.

16 sociétés musicales et chorales ont présenté 761 élèves dont 528 en solfège et 233 en instruments.

Comme les années précédentes, deux centres d'examen ont été nécessaires pour les cours préparatoire et élémentaire. L'un a été ouvert à Lannemezan et l'autre à Tarbes-Victor-Hugo.

Les cours moyen et supérieur ont été accueillis à l'Ecole Nationale de Musique de Tarbes.

Les résultats obtenus au cours de ces examens ont été forts corrects et très encourageants. Ils soulignent le sérieux apporté dans la préparation des élèves et également le bon travail fourni par ces derniers tout au long de l'année.

Deux écoles de musique s'ajoutent encore cette année et viennent grossir notre fédération. M. Gray leur souhaite la bienvenue.

Au nom de la commission des examens, M. Gray remercie les responsables des sociétés pour le respect des dates et des horaires dont ils ont fait preuve en 1967. Il leur fait savoir qu'il compte sur eux en 1968 où le Congrès d'été demandera un plan de travail encore plus serré que d'habitude.

Après avoir remercié tous ceux qui nous apportent leur aide dans l'organisation ou le déroulement de ces examens, M. Gray conclue en formant les vœux pour que la sociétés amplifient leur effort et nous envoient, dans la mesure du possible, des candidats encore plus nombreux.

6) Commission des Ecoles de Musique: M. Guilhaumenc fait savoir que deux nouveaux cours de musique ont été supervisés cette année par un jury fédéral: l'un à Tournay en accord avec la municipalité et le Corps enseignant, qui a pris le titre de « Société Musicale de Tournay ». Cours confiés à MM. Gonzalez et Ertzcheid, lauréats de la fédération et du conservatoire.

L'autre à Barbazan-Debat: cours confié à Mlle Badée pourvue des diplômes exigés par la C.M.F.

A ce sujet et sur sa demande, l'Assemblée autorise le président fédéral à consentir à l'adhésion de ce cours municipal à condition que

Instruments de Musique F. SUORE

17, avenue Trudaine — PARIS-9e

TOUS INSTRUMENTS CUIVRE ET BOIS

REPARATION de tous instruments quelle qu'en soit la marque — Travail rapide — Exécution parfaite

Prix consciencieux

DEMANDER NOS TARIFS INSTRUMENTS ET EDITION

ETUIS POUR INSTRUMENTS DE MUSIQUE
de la série POPULAIRE au SUPER-GRAND LUXE
Toute fabrication sur mesures
GAINERIE TOURANGELLE
41 - MONTHOU-SUR-CHER — Téléphone : 15
LE SPECIALISTE DES ETUIS CONDITIONNES

M. le maire de Barbazan-Debat se mette en règle au plus tôt avec la préfecture.

Le président félicite les municipalités d'Ibos et de Tournay qui, suivant les directives du Bureau fédéral, prennent l'heureuse initiative de créer une « Batterie-Fanfare ».

La Fédération se tient à la disposition des communes désireuses de créer des cours municipaux de musique si utiles à la jeunesse.

7) **Commission des Harmonies :** Le sort de l'enseignement musical sur le plan national dont dépend l'avenir de nos harmonies, disait M. Attard, n'a pas subi d'amélioration au cours de ces dernières années.

L'orientation musicale de notre jeunesse, ses besoins coûteux pour achats d'instruments, rien de tout cela n'a encore été pris en considération.

Heureusement, sur le plan départemental, le tableau est et restera moins sombre tant qu'il y aura, longtemps encore nous l'espérons, des dirigeants, directeurs, éducateurs et exécutants dévoués qui attendent de leur action non des remerciements et des louanges, mais des résultats concrets au sein de leur société respective.

Le Conseil Général et la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports nous comprennent et nous aident. Certaines municipalités apportent un appoint précieux à leurs sociétés dont elles comprennent l'utilité pour leur commune et leur jeunesse. Il est souhaitable que cette compréhension se généralise.

Nos harmonies ont vécu cette année des périodes réconfortantes : réussite du Festival départemental de Maubourguet ; concerts donnés, en particulier, à Tarbes, Lourdes, Bagnères, Trie, sous le signe de l'entraide et de la solidarité des musiciens. Nous devons souligner le jumelage exemplaire des harmonies de Maubourguet et Vic-Bigorre.

Les périodes difficiles nous devons dire que plus internes, nous les connaissons mal et cependant ce sont elles qui doivent nous intéresser le plus. Pourquoi ne connaissons nous qu'indirectement et imparfaitement ces difficultés ? Parce que les harmonies, comme d'ailleurs les autres sociétés, n'ont pas conscience de leurs droits vis à vis de la fédération et du Bureau fédéral qu'elles ont élu. Elles ont des devoirs certes, mais elles ont aussi des droits. Toutes les sociétés fédérées se doivent de transmettre au président fédéral les vœux qu'elles désirent voir être discutés soit par le Bureau, soit par l'Assemblée générale et éventuellement les demandes d'intervention de la fédération pour les aider dans leurs problèmes locaux.

C'est en prenant conscience de votre position de société fédérée que vous nous aiderez et que vous vous aiderez.

Je terminerai en demandant à toutes les harmonies de se souder encore davantage en entretenant des rapports plus fréquents avec comme objectif principal la défense de nos sociétés et de la musique.

8) **Commission des chorales :** M. Bruno déplore que les contacts entre les chorales ne soient pas plus fréquents car, avec les belles voix existant dans notre département, il serait possible de constituer un ensemble choral exceptionnel.

Il est indispensable que les sociétés provoquent une recrudescence de leur effectif en attirant en particulier des jeunes et en les intéressant.

Je sais, dit-il, que le recrutement est parfois difficile, mais avec la ténacité des membres fidèles, nous serons en mesure, dans un proche avenir je l'espère, de voir renaître des sociétés florissantes.

Il est souhaitable que les sociétés chorales s'entraident comme le font en particulier et si heureusement les harmonies. Il serait nécessaire également que la ville de Tarbes en particulier crée une chorale juniors, ce qui est possible avec l'appoint des élèves des classes de solfège de l'Ecole nationale de musique qui groupe, non seulement la jeunesse tarbaise, mais également celle des communes limitrophes.

9) **Commision du Folklore :** Sur le plan départemental de folklore est en progression et les danses et chants de notre terroir ne sont jamais oubliés.

L'entente régne parmi les sociétés folkloriques de notre belle Bigorre.

Nous tenons à féliciter : la nouvelle phalange folklorique des « Joyeux Ménestrels de Bigorre » d'Artagnan qui a sû faire apprécier nos chants et danses en Allemagne, les « Chanteurs Pyrénéens de Tarbes » pour leur succès en Belgique et pour le beau Festival folklorique pyrénéen organisé à l'occasion des fêtes de la gare à Tarbes, les « Troubadours Montagnards de Tarbes » pour leur belle prestation à l'occasion du Festival folklorique national de la ville d'Epinal.

Nous souhaitons que toutes ces sociétés folkloriques fédérées continuent à aller de l'avant avec l'esprit de camaraderie et d'union pouvant leur permettre une entraide mutuelle.

10) **Batteries-Fanfares :** M. Souptés souligne les résultats heureux de l'ensemble des Batteries-Fanfares réalisé à l'occasion des deux derniers festivals. Il souhaite encore plus de réussite dans l'avenir.

11) **Commission des plectres :** M. Dubernet parle des brillants résultats enregistrés par la Mandolinata grâce à la ténacité des dirigeants et du directeur. Il remercie l'aide qui lui est apportée par l'Ecole Nationale de Musique de Tarbes et souhaite que cette aide s'amplifie.

Il souhaite l'entraide entre la Mandolinata et l'Eolienne qui, à maintes reprises, s'est avérée bénéfique.

Il parle également de la classe à plectre de Castelnau-Rivière Basse dirigée par Mme Lafforgue.

12) **Commission des fêtes :** M. Dubernet cite la réussite du dernier festival de Maubourguet et félicite les organisateurs des « Enfants de Maubourguet » et de la « Chorale Mixte Populaire » et souligne la parfaite compréhension de la Municipalité de Maubourguet.

13) **Commission des récompenses :** M. Gray rappelle les termes de la circulaire relative aux récompenses du 14 avril 1967.

Il insiste une nouvelle fois sur le respect des dates fixées conformément aux instructions données par la confédération musicale de France et notamment au rappel paru dans le journal confédéral du mois de décembre 1966, Page 4.

14) **Compte-rendu des Congrès d'été à Tours et d'hiver à Paris de la C.M.F. a) Congrès d'été à Tours : rapporteur, M. Guilhalmenc.**

Congrès toujours très intéressant. Toutes les questions confédérales sont longuement discutées mais les décisions ne seront prises qu'au congrès d'hiver d'octobre seul souverain. Les congrès d'été sont néanmoins très utiles car les échanges de vues sont instructifs et constructifs.

Organisation et réception parfaite dont nous devrons nous inspirer pour le congrès d'été 1968 à Tarbes.

Concert splendide donné par la musique des Gardiens de la Paix de Paris.

b) Congrès d'hiver à Paris à l'U.N.E.S.C.O. 27 au 29 octobre 1967. Délégués MM. Guilhalmenc, Souptés et Dehaut. Congrès sous la présidence de M. Ehrmann.

Assistaient à ce congrès : les présidents des confédérations du Luxembourg, d'Autriche et d'Allemagne fédérale.

C'est dire l'audience internationale dont bénéficie la C.M.F.

Voici les vœux proposés et les solutions votées : 1) **Choix des morceaux imposé :** Une commission formée de spécialistes est chargée de choisir les épreuves ; 2) **Solfège cours préparatoire :** la confédération fournira les épreuves du cours préparatoire officiel.

Toutefois, les fédérations sont autorisées à créer un examen de cours préparatoire débutants dont les mentions très bien donneront accès au cours préparatoire officiel. Ce projet sera soumis à la commission technique fédérale ; 3) **Contrôle des examens fédéraux par un délégué du ministère :** La subvention globale accordée par le ministère des Affaires Culturelles pour les examens fédéraux exclusivement, vient d'être augmentée de 40 %.

Cette subvention est accordée aux sociétés présentant des élèves. Son importance varie suivant les cours et les récompenses obtenus. Or, on s'est aperçu que certaines fédérations faisaient apparaitre un nombre abusif de premières récompenses.

Pour cette raison, le ministère se réserve le droit d'envoyer éventuellement un délégué chargé de s'assurer du sérieux des examens fédéraux ; 4) **Prix des instruments et des œuvres musicales :** Une motion va être déposée en vue de proposer la suppression de la T.V.A. pour ces achats : ce qui se traduirait par une diminution des prix d'environ 11 % ; 5) **Prise en charge des diplômes et médailles de la C.M.F. :** Avec 6.000 sociétés, la C.M.F. ne peut accepter cette prise en charge. Il est normal que compte-tenu du prix infime de ces médailles confédérales, ce soit les sociétés qui aient le plaisir d'offrir ces récompenses à leurs dévoués sociétaires ; 6) **Projet de concours itinérant national :** Des concours itinérants des sociétés musicales sont envisagés sur le plan départemental, régional et ensuite national. Ce projet sera discuté au congrès d'été à Tarbes ; 7) **Groupe juniors :** Le congrès, après discussion, admet que les groupes juniors se présentant à un concours devront se composer essentiellement de jeunes de 20 ans maximum. Toutefois, étant donné la difficulté d'avoir tous les pupitres garnis, ce qui est indispensable, il sera toléré la présence de musiciens plus âgés pour un maximum de 10 % de l'effectif du groupe ; 8) **Candidats aptes à se présenter au concours d'excellence :** Une proposition soumise au congrès demandait que l'on se contente d'un 1er prix fédéral de solfège avec 16 points au lieu de 18 pour permettre à un candidat titulaire d'un 1er prix d'instrument de se présenter au concours d'excellence.

Le congrès refuse cette proposition en considérant qu'un bon instrumentiste doit être obligatoirement un bon solfégiste. La note 18 est maintenue ; 9) **Divers :** Un concours va être lancé pour composition, musique et chœurs, d'un hymne confédéral.

Les concours d'excellence auxquels nous avons participé et assisté le dimanche, ont réuni 80 candidats.

Pour les épreuves de concours d'instruments à vent, le jury était composé en particulier de M. Semler-Collery, président du jury du conservatoire de Paris, de M. Dondeyne, chef de la musique des Gardiens de la Paix de Paris, de M. le commandant chef de la Musique de l'Air et de M. Vaillant, professeur de trompette au conservatoire national de Paris. C'est dire l'audience de la C.M.F. en haut lieu.

Telles ont été les principales décisions de ce congrès de haute tenue, au terme duquel nous avons eu le plaisir de voir nôtre ami, M. Deltour, président de la fédération du Gers, être élu membre du comité confédéral. Nous l'en félicitons car c'est l'un des ardents défenseurs des sociétés musicales populaires ; 10) **Musique à l'école :** Pour la première fois, une conférence s'est tenue sur cette question, devant tous les congressistes, le samedi de 16 h. à 18 h. 30.

Des professeurs hautement qualifiés des enseignements primaires et secondaires, ainsi que la présidente d'une organisation internationale et le président des centres musicaux ruraux de France ont développé leur point de vue dans une atmosphère intéressée et recueillie.

M. Souptés développe et commente les différents exposés de ces personnalités ; 11) **Congrès concours de 1968 — Pentecôte à Tarbes. Rapporteur : M. Guilhalmenc.** Vous savez déjà que la C.M.F. a fait le grand honneur à la fédération et à la municipalité de Tarbes d'organiser, non seulement le congrès d'été, mais également un concours international de musique en 1968.

Le bureau fédéral a décidé que ces festivités auraient lieu à l'occasion des fêtes de Pentecôte, c'est-à-dire les 1er et 2 juin 1968.

Au point de vue financier nous avons fait des démarches auprès du conseil général, de la direction départementale de Jeunesse et Sports et de la municipalité de Tarbes.

Nous pensons que vue l'importance de ce congrès-concours pour la ville de Tarbes et le département, les subventions demandées nous seront accordées.

Nous savons que nous pourrons également compter sur l'appui du syndicat d'initiative, de la chambre de commerce et du comité des fêtes de Tarbes.

L'organisation va faire l'objet d'un très gros travail d'équipe. Le bureau fédéral s'est déjà réuni deux fois pour mettre au point le projet d'organisation.

Nous envisageons un concert pour le samedi soir. Les conditions financières qui nous seront faites nous permettrons de choisir en temps voulu le programme de ce concert.

Mais il faut dire que ce congrès, que ce concours seront le congrès et le concours de vous tous, de tous les sociétaires, et seront pour vous, je l'espère, un souvenir inoubliable.

Vous y participerez tous car nous aurons besoin, en particulier ces deux jours, des délégués de toutes nos sociétés, soit comme membres de jury, soit pour guider et accompagner les sociétés présentes à ce concours, soit encore pour d'autres missions.

Nous sommes satisfaits du comportement et de l'activité de nos sociétés en général. L'esprit de solidarité que nous avons préconisé continue à porter ses fruits. Les cours municipaux de musique se créent un peu partout sous notre impulsion. Les jeunes qui en profitent et en bénéficieront sont de plus en plus nombreux. Je sais que je puis compter sur vous, dirigeants, directeurs, éducateurs et exécutants pour que cette belle œuvre se poursuive et s'améliore. Je vous en remercie.

Je remercie M. le préfet, le conseil général, M. l'inspecteur d'Académie, la direction départementale de Jeunesse et Sports, M. le directeur de l'Ecole nationale de musique de Tarbes pour l'aide morale et matérielle qu'ils veulent bien nous consentir.

L'Assemblée unanime décide d'adresser des félicitations au jeune trompettiste Alain Loustalot, élève de l'Ecole Nationale de Musique de Tarbes qui, après un concours difficile, vient d'être admis à la classe du cours supérieur de trompette du conservatoire national de Paris.

Festival 1969 : M. Souptés émet le vœur que l'assemblée générale annuelle de la fédération se fasse, non seulement à Tarbes, mais dans d'autres villes du département. Adopté.

M. l'inspecteur Valat dans une improvisation amicale, dit sa satisfaction du travail accompli par la fédération.

Examens fédéraux 1968 : La date sera fixée début janvier.

Elections : les membres sortants sont réélus à l'unanimité. M. Abadie de Lannemezan est élu à la place de M. Bos démissionnaire.

Paiement de la cotisation annuelle : quelques sociétés n'ont pas acquitté leurs cotisations. Elles pourront le faire en versant le montant de cette cotisation, soit 15 F au C.C.P. de la Fédération, 173.643 Toulouse.

Tarbes le 23 novembre 1967

CHEFS DE MUSIQUE !
MARCHANDS DE MUSIQUE !
Vous cherchez un bon réparateur ?
Adressez-vous à un fabricant :
Éts BOURBON
01 - NEUVILLE-SUR-AIN
« Conditions spéciales aux revendeurs »

OUVRAGES NOUVEAUX

Jacques CHAILLEY

COURS D'HISTOIRE DE LA MUSIQUE, 4 forts volumes, 27,2 × 18,5.

L'important ensemble de ce Cours est destiné aux Instituts de Musicologie et aux futurs Professeurs d'Enseignement Musical préparant les concours du professorat.

Il est divisé en deux tomes, un par année d'étude :

Tome I - des Origines à la fin du XVIIe Siècle.

Tome II : - du XVIIIe Siècle à Nos Jours.

Chacun de ces deux tomes comporte deux volumes : le Cours d'Histoire, les Exemples Musicaux illustrant ce Cours.

Ecartant le côté pittoresque et anecdotique de l'histoire des musiciens, l'auteur insiste sur l'évolution des idées, des formes et du langage. Se refusant à dicter des jugements à apprendre par cœur, il suggère à l'élève un travail personnel en lui donnant des éléments propres à lui permettre de juger par lui-même.

Tome 1 - Volume 1 22,40

En préparation :

Tome 1 - Volume 2, exemples musicaux.

J. RIBIERE-RAVERLAT

L'EDUCATION MUSICALE EN HONGRIE, 1 fort volume, 27,2 × 18,5, sous couv. ill. 26,60

Cet ouvrage, le seul existant sur le sujet, s'adresse aux Professeurs et à toute personne s'intéressant à l'Education Musicale. Il comprend l'étude de la Méthode Kodaly, la structure générale des écoles, la progression des connaissances et de nombreux procédés pédagogiques.

Il comporte :

une lettre de Zoltan Kodaly,

une lettre d'Elisabeth Szonyi, Professeur de Pédagogie à l'Académie Franz-Liszt de Budapest, Membre du Comité Directeur de l'I.S.M.E. (International Society for Music Education).

160 pages de textes,

12 pages hors texte d'illustrations photographiques.

Editions A. LEDUC : 175, rue Saint-Honoré - Paris (1er)
Téléphone : 073.12.80 et 073.48.61
C. C. P. 1198

ILE-DE-FRANCE

ORGEVAL

Centenaire de La Fraternelle

Monsieur le Secrétaire Général de la Sous Préfecture,
M. le Maire,

Chers camarades Musiciens et amis de la Musique.

Il m'est agréable de me trouver parmi vous comme musicien d'une harmonie d'abord et aussi et surtout comme représentant M. Hugonnet président de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ile-de-France.

M. Hugonnet est en effet dans l'impossibilité d'assister à votre fête et il me prie de vous dire à tous, sa profonde amitié, amitié qui date de l'époque ou Feu M. Delpech animait les destinées de la Fraternelle.

M. Hugonnet ajoute que son ami M. Coutant vice-président de la Lyre Amicale de Poissy vous rappellera le travail en commun fait à l'époque entre M. Hugonnet et M. Delpech : savoir : « Sous le signe « de la Foi en la musique des so- « ciétés d'amateurs l'entraide que « les musiciens doivent s'apporter « et le développement de leurs sen- « timents de camaraderie et d'a- « mitié »

Votre Société dit encore M. Hugonnet fête son centenaire : aussi quel beau fleuron à ajouter à la Bannière de la Fraternelle.

Restant sur le plan fédéral, M. Hugonnet vous demande de songer à participer au concours itinérant qui reprend cette année (le bulletin de novembre 1967 en donne les modalités).

La Fraternelle ajoute-t-il saura y gagner des lauriers et ainsi se montrer à sa vraie valeur auprès des Ediles Municipaux de votre cité, afin qu'une aide sensible vous soit apportée.

M. Hugonnet vous aurait dit aussi son espoir de voir la Fraternelle maintenir ainsi une belle activité grâce à son orientation vers les jeunes, car c'est là l'avenir des sociétés anciennes.

Il faut évoluer, « se mettre à la page » et nous les Anciens devons coûte que coûte nous tourner vers les jeunes et les attirer à la musique, faute de quoi nos sociétés disparaîtront.

Or à Orgeval, vous avez de fervents et excellents musiciens (chef et exécutants). Je citerai en particulier, MM. Clerambourg et Pier-

SOCIETES MUSICALES !
Pour vos réparations ?
Une seule adresse :
Éditions CHAMPEL
B.P. n° 2
01 - NEUVILLE-SUR-AIN

re Boudin, trombone et bassiste éminents. Or qu'ils le veuillent ou non le démarrage et le tournant vers les jeunes leur appartient. C'est à eux qu'il incombe de commencer à orienter les jeunes au solfège d'abord et cela à la rigueur au début bénévolement.

Ainsi quand ces jeunes iront aux écoles de Saint-Germain ils auront déjà de fortes notions musicales et même instrumentales et certains vous resteront.

Si vous ajoutez à cela que la question de la reprise de l'enseignement de la musique à l'école se dessine en haut lieu, ces animateurs convaincus et dévoués auront fait du bon travail non seulement pour les jeunes et leurs sains loisirs, mais aussi pour les sociétés musicales à commencer par la Fraternelle.

Relisez le bulletin de la Fédération de novembre 1967 et vous y verrez combien M. Hugonnet vous exhorte à l'Education musicale des jeunes.

Voyez les beaux résultats obtenus par les cadets de la Lyre amicale de Poissy.

Pour mener une telle tâche à bien il faut la Foi, la patience, beaucoup de tact et de doigté, de la ténacité et bien sûr de la valeur, mais aussi un bel esprit de compréhension des jeunes.

Or ces belles qualités sont l'apanage des responsables et en particulier de vous les Anciens.

N'avez-vous pas amené la Fraternelle au Centenaire ? en maintenant les belles traditions de vos anciens dont les présidents décédés MM. Delpech et Grigy étaient de dignes exemples et qui ont tant fait pour la Fraternelle ?

M. Dutorte votre président n'est-il pas malgré son âge tout dévoué à votre belle société ? et n'a-t-il pas pendant plus de 50 ans tenu une place très honorable d'exécutant ?

C'est aux périodes difficiles qu'il faut se resserrer autour de ceux jouissant de votre confiance et de votre considération. Il faut faire confiance aussi à ceux qui peuvent vous aider et vous soutenir.

Je sais que la municipalité est toute prête à cette belle mission morale et matérielle et je remercie M. Legrand votre maire et la municipalité de ce qui a été fait jusqu'à ce jour pour la Fraternelle. Merci également à Mlle Caillot secrétaire générale de la mairie pour son attachement à la cause de la musique.

Cependant il ne faut pas tout attendre du ciel et de votre côté vous la Fraternelle tout entière vous devez appliquer le proverbe « Aide-toi et le ciel t'aidera ».

Soyez donc optimistes mes chers camarades et chacun y mettra du sien, du liant et surtout de l'amitié, vous verrez vos efforts récompensés, car la Fraternelle plus forte, plus soudée encore pourra assurer elle même tous les services et les concerts sans obliger la municipalité à faire appel aux sociétés extérieures.

Des emprunts bien sûr, sont souvent nécessaires et les fortes sociétés n'y échappent pas, mais pour la population de votre cité c'est pour elle la Fraternelle qui se produit, que l'on voit, que l'on entend et que l'on est content d'applaudir.

C'est donc vers cet espoir et cet idéal que vous devez tous vous tourner. Que les anciens encore capables de jouer rejoignent la Fraternelle.

Croyez bien que cet idéal est aussi celui de votre maire, M. Legrand et de la municipalité afin que vive longtemps encore l'un des plus beaux fleurons de la commune, la Fraternelle d'Orgeval.

Orgeval (me disait M. Hugonnet) cité des fruits délicieux se doit d'avoir une fanfare à la hauteur pour clainer dans des flots d'harmonie les desserts savoureux qu'elle offre aux Français.

Un bon dessert est en général suivi de chansons et a fortiori doit-il être accompagné de musique appropriée, surtout lorsque celle-ci présente une référence de cent ans d'âge : signe de tradition et de qualité. On ne conserve pas les fruits pendant 100 ans dans les frigorifiques d'Orgeval mais on y conserve la musique Cent ans dans la chaleur des cœurs des musiciens de la Fraternelle. Pour terminer c'est avec plaisir qu'au non de M. Hugonnet et de M. Ehrmann président de la confédération musicale de France je remets les distinctions suivantes : à M. Cierambourg la médaille d'honneur de chef de la C.M.F. : à M. Dutorte votre dévoué président la médaille d'honneur de la C.M.F. pour ses longues années d'attachement et de dévouement à la cause de la musique : à votre Bannière la plaquette d'honneur du Centenaire. Bravo « La Fraternelle » courage à tous, félicitations très sincères et très cordiales de la part de M. Hugonnet aux heureux récipiendaires et dans la Concorde et la Fraternité Confiance en l'avenir et Vive Orgeval.

Colonel CHAROLLAIS

ARGENTEUIL

« Estudiantina d'Argenteuil »

Dans la grande salle du Centre Culturel Municipal d'Argenteuil, le dimanche 12 novembre à 15 h., l'Estudiantina d'Argenteuil — division Supérieure — a donné un concert en l'honneur de ses membres honoraires.

Ce concert fut donné sous le fanion de la Fédération des Sociétés Musicales de l'Ile-de-France, que l'Estudiantina détient jusqu'en 1970.

L'orchestre, sous la direction de Mario Monti, a interprété un programme de musique très varié et qui fut applaudi par un nombreux public enthousiaste.

Le concert s'est déroulé de 15 h. à 17 h. sans interruption.

Les œuvres interprétées furent : « Les Horaces et les Curiaces », ouverture de Cimarosa, « Concerto en Sol Majeur » pour deux mandolines, de Vivaldi, avec les solistes Christian et Eric Beaudette qui furent très particulièrement remarqués, « Ma Mère l'Oye » de M. Ravel, adaptée pour orchestre à plectre par M. Monti : cette œuvre contemporaine, orchestrée très habilement recueillit des frénétiques applaudissements ; « La danse des heures » extraite de la « Jonconde » de Ponchielli, morceau imposé au concours international de Besançon en division d'honneur, montra la musicalité et la finesse dans l'andante et le brio dans le vivace des jeunes musiciens de l'Estudiantina Le jeune guitariste Pierre Prévot obtint beaucoup de succès en interprétant, en soliste, un « Pélude » et une « Gavotte » de J.S Batch, une « Etude » de F. Sor et « Chanson et danse » de Ruiz Pipo.

L'orchestre reprit ensuite avec une ouverture tragique de Stephan Saint-John, en première audition « La Tragédie de la Mer » très particulièrement applaudie. La grande fantaisie sur l'opéra de Bellini « Les Puritains », transcription due au Maître M. Maclocchi fut très appréciée.

Jacky Vivant chanta ensuite, accompagné par l'orchestre l'air de « Léporello » extrait de l'opéra « Don Juan » de Mozart sur une transcription de M. Monti.

Depuis très longtemps, à l'Estudiantina, on incorpore à chaque concert, un ou deux airs d'opéra accompagnés par l'orchestre à plectre. Cette formule plait énormément au public et montre toutes les possibilités de nos formations à plectres.

« Dans les jardins d'un Monastère » de Ketelbey, très bien transcrite par René Marteau, termina en apothéose ce concert. L'ovation faite par le public prouve que nos sociétés populaires de musique peuvent donner un programme très agréable à entendre et que, dans les loisirs de la jeunesse, la musique doit prendre une part importante car c'est elle qui formera le sens artistique et la personnalité de tous nos jeunes.

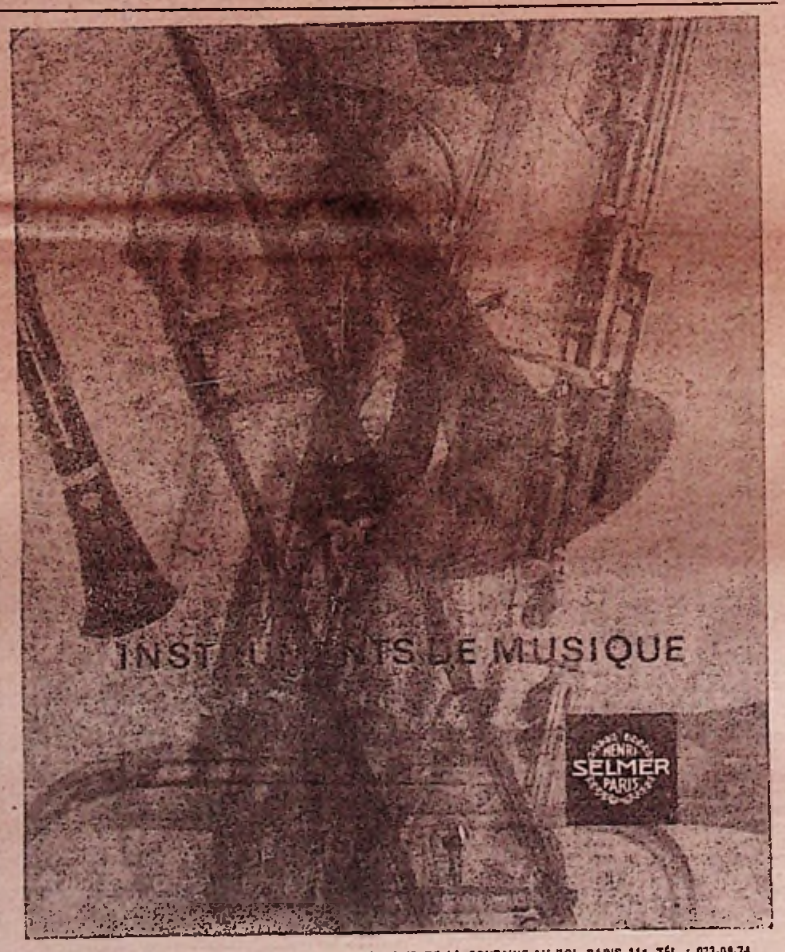

DOCUMENTATION SUR DEMANDE : HENRI SELMER, 18, RUE DE LA FONTAINE-AU-ROI, PARIS 11e, TÉL. : 023-08-74

PANTIN

C'est le 3 novembre 1967 que fut offerte à la population pantinoise par l'Harmonie Municipale de Pantin, dirigée par M. Hector Gadenne, l'occasion d'assister à l'enregistrement sur bande magnétique de plusieurs œuvres spécialement choisies pour cette circonstance.

Cette manifestation musicale ne put être réalisée que grâce au concours des « Amis de la Musique Récréative » dont le président d'honneur, M Pierre Marcel Ondher est bien connu des auditeurs des émissions de « Musique Pittoresque » à l'O.R.T.F.

A 21 h. précises, devant une salle comble, ce qui, à notre époque, constitue une véritable gageure, P. M. Ondher présenta en quelques mots la société :

Fondée en 1881 et dirigée successivement par M. C. Maréchal, A. Delsarte, et actuellement par M. H. Gadenne, elle est exclusivement composée de musiciens amateurs et des professeurs de l'école municipale de musique. Depuis plusieurs années son effectif croit régulièrement et atteint maintenant le nombre de 62 exécutants. Tous les pupitres sont pourvus, même ceux de hautbois et de cor, le pupitre des clarinettes va de la petite clarinette à la clarinette basse, celui des saxophones du saxophone soprano ou saxophone basse. Une telle formation permet à M. Gadenne de mettre à son répertoire toutes les grandes œuvres classiques. Mais pour cette soirée, son ambition était plus modeste et plus raisonnable, les morceaux choisis pour cet enregistrement relevant surtout du folklore de pays très différents mais ayant l'avantage d'être interprétés assez rarement.

Pour commencer, l'Harmonie exécuta : Revue Marsch de Aug. Reckling, puis les 2 chansons italiennes de F. Volpatti (junior). En fin de cette première partie les auditeurs eurent le plaisir d'entendre en première audition : Idylle champêtre, mazurka, composé par M. Adrien Giraud, tambour major à la fanfare de la Garde Républicaine de Paris et professeur de hautbois à notre école municipale de musique. Cette œuvre charmante fut interprétée au saxophone par M. Simon Dubrulle, 1er prix du conservatoire national de Paris et également professeur à l'école de musique. C'est par un tonnerre d'applaudissements que le public manifesta sa gratitude au compositeur pour son talent et à l'interprète pour le velouté de sa sonorité et sa virtuosité.

Après un court entracte, le concert se poursuivit par une marche : « Aux bords du Rhin » de Herzer, puis la délicieuse polka « Merle et Pinson » fut exécutée par les deux professeurs de trompette : MM. Caronnet et Duche qui recueillirent de chaleureuses ovations.

Ensuite les mélodies bien rythmées de « Dans le Sud » de W. H. Myddleton entraînèrent les auditeurs dans les plaines américaines. Puis ils revinrent en Europe en entendant : « l'Ouverture de Cavalerie Légère » de F. Von Suppé, et la célèbre marche « Vieux Camarades » de C. Teike, qui clôtura cette soirée.

Evidemment, au début de chaque enregistrement, quelques précautions d'ordre technique devaient être prises par M. Gadenne. Il sut triompher de toutes les difficultés avec la maîtrise d'un réalisateur professionnel.

N'oublions pas qu'il était assisté par l'excellente équipe de sonorisation que dirige M. Marcel Laporte, le sympathique « Radiolo » des débuts de la T.S.F. et du poste parisien et remercions les bien vivement pour avoir accepté d'assumer une tâche si délicate.

Nos remerciements vont également à toutes les personnalités et à tous les mélomanes qui, par leurs applaudissements, témoignèrent à nos musiciens leur gratitude et leur satisfaction.

La présence de M. Etcheverry, maire-adjoint, chargé des activités culturelles et de M. Clochon, secrétaire général de la mairie de Pantin, nous a été particulièrement agréable. Cela leur permit de constater que les efforts de la municipalité en faveur de la culture musicale ne sont pas vains puisque neuf élèves de l'école de musique participaient pour la première fois à ce concert.

En conclusion, nous pouvons affirmer que l'Harmonie Municipale de Pantin, a une fois de plus, montré qu'elle était digne du brillant classement qu'elle a obtenu dans les concours et qui lui permet de représenter la Fédération musicale d'Ile-de-France dans toutes les grandes manifestations musicales.

Les Éditions Robert MARTIN
106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon
fournissent à lettre lue tous les morceaux imposés dans
LES EXAMENS FÉDÉRAUX

MEURTHE-ET-MOSELLE

MOSELLE ET MEURTHE-ET-MOSELLE

Un auditoire très dense a applaudi le concert spirituel de Sainte-Cécile donné à la cathédrale par l'Harmonie des H.B.L. et un ensemble vocal interparoissial

A la fin du concert donné hier après-midi à la cathédrale de Metz, la foule, qui emplissait littéralement le sanctuaire, se mit à applaudir. C'est la première fois qu'elle le faisait. Elle concrétisait de cette manière l'hommage rendu aux 300 exécutants, chœurs et orchestre, qui venaient d'interpréter le « Psaume 150 » de Franck, sous la direction de M. Paul Semler-Collery.

La cathédrale connaît, depuis quelques années, de fastueux déploiements sonores. En 1965, elle offrait l'hospitalité au Konzertchor de Berlin qui restituait dans ses accents précis, la « Passion selon saint Jean » de Bach, et aux chanteurs de Saint-Eustache de Paris, généreux interprètes de la « Messe solennelle » de Beethoven.

En ce novembre 1967, voici le concert spirituel dédié à sainte Cécile, placé sous la présidence de Mgr l'évêque, et présenté par la puissante Harmonie des Houillères du Bassin de Lorraine avec la participation d'un solide ensemble choral interparoissial messin.

Le mélomane avait encore, présent à la mémoire, cette même formation, ces mêmes choristes, venus dans un bel élan de foi, apporter leur offrande musicale. C'était il y a 3 ans tout juste. Déjà, l'étroite collaboration dans laquelle avaient œuvré M. Paul Semler-Collery, directeur de l'Harmonie des H.B.L. et M. le chanoine Nassoy, responsable diocésain de la musique liturgique et maître de chapelle de la cathédrale avait porté ses fruits.

Hier, nous retrouvions avec plaisir les uns et les autres, les chanteurs debout, sur les marches du chœur, les musiciens occupant tout le carré du transept.

Le spectacle était également d'un autre ordre, car les sources lumineuses, soulignant les pures croisées d'ogives, baignaient délicatement le bel hémycyle de pierre.

Cadre idéal s'il en est, puisqu'on n'hésitera pas à mettre en parallèle l'équilibre des lignes à celui des sons : ceux-ci allaient, en effet, trouver une heureuse réverbération. Encore convenait-il de ne pas se placer trop à distance, sous peine d'endurer les inévitables effets d'échos. Mais dans le milieu de la nef, ou plus près encore, la restitution s'avérait parfaite.

On en vient au programme qui — nous l'avons dit — faisait alterner les œuvres orchestrales et vocales. Des premières on retiendra la « Marche Funèbre » de Paul Boisselet, en hommage aux victimes de la mine, et l'« Ouverture solennelle » de Jean Meryc, émouvants prolégomènes à cette « Messe en français », chantée par les 200 choristes et groupant quatre morceaux s'inscrivant dans l'esprit de la liturgie contemporaine.

Il convient à ce propos de noter combien les choristes conduits par la main de M. le chanoine Nassoy, ont traduit avec simplicité et pureté, des chants que la compréhension des paroles rend plus accessibles au public. Le chœur « a Capella » devait intervenir plus tard dans un répons grégorien et dans un hymne de Praetorius qui nous firent admirer la densité vocale alliée à la probité parfaite de l'interprétation.

Revenons aux ouvrages proposés par l'Harmonie : ce sont des transcriptions réalisées pour la plupart par M. Paul Semler-Collery dont on appréciera une fois de plus, le dosage précis de la palette orchestrale adaptée à une formation d'harmonie.

L'émouvant final de la « Symphonie pathétique » de Tschaïkowsky tout comme les deux extraits des « Pins de Rome » de Respighi dont le gigantesque crescendo donne une dimension insoupçonnée à l'ouvrage, sont une illustration parfaite des ressources que recèle la formation des H.B.L. D'un geste Auguste, le chef puise ainsi dans l'orchestre comme dans un creuset et en dégage les sonorités les plus denses et les plus robustement cuivrés qui puissent être entendues. Elles sont à la juste limite de leurs fonctions expressives. Au delà l'oreille refuserait sans doute la complicité du déchaînement sonore.

On a pu goûter également la participation du « Quatuor de saxophones » des H.B.L. dans un extrait d'un quatuor de Tschaïkowsky d'une sereine onctuosité, et d'un autre de Bozza, auquel les quatre saxophonistes impriment de bien pétillantes pulsations.

Il y avait enfin le Prologue des « Béatitudes » de Franck, musique rédemptrice traduite avec sincérité par l'Harmonie, les chœurs et un ténor solo, Stani Symaniak, lauréat du Conservatoire de Metz. C'est, comme nous l'avons dit, par le « Psaume 150 » de Franck qui vit, unis dans un identique sentiment de joie sereine les 200 choristes et les 100 instrumentistes, que s'achevait ce concert spirituel, lequel a laissé sur l'auditoire une vive impression.

G. M.

ENSEMBLE DES CUIVRES JOSQUIN DES PRES

La Confédération Musicale de France et la fédération des Sociétés Musicales de Moselle et Meurthe-et-Moselle se sont enrichies d'un ensemble de premier choix en acceptant le 1er octobre 1966 la demande d'adhésion de l'ensemble des cuivres Josquin des Prés, dont le siège est au Conservatoire de Metz.

La qualité artistique de ses interprétations, la justesse, la pureté, la douceur surprenante autant que l'éclat et la puissance de ces instruments de cuivre placés entre les mains de ses 22 exécutants remarquables, lui ont valu les plus beaux éloges au cours des nombreuses manifestations musicales les plus diverses auxquelles il a prêté son concours.

Formé en avril 1966, cet ensemble s'est vu décerner le prix des Groupes Artistiques, offert par l'Académie Nationale de la ville de Metz le 9.11.1967.

Bien que sa formation soit récente, le cadre de son activité n'en est pas moins assez étendu, à savoir notamment : deux concerts spirituels et un concert culturel à Maizières-les-Metz ; un concert spirituel en l'église de Metz-Queuleu ; un concert spirituel à l'occasion de la consécration de l'église de Metz-Plantières ; messe des artistes, mercredi des Cendres en l'église Notre-Dame à Metz ; concert spirituel à Thionville ; concert culturel à Saint-Dizier ; concert spirituel à Montigny-les-Metz ; concert spirituel en l'église Sainte-Thérèse à Metz.

Pour 1968, cet ensemble est engagé pour : un concert culturel le 10 janvier, salle Poirel à Nancy ; un concert culturel le 26 janvier à Saint-Avold ; un concert spirituel en l'église Saint-Maximin à Metz en avril.

La renommée de cette belle phalange et les succès qu'elle récolte à chacun de ses concerts montrent qu'il s'agit là d'un ensemble culturel de haute qualité, dont le but est de faire connaître au grand public toutes les ressources merveilleuses des instruments de cuivre, groupés en fanfare, ainsi que le vaste répertoire existant et comprenant des œuvres des plus célèbres compositeurs anciens, contemporains et modernes ; lesquels ont utilisé avec bonheur des richesses orchestrales de ces instruments dont l'apanage s'orne de ces mots : ampleur, éclat, pureté, noblesse, majesté.

Le directeur et les membres exécutants de cet ensemble dont la renommée dépasse le cadre lorrain, sont tous premiers prix du conservatoire national de Paris ou de Metz. Leur tâche principale consiste à bien défendre la musique et à la faire aimer. C'est dans cet esprit que l'ensemble de cuivre Josquin des Prés offre son concours à des conditions très avantageuses aux personnes et aux sociétés de toutes natures qui désirent organiser leurs concerts spirituels ou culturels, sous une forme jusqu'à présent rarement usitée.

Cet ensemble mérite nos encouragements, notre réconfort moral et notre soutien, pour qu'il puisse continuer à persévérer dans la voie qu'il s'est tracée.

NORMANDIE

Congrès du 18 juin 1967 à Caen

Dans un précédent numéro nous vous avons fait savoir que par suite de la défection de dernière heure de la ville de Saint-Lô, notre congrès a été accueilli, à bras ouverts, dans les conditions traditionnelles, par la ville de Caen. Après de nombreux pourparlers, quant à la date, entre la municipalité, nos amis de « La Fraternelle » (Harmonie en division d'honneur) et votre président la manifestation s'est déroulée les 17 et 18 juin dernier.

Le samedi 17, en fin d'après-midi, le bureau s'est réuni pour exami-

ner les diverses questions portées à l'ordre du jour. La question des épreuves a retenu particulièrement l'attention des présents. Le travail préparatoire élague les nombreux détails dont la synthèse est exposée le lendemain à l'Assemblée Générale par le président, allégeant ainsi sensiblement la durée des débats.

Dimanche 18 Juin : Dès 8 h. 30, dans une salle mise à notre disposition par la ville de Caen, les congressistes arrivent. M. Angot, vice-président-général fait l'appel des sociétés présentes ou représentées. De la lecture qui suit 149 groupements sur 297 fédérés ont répondu « Présent » La moitié reste indifférente et oublie même de s'excuser... (signe des temps !).

SOCIETES PRESENTES OU REPRESENTEES.

Calvados. — Aunay-sur-Odon, Bayeux (Harmonie), Bayeux (Sapeurs-Pompiers), Bayeux (Lycée), Bayeux (Symphonie), Blainville-sur-Orne, Bretteville-sur-Laize, Cabourg, Caen (Alerte), Caen (Fraternelle), Caen (Symphonie Accordéons), Falaise, Honfleur (Fraternelle), Honfleur (Philharmonique), Honfleur (Symphonie), Lisieux (Avant-Garde), Lisieux (Sapeurs-Pompiers), Lisieux (Chorale-Saint-Pierre), Lisieux (Harmonie), Lisieux (Ecole de Musique), Livarot, Mézidon, Canon, Mondeville, Ouistreham, Riva-Bella, Pont-des-Vers, Saint-Pierre-sur-Dives (Harmonie), Saint-Pierre-sur-Dives (tambours et clairons), Saumont-Potigny, Trouville (Ecole de Musique), Trouville-Deauville (Symphonie), Ussy, Vassy Villers-Bocage, Vire (Musique Municipale), Vire (accordéon-Club).

Eure. — Amfreville-la-Campagne, Bernay (Harmonie), Bernay (Orchestre), Bernay (Ecole de Musique), Beuzeville, Etrepagny, Evreux (Harmonie), Evreux (Ecole de Musique), Evreux (Orchestre), Iliers-l'Evêque, Le Neubourg, Pont-Audemer, Rugles, Saint-André-de-l'Eure, Verneuil-sur-Avre, Vernon (Philharmonique), Vernon (Ecole de Musique), Vernon (Orchestre).

Eure-et-Loir. — Arron, Aunay-sur-Auneau, Authon du-Perche, Bonneval, Bron, Chartres (Harmonie), Chartres (Accordéon Club), Chateaudun (Ecole de Musique), Chateaudun (Harmonie), Chateaudun (Estudiantina Dunoise), Chateaudun (Union Musicale), Chateaudun (Réveil Dunois), Chateauneuf-en-Thymerais, Cloyes, Courville, Dreux, Epernon, La Loupe, Luisant, Mainvilliers, Nogent-le-Rotrou (Harmonie), Nogent-le-Rotrou (Orchestre), Pontgouin, Terminiers, Villemeux, Chartres (Cours Municipaux), Janville.

Manche. — Avranches (Chorale), Avranches (Harmonie), Avranches (Orchestre), Carentan, Cerisy-la-Salle, Cherbourg (Harmonie), Cherbourg (Orchestre), Quatuor de Saxos du Cotentin Lahaye-du-Puits, Montebourg, Notre-Dame-de-Cenilly, Remilly-sur-Lozon, Saint-Fromond, Saint-James, Saint-Lô (Ecole de Musique), Saint-Lô (Harmonie), Valognes (Harmonie), Valognes (école de Musique), Coutances (Orchestre champêtre).

Orne. — Alençon (Philharmonique), Alençon (Harmonie), Argentan (Ecole de Musique), Argentan (Harmonie), Boisthorel-Rai-Aube, Essay, Flers (Harmonie), Flers (Orchestre), L'Aigle (Harmonie), L'Aigle (tambours et clairons), L'Aigle (Orchestre), Moulins-la-Marche, Randonnai, Saint-Germain-de-la-Coudre Sées Tinchebray, Tourouvre, Messei.

Seine-Maritime. — Criquetot-l'Esneval, Dieppe (Harmonie), Dieppe (Orrhestre), Elbeuf (Harmonie), Caudebec-les-Elbeuf, Gonneville-la-Mallet, Guichet-le-Valane, Le Havre (Harmonie), Le Havre (La Gaume), Le Havre (Lyre Havraise), Le Havre (tambours et clairons), Le Havre (accordéonistes), Les Grandes-Ventes, Lillebonne, Les Loges, Mesnil-Esnard, Montvilliers, Montville, Neufchâtel-en-Bray (Harmonie), Neufchâtel-en-Bray (Orchestre), Notre-Dame-d'Allermont, Notre-Dame-de-Boudeville, Oissel, Pavilly, Richemont, Rouen (Harmonie), Rouen, Saint-Sever, Saint-Etienne-du-Rouvray, Saint-Pierre-les-Elbeuf, Saint-Nicolas-d'Allermont, Sotteville-les-Rouen (Estudiantina), Sotteville-les-Rouen (Ecole de Musique), Sotteville-les-Rouen (Harmonie), Yvetot (Harmonie), Yvetot (Ecole de Musique).

Journal. — Le président fait un appel pressent en vue d'augmenter le nombre des abonnés, il demande en outre à chaque société de fournir de la copie (programme et C. R. musicaux). Il lui est demandé d'insister pour demander de raccourcir certains articles et de mettre certains autres plus à la portée de musiciens moyens.

Epreuves de solfège et instruments. — Discussion assez longue.

a) **Solfège.** Il est demandé que les questions soient plus précises, que chaque question ne comporte pas plus de 2 subdivisions de façon à faciliter la notation.

b) **Dictée.** Ecrire des dictées de 12 mesures, de façon à faciliter également la notation.

c) **Lecture solfège.** Etablir une progression plus rationnelle, préparatoire, élémentaire, moyenne supérieure. d) **Instruments.** L'assemblée demande que les morceaux soient afférents à chaque instrument, il est illogique d'imposer par exemple le même morceau aux saxos et aux clarinettes. Certains morceaux imposés sont bien trop difficiles pour les candidats (trompette par exemple).

M. Lepuissant présente un rapport protestant contre les paroles des chants imposés en division élémentaire (adultes Chansons galliardes de Francis Poulenc) certaines de ces paroles sont en effet trop... galliardes.

En ouvrant la séance, M. Anne remercie les présents, excuse les membres du bureau : Caens, Dousse et Villion. Il adresse le souvenir ému à nos amis décédés depuis le dernier congrès à Argentan et notamment à notre collègue Desmeulles, terrassé quelques jours après notre réunion où une lettre de Mme Desmeulles annonçait un mieux sensible.. Il fait part ensuite qu'avant la réunion habituelle du bureau, en fin d'après-midi, dans une excellente pensée, tous ses membres se sont rendus sur la tombe du deuxième président fédéral, Marcel Petit décédé en 1949 pour y déposer la gerbe du souvenir. Mme Petit, conviée à ce pélerinage, a vivement regretté de ne pouvoir nous accompagner étant absente de Caen. Dans une lettre pleine d'émotion elle a manifesté sa sensibilité à notre beau geste en remerciant vivement la Fédération.

Et comme 1967 était le 70e anniversaire de la Fondation de la Fédération par le président, Emile Clérisse, M. Anne avait invité son fils, le commandant Robert Clérisse, dont le nom reste attaché à la prestigieuse « Musique de l'Air » qu'il a dirigée de nombreuses années. Retenu à Sion (Suisse) pour la « Fête cantonale des Musiques Valaisanes » en manifestant ses vifs regrets, dès le 14 juin, il ajoutait textuellement « Mais soyez certain que dimanche, lors du repas, où il y a toutes chances que je sois appelé à prendre la parole, je ne manquerai pas d'évoquer la célébration du 70e anniversaire, à Caen, de la Fédération de Normandie à laquelle « le papa » a donné vie et qui, en dépit des difficultés et obstacles actuels est toujours debout. Et cela me donnera l'occasion de vous adresser un affectueux hommage à tous, par dessus les Alpes, ne pouvant malheureusement faire mieux. Merci d'avoir pensé à nous. » Le président excuse M. Méry inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports convié à nos assises et qui le regrette vivement il salue M. Dautel, directeur du Conservatoire et le remercie de bien vouloir admettre dans ses classes des élèves de nos sociétés voisines de Caen Bayeux, Lisieux, Vire, Cherbourg. En période d'examens de fin d'année M. Dautel s'excuse de ne pouvoir rester à la réunion. Invité et présent également, M Villalta, agent général à la S. A. C. E. M. pour la région de Caen. Après ces présentations c'est M. Louvel Sénateur, maire de Caen, qui vient souhaiter la bienvenue aux congressistes, très rapidement, mais sera heureux de les retrouver dans quelques instants au vin d'honneur offert par la municipalité.

Rapport moral. — M. Anne brosse un tour d'horizon des activités pendant l'année qui vient de s'écouler et rappelle à nouveau que l'indifférence de trop nombreux dirigeants arrivera à fatiguer les meilleurs volontés. Les efforts vers les juniors ont été concrétisés par l'envoi d'une dizaine de lauréats de division supérieure, voire de la division d'excellence, à deux stages Franco-Allemands l'un en Allemagne, l'autre à Versailles. Ces rassemblements, sont salutaires à tous points de vue et ceux qui ont eu le plaisir d'y participer souhaitent un « Da Capo ». Dans ces échanges de jeunes instrumentistes, « les nôtres », ont pu s'énorgueillir de leur savoir. Au conseil national au Ministère des Affaires Culturelles est toujours agitée la question du retour de l'enseignement de la musique dans l'enseignement. En attendant cette réforme, domaine de l'Education Nationale. Sachons gré au Ministère de subventionner les sociétés présentant des élèves aux examens fédéraux. En ce qui nous concerne M. Anne est heureux que son appel soit entendu quelques unités venant grossir l'effectif de ceux qui travaillent, mais encore trop peu nombreux. Bon nombre de « chefs » ont encore beaucoup à apprendre ! Pourquoi ne pas venir se perfectionner au stage d'Houlgate ? L'organisation du concours de Lemeslé-sur-Sarthe a réuni un nombre imposant de sociétés dont quelques unes de haute valeur, 5 sociétés de juniors étaient là et ont été récompensées par le Comité la Fédération et la C. M. F. (cette dernière offrant des instruments pour la société). Ajoutons enfin les nombreuses démarches près de Jeunesse et Sports et des départements pour le maintien et l'augmentation de nos subventions de fonctionnement.

Droits d'auteurs. — Le président rappelle les tarifs préférentiels accordés par la S. A. C. E. M et la S. A. C. E. D. sous réserve d'appliquer scrupuleusement les conditions du contrat. En cas d'hésitation, demander toujours les explications avant la séance.

Récompenses. — A la demande du secrétaire général et pour éviter tout embouteillage il est décidé d'harmoniser les dates de demandes de récompenses de la F. N. et de la C. M. F. En conséquence, il n'y aura plus qu'une seule date de demandes par an : avant le 1er mai de chaque année. Passé cette date, les demandes seront honorées l'année suivante (date impérative).

Assurances. — Le président signale quelques anomalies et dénonce la multiplicité des catégories. L'assemblée lui donne tous pouvoirs pour régler cette question avec la C. M. F.

Situation financière. — M. Petit expose l'excellente situation financière. Après examen détaillé par MM. Roudil et Fouilleul, commissaires aux comptes, le tout est adopté à l'unanimité et des félicitations sont adressées au trésorier Petit. M. Anne insiste pour que la cotisation soit versée dès réception de l'invitation effectuée au début de septembre pour éviter rappels

Elections. — Le président donne lecture d'une lettre de M. François Bellis qui étant donné son âge et son état de santé prie de vouloir bien accepter sa démission, il déclare malgré cela continuer à s'associer à la marche de la Fédération. L'Assemblée accepte cette démission et confère le titre de secrétaire honoraire à M. Bellis, M. Lucien Blin de Nogent-le-Rotrou, donne également sa démission.

Les membres du Comité sortants : MM. Angot, Malrait, Pouyer, sont réélus, M. Bellis fils est élu en remplacement de son père).

D'autre part, M. Péret de Châteaudun est élu vice-président pour l'Eure-et-Loir en remplacement de M. Blin et M. Bellis fils est élu secrétaire adjoint en remplacement de son père.

Questions diverses

Création d'Unions départementales. — Le président, reprenant une idée exposée l'an dernier signale l'intérêt que constitue la création d'Unions Départementales en mettant les sociétés plus près des élus départementaux et en facilitant les demandes de subventions près des organismes de « Jeunesse et Sports ».

Il signale qu'une Union Départementale est en voie de constitution dans l'Eure-et-Loir.

Demandes d'agrément. — Après avoir mis à jour les statuts en suivant directives parues dans le journal de la C. M. F. les demandes de l'espèce ne peuvent qu'être bénéfiques pour les solliciteurs. Un long délai s'impose et ce n'est qu'après l'avis d'acceptation ministérielle que peut-être sollicitée subvention près des services académiques de Jeunesse et Sports. Il va sans dire que seules les sociétés présentant des élèves aux Epreuves fédérales sont privilégiées pour l'obtention de subvention.

Annuaire. — Patience et longueur de temps... Il arrive !

Juniors. — Au prochain congrès de la C. M. F. il sera précisé les avantages dont doivent bénéficier, dans les concours, les sociétés de juniors. Indemnités et nature de l'effectif qui ne devra pas comprendre les professeurs.

Sécurité Sociale. — Le président rappelle que le versement de cotisations est exigible des sociétés pour les musiciens appelés pour un bal, se renseigner au préalable près de la caisse de Sécurité Sociale du ressort dont dépend les sociétés organisatrices. La séance est levée à 11 h. 45 pour se rendre au vin d'honneur offert par la municipalité.

Avant de se rendre au vin d'honneur, M. Angot, vice-président général, demanda quelques instants de silence : ce fut pour remettre à M. Anne la médaille des Vétérans de la C.M.F. pour récompense de plus de 60 années de dévouement bénévole à la cause musicale populaire particulièrement intensifié et justement apprécié de tous depuis ses bientôt 20 ans de présidence de notre Fédération.

De chaleureux applaudissements ajoutèrent à la grande mais agréable surprise du « nouveau décoré » qui remercia, non sans émotion, de ce geste d'amitié à son égard.

Dans le grand hall d'honneur de l'Hôtel-de-Ville, M. Louvel, sénateur-maire de Caen dit son plaisir de recevoir les représentants des sociétés populaires de musique de Normandie. Il eut le mot très aimable pour M. Anne (qu'il connait bien) pour avoir maintes fois reçu, de sa part, les doléances de tous quant à leurs difficultés d'existence. Il affirma que l'on pouvait compter sur lui pour soutenir et défendre notre cause, dans la mesure du possible, dans les débats parlementaires nous concernant.

M. Anne remercia M. Louvel des paroles prononcées à son égard, mais insista surtout sur la reconnaissance de la Fédération à la ville de Caen, pour l'octroi de la subvention allouée pour la tenue de nos assises. Il renouvela ses sentiments de déférente amitié à M. Tardif, maire-adjoint, « Ministre des Finances de la Cité » qui a plaidé en notre faveur notre demande tardive près de la Commission qu'il préside. Dans ses remerciements il associa « La Fraternelle », son président M. Barthélémy son directeur (son vieux camarade de Conservatoire) F. Bellis et son secrétaire M. R. Bellis lequel a été la cheville ouvrière de l'organisation de la Journée. Il remercia à nouveau M. Dautel, directeur du Conservatoire et en même temps la ville de Caen qui accueillent dans les classes des élèves extra-muros.

Faisant allusion au différend, relaté par la presse régionale, entre la ville de Caen et le « Théâtre maison de la culture », salle remarquable, dans la construction de laquelle la ville a contribué pour une large part financière, il est regrettable que le public caennais, dont la population estudiantine n'est qu'une minorité, soit privée de représentations lyriques de son goût au bénéfice, quasi-exclusif, d'œuvres d'avant-garde ou d'intérêt discutable. Quant un haut délégué du Ministère ose proclamer que Manon, Faust, Les Maîtres Chanteurs, Samson et Dalila etc... sont d'une époque périmée, nous lui posons la question suivante : « Citez-nous un actuel compositeur ayant présenté des œuvres « faisant plus recettes » que les nouvelles » ? Avec une telle ligne de conduite venant d'en haut on comprend plus facilement la tâche ingrate qui nous incombe pour assurer la pérennité de nos petites sociétés d'amateurs. Permettez-moi de conclure en disant en votre nom à tous vive la musique ! Vive la ville de Caen ! Vive la Fraternelle ! Vive longtemps la Fédération Musicale de Normandie ! Et l'on trinqua...

Dans le compte rendu du récent Congrès à la C. M. F. vous avez pu lire que les diverses questions litigieuses posées à notre Congrès ont reçu une solution satisfaisante à nos désiderata.

Chefs de musique,
Chefs d'orchesre,
Professeurs,
Un ouvrage indispensable
Organographie Générale
des instruments
à embouchure
Etude théorique de tous les instruments à embouchure
Eléments d'Acoustique
H. SEHA
Professeur au Conservatoire
Royal de Bruxelles
Un fort volume de 102 pages
20 Francs
Éditions musicales GRAS
36, rue Pape-Carpentier
72 - LA FLECHE

VANDOREN
MANUFACTURE
d'Anches et Becs
pour instruments
de musique
55, rue Lepic, PARIS-18e
Tél. : MONTmartre 39.87
Anches et becs pour artistes

Pour vos salles de
Répétition et de Concert
Plaques de Correction
Acoustique
« GLASAL-PERFORE »
PHONELO
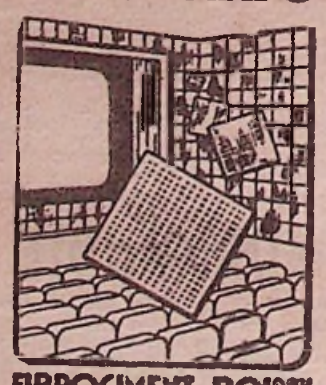
FIBROCIMENT et POISSY
Salles d'exposition :
TRIEL (78-Yvelines) - Téléphone : 965-78-80
PARIS, 18, rue Voiney (2e)
Téléphone : 073.65.74
073.69.12.

ATTENTION!

Prochaine sortie du Guide pratique et Annuaire du Musicien et de la C. M. F.

OUEST

Réussite exceptionnelle au Bois-Plage du 38ème festival des musiques de l'Ile de Ré
250 musiciens ovationnés

HISTORIQUE. — C'est en 1924, qu'à surgi l'idée de la création d'un Festival annuel réservé aux Musiques de l'Ile-de-Ré.

A ce propos, les archives de l'Union Musicale du Bois-Plage, mentionnent à cette époque, que, sur l'initiative de MM. Mène Relet, Aristide Bourget, Adrien Gaumé, Clément Neveur, Aristide Goumard, dirigeants entourés du Conseil d'Administration, et des Sociétaires-exécutants de cette Association, issue de la récente fusion, au lendemain de la guerre 1914-1918, de « La Lyre Nationale » et de « La Sainte-Cécile », le 15 août de chaque année — selon une rotation — pourrait être dévolu à chacune des sociétés musicales de l'Ile-de-Re, pour organiser un Festival.

Après contacts pris sur le plan Rétais, le premier Festival avait lieu au Bois-Plage le 15 août 1923. L'année suivante, c'était le tour de Saint-Clément-des-Baleines, et, ainsi de suite avec alternance cantonale jusqu'en 1939. Zone de silence pendant la guerre 1939-1945, puis reprise de la tradition depuis 1946.

Aussi, pour le bien de tous, cette solennité remarquable toute de charme, d'art, et de culture, se perpétue maintenant sous l'égide d'une Fédération des Musiques de l'Ile-de-Ré, dont le président est M. Emile Brullon maire de la Couarde-sur-Mer.

ORGANISATION. — Aussi, cette année, la commune du Bois-Plage, avait l'avantage de recevoir, à nouveau, — pour la cinquième fois — les Sociétés Musicales de l'Ile.

Ce festival, minutieusement préparé et organisé par les deux Sociétés locales : Union Musicale et Union Sportive Boisaise, était placé sous la présidence d'honneur de M. le Préfet de la Charente-Maritime, de M. Chaigne et Mme Mainet, conseillers généraux des cantons de Saint-Martin et d'Ars, des maires de l'Ile-en-Ré, sous la présidence de M. Grouanne, président d'honneur de la Fédération régionale-Ouest, MM. Bonnin et Bouyard, vice-présidents de la F.S.M.O., de M. Emile Brullon, président de la F.S.M.R., et de la Municipalité du Bois-Plage.

NOCTURNE DU 14 AOUT. — En raison du mauvais temps qui sévissait depuis plusieurs jours, la Fête de nuit avec feu d'artifice et concert (gracieusement offert par la Municipalité), — prévue en prélude pour le 14 août, a été différée et renvoyée à une meilleure occasion.

FETE DE JOUR DU 15 AOUT. — — Défilé et réception — Le temps maussade du matin, avait encore jeté quelques inquiétudes, mais l'après-midi, le ciel se dégageait et le soleil se mit de la partie. Aussi, touristes et vacanciers venus en nombre impressionnant se mêlèrent à la population et assura un succès combiant les espérances.

Le programme de mardi 15, comportait, à 14 h. 30 un défilé général des Sociétés participantes, avec point de départ du Morinand, serpentant par les rues et places abondamment pavoisées et décorées de drapeaux, banderoles et guirlandes artistement travaillées, créant par le chatoiement des couleurs, un style de réalisations harmonieuses.

A la mairie, un pineau d'honneur a été offert par la municipalité aux personnalités officielles, aux présidents et directeurs des Sociétés, puis toutes ces sociétés groupées derrière le cortège officiel en une formation impeccable, reprirent le défilé général pour gagner la place Gambetta où se tenait le festival

LE FESTIVAL. — Après avoir franchi les portiques aux couleurs irisées alliées de dentelles de verdure, les Sociétés participantes prirent successivement place sur le « podium » orné de même — remarquablement sonorisé par les Etablissements Perrain et Fils — dressé dans l'allée ombragée de cette place, où se pressait un public nombrable.

Se firent tour à tour entendre l'Harmonie de Saint-Clément-des-Baleines dans « Cortège et ballet » d'Edm. Avon, — Paix et Union de la Noue-en-Ré dans « Coppélia », ballet de Léo Delibes —la Batterie-Fanfare de Sainte-Marie-de-Ré dans « Fleur d'Alsace » fantaisie de Hamsler La Philharmonique d'Ars-en-Ré dans « La Suite Orientale » en quatre mouvements, de Popy ; Le Réveil Loidais dans « Plein d'Entrain » pas redoublé de J. Randouyer ; La Philharmonique de Sainte-Marie-de-Ré dans « Le Calife de Bagdad » fantaisie de Boïeldieu ; l'Espoir Portingalais des Portes-en-Ré dans « La Congolaise » Scottish de A. Courtade ; L'Harmonie Municipale de la Couarde-sur-Mer dans « La Belle Hélène » fantaisie-sélection d'Offenbach ; L'Harmonie Municipale de la Flotte-en-Ré, dans « les Cloches de Corneville » fantaisie de Rob. Planquette.

Il convient de dire que chacune des Sociétés participantes a excellé. Aussi, le public souligna sa satisfaction par des applaudissement nourris.

Nous signalons à nos adhérents que les œuvres de Paul BELLAT ont été éditées chez CHOUDENS, 95, rue du Faubourg Saint-Honoré, PARIS.

La Maison CHOUDENS offre les partitions aux Orchestres qui lui en font la demande.

La chanson « LA-BAS » a été mise en musique par

JO CANILLOS

3, rue Bellot - PARIS

A 18 h. 30, les personnalités officielles prirent place sur le podium, et, des allocutions furent prononcées par M. J. David président du comité organisateur, M. P. Laidet maire du Bois-Plage, M. A. Chaigne conseiller général du canton de Saint-Martin-de-Ré, et M. E. Brullon, président de la Fédération Rétaise.

Après ces allocutions et discours faits à la gloire de la musique populaire, et au cours desquels fut lancé un appel en faveur de la musique — chef d'œuvre en péril — délaissée par les jeunes, un morceau d'ensemble « Les Allobroges », défilé arrangé par Perrot, fut exécuté magistralement par toutes les Sociétés (250 exécutants) une première fois sous la baguette de M. F. Carré directeur de la Fanfare de l'Union Sportive Boitaise, puis, une seconde fois sous celle de M. A. Rabilié directeur de l'Union Musicale. Ces exécutions déclanchèrent des ovations ininterrompues.

A l'issue, une collation, suivie d'un vin d'honneur, furent offerts aux personnalités et à tous les musiciens par le comité organisateur.

DOUBLE GALA NOCTURNE. — Et pour terminer ce festival, après la journée harassante qui venait d'être vécue, il était indiqué — aux amateurs de théâtre — de se retrouver dans un reposant fauteuil à la salle des fêtes, pour goûter pleinement le spectacle donné en soirée, avec « Mon Bébé » ou « Les Déboires de Jimmy Scott » 3 actes de Maurice Hennequin, brillamment interprétés par la Compagnie des Comédiens Réunis.

Et d'autre part, en même temps, il était aussi indiqué — aux adeptes de la danse — de se retrouver dans l'accueillante salle du Marché Municipal, à la Grande Nuit Dansante animée par l'impétueux orchestre Glaenec, formation O.R.T.F. dans l'expansion de la jeunesse.

Nous avons plaisir à souligner que cette journée laisse à tous un souvenir profond, qui s'inscrit une fois de plus dans la tradition musicale, fidèlement suivie par des organisateurs qui se sont fait unanimement apprécier par les belles soirées données dans le cycle des festivités de notre localité.

Remerciements aussi aux artisans commerçants et entreprises locales, pour leur soutien ainsi qu'aux formations et équipes locales (Pompiers, F.C.O., Poste de Gendarmerie, Musique de Sainte-Marie) comme à tous ceux qui, par leurs présences, ont concouru à la réussite de cette manifestation et à la nocturne du Feu d'Artifice avec concert à la Plage, le vendredi 18 août.

Compliments et félicitations mérités à tous.

Rendez-vous l'an prochain à St-Clément-des-Baleines.

G.M

Assemblée générale de l'Union départementale des Sociétés Musicales et Chorales de la Vienne

Le 5 novembre 1967, à 14 h. 30, à l'Hôtel de Ville de Mirebeau, les représentants des sociétés musicales de la Vienne, régulièrement convoqués se sont réunis, sous la présidence de M. Dhumeau, président de l'Union Départementale.

Etaient présentes les sociétés suivantes (30 sociétés). L'Espérance d'Archigny ; Union Musicale de Bonneuil-Matours ; Harmonie Municipale de Buxerolles ; la Fanfare de Chasseneuil ; l'Harmonie Municipale, Harmonie de l'Ecole de Musique, Orchestre Symphonique, Chorale Masculine, Chorale Féminine, Chorale Misette, l'Echo de la Forêt de Chatellerault ; Fanfare « La Chatelleraudaise » ; Harmonie Municipale de Chauvigny ; la Lyre de Cherve-Maisonneuve ; Union Musicale de Curay ; Union Musicale de Louhe-Vérac ; l'Espérance de Dissay ; Harmonie Municipale de Loudun ; société Philharmonique de Mirebeau ; Espérance Montoise, à Monts-sur-Guesnes ; l'Harmonie de Neuville-du-Poitou ; l'Indépendante de Pleumartin ; Harmonie Municipale de Poitiers ; La Lyre Saint-Georges de Baillargeaux ; l'Espérance de Saint-Jean-de-Sauves, les Enfants de Saint-Julien-l'Ars ; l'Avenir de Scorbé-Clairvaise ; Harmonie Municipale de Thuré ; les Amis de la Musique de Vouneuil-sur-Vienne ; la Lyre Mélusine de Lusignan : (55 personnes présentes). Les membres du Comité directeur de l'Union (M. Boureau excusé) et les membres du comité directeur de la Fédération sont présents.

M. Lusson, président de la Société Philharmonique de Mirebeau, accepte de présider la réunion.

Caractère général de la réunion. Cette réunion s'est déroulée dans une atmosphère de travail et avec la ferme volonté de faire, aboutir les problèmes cruciaux.

Ce fut une longue conversation, désordonnée certes, mais si le désordre est un défaut ce fut ici une qualité car il a témoigné d'une participation active des représentants et montre le grand intérêt que chacun a trouvé, à ces échanges de vues.

En résumé l'Union Départementale de la Vienne affirme son rôle de Conservatoire Départemental à ramifications multiples.

Compte-rendu du Congrès de la Roche-sur-Yon du 8 octobre 1967.

Rapport d'activité de l'Union Départementale.

Réunion du comité directeur, organisation concours et festival, près de 700 candidats présentés aux examens de la Fédération.

Rapport financier par le trésorier M. Videau.

Le projet de budget adopté à Chauvigny a été suivi. Idée conductrice, aider les sociétés à former des élèves, l'avenir de nos sociétés.

Le trésorier fait remarquer que 29 sociétés seulement ont fait parvenir leur cotisation en 1967. Négligences certes, mais peu excusables. Pour pallier à cet état de fait, l'assemblée demande à la Fédération d'étudier un nouveau mode de recouvrement des cotisations. L'Union Départementale de la Vienne propose que la Cotisation Fédérale et la Cotisation de l'Union Départementale soient versées par un seul mandat adressé au trésorier départemental ou s'il y a inconvénient au trésorier fédéral qui fera la ventilation. Cette méthode semble-t-il pourrait permettre de rassembler un plus grand nombre de cotisations.

Rapport de M. Hélène sur la demande de subvention au conseil général.

La subvention de 1000 F à la Fédération passe à 3000 F grâce à la constitution de l'Union, avec espoir d'élargissement. Nous voulons atteindre les 1000 élèves aux examens fédéraux et il faudrait une subvention de 10 F par élève, c'est sur cette base qu'a été établie la demande pour 1968.

Conseils et recommandations

a) Lire et suivre scrupuleusement les directives données dans le bulletin

b) Rappel des conditions pour attribution des médailles de la F. S. M. O., de la C. M. F. et de la médaille d'honneur.

c) Nécessité de souscrire une assurance.

Pédagogie

1) Le président insiste, pour que l'on fasse un effort toujours plus grand pour former des élèves et les présenter à l'examen de la Fédération. Il essaie d'être persuasif — il semble avoir été entendu — pour décider les hésitants ceux qui n'ont pas encore d'école de musique. Se pose alors le problème de l'encadrement : chefs-moniteurs. Le problème est posé, mais la solution reste à trouver. En outre des écoles prospères se plaignent de la Plethore des élèves venant de localités voisines. On ne peut pas et ne veut pas les refuser ; le problème des moniteurs se pose là encore avec acuité. Non seulement il faudrait payer mais avant tout il faudrait recruter des répétiteurs.

2) Formations des moniteurs.

Il faudra organiser des séances ou chefs et musiciens viendront se perfectionner. Un stage départemental semble le plus indiqué (M. Hélène est chargé d'étudier le problème et de soumettre son rapport à la prochaine réunion.

3) Doit-on utiliser la flûte douce dans l'apprentissage du solfège.

Partisans et adversaires s'affrontent. On reconnait le bien fondé de la méthode, mais il y a une difficulté certaine pour les jeunes enfants. Un xylophone pourrait être mis à la disposition des élèves.

L'enseignement du saxophone.

M. Delage fait un exposé intéressant sur la méthode à suivre, en soulignant les écueils à éviter.

a) Historique du saxo.

b) Soin tout particulier pour le choix de l'embouchure et de l'anche.

c) Un bec en ébonite recommandé pour les élèves « position sourire ».

d) Méthode : Druet trop long.

Londeix avec disques bien, mais trop rapide.

Mériot conçue dans l'esprit des sociétés populaires recommandée.

e) Les possibilités du saxo : M. Delage exécute avec brio une sonate.

RÉPARATIONS
REMISE A NEUF
DE TOUS INSTRUMENTS
CUIVRE BOIS
Nickelage - Argenture - Vernis
FABRICATION — OCCASIONS
ARTISAN SPECIALISE
R. MAZEREAU
39, rue N.-D.-de-Lorette
— PARIS - 9e —
Fournisseur
de la Garde Républicaine

Dates et lieux des prochaines réunions ou manifestations.

Comme prévu en 1966, la Lyre Mélusine de Lusignan à l'occasion de sa renaissance, organise un festival en 1968.

Ce sera le festival départemental qui se déroulera le 9 juin 1968 dans l'après-midi.

Dans la matinée de ce jour, à la demande de la majorité de l'assemblée se tiendra à Lusignon une réunion générale de l'Union Départementale par conséquent cette réunion précédera le Congrès de la F. S. M. O. qui tiendra ses assises à Champigny, fin septembre 1968.

(Réunion de l'Union et Festival, le même jour est une expérience tentée). Couhé-Vérac est candidat pour 1969.

La Lyre de la Trimouille envisage d'organiser un festival en 1968.

Divers.

Des bourses peuvent être mises à la disposition de l'Union Départementale par les Centres Musicaux Ruraux, pour colonies de vacances musicales. Les présidents de sociétés sont priés de faire connaitre pour avril 1968, au président de l'Union, leurs propositions.

Recherchez des annonceurs pour le bulletin de la F. S. M. O.

PICARDIE

Cette fédération a tenu son assemblée générale de 1967 le dimanche 5 novembre sous la présidence de M. Charles Joy, grand prix de Rome, directeur du Conservatoire national d'Amiens et président de la Fédération de Picardie.

Au cours de cette assemblée où la plupart des sociétés étaient représentées un rapport très circonstancié a été présenté par l'un des conseillers chargés des examens et concours d'élèves, M. Pronier qui s'est exprimé ainsi.

Comme suite et fin aux examens et au concours d'élèves de la Fédération musicale de Picardie, j'ai plaisir à reprendre quelques chiffres qui vous diront plus que de grands mots, combien nous devons nous réjouir de l'année écoulée.

Du 4 mai au 11 juin 15 écoles de musique ou sociétés ont présenté : 248 candidats en solfège et 142 en instruments.

En 1966, s'étaient inscrits 195 candidats en solfège et 109 à l'instrument.

En 1965, l'on comptait 114 élèves en solfège et 55 à l'instrument.

N'y a-t-il pas lieu raisonnablement de s'en réjouir, puisqu'en deux ans, le nombre d'élèves a plus que doublé ?

De même, au concours d'honneur, en 1966, l'on comptait 20 présents sur 45 élèves désignés.

En 1967, sur 75 candidats désignés, 40 étaient présents.

Sans doute, des problèmes de transport, des fêtes de famille : communions par exemple..., et peut-être encore d'autres raisons plus ou moins valables réduisent le nombre des candidats.

Néanmoins, la participation à ce concours d'honneur, d'un niveau sensiblement plus élevé, est indispensable à l'émulation dans vos écoles de musique.

Afin d'éviter le plus possible d'abstentions, le conseil fédéral a décidé d'avancer la date des examens et concours pour 1968. C'est ainsi que les épreuves dans les centres ruraux commenceront le 21 avril et se termineront par le concours d'honneur le 23 mai à Amiens. Je vous invite donc à retenir ces dates dès maintenant.

Qu'il me soit permis d'adresser en ce jour un merci particulier au maître Charles Jay, notre président artistique et conseiller technique qui est toujours prêt à nous aider de tous ses moyens et qui, par sa présence, rehausse le prestige de la Fédération. Sachez bien mes amis que ce n'est pas un « croquemitaine » et qu'il est toujours heureux de recevoir un membre de la Fédération.

Il a, cette année, ouvert les portes de son auguste maison et invité quelques-uns de ses professeurs à faire partie de notre jury d'honneur.

Ces marques de sympathie ne sont pas sans porter leurs fruits, puisqu'aux derniers renseignements, nous savons que plusieurs candidats du Concours d'Honneur sont maintenant élève du Conservatoire.

J'adresserai aussi et à nouveau un grand merci aux personnalités qui ont composé nos divers jurys, c'est-à-dire :

MM. Boutleux, Blandinière, Hic, du Conservatoire, ainsi que M. Binet qui, depuis bien longtemps et avec une gentillesse remarquable, répond toujours présent ;

M. le capitaine Bourdon, directeur de l'Ecole de Musique d'Abbeville ;

M. le lieutenant Wallez, chef de musique au 51e.

Mme Debrauwer ;

MM. Héracle-Leroy, Léonce Leroy, Villemot, Bourdel, Paquien, Trigaux, Nicolas, Pecquet, Duchemin, Clochepin, Pourchelle, Caulier, Herbet, Secret, Leprêtre, Delabre et Cailleux.

Dans sa réunion du 2 juillet, il a été proposé au Conseil fédéral une révision du programme des examens ainsi que du réglement. Au cours de la réunion préparatoire à cette assemblée, le programme revu et les nouveaux réglements ont été adoptés. Ils ont été distribués à l'ouverture de cette assemblée et les personnes qui n'en ont pas encore pourront en demander tout à l'heure. Les responsables des examens et concours se tiennent à la disposition des chargés de cours pour tous renseignements complémentaires.

Dans les réglements, une précision a été apportée en ce qui concerne les récompenses aux lauréats. A ce sujet, il convient de souligner l'heureuse surprise offerte par l'Armée de l'Air : en l'occurence, 3 baptêmes de l'air offerts aux lauréats du cours moyen du concours d'honneur.

Merci donc à M. le capitaine Daval commandant la « Maison de l'Air ».

Tenant compte du changement d'appellation de la Fédération, le Conseil fédéral a préconisé la refonte des diplômes et de leur format. Ces modifications nous obligent à retarder la remise de ces diplômes à une date ultérieure qui sera communiquée par la voie du journal.

Avant de conclure, j'anticipe un peu sur le compte-rendu du Congrès confédéral qui vous sera fait tout à l'heure. En effet, lors de ce Congrès tenu récemment à Paris, un vœu a été émis et retenu par le Congrès relatif au nombre des cours d'élèves.

Il est envisagé, pour l'avenir, de répartir les élèves dans cinq cours au lieu de quatre comme il existe actuellement. Etant donné que la Confédération n'a encore rien mis au point dans ce sens, nous devons donc, jusqu'à nouvel ordre, maintenir quatre cours : P. E. M. et S. Donc, seul le document remis tout à l'heure est à appliquer dans la Somme.

Et pour conclure je donne rendez-vous en avril 1968 à tous les directeurs professeurs et élèves qui veulent prouver comme ceux de l'année dernière qu'en Picardie l'on a fait, l'on fait et l'on fera encore de la musique.

Les conclusions de ce brillant exposé ayant été adoptées sans observation, la parole a été donnée à M. Brisse, secrétaire, pour une étude relative à la réorganisation du festival fédéral.

Il a été procédé ensuite à l'élection des conseillers, ou soumis au renouvellement de leur mandat par les statuts, ou présentés pour compléter le conseil par suite de démissions.

Ont été élus ou réélus :

MM. Héracle-Leroy, Leroy Léonce, Pourchelle et MM. Bourdon et Cailleux présentés par le Conseil fédéral pour remplacer MM. Matifat, qui devient président honoraire et Secret, démissionnaire pour convenances personnelles.

LE CONGRES CONFEDERAL

M. Héracle-Leroy a donné ensuite un bref compte-rendu du Congrès confédéral tenu à Paris, les 26, 27 et 28 octobre, sous la présidence de M. Ehrmann.

Les sociétés qui n'étaient pas présentes à l'Assemblée générale de la Fédération auront connaissance des travaux du Congrès confédéral par le journal C. M. F. qui continuera d'être servi obligatoirement à chacune des sociétés fédérées ; le coût de l'abonnement à ce journal étant incorporé dans la cotisation fédérale.

SUD-EST

Union des Sociétés Musicales de l'Isère

L'Harmonie « Juniors » du Haut-Grésivaudan en Loire-Atlantique

Le Haut Grésivaudan c'est la vallée de l'Isère entre Montmelian et Grenoble, Allevard-les-Bains, Pontcharra sur Bréda et Lancey en sont les trois principaux centres musicaux, où, commencés il y a plus de dix ans déjà, de modestes cours de solfège et d'instruments, se sont progressivement transformés en écoles de musique. Depuis 1960, six candidats du Haut-Grésivaudan ont abordé avec succès le concours d'excellence de la C. M. F. Ces trois écoles de musique ont groupé leurs meilleurs élèves pour constituer l'Harmonie Junior du Haut Grésivaudan qui depuis deux ans est principalement axée sur les écoles de Lancey et de Pontcharra, l'école d'Allevard formant avec Saint Pierre d'Allevard une seconde formation junior. L'Harmonie junior du Haut Grésivaudan est dirigée par M. Pierre Deson, directeur de l'Harmonie des Papeteries de France à Lancey, secondé par un directeur adjoint : M. Paul Chenevier, directeur de la société « Les Enfants de Bayard » de Pontcharra.

Elle est administrée par MM. Charles Foulard et Clotaire Vignon, dans le cadre du groupement musical du Haut-Grésivaudan, que préside avec sa grande expérience M. Noël Revol, le président de l'Union départementale de l'Isère.

A la suite du succès de la tournée de l'Harmonie Junior en Franche-Comté, pendant les vacances de Pâques 1966 il était tentant d'organiser un nouveau voyage à Pâques 1967. Par l'intermédiaire de M. Bourdel, professeur de solfège et de saxophone, directeur de la chorale, originaire de Loire-Atlantique, un voyage était organisé à Châteaubriant et dans ses environs du mercredi 29 mars au dimanche 2 avril. Mais cédons la plume au porte parole des juniors :

Mercredi 29 mars, vers 20 h., une joyeuse animation règne à Lancey aux abords de la salle de l'harmonie, où, valises et instruments en mains, jeunes gens et jeunes filles sociétaires de l'Harmonie junior du Haut Grésivaudan, nous convergeons vers le car, qui de suite, doit nous conduire à Poitiers, étape sur la route de Châteaubriant.

Jeudi 30, à 7 h. du matin, nous sommes accueillis à l'Auberge de la Jeunesse à Poitiers, où le petit dejeuner, nous attend. La matinée est consacrée au repos. L'après-midi, nous sommes les invités de l'Association des parents d'élèves des lycées de Poitiers. Nous visitons le château historique de Toufou, puis nous participons à un après-midi dansant franco-anglais.

Si nos amis d'Outre-Manche ont montré une incontestable supériorité sur nous dans les danses modernes, le jerk en particulier, il n'en ont pas moins apprécié la musique classique en applaudissant très chaleureusement la chorale de notre Harmonie, dirigée par M. Henri Bourdel, invitée à se produire au cours de la réunion.

Le vendredi 31 mars, dès 7 h., nous nous dirigeons sur Châteaubriant en traversant Saumur et Angers. A Châteaubriant nous sommes reçus au nom de la ville par M. Maurice conseiller municipal, qui nous installe au collège Saint-Joseph puis au nom de l'Harmonie Municipale par M. Bassereau, son directeur. Après le déjeuner nous visitons la ville et son château. Une courte répétition nous prépare au concert qui doit être donné à 21 h., sur la scène du « Sélect ». La soirée débute par un spectacle de danses folkloriques bretonnes, exécutées par le « Cercle Celtique » ; elle se poursuit par un concert de l'Harmonie Castelbriantaise, sous la direction de son chef M. Bassereau, danses et concert, de très bonne qualité recueillant les applaudissements les plus chaleureux du public. Puis c'est l'entracte et la présentation de notre Harmonie Junior. Sous la direction de M. Pierre Deson sont successivement exécutés : « La Marche Militaire numéro 1 », de Schubert ; Le Silence, trompette solo, J.-C. Pajot ; La Tourterelle, petite flûte solo, Aix Reymond ; La Petite Suite Rustique, de Filleul ; La Berceuse de Jocelyn, trombone solo, D. Chavand .

L'orchestre cède alors la place à la chorale, sous la direction de M. Henri Bourdel nous chantons.

La Marche des Petits Oignons, de Koltov ; Ce Joli mois de mai, de Jannequin ; l'Enfant au Tambour, de Siméone ; Pavane de la Clochette, de De Beaujoyeux ; la

ÉDITION CLASSIQUE M. COMBRE

24, boulevard Poissonnière - PARIS-IXe - Tél. 824.89.24

SOLFEGES - DICTEES - TRAITES

BOURNONVILLE	100 dictées progressives à 1 et 2 voix alternées	4,00
CLASSENS	Solfège des débutants en clé de sol, en 2 cahiers, chaque	3,00
»	Solfège des débutants clé de fa	3,00
DOUEL J.	Précis d'harmonie expérimentale	12,00
»	Traité pratique de réalisation harmonique	9,00
»	Traité élémentaire de contrepoint	12,00
»	Essai de pédagogie musicale	13,00
DUMONT M.	200 dictées musicales faciles et protressives	5,20
EHRMANN	Abrégé de la théorie. 4 cahiers, chaque	3,00
EXCOFFIER	Solfège manuscrit	3,50
»	Abrégé rationnel de mécanisme	3,00
FOURNIER	Cours primaire de musique, devoirs en 8 cahiers, chaque	1,80
NOEL GALLON	95 dictées très faciles et faciles	3,00
GOUARNE	Tetit traité d'harmonie	4,00
GROVLEZ	Initiation à l'orchestration	8,00
HAUCHARD, LAVAGNE et SCHLOSSER	Exercices élémentaires de lecture musicale à 2 voix	4,50
LANTIER	Complément du traité d'harmonie de Reber	18,00
et P. MAURICE	Réalisations des devoirs contenus dans le complément	12,00
LEMARIE	Théorie élémentaire	3,50
»	Solfège élémentaire	3,50
MAYEUR	Cahier de devoirs. 8 cahiers (de 0 à 7), chaque	1,80
»	Réponses cahiers 1, 2, 3, 4, 5, 6 et 7, chaque	1,80
»	Théorie	3,00
MINARD	Petit solfège à 1 voix en 2 cahiers, chaque	3,50
NERINI Emmanuel	Notions préparatoires de théorie musicale	1,80
NERINI Emile	Précis de théorie musicale	4,50
NERINI Emile	Questionnaire correspondant au précis	3,00
OULLIE	Mon premier solfège	1,80
»	Théorie simple et pratique	4,00
PANSERON	ABC du solfège	4,00
»	Suite de l'ABC	4,80
RAWSON	Traité d'orchestration jazz	10,00
REBER	Traité d'harmonie	36,00
REUCHSEL	Solfège en 17 volumes, chaque	3,50
»	Avec accompagnement de piano nos 1 et 2	12,00
»	Abrégé de la théorie	2,20
RODOLPHE	Grande théorie	5,50
»	Solfège par Chapelier	3,00
ROUGNON	Solfège à 2 voix	6,00
»	Petite théorie solfège	3,00
»	Petit solfège récréatif	3,50
»	Solfège élémentaire en 4 cahiers, chaque	3,50
»	Traité d'harmonie 1er volume	13,00
SCHWARTZ	Traité d'harmonie, 2ème volume et 3ème	9,00
»	Traité théorique et pratique de lecture musicale, 1er volume	6,00
»	Traité théorique et pratique de lecture musicale, 2ème volume	4,50
»	Précis de dictées musicales	4,00
THOMAS	500 dictées musicales et 1822 exercices, 1er volume	3,50
VIGNOLO	Solfège progressif, cahiers 1 et 2, chaque	3,50
»	Solfège élémentaire	3,50
»	50 leçons de solfège	3,50
	La mesure, en 2 volumes, chaque	3,50

PIANO

Méthodes et Etudes

CLASSENS	Méthode de piano (célèbre méthode pour débutants)	7,00
»	Le piano classique en 7 vol. ABCDEFG (demandez le catalogue spécial)	6,00
COULPIED-SEVESTRE	Mon clavier (célèbre méthode)	8,00
G. DE LAUSNAY	Le piano classique hors-série H.20, H.21, H.22	6,00
DESCAVES	Le piano classique en 3 vol., 1, 2 et 3 (demandez le catalogue spécial)	9,00
MARTIN	Ecole du piano à 4 mains, 3 cahiers, chaque	8,50
NERINI Emmanuel	Petites études sur des airs connus	4,50
»	Etudes mélodiques	4,50
»	Gammes et arpèges	4,50
PIANO CLASSIQUE	par H. Classens, 7 vol., de A à G, chaque	6,00
»	par G. de Lausnay 3 vol. hors-série, chaque	6,00
»	par L. Descaves, 3 vol., chaque	9,00
RAWSON	Tous les rythmes au piano	13,00
ROUGHON	Traité complet des gammes	7,00
»	Les cinq doigts	7,00
»	Le mécanisme	8,00
»	Le perfectionnement	9,00
ROUSSEAU	Gammes majeures et mineures	2,40
SCHMOLL	Méthode en 5 vol., chaque	8,00
»	100 petites études en 5 cahiers, chaque	6,00
»	80 études moyennes en 4 cahiers, chaque	8,00
»	50 grandes études en 3 cahiers, chaque	8,00
STAUB	Cours de piano 3 vol., chaque	9,00
»	Gammes majeures et mineures (en feuilles)	1,80
SURLOPPE	Traité de gammes pour les jeunes	3,50

VIOLON

BACH	6 sonates pour violon seul	7,50
CAMPAGNOLI	Divertissements	6,50
CLASSENS	Le nouveau violon classique en 7 cahiers ABCDEFG (demandez le catalogue spécial)	7,00
DANCLA	Méthode violon, 1er vol.	12,00
»	Ecole des 5 positions, 4 vol., chaque	5,40
»	Op 68 15 études faciles	6,00
»	Op. 84 36 études mélodiques	8,00
DANIEL R.	Le travail journalier des gammes et des arpèges (en recueil)	10,00
»	Gammes et arpèges (en feuilles)	2,40
»	Ecole complète des positions, 6 vol., chaque	6,00
»	L'art du démanché	6,00
»	Technique violonistique de la main gauche, 3 vol., chaque	6,00
FIORILLO	36 caprices	4,50
GAVINIES	24 matinées	4,50
KAYSER	36 études Op. 20, 3 volumes, chaque	3,00
KREUTZER	40 études	7,00
MALEZIEUX E.	Méthode élémentaire	3,50
MASSAU A.	Méthode de violon en 5 volumes, chaque	6,00
MAZAS - FOURNIER	Méthode violon - EG. 176	12,00
MAZAS - DANIEL	Méthode violon en 4 parties, chaque	13,50
MAZAS	Op. 36 Etudes spéciales	6,00
»	études brillantes	6,00
»	études d'artistes	6,00
NERINI	Les 10 premières leçons	4,50
NERINI E. et P.	Gammes et arpèges en 3 cahiers	3,00
»	Célèbres exercices techniques	4,50
»	Petites études sur des airs connus	4,50
»	20 morceaux études 1ère et 3ème positions	4,50
»	Une heure de Technique journalière	6,00
PAGANINI	24 caprices (avec accompagnement d'un 2ème violon)	4,50
PARENT	Méthode de violon en 5 volumes, chaque	6,00
	Gymnastique du violon	8,00
PESTEL E.	Etudes d'agilité	4,50
»	36 études de mécanisme, 2 volumes, chaque	4,50
»	Ecole de la double corde	4,50
»	Ecole des positions	4,50
»	Gammes et arpèges	4,50
»	Les 6 positions (216 exercices)	3,50
RODE	24 caprices	4,50
THIBAUX	Méthode en 2 vol. d'après Mazas	6,00
»	Etudes élémentaires en 3 vol., chaque	4,50
»	Etudes progressives en 3 vol., chaque	4,50
»	Etudes de la double corde	4,50
»	Gammes et arpèges	3,50
WIENIAWSKI	L'école moderne du violon	3,50

VIOLONCELLE

BRIZARD-CLASSENS	Le violoncelle classique en 3 volumes, chaque	7,00
TOLBECQUE	Gymnastique du violoncelliste, en 3 livres, chaque	3,00

BATTERIE

RAWSON	Méthode complète de batterie et timbales	8,50

CLARINETTE

J. CALMEL	Le clarinettiste méthode moderne	20,00
F. BEER-BERGER	Méthode complète en 2 volumes, chaque	10,00
STIEVENARD	Etudes pratiques des gammes	6,00
A. LOCKWOOD	Guide de travail journalier - Gammes	10,00
LANCELOT	La clarinette classique en 4 volumes, chaque	7,00

CONTREBASSE

G. LABRO	Méthode de contrebasses à 4 et 5 cordes (revue par Amelier)	15,00
»	Etudes pour contrebasse	10,00

FLUTE

LE ROY	La flûte classique en 4 volumes, chaque	7,00

GUITARE

WORSCHECH	Solfège appliqué à la guitare, 2 cahiers	4,50
»	Enseignement pratique de la guitare (franc.-angl.) 1er vol.	12,00
	Grilles d'accords	3,00
CARCASSI	Méthode 1er volume	10,00
»	Méthode 2ème partie (études)	8,50
ZINCONNE-MELGALOS	La guitare de jazz	6,50
ZINCONNE	Tableau d'accords de guitare jazz	2,00
RAWSON	Méthode classique, jazz, flamenco et accompagnement	6,00
MEISSONNIER	Méthode élémentaire	3,50

PIPEAU ET FLUTE DOUCE

MIOT-SCHLOSSER	Notions élémentaires de pipeau, flageolet ou flûte douce	3,50
CLOWEZ	Méthode pour flûte douce « lot » sans clé et à 6 clés	3,50

SAXOPHONE

MAYEUR-CHAUVET	Grande méthode 1ère partie	10,00
»	Grande méthode saxo jazz 2ème partie	10,00
M. MERIOT	Le Saxophoniste. Méthode pratique et progressive	15,00
»	Le saxophone classique en 4 volumes, nouveau saxophone	7,00
CHAUVET	Etudes de perfectionnement	6,00
»	15 grandes études	9,60
»	Le saxo classique en 2 vol., chaque	7,00

TROMBONE

M. DAMANT	Méthode moderne de trombone à coulisse en 4 parties, chaque	8,00
	le volume complet	26,00

Fanfare du Printemps, de Bovet.

L'Harmonie Junior poursuit son programme et exécute :

Les deux virtuoses, clarinette soli Chantal Foulard et Hervé Danton : Sur un Marché Persan, de Ketelbey ; Les Yeux Noirs, de Ménichetti ; Les Patineurs, valse, de Waldteufel ; Sous la Futaie, polka chantée et sifflée par l'orchestre.

Notre concert a obtenu un très large succès sanctionné par la presse locale, en particulier Ouest-France qui loue la « très haute qualité du spectacle » du « merveilleux ensemble junior » et n'hésite pas à qualifier notre présentation de Magistrale démonstration dans le domaine d'ensembles musicaux ». Ces compliments sont certainement trop élogieux, les prendre à la lettre serait vanité de notre part. Mais ils sont pour nous l'occasion de nous réjouir d'avoir répondu à l'attente et à la confiance que nous ont fait les dirigeants du Syndicat d'Initiative, de la ville et de l'Harmonie cestelbriantaise en nous invitant dans leur beau pays ; ils sont aussi pour nous l'occasion d'exprimer notre reconnaissance à M. Deson, à M. Chenelier et à M. Bourdel grace auxquels nous avons atteint un bon niveau musical. Le lendemain, samedi 1er avril, nous avons visité « Le Mont-Saint-Michel », nommé à juste titre « La Merveille de l'Occident » nous bénéficions d'un temps favorable. Du haut de la célèbre Abbaye s'offre à nos yeux le spectacle merveilleux de la baie aux étendues de sable immenses. Après la visite de l'Abbaye et ses « merveilles » datant du 13e siècle nous pouvons, suivant nos gouts nous régaler de crêpes bretonnes ou nous laisser tenter par les pittoresques étalages de souvenirs bordant l'unique rue du Mont.

La rentrée est d'autant plus joyeuse que nous sommes attendus à Rougé, village natal de M. Bourdel à 10 km au nord de Châteaubriand. Et en effet Rougé nous réservant un accueil des plus chaleureux, les dirigeants de la société musicale et la municipalité nous offrirent un dîner copieux avant le concert. Mais c'est au cours de ce dernier que se manifeste toute la sympathie des rougéens qui nous acclament dans une salle de spectacle comble. Un tonnerre d'applaudissements accueille chaque morceau et nous sommes bissés à trois reprises, ce qui constitue pour nous le meilleur encouragement. Après le concert nous sommes conviés à une réception, ou règne une ambiance extraordinairement cordiale ; on avait l'impression d'avoir été adoptés comme des enfants du pays, au même titre que M. Bourdel. L'Harmonie des cœurs succédait à l'harmonie musicale. Spontanément tous les habitants de Rougé forment un chœur et nous sommes invités à participer à tous les chants de joie. Mais il faut rentrer

Le dimanche 2 avril est consacré à la ville de Nantes, où nous sommes reçus à 10 h. 30, par M. Bourgeat, directeur de la Maison de Vente des Papeteries de France. Le matin nous visitons la ville de Nantes en car sous la conduite de M. Bourgeat ; l'après-midi est réservé à une promenade en bateau de trois heures sur l'Edre, large et paisible rivière bordée de châteaux et de parcs. Mais le voyage touche à sa fin à 19 h. 30, le car nous ramène vers Grenoble et notre vallée du Haut-Grésivaudant. Lundi 3 avril, dès 8 h., nous sommes de retour à Lancey, chacun reprend sa valise et son instrument avec regret, mais riche d'inoubliables souvenirs.

Les Juniors adressent un très cordial merci aux présidents de l'harmonie, aux directeurs : MM. Deson et Chenevier, au directeur de la chorale : M. Bourdel avec une mention spéciale à Mme Deson qui a veillé à chaque instant sur la santé de chacun.

Nous souhaitons que ce voyage ouvre la voie à d'autres dans les années à venir, permettant à notre Harmonie Junior de faire triompher non seulement la musique mais aussi l'amitié entre tous les musiciens !

C. Foulard Hervé Dantin

Union départementale de Savoie
Voyage des violonistes de Mme Fizet en Allemagne

Après le magnifique voyage organisé par l'Association des violonistes de Mme Fizet en Allemagne, nous avons le plaisir de donner le compte rendu d'un journal allemand à l'occasion d'un concert à Mettlach.

Le concert donné dans le réfectorium de Mettlach a été un régal musical.

Si la musique est capable de consolider les amitiés au-delà des frontières, ce fut certainement le cas pour le concert des violonistes de Mme Fizet, (venus de Chambéry qui l'ont réalisé du premier coup.

L'année dernière déjà, cet ensemble, très doué et brillamment exercé, avait pris d'assaut les cœurs de musiciens experts pendant leur voyage de vacances en Sarre à Merzig et à Mettlach. Des oreilles critiques n'ont pu s'empêcher de bien faire attention en pensant avec quelques souci à la relève de nos propres violonistes. Sans le vouloir, on fut amené à faire un parallèle, car une élite aussi douée qui, selon les apparences trouve sans peine le chemin de la virtuosité, a aujourd'hui en Allemagne, le prix de la rareté.

Cette même conclusion a été tirée après la deuxième tournée que les écoliers violonistes français donnèrent avec du charme et de la spontanéité pour la seconde fois à Mettlach. Après des années de vacances culturelles, la salle des fêtes de style baroque de la vieille abbaye s'est remplie à nouveau d'un public curieux d'entendre. Cette même salle retentit d'applaudissements tels, que même l'art d'un virtuose n'aurait pu en obtenir d'aussi spontanés et d'aussi cordiaux.

A l'échelon de la virtuosité, nous avons eu le très difficile concerto pour quatre violons de Vivaldi. Il fut interprété comme on souhaite l'entendre, bien que le fils de Mme Fizet (il joue à l'orchestre de Radio-Luxembourg) ait du prendre la place d'une jeune violoniste tombée brusquement malade. Il fut le seul à avoir le droit de se servir de la partition. Mais cette improvisation forcée a montré que les meilleurs virtuoses de l'école de Mme Fizet à Chambéry sont à la hauteur de toutes les situations.

L'interprétation, qui fut de façon décisive la meilleure de la soirée, fut celle de Jean-Louis Detienne, actuellement encore élève du Conservatoire de Munich, mais qui a déjà reçu à Genève un prix de virtuosité. Un talent s'est révélé, dont on aimerait penser qu'il est promis au plus grand avenir. Dans le Rondo Capricioso de Saint-Saëns, le jeune artiste a évoqué en nous le souvenir des grands maîtres de sa corporation qui sont venus jadis, dans le réfectorium de Mettlach.

Son camarade Jean-Paul Gagriglio, qui travaille au Conservatoire de Genève a eu, lui aussi des progrès sensibles. La chaconne de Vitali, qu'il a brillamment exécutée, en fut le témoignage. La pianiste Annie Laporte a prouvé son talent d'accompagnatrice.

L'intermède des jeunes danseuses de l'école Vannier-Sacépé de Chambéry, ont offert aux spectateurs l'agrément de la danse, au milieu des pierres précieuses de la musique Pavane de Toinot Arbeau, Rigaudon de Rameau, passe-pied de Destouches. Elles ont dansé avec charme, adresse et avec une élégance de cour qui convenait bien au cadre baroque de la salle.

Mme Fizet et ses jeunes pupilles peuvent être sûrs que les amis de la musique de la Basse-Sarre garderont d'eux vraiment le meilleur souvenir ? Les portes de la salle du concert leur sont toujours ouvertes. Le sens de l'art, le goût de le protéger, ont toujours été très vifs chez les hôtes de Mettlach, quand il s'agissait de stimuler des talents et de consolider le pont de l'amitié franco-allemande ».

T. Plettenberg.

Belle journée musicale à Albertville

Dans le cadre de la dixaine commerciale d'Albertville, s'est déroulé le 22 octobre dernier, un grand rassemblement musical qui groupait sous un soleil éclatant plus de deux cents exécutants comprenant de nombreux juniors et d'infatigables anciens.

Cette fête était organisée par le comité des fêtes en collaboration avec les dirigeants de la Batterie. Fanfare « Le Réveil Albertvillois ».

Huit sociétés avaient répondu à l'appel des promoteurs Echo du Beaufortin » de Beaufort-sur-Doron, Echo du Mirantin de Queige, Trompettes de Barberaz, Clique du Bocage de Chambéry, Echo de la Belle Etoile de Cons Saint-Ferréol, Harmonie Municipale d'Albertville, la Fanfare de Conflans, Le Réveil Albertvillois.

Dès 11 h., l'Harmonie Municipale d'Albertville dirigée par M. Edmond Césari, secrétaire général de l'Union des Sociétés Musicales de Savoie, et le Réveil Albertvillois sous la direction de M. A. Deville, ouvraient les festivités par un magistral défilé en ville et concert place de l'Hôtel de Ville dans une production en commun.

14 h., sept sociétés étaient dirigées sur leurs emplacements de concerts de quartiers par les commissaires des guides de la Cité Médiévale de Conflans.

15 h. 30, grande parade des fanfares par un défilé en ville en passant par les rues Victor-Hugo, République, arrêt place de la Liberté, rue Gambetta, défilé qui conduisait les sociétés de la Place de la Gare à celle de l'Hôtel de Ville où avait lieu le concert des sociétés, avec un morceau par formation dans un programme de choix où elles recueillirent une ovation chaleureuse de la part d'un public généreux En fin de journée des coupes souvenir furent offertes.

16 h. 45, bouquet final exécuté tout d'abord par la Fanfare de Conflans sous la direction de M. Réalis avec le chant savoisien « Les Allobroges », puis l'apothéose par toutes les batteries-fanfares avec « La Savoyarde » sous la direction de M. A. Deville.

Les organisateurs remercient chaleureusement ceux qui ont contribué à la réussite de cette belle manifestation musicale.

Albertville a vécu une journée de mini-festival, test qui a donné toute satisfaction et encourage l'avenir dans un cadre fédéral.

Toutes nos félicitations aux présidents, musiciens et mention spéciale aux chefs pour leur belle présentation et parfaite exécution de leur formation.

Nos remerciements également aux Guides de Conflans et au Comité dse Fêtes d'Albertville pour leur vigoureuse cordiale et efficace collaboration.

Le président
René BIGUET

Assemblée générale de l'Union des Sociétés Musicales de la Savoie à Ugine

L'assemblée générale de l'Union Départementale des sociétés musicales de la Savoie s'est déroulée le 8 octobre 1967 à Ugine. C'est aux accents de l'Harmonie municipale d'Ugine, dirigée par M. Henri Castaignede que furent reçus les quelques 150 délégués représentants les 43 sociétés musicales de Savoie.

En ouvrant la séance, à 9 h. 30, M. Henri Botta président de l'harmonie d'Ugine et vice-président de l'Union Musicale de Savoie, exprime sa joie d'accueillir les nombreuses personnalités et délégués et souhaite la bienvenue à tous.

M. Maurice Adam président de l'Union départementale des sociétés musicales de la Savoie et vice-président de la Fédération des sociétés musicales du Sud-Est, demande à l'assistance d'observer une minute de silence en souvenir de M. Antoine Rosset président d'honneur de l'Union, et président de l'Harmonie de la Rochette, de M. Henri Vagnon directeur de la Fanfare de Cognin et de tous les dirigeants ou musiciens savoyards qui nous ont quitté cette année et qui ne cessèrent de soutenir l'art musical.

Le président départemental remercie les nombreuses personnalités présentes et principalement le président fédéral M. Gabriel Rolando : « Mon cher président, votre présence à chaque congrès, nous prouve votre attachement à servir

cette noble cause de la musique, et je me fais l'interprète de toute l'assemblée pour vous remercier et vous assurer de notre amitié et de notre reconnaissance la plus affectueuse ».

M. Adam remercie également M. Cornut, inspecteur départemental de la Jeunesse et des Sports :

« Votre présence, M. l'inspecteur à cette assemblée, est pour nous un grand réconfort car nous souhaitons vivement que nos sociétés musicales soient prises en considération par votre ministère auquel nous sommes rattachés. Si faut aider les jeunes à développer leur corps par le sport, il faut aussi par la culture des arts, nourrir son intelligence et embellir sa condition. « La jeunesse est le seul espoir de nos musiques de demain et vous constaterez au cours de cette assemblée l'effort entrepris par les sociétés dans le domaine éducatif, M. Adam remercie M. Cornut de la subvention accordée chaque année à l'Union et l'attribution d'un magnétophon « Grunding » qui sera d'une grande utilité pour les examens fédéraux et d'audition des élèves.

Après avoir excusé M. Michel Lombard, directeur du Conservatoire National de Musique de Chambéry qui retenu en dernière minute par suite de maladie et chargé M. Herlin de bien vouloir transmettre à M. Lombard tous ses vœux de prompt rétablissement M. Adam devait rendre hommage au comité départemental pour l'aide qu'il ne cesse de lui manifester.

Le président Adam devait ensuite constater avec satisfaction l'augmentation de la subvention attribuée chaque année par le Conseil général et devait conclure :

A l'issue de cette assemblée, nous aurons l'honneur de recevoir M. Joseph Fontanet député, président du Conseil général de Savoie, qui a bien voulu accepter notre invitation. Ce sera pour nous l'occasion en remerciant le président de remercier tous les conseillers généraux qui manifestent à notre égard une profonde sympathie

la suppression d'un nombre important de musiques militaires, l'enseignement musical dans les écoles étant peu ou pas pratiqué, nos sociétés se trouvent toujours aux prises avec de multiples difficultés.

Je vous invite à poursuivre encore plus intensément le programme d'éducation musicale entrepris depuis plusieurs années par la plupart de nos musiques.

Je reste persuadé qu'avec de la bonne volonté l'avenir de nos sociétés sera préservé.

Je fais confiance à nos anciens musiciens qui par leur foi et leur dévouement ont maintenu dans nos cités, nos musiques et en constatant que les jeunes continueront à suivre l'exemple de leurs aînés, je vous demande de rester unis non seulement pour la musique mais aussi pour servir une cause d'amitié.

De longs applaudissements devaient saluer cette allocution.

M. Georges Boisson, secrétaire administratif de l'Union procède à l'appel des sociétés.

32 sociétés sont représentées : Cercle Philharmonique de Chambéry, harmonie : Aix-les-Bains, Chambéry, Moutiers, la Rochette, Saint-Jean-de-Maurienne, Ugine, Albertville ; Fanfares : Alme, BOZEL, Cognin, Conflans, les Echelles-Entre-Deux-Guiers, Grésy-sur-Isère, Yenne, Challes-les-Eaux, la Motte-Servolex, Saint-Michel-de-Maurienne, Jarrier, Novalaise, Saint-Julien-Montdenis, Aiguebelle, Pomblière-Saint-Marcel, Seez ; Ecole de Musique : Montmélian ; Batteries-fanfares : trompettes de Barberaz, La Biolle, « Le Réveil-Albertvillois, la Clique du Bocage Chambéry ; Violonistes, Mme Fizet de Chambéry ;

Accordéonistes : Accordéonistes aixois, académie d'accordéons Ricchi de Chambéry.

4 sociétés sont excusées, Fanfare Modane-Fourneaux, Prémont-Orelle, Société Musicale de Montmélian, accordéonistes de la Maison des Jeunes de Chambéry.

5 sociétés sont absentes : Fanfare de la Bridoire, Saint-Béron, Saint-Pierre d'Albigny, Clique de Pomblière, Saint-Marcel, et de Saint-Martin-sur-la-Chambre.

M. Boisson, souhaite la bienvenue à deux nouvelles sociétés la Fanfare de Seez, et la Clique du Bocage de Chambéry.

L'Amicale Clique de Pont-de-Beauvoisin demande également pour toutes les manifestations qui seront organisées de se solidariser avec la Savoie tout en restant adhérente à l'Union départementale de l'Isère.

M. Edmond Césari, secrétaire général de l'Union et président de la commission technique donne ensuite lecture du rapport moral et technique très détaillé.

Après avoir donné le compte-rendu des réunions du comité directeur, le secrétaire général félicite le comité d'organisation du Festival départemental qui s'est déroulé le 18 juin dernier à la Rochette, où l'Harmonie « l'Union » fêtait le 140ème anniversaire de son existence. Ce festival groupant 22 sociétés devait connaître un immense succès. M. Césari signale également l'organisation à Aix-les-Bains les 13 14 et 15 mai 1967 d'un concours d'accordéons pour les individuels et pour les sociétés d'accordéons. « En tant que membre du jury, nous avons pu, le président Adam et moi-même, nous rendre compte de la qualité musicale et du sérieux apportés à l'organisation des ces journées ? Des sociétés telles celles de Venise, Montluçon ; Saint-Etienne etc. nous ont laissé une profonde impression pour laquelle nous adressons nos remerciements et nos compliments aux organisateurs.

M. Césari traite ensuite du problème des examens fédéraux qui se sont déroulés en Savoie en 1967.

Dix centres d'examens ont fonctionné. Ils ont groupé vingt sociétés. 208 candidats ont subit les épreuves de solfège et 136 celles d'instruments. « Une mention spéciale doit être accordée aux candidats du cours moyen et aux sociétés qui les ont présentés. Cet examen est difficile et son niveau est incontestable. Nos remerciements vont à M. Michel Lombard, directeur du Conservatoire National qui a bien voulu, comme chaque année accueillir les candidats dans les locaux du conservatoire et présider le jury de ces examens. Il est regrettable, par contre, de constater que le nombre des candidats aux examens a sensiblement diminué par rapport à celui des années précédentes. Par exemple plusieurs sociétés ont présenté l'année dernière un grand nombre de candidats soit en cours préparatoire, soit en cours élémentaire. Mais ces mêmes sociétés n'ont présenté aucun candidat à l'examen de 1967. Ceci nous paraît tout à fait anormal. Et je ne crois pas que ce soit s'immiscer dans les affaires personnelles des sociétés que de leurs signaler qu'elles auraient pu, au moins, malgré les difficultés, qu'elles peuvent rencontrer à la formation de leurs élèves, présenter cette année ceux qui n'ont pas obtenu une première mention l'année précédente. Nos sociétés musicales ne survivront que par la relève des jeunes, et cette relève ne sera assurée que par un effort constant, de chaque année, et pour lequel ces comités techniques départementaux doivent se donner entièrement.

Après avoir félicité l'Harmonie d'Ugine pour son brillant résultat au concours de Tours et adressé ses compliments aux stagiaires chefs de musique du stage d'Aix-en-Provence M. Césari adresse ses remerciements à tous ceux qui contribuent de près ou de loin à l'essor de notre Union départementale.

Ce rapport est adopté à l'unanimité avec de vives félicitations au secrétaire général.

C'est ensuite le rapport financier qui excellement préparé par M. Georges Cressens, trésorier général, fut adopté à l'unanimité avec un hommage tout particulier à son présentateur. Les subventions du conseil général et de Jeunesse et Sports (en augmentation cette année de 50 %) que recoit l'Union sont réparties équitablement suivant l'activité de chaque société.

Après tirage au sort, six sociétés pourront bénéficier, en plus des autres indemnités d'une somme de cinq cents francs pour achat d'instruments : Harmonie d'Ugine, Harmonie de la Rochette, Accordéonistes Aixois, Réveil Albertvillois trompettes de Barberaz, Batterie-Fanfare de la Biolle.

Un avoir de deux cents francs est ouvert chez M. Jean Bellier, Luthier à Chambéry, sur achat d'instruments Après tirage au sort, la société Musicale de Montmélian, bénéficiera de cet avoir.

On procède ensuite, sous la présidence de M. Alfred Martin président d'honneur de l'Union à l'élection du comité de direction. Sont Maurice Adam, secrétaire-général : réélus à l'unanimité président, M. M. Edmond Césari, trésorier général, M. Georges Cressens.

Election du tiers sortant du comité directeur MM. Joseph Gaden, Henri Botta, Georges Boisson.

Sont également élus membres du comité de direction M. Georges Wanecque (secteur la Rochette) MM. Auguste Bozon et Paul Buffard (secteur Maurienne)

La prochaine assemblée générale aura lieu à Yenne en octobre 1968 et le festival départemental se déroulera le 16 juin 1968 à Ugine.

La parole est donnée à M. Gabriel Rolando, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Sud-Est et vice-président de la Confédération Musicale de France, qui dans une brillante allocution devait se réjouir de la progression constante de l'Union savoyarde. M. Rolando apporte des précisions sur la date de l'examen supérieur qui aura lieu en janvier prochain à Lyon et sur le stage des chefs de musique et moniteurs de sociétés d'Aix-en-Provence

M. Rolando devait remercier M. Jond conseiller général d'Ugine d'avoir bien voulu participer aux travaux de l'assemblée et également M. Cornut, directeur du service départemental de la Jeunesse et des Sports pour l'aide aportée par le service qu'il dirige.

M. Cornut s'excuse de ne pas parler d'un problème dont il n'a pas suffisamment la connaissance, il adresse ses félicitations à toutes les sociétés et promet que le service départemental de la Jeunesse et des Sports dont il assure la direction aidera l'effort entrepris par les sociétés dans le domaine éducatif au maximum de ses possibilités.

M. Jond, conseiller général d'Ugine, exprime l'intérêt qu'il a pris à suivre les travaux de cette assemblée dont il découvre l'extraordinaire esprit d'unité.

A l'issue de ce congrès M. Meunier maire d'Ugine remet plusieurs médailles des sociétés Musicales et chorales aux Musiciens de l'Harmonie Municipale et M. Rolando épingle sur la poitrine de M. Henri Botta, président de l'Harmonie et vice-président de l'Union départementale de Savoie la médaille de Vermeil de la Confédération Musicale de France.

En présence de M. Fontanet ancien ministre, président du Conseil général, et au cours du vin d'honneur offert par la municipalité, M. Meunier maire exprime le très vif plaisir de sa ville d'accueillir cette belle assemblée. Il évoque la mémoire de M. André Pringolliet, ancien député et maire d'Ugine profondément dévoué à la cause de la musique. « Ma municipalité s'est aperçue de vos efforts car elle connait vos difficultés ».

M. Henri Botta s'associe à la délicate pensée exprimée par M. le maire en rappelant la mémoire de M. André Pringolliet.

M. Adam président départemental remercie très sincèrement la municipalité d'Ugine et en particulier son maire M. Meunier, pour l'accueil très sympathique réservé à tous les délégués des sociétés savoyarde. Il remercie M. Botta président de l'Harmonie et son comité ainsi que tous les musiciens d'Ugine, d'avoir bien voulu accepter l'organisation du congrès annuel de l'Union.

Après avoir excusé M. le Sous-préfet retenu par des obligations antérieures M. Adam devait remercier en termes très chaleureux M. Fontanet et M. Jond :

Vos présences à cette manifestation est une preuve de l'intérêt que vous portez à l'œuvre que nous accomplissons : le maintien de l'art musical dans notre département. Je suis heureux de souligner l'accueil très favorable et l'aide que notre union départementale a toujours reçue de la part de M. le président et de tous les conseillers généraux et je les en remercie sincèrement.

Nous regrettons que l'enseignement musical dans les écoles soit peu ou pas pratiqué, que la musique ne soit pas considéré comme un élément culturel. Nous devons féliciter plusieurs municipalités de notre département qui ont pris conscience de ce problème et ont créé un emploi de chef de musique et de professeur dans les écoles.

Qu'il me soit permis de faire remarquer que la ville d'Ugine a été à l'avant garde de cette initiative. Les résultats se sont vite fait sentir et je pense en particulier au magnifique succès que l'Harmonie d'Ugine a remporté au concours international de Tours où elle s'est classée en première division première section.

M. Adam devait conclure « Malgré toutes nos difficultés, nos sociétés subsisteront grâce à la foi de tous les musiciens et de tous les éducateurs, grâce à l'amitié qui nous unit pour la défense d'un art qui élève les esprits, les cœurs, et sème entre les hommes des idées de concorde et de fraternité ».

Au terme d'un excellent déjeuner organisé à la salle des fêtes, M. Rolando s'exprima ainsi : « La foi c'est le secret de la réussite ? Pour nous musiciens, le rêve serait que l'enseignement de la musique se fasse à tous les échelons scolaires et universitaires. Les sociétés musicales ont un rôle à remplir. Continuez à remplir ce rôle. Ne laisez pas mourir nos sociétés. Dans le destin de la musique il y a celui de la France.

M. Fontanet déclare de son côté : « Le conseil général de la Savoie apprécie votre rôle et comprend vos efforts auprés des pouvoirs publics dans le domaine du développement de la musique populaire. Dans ce domaine où la France est en retard, votre effort est digne d'être encouragé. C'est pourquoi je vous assure de mon dévouement. Dans nos fêtes, le concours de vos sociétés est irremplaçable.

Continuez donc dans cette belle harmonie, car elle est aussi l'harmonie des cœurs ».

C'est ainsi que devait prendre fin cette belle journée toute à l'honneur de la musique.

MUSICIENS
CHANTEURS
CHORISTES
ENREGISTREZ
SUR DISQUE MICROSILLON
HAUTE FIDÉLITÉ
VOS PIÈCES CHORALES ET INSTRUMENTALES
D'après vos bandes magnétiques personnelles :
qu'il vous suffit de nous apporter ou expédier.
Ces bandes ne sont pas détériorées et restent votre propriété.
★
Tarif spécial pour harmonies, fanfares, chorales :
fortement dégressif suivant quantité.
Prises de son dans toute la France.
UN DISQUE à partir de 7,50 F
AU KIOSQUE D'ORPHÉE
20, rue des Tournelles — PARIS-IVe
Téléphone : 887.09.87 Métro Bastille
Documentation et Tarifs envoyés gratuitement sur demande

SUD-OUEST

Le 49e Festival du Blayais-Cubzaguais aura lieu le 26 mai 1968

Le groupement musical du Blayais-Cubzaguais a tenu son assemblée générale dimanche dernier, à la mairie de Saint-André-de-Cubzac.

Y assistaient : MM. Fournier, maire de Saint-André-de-Cubzac ; Ciran, président de la Fédération des sociétés musicales du Sud-Ouest Sirdet, président du groupement Blayais-Cubzaguais ; Gendre, secrétaire du groupement ; Bélougne, président de l'Harmonie de Saint-André-deCubzac ; Estrade, vice-président ; Beaumont, directeur ; Lafforgue, secrétaire ; Mlle Périnaud, trésorière ; MM. Mériochaud (Saint-Christoly - de - Blaye), Renaud (Saint-Girons), Bourrigeaud (Saint-Savin-de-Blaye), Ambroise et Roy (Les Merlots de Cars), Lhoumeau (Marcillac), Etlé et Fosté (Saint-Clers-de-Canesse), Gendre, Belougne et Baillou (Berson) ; Foreau et Braud (Carteiègue).

En ouvrant la séance, M. Sirdet, président du groupement, remercia de leur présence M. Ciran, président de la Fédération, ainsi que les présidents et directeurs des harmonies du Blayais-Cubzaguais. Puis, après avoir fait observer une minute de silence à la mémoire des membres disparus, il rappela le double but de l'assemblée générale : étudier, d'une part, les divers problèmes de la vie des sociétés représentées et, d'autre part, fixer la date du prochain festival, dont l'organisation sera confiée en 1968 à l'Harmonie de Saint-André-de-Cubzac.

M. Gendre secrétaire du groupement donna lecture du compte rendu de la précédente réunion ; puis évoqua les disparitions de l'année, dont celle du dévoué président Cubzaguais, M. Périnaud, auquel a succédé M. Abel Belougne.

M. Sirdet parla ensuite des difficultés de recrutement et de la nécessité de former de nouveaux élèves, citant en exemple l'école de musique de Marcillac. Les parents et les enseignants devraient être les meilleurs propagandistes en faveur de la cause musicale.

Après discussion, la date des épreuves de solfège et d'instruments a été fixée au dimanche 19 mai 1968, à Blaye.

Avant de se séparer, on procéda à mains levées au renouvellement du bureau, qui a été reconduit comme suit pour 1968

Président : M. Sirdet : vice-présidents : tous les présidents des sociétés du groupement : secrétaire : M. Gendre.

La prochaine assemblée générale aura lieu à Saint-Clers-de-Canesse, le 17 novembre 1968.

TARN

In Memoriam
L'Estudiantina Albigeoise est en deuil

En effet, l'Estudiantina vient de subir une perte très sensible en la personne de son ancien directeur Félix Pribylak, décédé le lundi 6 novembre 1967 à Cagnac-les-Mines.

Le défunt, d'origine polonaise, était venu en France après la première guerre mondiale nanti d'un très solide bagage musical. Il s'installa à Cagnac, au milieu de ses compatriotes, et participa activement à la vie musicale de notre région.

En 1932, il entra à l'Estudiantina comme directeur. Ses qualités de chef firent que nos mandolinistes affrontèrent de nombreux concours de musique. Sous sa direction, ils participèrent à seize concours nationaux ou internationaux (Suisse, Luxembourg et Hollande). La Société gravit ainsi tous les échelons dans la hiérarchie musicale de la C. M. F., depuis la troisième division jusqu'à la division supérieure A.

La formation de M. Pribylak était très étendue. Il jouait, avec un égal bonheur, du violon, du piano, du violoncelle, de la contre-basse et de l'accordéon. Cette dernière discipline l'avait placé à la tête de l'orchestre « Les Accordéonistes de Cagnac-les-Mines ».

Son dévouement pour notre société était admirable et désintéressé ; aussi, il y a lieu de mentionner les honneurs qu'il a obtenus à la suite de ses activités à la cause musicale :

En 1954, il obtint la médaille d'honneur des Arts et des Lettres ; en 1958, il recut les Palmes Académiques ; en 1963, la Confédération Musicale de France lui attribua son diplôme de chef ; en 1965, la Fédération Musicale du Tarn lui décerna la médaille du Mérite Fédéral pour services rendus à la Musique.

Faut-il signaler qu'il était membre de la Société des Auteurs et Compositeurs de Musique (SACEM), qu'il avait adopté la nationalité française par amour de notre pays, et que notre région lui doit la formation d'une pléiade de musiciens émérites.

Les Albigeois reconnaissants ont fait de son prénom un véritable

nom ; c'est le gage d'une solide renommée. Ainsi, nous quitte Félix, unanimement regretté. Ses obsèques se sont déroulées mardi 7 novembre à Cagnac qu'il aimait tant, au milieu d'une grande affluence où l'on reconnaissait de nombreux musiciens de la région.

L'Estudiantina Albigeoise conservera de son ancien directeur un fidèle et reconnaissant souvenir.

Tous les membres de l'Estudiantina, des accordéonistes de Cagnac et de la Fédération du Tarn renouvellent à Mme Félix, à Mme et à M. Christian Pribylak et à toutes les familles que ce deuil afflige, leurs sincères et respectueuses condoléances et leur affectueuse sympathie.

CASTRES — **Le rallye castrais**

A l'occasion du défilé du 11 novembre, chacun a pu admirer la présentation impeccable du « Rallye Castrais » et la valeur du concours qu'il apporte tant à ce défilé qu'à celui des troupes qui suivit. Nous avons noté avec plaisir l'augmentation de l'effectif de la batterie-fanfare : elle compte, sauf erreur, une soixantaine d'exécutants. Les dirigeants et responsables, au premier rang desquels il faut citer le chef Ripoché, ont bien œuvré et bien réussi.

***

La Cigale Castraise

La Cigale Castraise tente, elle aussi, de s'engager dans une nouvelle voie. Mme Amalvy qui, avec son regretté mari, avait présidé à sa création et avait lutté pour son maintien, a revendiqué le droit au repos. Ceux qui savent tout ce qu'elle a donné en faveur de l'art musical à Castres regretteront son départ ; pourtant ils s'inclinent devant les impérieuses raisons qui ont dicté cette décision. Ils sont persuadés par ailleurs que Mme Amalvy, obligée de réduire son activité, restera au tout premier rang des apôtres de la cause musicale.

Le 11 novembre, Mme Palaprat a dirigé la chorale ; son mari tenait l'harmonie d'accompagnement. Mme Palaprat est professeur de musique dans divers établissements scolaires de la ville. Souhaitons la bienvenue à ce couple de musiciens placés à la tête de la Cigale. Bien des signes permettent d'affirmer qu'un renouveau se manifeste ici et nous émettons le vœu de voir notre vieille société reprendre l'essor qui fit jadis sa gloire.

PUYLAURENS

François Moulet n'est plus !

Mardi 21 novembre 1967, à 15 h., en présence d'une foule innombrable, ont eu lieu les obsèques de celui qu'une maladie implacable venait d'enlever à ses enfants effondrés par le malheur qui s'abat encore une fois sur eux. Il laisse un grand vide dans cette maison et même au-delà. Ce décès a causé une grande émotion dans le Puylaurentais car le défunt très connu avait toujours su s'attirer la sympathie et l'amitié de tous ceux qui le coloyaient.

A l'occasion de son centenaire, la Société Philharmonique de La Roche-sur-Yon, a fait éditer le très joli porte-clefs ci-dessous

Métargent. Tirage limité à 3.000 exemplaires.

S'adresser à M. Joseph BERTHOMÉ 38, rue du Maréchal-Ney, La Roche-sur-Yon - 85 en joignant le montant de la commande. C.C.P. NANTES 329-71.

Le porte-clefs : 5 F

Par dix : 4,50 F

François Moulet, membre de l'Harmonie dès 1922 devenait par ses qualités d'excellent musicien chef de pupitre, puis en 1935, il créa au sein de la société une batterie-fanfare, qu'il n'avait cessé d'instruire et de diriger.

Pas une fête, pas une manifestation ne se déroulait à Puylaurens sans que le groupement musical, son chef en tête, ne prête son concours. Il a conduit ainsi la société musicale dans divers festivals ou concours de musique, apportant toujours, loin ou près de son village, le renom de Puylaurens, sa chère petite patrie.

En 1938, il s'engageait dans le corps des sapeurs-pompiers volontaires pour en devenir, par la suite, le chef de corps. Conseiller municipal depuis avril 1953, il était réélu à chaque consultation électorale, ce qui prouve l'estime générale dont il jouissait, ce qui était encore confirmé par le nombre imposant de personnes qui accompagnaient le défunt en l'église Notre-Dame-du-Lac, où retentit, jouée par « sa fanfare » la sonnerie « Aux Morts », ce qui rendait encore plus poignante cette cérémonie funèbre. Puis, ce fut le long cortège de parents et d'amis qui rendaient un hommage solennel à celui qui sera toujours présent dans nos mémoires.

Près de la famille du disparu, nous avons noté la présence de M. Léopold Raynaud, maire, et des conseillers municipaux ; de M. Gabriel Satgé, président de la Fédération des Sociétés Musicales du Tarn ; de M. Dupret, maire-adjoint de Castres et président du « Rallye Castrais » ; de M. le commandant Layolle, inspecteur départemental du service incendie ; de M. Prédès, président de l'Harmonie et de tous les anciens musiciens camarades et amis du défunt ; et de toute une population émue et recueillie.

Au cimetière, deux forts belles et émouvantes allocutions furent prononcées par M. Raynaud, maire et par M. Satgé, président de la Fédération musicale du Tarn, retraçant la vie toute de dévouement du regretté défunt.

A ses enfants, à ses frères, à tous ceux que ce deuil cruel afflige, nous adressons nos condoléances attristées.

GRAULHET

C'est avec une grande joie que nous tenons à signaler le magnifique exploit et la belle réussite de notre compatriote Charly Castagné, élève de notre Union Musicale.

Avec un mérite inégalé à ce jour par un Graulhétois, il a brillamment passé son examen d'entrée au Conservatoire National de Musique de Paris et acquis, de haute lutte, son admission dans la classe des clarinettes. Cette promotion d'une valeur insoupçonnée par le profane, de renommée mondiale, des plus recherchées, des plus riches en satisfactions pour le musicien, Charly l'a obtenue après de très sévères sélections qui groupaient de nombreux postulants venus de tous les horizons. Etre choisi parmi les deux meilleurs, être considéré comme étant l'un des plus méritants apte à continuer une déja brillante carrière, cette distinction à ce stade est une des plus belles récompenses. Pour Charly, c'est aussi celle du travail assidu, nous dirons même acharné, mais plus encore la récompense... d'un très grand talent, de l'amour immense de la musique et de sa clarinette.

Sans jamais faillir, il a franchi jour après jour, année après année, les degrés menant à cette consécration au sommet et nul ne doute qu'un jour nous ne nous réjouissions à nouveau et fêtions son diplôme de premier prix du Conservatoire National de Musique de Paris. Après s'être assuré d'une bonne situation musicale dans l'immédiat (clarinettiste titulaire à la musique des Gardiens de la Paix de Paris), Charly poursuit un grand idéal et c'est tout en son honneur.

Dans ces éloges, non surfaites surtout à l'époque actuelle, nous ne saurions passer sous silence les résultats de son frère Robert qui suit Charly pas à pas et à qui l'avenir prédit aussi les mêmes et grands succès. Nous ne saurions nous taire et ne pas englober dans ces louanges ceux qui ont su aimer en eux les futurs musiciens, les aider, les encourager, les soutenir : leurs parents. De ceux qui les premiers les ont initiés à la musique, de ceux qui ont su déceler leurs dons. Combien seraient heureux aujourd'hui et M. Andrieu et M. Monfraix. Et que ceux qui, comme M. Alquier, comme M. Dondeyne, comme M. Héral ont contribué à l'éclosion, à l'épanouissement, à l'ascencion de nos deux musiciens, reçoivent le témoignage de la gratitude que ne manqueraient pas de leur manifester leurs deux jeunes élèves.

Et si en renouvelant nos félicitations, les adressant en gerbe à Robert et à Charly Castagné, Robert ne nous en voudra pas si nos plus chaleureuses vont vers Charly, lui assurant que la reconnaissance de tout le petit monde musical de Graulhet, et même de tout Graulhet, va vers eux, les unissant dans de très sincères remerciements pour leur contribution à la renommée de leur petite ville et aussi à celle de l'Union Musicale.

MAZAMET

Dimanche soir, 3 décembre 1967, après un brillant concert donné à la salle de l'Union notre Harmonie Mazamétaine fêtait Sainte-Cécile, sa patronne, par un grand repas fraternel servi à 20 h., à l'Hôtel du Grand Balcon. A la table des officiels, nous notions MM. P. Chabbert et H. Carayol, maire-adjoints de Mazamet ; M. Pierre Baltfe, maire-adjoint d'Aussillon ; M. J. Lengereau, président du Conseil d'Administration de la Caisse d'épargne ; M. Gabriel Satgé, président fédéral des sociétés de musique du Tarn ; les membres du bureau de l'Alerte Mazamétaine ; M. Dondeyne, directeur de l'Union Musicale de Graulhet ; M. Noël Grand, directeur de l'Harmonie ; M. A. Siguier, directeur honoraire de l'Harmonie et M. Montagut, directeur de l'Alerte. M. le commissaire de police, retenu par un cas de force majeure, s'était excusé.

A l'heure des toasts, M. René Bonnet, président de l'Harmonie, remercia tout d'abord les personnalités présentes qui, tout au long de l'année, accordent à l'Harmonie bienveillance et sympathie, notamment à la municipalité pour son aide morale et financière, puis déclarait : « Vous connaissez le tour de force de notre dynamique chef, M. Noël Grand, qui a amené à la musique un nombre toujours croissant de jeunes élèves. Vous en voyez chaque année le résultat et ce soir nous sommes heureux de vous présenter une harmonie plus jeune que jamais. Son effectif est actuellement de cinquante exécutants et ce nombre ira croissant, car les élèves de l'école municipale de musique sont nombreux et ne demandent qu'à travailler pour les rejoindre sur les bancs de l'Harmonie ».

Après avoir mis en exergue les mérites de M. Noël Grand, les remerciements de M. Bonnet allèrent ensuite à la municipalité d'Aussillon, à la Caisse d'épargne, au service d'architecture de la mairie, aux professeurs de solfège et d'instruments, à M. Satgé et à l'Alerte Mazamétaine.

A la fin de son exposé, M. Bonnet rappela avec émotion le décès en novembre dernier, de M. Jean Rives, hautboïste, qui avait passé quarante ans au sein de la Société. Ami et excellent musicien, il est unanimement regretté et laisse un souvenir inoubliable.

Après M. Bonnet, ce fut au tour de M. Satgé de prendre la parole et le président de la Fédération des Sociétés Musicales du Tarn, après avoir souligné avec beaucoup de conviction l'intérêt de l'art musical, eut le grand plaisir de remettre à M. Rene Bonnet et à M. Maurice Bascoul, secrétaire général de la Fédération, la médaille d'officier du « Mérite Fédéral ». En remerciements émus, M. Bascoul remercia M. Satgé, puis la parole fut donnée à M. Pierre Chabbert, maire-adjoint, qui, satisfait de la marche en avant de l'Harmonie, fit appel à toutes les bonnes volontés, c'est à dire à toutes les personnes qui ont les moyens financiers pour résoudre le difficile problème de l'achat des instruments.

M. P. Baltfe, adjoint au maire d'Aussillon, ayant pour sa part souligné l'effort financier de sa commune depuis dix ans et reconnaissant que cela n'est pas suffisant, poursuivait : « Ma'heureusement, je ne pense pas que ce soit l'éducation des municipalités qui soit à faire, car, dans l'ensemble, je suis persuadé qu'elles sont convaincues de l'intérêt de la musique et il ne fait aucun doute que la municipalité de Mazamet, en particulier depuis la création de l'Harmonie, a toujours fait, je crois, un effort assez important. Elle aurait peut-être fait davantage, et Aussillon aussi, si toutes deux trouvaient un écho dans l'ensemble de la population, parce qu'il faut remarquer que, dans le fond, ce qui empêche peut-être les municipalités de faire un maximum d'effort, c'est que la musique n'intéresse pas grand monde ; je le dis et je le regrette en premier. La musique est encore pratiquement ignorée des couches profondes de la population ; l'éducation des jeunes est donc essentielle et l'enseignement du solfège, et en particulier du chant choral, devraient être prescrits à l'école dès les classes enfantines »

Pour sa part, M. Siguier mit en relief les bienfaits de la musique et adjoignit à ses dires quelques exemples significatifs. M. Grand, chef de l'Harmonie, devait ensuite évoquer les moyens susceptibles de développer l'art musical : « La question se passe d'abord à l'école primaire ; il convient d'unifier un mode d'enseignement musical en France, comme on le fait en Allemagne. Il faudrait ensuite que les moyens dont nous disposons, comme la radio et la télévision, soient mis à la disposition de la culture d'une autre façon. Le jour où l'action d'enseignement de la musique sera débattue, le jour où nous nous aurons en France une méthode musicale comme en Allemagne, dans les pays de l'Est et aux Etats-Unis depuis quelques années (puisque dans ce dernier pays le budget musical vient d'être multiplié par dix) alors peut-être arriverons-nous à quelque chose de nouveau et à de meilleurs résultats. C'est une question de base, d'éducation à l'école, c'est tout ».

Clôturant le moment des discours, M. Gaston Farenc, vice-président de l'Alerte, signala à ses amis de l'Harmonie que M. le maire de Roquebrun (Hérault) et bien de ses administrés, satisfaits du dernier concert dans cette ville, lançaient une nouvelle invitation à cette société pour l'année prochaine. Et sur cette bonne nouvelle et après quelques chansons, cette belle soirée se termina aux accents de « La Mazamétolo » entonnée par M. Jean-Pierre Gau, professeur de chant au lycée technique de Mazamet.

En prévision de vos sorties de printemps, pensez dès maintenant aux articles dont vous aurez besoin et qui nécessitent des délais de fabrication.

Nous vous les rappelons ci-dessous

TOUS ARTICLES BRODES : drapeaux, fanions, bannières, flammes, écussons, etc.	1 mois
Certaines broderies compliquées et certains articles spéciaux peuvent nécessiter un plus long délai.	
TOUS VETEMENTS ET UNIFORMES :	
Vestons, blousons, pantalons, jupes, etc...	1 mois 1/2
Casquette forme marine souple	2 à 3 semaines
(La casquette forme aviation est livrable sans délai).	
Casquette tergal	1 mois 1/2
Calots et tous bérets	3 à 4 semaines
ARTICLES D'EQUIPEMENT :	
Guêtres et jambières	1 mois
Pattes d'épaules autres que les pattes d'épaules simples en drap bleu marine, noir et bleu roy	1 mois
Fourragères autres que les fourragères blanches	1 mois
Médailles avec gravure spéciale	1 mois
Brassards et écharpes avec texte spécial	3 semaines
COSTUMES ET EQUIPEMENT DE MAJORETTES :	
Veste, jupe, cape	1 mois 1/2
Calot, coiffure genre toque hôtesse de l'air, shako matière plastique blanche, plumet	2 à 3 semaines
Shako imitation fourrure noir ou blanc	1 mois 1/2

Et n'oubliez pas que

DE LA PETITE FLUTE AU SOUBASSOPHONE

LES INSTRUMENTS DE TOUTES MARQUES SE TROUVENT AUX

Éditions Robert MARTIN

106, La Coupée - 71 Charnay-lès-Mâcon - (Saône-et-Loire)

STOCKS IMPORTANTS — LIVRAISON RAPIDE

CHEFS DE MUSIQUE

Vous avez le catalogue général des

Éditions Robert MARTIN

Il contient, entre autres, le répertoire le plus important d'ouvrages pour harmonie ou fanfare que vous puissiez trouver en Europe.

A cette prestigieuse collection, nous venons d'ajouter, pour le plaisir de votre public, les transcriptions de

BEER BARREL POLKA

« Chantons la bière et l'amour »

le grand succès des années 30, **dans un arrangement de Laurent Delbecq,** et

la célèbre chanson que vous entendez chaque jour interprétée à la radio et à la télévision par Mireille MATHIEU, Pétula CLARK, Tino ROSSI, John WILLIAM et bien d'autres vedettes :

LA DERNIÈRE VALSE

« The last waltz »

dans un arrangement de Robert Martin

Envoi des conducteurs en communication sur demande

Ant M VAN LEEST
EINDHOVEN (Pays-Bas)
Membre du Jury

Le Gérant : A. EHRMANN.

Imprimerie de la « Vigie de Dieppe »